



N°67-506-XIF au catalogue

La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux au Canada



Concepts, sources, méthodes et produits

Comment obtenir d'autres renseignements...

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (téléphone: (613) 951-1855).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer sans frais l'un des numéros suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 67-506-XPF au catalogue est publié (occasionnellement) en version imprimée standard et est offert au prix de 45 \$ CA l'exemplaire. Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

Exemplaire

États-Unis	6 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA

Ce produit est aussi disponible gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 67-506-XIF au catalogue. Les utilisateurs peuvent en obtenir un exemplaire en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
 - Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
 - Courriel **order@statcan.ca**
 - Poste
- Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresses.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division de la balance des paiements

Système de comptabilité nationale

La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada

Concepts, sources, méthodes et produits

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2000

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2000

N° 67-506-XIF au catalogue

Périodicité : occasionnelle

ISBN 0-660-96365-5

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 67-506-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits

(Système de comptabilité nationale)

Publié aussi en anglais sous le titre: Canada's balance of international payments and international investment position.

ISBN 0-660-96365-5

CS67-506-XPf

1. Balance des paiements – Canada – Statistiques.
2. Balance commerciale – Canada – Statistiques.
- I. Statistique Canada. Division de la balance des paiements.
- II. Titre. III. Collection.

HG3883.C3 C3614 2000

382.'17'0971021

C00-988011-9

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 1984.



PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE	xiii
REMERCIEMENTS	xv
INTRODUCTION	1
PARTIE I : BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX	5
CHAPITRE 1 Cadre conceptuel de la balance des paiements.....	7
CHAPITRE 2 Compte courant	17
CHAPITRE 3 Biens	19
CHAPITRE 4 Voyages.....	33
CHAPITRE 5 Transport.....	39
CHAPITRE 6 Services commerciaux.....	45
CHAPITRE 7 Services gouvernementaux.....	61
CHAPITRE 8 Revenus de placements.....	63
CHAPITRE 9 Transferts courants	67
CHAPITRE 10 Compte capital et financier.....	69
CHAPITRE 11 Compte capital.....	71
CHAPITRE 12 Flux d'investissements directs.....	73
CHAPITRE 13 Flux d'investissements de portefeuille	77
CHAPITRE 14 Flux d'autres investissements.....	85
PARTIE II : BILAN DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX	89
CHAPITRE 15 Cadre conceptuel du bilan des investissements internationaux.....	91
CHAPITRE 16 Position d'investissements directs	95
CHAPITRE 17 Position d'investissements de portefeuille	103
CHAPITRE 18 Position d'autres investissements	109
PARTIE III : APERÇU DU CADRE STATISTIQUE	115
CHAPITRE 19 Application des normes internationales.....	117
CHAPITRE 20 Source des données.....	133
CHAPITRE 21 Systèmes de traitement	139
CHAPITRE 22 Produits	147
CHAPITRE 23 Regard vers l'avenir.....	153
ANNEXES	163
Annexe 1 Liste des questionnaires de la Division de la balance des paiements	165
Annexe 2 Statistiques historiques	167
Annexe 3 Chronologie des événements ayant influé sur le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944	173
Annexe 4 Accessibilité des produits, notamment CANSIM	185
Glossaire	193
Bibliographie	203
Structure des comptes	207
Index	209

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



TABLE DES MATIÈRES (détaillée)

	page
PRÉFACE	xiii
REMERCIEMENTS	xv
INTRODUCTION	1
PARTIE I : BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX	5
CHAPITRE 1 Cadre Conceptuel de la Balance des Paiements	7
1.1 Agents économiques résidents et non résidents du Canada	7
1.1.1 Les particuliers comme résidents du Canada	7
1.1.2 Les entreprises individuelles, les sociétés et les entreprises publiques comme résidentes du Canada	8
1.1.3 Les divers niveaux d'administration publique canadienne comme résidents du Canada	8
1.1.4 Résumé de la question de la résidence canadienne	9
1.2 Opérations de la balance des paiements	9
1.2.1 Périodes de comptabilisation des opérations de la balance des paiements	9
1.2.2 Évaluation des opérations de la balance des paiements	10
1.2.3 Comptabilité en partie double	10
1.2.3.1 Comptabilisation des opérations	10
1.2.3.2 Divergence statistique	10
1.3 Cadre de présentation de l'état de la balance des paiements	11
1.4 Liens avec d'autres systèmes statistiques	12
1.4.1 Liens avec le Système de comptabilité nationale du Canada	12
1.4.2 Liens avec les systèmes de la balance des paiements d'autres pays	13
1.5 Interprétation des comptes de la balance des paiements	13
1.5.1 Interprétation comptable	13
1.5.2 Interprétation analytique	14
CHAPITRE 2 Compte Courant	17
2.1 Concepts	17
2.2 Sources des données	17
2.3 Méthodes	17
2.4 Produits	17
2.4.1 Exactitude des données	17
2.4.2 Accessibilité des données	17
CHAPITRE 3 Biens	19
3.1 Concepts	19
3.2 Sources des données	21
3.2.1 Système général de statistique du commerce des biens	22
3.2.2 Présentation des marchandises	22
3.2.3 Évaluation	22
3.2.3.1 Valeur transactionnelle	23
3.2.3.2 Évaluation à la frontière	23
3.2.4 Attribution aux pays	23
3.3 Méthodes	24
3.3.1 Exportations	25
3.3.1.1 Ajustements d'observation	25
3.3.1.2 Ajustements de période	26

3.3.1.3	Ajustements d'évaluation du transport intérieur	26
3.3.1.4	Autres ajustements d'évaluation et de résidence	27
3.3.1.4.1	Retranchement du transport basé sur les douanes et autre transport	27
3.3.1.4.2	Sous-évaluation de logiciels préemballés	28
3.3.1.4.3	Ajustements de résidence sur l'or	28
3.3.2	Importations de biens	28
3.3.2.1	Ajustements d'observation	28
3.3.2.2	Ajustements de période	29
3.3.2.3	Ajustements d'évaluation du transport intérieur	29
3.3.2.4	Autres ajustements d'évaluation et ajustements de résidence	29
3.3.3	Résumé	30
3.4	Produits	31
3.4.1	Exactitude des données	31
3.4.2	Accessibilité des données	31
CHAPITRE 4	Voyages	33
4.1	Concepts	33
4.1.1	Voyages d'affaires	33
4.1.2	Voyages à des fins personnelles	34
4.1.2.1	Voyages de santé	34
4.1.2.2	Voyages d'études	34
4.1.2.3	Autres voyages personnels	34
4.2	Sources des données	34
4.3	Méthodes	35
4.3.1	Méthode générale	35
4.3.2	Répartition géographique étendue	35
4.4	Produits	36
4.4.1	Exactitude des données	36
4.4.2	Accessibilité des données	36
CHAPITRE 5	Transport	39
5.1	Concepts	39
5.1.1	Recettes	39
5.1.2	Paiements	39
5.1.3	Exclusion du transport	40
5.1.4	Camionnage transfrontalier	40
5.2	Sources des données	40
5.2.1	Prix des billets de passagers	40
5.2.2	Transport de biens	40
5.3	Méthodes	42
5.3.1	Méthode générale	42
5.3.2	Répartition géographique étendue	42
5.4	Produits	43
5.4.1	Exactitude des données	43
5.4.2	Accessibilité des données	43
CHAPITRE 6	Services Commerciaux	45
6.1	Concepts	45
6.1.1	Opérations	45
6.1.2	Agents économiques	46
6.2	Source des données	46

6.2.1	Description	46
6.2.2	Description et sources par catégories de services	48
6.2.2.1	Services de communication	48
6.2.2.2	Services de construction	48
6.2.2.3	Services d'assurance	49
6.2.2.4	Autres services financiers	50
6.2.2.5	Services informatiques et d'information	50
6.2.2.6	Redevances et droits de licence	52
6.2.2.7	Commissions non financières	52
6.2.2.8	Location de matériel	53
6.2.2.9	Services de gestion	53
6.2.2.10	Publicité et services connexes	54
6.2.2.11	Recherche et développement	54
6.2.2.12	Services d'architecture, de génie et autres services techniques	55
6.2.2.13	Services divers aux entreprises	55
6.2.2.14	Services audiovisuels	56
6.2.2.15	Services personnels, culturels et récréatifs	57
6.3	Méthodes	57
6.3.1	Méthode générale	57
6.3.2	Répartition géographique étendue	58
6.4	Produits	58
6.4.1	Exactitude des données	58
6.4.2	Accessibilité aux données	58
CHAPITRE 7	Services Gouvernementaux	61
7.1	Concepts	61
7.2	Sources des données	61
7.3	Méthodes	61
7.3.1	Méthode générale	61
7.3.2	Répartition géographique étendue	62
7.4	Produits	62
7.4.1	Exactitude des données	62
7.4.2	Accessibilité des données	62
CHAPITRE 8	Revenus de Placements	63
8.1	Concepts	63
8.1.1	Revenus d'investissements directs	63
8.1.2	Revenus d'investissements de portefeuille	63
8.1.3	Revenus d'autres investissements	63
8.2	Sources des données	64
8.3	Méthodes	64
8.4	Produits	66
8.4.1	Exactitude des données	66
8.4.2	Accessibilité des données	66
CHAPITRE 9	Transferts Courants	67
9.1	Concepts	67
9.1.1	Recettes	67
9.1.2	Paiements	67
9.2	Sources des données	68

9.3	Méthodes	68
9.4	Produits	68
9.4.1	Exactitude des données	68
9.4.2	Accessibilité des données	68
CHAPITRE 10	Compte Capital et Financier	69
10.1	Concepts	69
10.2	Sources des données	69
10.3	Méthodes	70
10.4	Produits	70
10.4.1	Exactitude des données	70
10.4.2	Accessibilité des données	70
CHAPITRE 11	Compte Capital	71
11.1	Concepts	71
11.2	Sources des données	71
11.3	Méthodes	71
11.4	Produits	72
11.4.1	Exactitude des données	72
11.4.2	Accessibilité des données	72
CHAPITRE 12	Flux d'Investissements Directs	73
12.1	Concepts	73
12.2	Sources des données	74
12.2.1	Enquêtes	74
12.2.2	Sources administratives	74
12.2.3	Autres sources	74
12.3	Méthodes	75
12.4	Produits	75
12.4.1	Exactitude des données	75
12.4.2	Accessibilité des données	75
CHAPITRE 13	Flux d'Investissements de Portefeuille	77
13.1	Concepts	77
13.1.1	Description	77
13.1.2	Valeurs mobilières canadiennes et étrangères	78
13.1.3	Opérations en valeurs mobilières	78
13.2	Sources des données	78
13.2.1	Obligations et actions	79
13.2.1.1	Nouvelles émissions d'obligations et d'actions	79
13.2.1.2	Commerce d'obligations et d'actions en circulation	79
13.2.1.3	Remboursement d'obligations et d'actions	80
13.2.2	Instruments du marché monétaire canadien	80
13.3	Méthodes	80
13.3.1	Système de traitement des obligations canadiennes	80
13.3.1.1	Évaluation des obligations	80
13.3.1.2	Calcul du revenu des obligations	82
13.3.1.3	Opérations en obligations canadiennes	82
13.3.1.4	Rapprochement des positions et des flux	83

13.3.2	Traitement des autres valeurs de portefeuille	83
13.4	Produits	84
13.4.1	Exactitude des données	84
13.4.2	Accessibilité des données	84
CHAPITRE 14	Flux d'Autres Investissements	85
14.1	Concepts	85
14.1.1	Prêts et emprunts	85
14.1.2	Dépôts, actif et passif	85
14.1.3	Réserves monétaires officielles	85
14.1.4	Autres actifs et autres passifs	86
14.2	Sources des données	86
14.2.1	Prêts et emprunts	86
14.2.2	Dépôts, actif et passif	87
14.2.3	Réserves monétaires officielles	87
14.2.4	Autres actifs et autres passifs	87
14.3	Méthodes	88
14.4	Produits	88
14.4.1	Exactitude des données	88
14.4.2	Accessibilité des données	88
PARTIE II :	BILAN DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX	89
CHAPITRE 15	Cadre Conceptuel du Bilan des Investissements Internationaux	91
15.1	Agents économiques résidents et non résidents du Canada	91
15.2	Nature de l'actif et du passif financiers	92
15.3	Évaluation de l'actif et du passif extérieurs	92
15.4	Cadre du bilan des investissements internationaux	92
15.5	Liens avec d'autres systèmes statistiques	93
15.5.1	Liens avec la balance des paiements	93
15.5.2	Liens avec le bilan national	93
15.6	Interprétation du bilan des investissements internationaux	94
15.6.1	Interprétation comptable	94
15.6.2	Interprétation analytique.....	94
CHAPITRE 16	Position d'Investissements Directs	95
16.1	Concepts	95
16.1.1	Description	95
16.1.2	Évaluation	95
16.1.3	Distinction entre investissement direct et contrôle	96
16.1.4	Distinction entre société et entreprise	99
16.1.5	Distinction entre investissements directs et autres investissements	99
16.2	Sources des données	100
16.2.1	Enquêtes	100
16.2.1.1	Investissements directs canadiens à l'étranger	100
16.2.1.2	Investissements directs étrangers au Canada	100
16.2.1.3	Structure de consolidation de l'entité déclarante	101
16.2.2	Autres sources	101
16.3	Méthodes	101
16.4	Produits	102

16.4.1	Exactitude des données	102
16.4.1.1	Investissements directs du Canada à l'étranger	102
16.4.1.2	Investissements directs de l'étranger au Canada	102
16.4.2	Accessibilité des données	102
CHAPITRE 17	Position d'Investissements de Portefeuille	103
17.1	Concepts	103
17.1.1	Description	103
17.1.2	Évaluation	103
17.2	Sources des données	103
17.3	Méthodes	104
17.3.1	Investissement de portefeuille canadien à l'étranger	104
17.3.2	Investissements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes et en instruments du marché monétaire canadien.	105
17.3.3	Évaluation du taux de change sur les obligations canadiennes	105
17.3.4	Investissements de portefeuille étranger en actions canadiennes	107
17.4	Produits	107
17.4.1	Exactitude des données	107
17.4.2	Accessibilité des données	107
CHAPITRE 18	Position d'Autres Investissements	109
18.1	Concepts	109
18.1.1	Prêts et emprunts	109
18.1.2	Dépôts, actif et passif	109
18.1.3	Réserves monétaires officielles	109
18.1.4	Autres actifs et autres passifs	111
18.2	Sources des données	111
18.2.1	Prêts et emprunts	111
18.2.2	Dépôts, actif et passif	112
18.2.3	Réserves monétaires officielles	112
18.2.4	Autres actifs et autres passifs	112
18.3	Méthodes	112
18.4	Produits	112
18.4.1	Exactitude des données	112
18.4.2	Accessibilité des données	113
PARTIE III :	APERÇU DU CADRE STATISTIQUE	115
CHAPITRE 19	Application des Normes Internationales	117
19.1	Principaux changements apportés pour mettre en place les normes internationales	118
19.1.1	Balance des paiements	118
19.1.1.1	Compte courant	118
19.1.1.2	Compte capital et financier	119
19.1.1.2.1	Compte capital	119
19.1.1.2.2	Compte financier	120
19.1.2	Bilan des investissements internationaux	121
19.2	Écarts qui subsistent par rapport aux normes internationales	121
19.2.1	Balance des paiements	121
19.2.1.1	Compte courant	121
19.2.1.2	Compte financier	124
19.2.2	Bilan des investissements internationaux	124

CHAPITRE 20	Sources des Données	133
20.1	Enquêtes de la Division de la balance des paiements et des flux financiers	133
20.1.1	Univers	136
20.1.2	Base de sondage de la balance des paiements	136
20.1.3	Système de collecte des enquêtes	137
20.1.4	Champ et réponses	137
20.2	Rapprochement des comptes courants du Canada et des États-Unis	138
CHAPITRE 21	Systèmes de Traitement	139
21.1	Modèle de données	139
21.2	Bases de données	140
21.2.1	Microdonnées	140
21.2.2	Macrodonnées	141
21.3	Examen de certaines procédures	142
21.3.1	Estimations trimestrielles et annuelles	142
21.3.2	Estimations des flux et des positions	142
21.3.3	Répartition géographique étendue	142
21.3.3.1	Principes de la répartition géographique	142
21.3.3.2	Répartition géographique publiée	143
21.3.3.3	Répartition géographique historique	143
21.3.4	Classification des industries	144
21.4	Organisation du travail	144
CHAPITRE 22	Produits	147
22.1	Produits	147
22.1.1	Aperçu des programmes permanents	147
22.1.2	Documents analytiques	148
22.1.3	Autres produits	149
22.2	Continuité historique des séries chronologiques	150
22.3	Les organismes supranationaux comme grands utilisateurs	150
CHAPITRE 23	Regard Vers l'Avenir	153
23.1	Concepts	153
23.2	Sources des données	154
23.2.1	Commerce électronique	154
23.2.2	Données sur les entreprises d'autres secteurs de Statistique Canada	154
23.2.3	Données fiscales	155
23.2.4	Données des pays partenaires	156
23.2.5	Échanges des sociétés étrangères affiliées	156
23.3	Méthodes	157
23.3.1	Système FAME de séries chronologiques	158
23.3.1.1	Nomenclature opérationnelle	158
23.3.1.2	Liens entre les positions, les flux et les revenus de placements	158
23.3.2	Système de portefeuille (BP-2000)	158
23.3.2.1	Investissements étrangers en actions canadiennes	158
23.3.2.2	Investissements canadiens en valeurs étrangères	159
23.3.2.3	Une base qui englobe tous les investissements de portefeuille intérieurs et étrangers	159
23.4	Produits	159
23.4.1	Description continue de l'infrastructure statistique	159
23.4.2	Développement de données	160

23.4.3	Analyse descriptive	161
23.4.4	Analyse des tendances émergentes	161
23.4.5	Gestion de l'analyse	162
23.5	Conclusion	162
ANNEXES	163
Annexe 1	Liste des questionnaires de la Division de la balance des paiements	165
Annexe 2	Statistiques historiques	167
Annexe 3	Chronologie des événements ayant influé sur le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944	173
Annexe 4	Accessibilité des produits, notamment CANSIM	185
Glossaire	193
Bibliographie	203
Structure des Comptes.....	207
Index	209

PRÉFACE

Les statistiques officielles canadiennes sur la balance des paiements internationaux¹ et le bilan des investissements internationaux, qui remontent à l'année de référence 1926, ont survécu au passage du temps en raison de l'importance du commerce extérieur et des capitaux étrangers dans l'économie canadienne et de l'intérêt que présentent de telles données pour une grande diversité d'utilisateurs. On s'appuie sur ces statistiques pour élaborer, appliquer ou surveiller les politiques financières et commerciales. De plus, les entreprises, les milieux de l'enseignement, les médias et le public en font ample usage à des fins d'information et d'analyse. Enfin, le Canada en a besoin pour s'acquitter de ses obligations en matière statistique envers des organismes supranationaux comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les statistiques sur la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux de notre pays sont le fruit d'une vaste démarche selon laquelle on doit constamment mettre des concepts statistiques en application en fonction de la disponibilité de sources de données. Normes et conventions tiennent alors une grande place au moment de transformer les concepts en statistiques utiles. Au fil des ans, l'économie réelle et plus particulièrement l'économie financière ont subi une évolution appréciable. Là où ces éléments d'évolution ont été assez importants pour causer des changements de concepts et de sources de données, les méthodes et l'organisation statistiques ont dû évoluer en conséquence.

Depuis le début de ces statistiques, soit l'année de référence 1926, les méthodes employées par le Canada pour établir sa balance des paiements et son bilan des investissements internationaux peuvent être considérées comme appartenant à trois périodes, à savoir l'entre-deux-guerres, l'après Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1951 et les années qui ont suivi. Les méthodes propres à l'entre-deux-guerres sont exposées dans un document paru en 1939 sous le titre *The Canadian Balance of International Payments: A Study of Methods and Results*. Avec le début de la Seconde Guerre mondiale en 1939, le Canada a pris des mesures de contrôle des changes, ce qui a donné lieu à un système à grande échelle de déclaration qui a pu être intégré aux méthodes d'avant-guerre. C'est aussi la période où des normes statistiques internationales de la balance des paiements ont vu le jour sous les auspices du FMI. Les méthodes de cette période sont décrites dans *The Canadian Balance of International Payments 1926–1948* publié en 1949. Dans la troisième période, qui a débuté vers la fin de 1951 avec la disparition du régime de contrôle des changes, on a recouru davantage à des méthodes d'enquête qui tenaient compte de l'expérience acquise dans les deux périodes précédentes. Les premières années de cette période sont présentées dans un document de 1953, *The Canadian Balance of International Payments in the Postwar Years 1946–1952*, et un document de 1956, *Canada's International Investment Position 1926–1954*.

On a produit, en 1981, une publication qui décrit en détails la troisième période jusqu'aux dernières années de la décennie 1970. Elle porte le titre suivant : *La Balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada : description des sources et des méthodes*. (À l'époque, on élaborait les statistiques selon des normes largement conformes aux règles énoncées dans la 3^e édition du *Manuel de la balance des paiements* [1961] du FMI.) Le document de 1981 donne également un aperçu des deux premières périodes, ainsi qu'un bref historique du traitement de chaque compte de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux. Son exposé de l'histoire de la statistique internationale économique du Canada est unique et approfondi.

Trois faits sont dignes de mention depuis ce bilan descriptif de 1981. Notons d'abord la parution d'un recueil complet sur la balance des paiements en 1991 (le premier recueil présenté depuis le milieu des années 1950) et d'un recueil sur le bilan des investissements internationaux en 1993 (le premier du genre depuis les dernières années de la décennie 1960). Ces deux volumes réunissent dans un cadre commun les données chronologiques remontant jusqu'à 1926, données qui étaient auparavant dispersées dans diverses publications. Ensuite, on a

1. Aussi nommée la « balance des paiements ».

informatisé les systèmes de traitement et renforcé la gestion des données, ce qui a amélioré l'actualité de l'information. Enfin, on a entièrement intégré les statistiques au Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) grâce aux grandes révisions historiques de 1986 et de 1997. Dans la révision de 1997, on a appliqué les normes de la 5^e édition (1993) du *Manuel de la balance des paiements* du FMI en remontant jusqu'à 1926. Les données en question ont été publiées en 1997. Parallèlement, les normes de 1993 du Système de comptabilité nationale ont été appliquées aux autres parties du SCNC.

La présente publication porte sur les concepts, les sources, les méthodes et les produits statistiques depuis les dernières années de la décennie 1970. Nous nous sommes tout particulièrement attachés aux concepts (et aux normes et conventions qui s'y rapportent) du fait de leur très grande importance, comme l'illustre le dialogue suivant entre le maître Confucius et son élève, Tse-Lu.

Tse-Lu : « Le prince de Wei est prêt à vous remettre les rênes du pouvoir. Quelle sera votre première tâche, maître? »

Le maître : « Indubitablement la clarification des concepts. »

Tse-Lu : « Comme vous êtes peu pratique! Pourquoi se soucier de clarifier les concepts? »

Le maître : « Comme vous avez une vue grossière des choses, Tse-Lu... Si les concepts ne sont pas clairs, les mots ne trouvent pas leur place et le travail de la journée ne peut s'accomplir. Si le travail ne se fait pas, la morale et l'art ne s'épanouissent pas et les châtiments deviennent injustes, auquel cas les gens ne savent où poser la main ni où poser le pied². »

2. Citation de George Jaszi, dans *An Economic Accountant's Audit*, (lecture on Economics in Government, American Economic Review, Papers and Proceedings of the Ninety-eighth Annual Meeting of the American Economic Association, New York, December 28-30, 1985, vol. 76 n° 2, May 1986), p. 22.

REMERCIEMENTS

La présente publication a bénéficié du travail d'un grand nombre de personnes. Vient en tête de liste Bower Carty, auteur de la publication précédente sur les sources et les méthodes (*La Balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada : description des sources et des méthodes*), qui a fait époque dans l'histoire de la statistique canadienne de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux. M. Carty a été mon mentor à mes premiers pas d'économiste à la Division de la balance des paiements en 1973 et, lorsque j'ai quitté les fonctions de directrice de cette division en 1998, il était devenu un ami personnel.

Le personnel de la Division de la balance des paiements a apporté une contribution appréciable par l'entremise de son travail, des documents antérieurs qu'il a produit sur certains aspects statistiques et de ses observations utiles sur les versions provisoires du présent document. Les personnes suivantes ont joué un rôle important dans la production de ce document : Art Ridgeway, directeur; Pat O'Hagan, directeur adjoint; Hugh Henderson, chef de la Section du compte courant, (documentation abondante sur le compte courant) et ses collaborateurs, Wai-yong Yong (guide de rassemblement des données du compte courant) et Denis Caron (ajustements de données sur le commerce de biens); Barry Mersereau, chef de la Section du compte capital et financier, (flux d'investissements de portefeuille) et ses collaborateurs, Robert Théberge et Don Granger; Christian Lajule, chef de la Section du bilan des investissements internationaux, (bilan des investissements directs) et ses collaborateurs, Colleen Cardillo, Rick Murat et Demi Kotsovos; Jean-François Carbonneau (investissements de portefeuille canadiens à l'étranger) et Éric Boulay (glossaire); Frank Chow, chef de la Section des investissements directs, (faits historiques); et Gerard Meagher, chef de la Section des systèmes et enquêtes, (systèmes d'enquête et de traitement de données). Les employés suivants de la division, qui sont aussi en charge de produire les comptes eux-mêmes, méritent aussi ma reconnaissance :

Brian André	Marguerite Desnoyers	Jeff Madden	Chantal Rouvroy
Gaétan Bélanger	Peter Escander	Paul Mellor	Éric Simard
Joanne Bonneau	Waneta Featherstone	Bruce Nichols	Denise Strangeways
Sean Burrow	Rosemary Gleeson	Carole Parent	Linda Tassé
Claude Campeau	Blair Guy	Gisèle Parent	Josée Thibeault
Allison Collier	Tai Hu	Robert Poisson	Pierre Vincent
Nicole Charron	Asif Husain	Francine Rouleau	Peter Woodard
John Côté	Ed Joseph	Manon Roussell	Xiaoyi Yan
Denise Demers	John Kowalski		

Je voudrais également remercier les membres de l'équipe de révision ainsi que ceux de l'équipe de la mise en pages qui ont travaillé laborieusement les versions françaises et anglaises du présent document :

Janis Camelon	Elizabeth Irving	Francine Rouleau
Mélanie Desjardins	John Kowalski	Linda Tassé
Glen Gagnon	Annie Lebeau	Yan Thériault

J'aimerais souligner la contribution de Art Ridgeway, directeur de la Division de la balance de paiements, qui a mené une revue détaillée et commenté en profondeur le document en entier. Ce faisant, il a questionné mon interprétation de certains concepts et réécrit certaines sections, comme la définition de la résidence des particuliers, les voyages et le transport. Avec l'assistance très efficace de Francine Rouleau, il a aussi dirigé et géré tout le travail d'édition du début à la fin.

Je suis reconnaissante à Kishori Lal, directeur général de la Direction du système de comptabilité nationale, pour ses précieux commentaires sur le présent document, et à Stewart Wells, statisticien en chef adjoint des Comptes nationaux, ainsi qu'à Ivan Fellegi, statisticien en chef, de promouvoir un milieu de travail très stimulant.

J'aimerais également féliciter Carol Carson, directrice du Département des statistiques du Fonds monétaire international, ainsi que son personnel pour avoir activement fait la promotion de normes communes au niveau des pays.

Enfin, je suis extrêmement reconnaissante à Lise Prud'homme, qui a fait preuve d'une patience à toute épreuve en dactylographiant les nombreuses versions provisoires du présent document.

Lucie Laliberté
Directrice générale associée
Système de comptabilité nationale

INTRODUCTION

Les statistiques de l'économie extérieure canadienne sont les mesures des opérations économiques et du bilan des investissements entre les résidents canadiens et les résidents des autres pays (non-résidents). Ces statistiques extérieures relèvent de deux importants programmes de Statistique Canada¹ : le programme de la balance des paiements, qui a pour objet les opérations économiques du Canada avec les non-résidents au cours d'un trimestre et d'une année, et le programme du bilan des investissements internationaux, qui a pour objet la position économique du Canada au chapitre des positions d'investissements avec les non-résidents à la fin de l'année.

Dans la balance des paiements, les opérations économiques se regroupent sous deux grands comptes : le compte courant pour les opérations en biens et services, les revenus de placements et les transferts courants et le compte capital et financier pour les opérations en capital et les opérations financières en investissements directs, investissements de portefeuille et autres investissements. Le bilan des investissements internationaux présente les positions selon trois grands comptes financiers : position d'investissements directs, position d'investissements de portefeuille et position d'autres investissements. Bien que visant l'économie nationale tout entière, ces comptes peuvent être comparés aux états financiers des entreprises, c'est-à-dire que le compte courant est comme l'état des résultats, le compte capital et financier, comme l'état de l'évolution de la situation financière et le bilan des investissements internationaux, comme le bilan.

Nous décrivons dans ce document le système statistique qui sert à dresser les états de la balance des paiements et du bilan international du Canada. Un tel exercice exige une connaissance non seulement du cadre conceptuel de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux, mais aussi de chacun des comptes et de leurs interrelations. C'est un aspect à souligner, car on peut produire de diverses manières des comptes précis à l'aide de normes et de conventions qui prévaudront pour chaque compte dans son propre contexte, mais qui ne seront peut-être pas valables dans le cadre conceptuel d'ensemble. Les normes et conventions qui régissent l'établissement des comptes traduisent des concepts établis à l'échelle internationale et se trouvant à la base du système statistique canadien.

Dans la présente publication, le système statistique canadien pour les comptes extérieurs est présenté en trois parties. La partie I (chapitres 1 à 14) expose le système de la balance des paiements internationaux. Au chapitre d'introduction consacré au cadre conceptuel succèdent 13 chapitres qui décrivent tous les comptes principaux du compte courant et du compte capital et financier.

- Les postes du compte courant comprennent les biens, les services (voyages, transport, services commerciaux et services gouvernementaux), les revenus de placements et les transferts courants.
- Le compte capital et financier comprend le compte de capital (transferts en capital et actifs non financiers non produits) et le compte financier (flux d'investissements directs, d'investissements de portefeuille et d'autres investissements).

La partie II (chapitres 15 à 18) décrit le système du bilan des investissements internationaux. Après un premier chapitre consacré là encore au cadre conceptuel, trois chapitres portent respectivement sur les positions d'investissements directs, d'investissements de portefeuille et d'autres investissements.

Bien qu'autonomes, les systèmes statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux, dont traitent les parties I et II s'imbriquent véritablement l'un dans l'autre, ce que décrit la partie III

1. Ces programmes sont réalisés par la Division de la balance des paiements, qui diffuse en outre des données sur le commerce international de services (sur une base trimestrielle et annuelle) et les opérations internationales en valeurs mobilières (sur une base mensuelle). Il y a d'autres programmes à Statistique Canada qui portent sur certains aspects des opérations extérieures, comme le commerce des biens (Division du commerce international), les voyages internationaux (Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation) et CALURA (Division de l'organisation et des finances de l'industrie).

(chapitres 19 à 23). Le chapitre 19 parle des concepts et plus particulièrement de l'application au Canada des normes et des conventions internationales que renferme la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international. On examine, au chapitre 20, deux sources d'information : les enquêtes menées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada et le rapprochement des comptes courants du Canada et des États-Unis. Le chapitre 21 décrit les systèmes de traitement qui tiennent une grande place dans le cadre méthodologique. Le chapitre 22 expose les produits, leur actualité et leur accessibilité aux utilisateurs. Il traite aussi des utilisateurs supranationaux. Le chapitre 23 dégage certains des défis statistiques des quelques années à venir dans l'évolution de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux.

Il y a enfin quatre annexes et un glossaire : l'annexe 1 liste les questionnaires des enquêtes de la Division de la balance des paiements, l'annexe 2 présente un sommaire historique des données de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada ainsi que les taux de change du dollar canadien, l'annexe 3 énumère les grands événements, nationaux ou internationaux, qui ont influé sur les comptes extérieurs canadiens depuis la deuxième moitié du XX^e siècle et l'annexe 4 indique les diverses voies d'accès aux données, notamment sur base électronique.

Les trois principales parties du présent document sont présentées selon un cadre commun, soit celui des quatre éléments que comprend le système statistique : les concepts, les sources des données, les méthodes et les produits.

Le système statistique canadien est renforcé de façon significative par les bases juridiques stipulées dans la *Loi sur la statistique*. La *Loi* confie de vastes tâches à Statistique Canada, notamment le mandat de recueillir, de compiler, d'analyser, de résumer et de diffuser des données statistiques sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. À cette fin, la *Loi* accorde à l'organisme de larges pouvoirs qui lui permettent de se renseigner à la source au moyen d'enquêtes ou de consulter au besoin les dossiers administratifs d'autres ministères, organismes ou établissements.

Pour faire contrepoids à l'exercice de ces vastes pouvoirs d'obtention de données au moyen d'enquêtes ou de la consultation de documents administratifs, il y a le devoir légal de sauvegarder la confidentialité des données. Statistique Canada se voit interdire par la *Loi* de rendre publiques des données sous une forme permettant d'identifier les enquêtés si ces derniers n'autorisent pas cette divulgation.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le mandat de Statistique Canada oblige l'organisme à publier les données statistiques qu'il recueille. L'organisme a pour règle de diffuser officiellement toutes ses données à tout le monde en même temps.

La qualité des comptes produits par le système statistique canadien sur la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux est d'une extrême importance pour déterminer l'utilité des statistiques. Elle vise à la fois la pertinence, l'exactitude, l'actualité, la cohérence, l'intelligibilité et l'accessibilité des statistiques, des aspects qui interagissent souvent.

La pertinence des données réfère à la mesure dans laquelle elles rencontrent « les objectifs de ceux qui les ont produites et aux besoins des utilisateurs² ». La valeur des statistiques provient en grande partie de leur utilité pour les utilisateurs, c'est-à-dire de leur capacité de véhiculer l'information ou d'aider les utilisateurs dans leur processus de prise de décision. Les statisticiens utilisent un bon nombre de stratégies pour assurer la pertinence des données, de l'analyse extensive de données à des consultations particulières avec les utilisateurs (voir le chapitre 22, « Produits » et le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »). Pour s'assurer de la pertinence des comptes, les statisticiens s'appuient sur le principe de base selon lequel les avantages liés à la diffusion de l'information à l'utilisateur doivent dépasser les coûts de prestation de cette information.

L'exactitude des statistiques produites varie selon les comptes de la balance des paiements, car les renseignements disponibles peuvent refléter à différents degrés les opérations observées. Pour chaque compte décrit aux parties I et II, nous employons un indicateur de qualité à trois niveaux : données très fiables, fiables et acceptables. Cette évaluation est subjective, puisqu'on porte un jugement professionnel sur l'importance des

2. Statistique Canada, *Lignes directrices concernant la qualité* (troisième édition, produit n°12-539-XIF au catalogue, novembre 1998), p. 5.

erreurs et des biais dont sont entachées les données, compte tenu des sources d'information disponibles et des méthodes appliquées.

Des données produites en temps utile seraient sans doute peu fiables s'il n'y avait pas suffisamment de temps pour intégrer les sources de données. En revanche, des données très précises mais non produites en temps utile pourraient manquer de pertinence, car elles n'auraient plus d'incidence sur les décisions à prendre. L'actualité des données est couverte au chapitre 22, « Produits ».

La cohérence touche à la fois la concordance avec les autres comptes et la concordance dans le temps. La concordance avec les autres comptes est mise en application par l'utilisation de concepts et d'un cadre communs, tel que mentionné dans les parties I et II du présent document. La concordance dans le temps est obtenue à partir de formats communs qui ont le même contenu pour les mêmes postes et les mêmes principes de comptabilité au fil du temps (voir l'annexe 2, « Statistiques historiques »).

L'intelligibilité des données est obtenue à partir de l'adoption de concepts traduits en définitions claires et mutuellement exclusives des comptes. Pour chaque compte, les concepts et définitions sont fournis dans les parties I et II; les définitions sont présentées en ordre alphabétique dans le glossaire. On note que l'intelligibilité des données peut ne pas toujours être maintenue dans les séries chronologiques. Cela peut mener à une rupture dans les séries étant donné que le cadre actuel peut ne pas représenter convenablement la réalité des transactions historiques (voir l'annexe 3, « Chronologie des événements ayant influé sur le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944 »).

Pour que les données soient utilisées et pertinentes, il faut aussi qu'elles soient accessibles. Les comptes décrits dans ce document paraissent dans quatre grands états économiques canadiens :

- la balance des paiements internationaux du Canada (sur une base trimestrielle);
- le bilan des investissements internationaux (sur une base annuelle);
- les opérations internationales en valeurs mobilières du Canada (sur une base mensuelle);
- le commerce international de services du Canada (sur une base annuelle et, plus récemment, trimestrielle).

On trouvera ces états et leurs composantes en version imprimée, en version électronique dans Internet, ainsi que dans CANSIM, la base électronique de données de Statistique Canada. On peut aussi consulter des sommaires dans *Le Quotidien* et *Infomat*, les bulletins électroniques de Statistique Canada que l'on retrouve dans le site Web de l'organisme (www.statcan.ca). *Infomat*, un bulletin hebdomadaire, existe aussi en version imprimée.

De nombreux autres produits statistiques sont disponibles. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le chapitre 22, « Produits » et l'annexe 4, « Accessibilité des produits ».

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Partie I :
Balance des paiements internationaux

CHAPITRE 1

CADRE CONCEPTUEL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

L'état de la balance des paiements renseigne sur les opérations économiques d'un pays avec les non-résidents au cours d'une période de temps spécifique. On rassemble les données sur ces opérations en suivant les normes et les conventions internationales exposées dans la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* (1993) du Fonds monétaire international (FMI). Ce cadre de normalisation est le fruit de vastes consultations avec un groupe de spécialistes de la balance des paiements au sein duquel Statistique Canada a une présence active. L'uniformité des concepts entre pays et l'application de normes et de conventions communes rendent plus comparables les comptes de la balance des paiements, ce qui représente un important avantage pour les utilisateurs de ces données en cette ère de mondialisation¹.

Les normes et conventions selon lesquelles on attribue la résidence canadienne aux agents économiques et on dresse le bilan des opérations entre résidents et non-résidents sont identiques à celles du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). Ainsi, les comptes canadiens de la balance des paiements sont entièrement harmonisés avec ceux de la comptabilité nationale, homogénéité qui facilite grandement la compréhension des liens entre les variables économiques et permet une analyse plus approfondie et plus exhaustive. Le SCNC épouse les normes et les conventions internationales du *Système de comptabilité nationale 1993*, document publié par les Nations Unies sous les auspices d'Eurostat, du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des Nations-Unies et de la Banque mondiale.

Dans le présent chapitre, nous expliquerons le cadre conceptuel qui sous-tend les comptes de la balance des paiements. Nous décrirons d'abord la caractérisation des agents comme résidents ou non-résidents du Canada, puis exposerons les opérations économiques qui sont mesurées dans les divers postes de l'état de la balance des paiements. Dans une

troisième section, nous verrons comment ces postes s'agencent dans le cadre de présentation de la balance des paiements. Enfin, dans une quatrième section, nous décrirons les liens entre cet état et d'autres états statistiques et livrerons en conclusion des éléments d'interprétation des comptes de la balance des paiements.

1.1 Agents économiques résidents et non résidents du Canada

Les échanges ou les transferts internationaux de valeurs économiques se font par des unités institutionnelles (agents économiques) qui peuvent être des personnes ou des entités juridiques (personnes physiques ou morales). Par entités juridiques, on entend une grande diversité d'unités, depuis les entreprises individuelles jusqu'à des entités juridiques et sociales comme les sociétés, les organismes sans but lucratif et les divers niveaux d'administration publique. Dans la balance des paiements internationaux, on ne retrouve toutefois que les opérations entre résidents et non-résidents, d'où l'importance de la résidence aux fins de ces comptes et la nécessité de distinguer les agents économiques résidents et non résidents du Canada.

On définit les résidents du Canada comme les unités institutionnelles dont le centre d'intérêt économique est le Canada, c'est-à-dire qui demeurent, produisent, consomment, investissent ou gagnent des recettes au Canada. Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), les unités institutionnelles résidentes appartiennent à trois grands secteurs : particuliers et entreprises individuelles, sociétés et entreprises publiques, et administrations publiques. Aux fins de la balance des paiements du Canada, on distingue les particuliers des entreprises individuelles, celles-ci étant regroupées avec les sociétés et les entreprises publiques à cause du comportement économique commun de ces trois dernières catégories d'unités sur le plan international.

1.1.1 Les particuliers comme résidents du Canada

Les particuliers sont résidents du Canada s'ils ont ce pays comme centre d'intérêt économique, c'est-à-dire

1. Les états nationaux de la balance des paiements paraissent dans l'*Annuaire de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (Publication Services, International Monetary Fund, 700 19th Street NW, Suite 10-540, Washington, DC, 20431, ÉTATS-UNIS).

s'il y ont établi leur résidence principale. Règle générale, les particuliers qui résident au Canada plus d'un an sont considérés comme résidents, y compris le personnel des organismes internationaux en activité au Canada. Il y a toutefois quelques exceptions à la règle : les immigrants qui établissent leur résidence principale au Canada sont traités comme résidents dès leur arrivée au pays. De même, les gens qui séjournent à l'étranger plus d'un an, mais qui le font seulement à des fins éducatives ou médicales ou en tant que représentants diplomatiques, militaires ou autres représentants des divers niveaux d'administration publique sont aussi considérés comme résidents du Canada. Les voyageurs et les travailleurs du Canada séjournant à l'étranger moins d'une année, les gens qui vont à l'étranger pour y étudier ou se faire soigner et les fonctionnaires canadiens recrutés au Canada et affectés à des ambassades, à des consulats ou à des établissements militaires à l'étranger sont donc résidents du Canada.

Le critère de la résidence fait intervenir les centres d'intérêt économique et non pas la citoyenneté. C'est pourquoi les citoyens étrangers dont le centre d'intérêt économique est le Canada sont considérés comme résidents du Canada aux fins de la balance des paiements. De même, les citoyens canadiens dont le centre d'intérêt économique est un autre pays ne sont pas considérés comme résidents du Canada dans le cadre de la balance des paiements.

1.1.2 Les entreprises individuelles, les sociétés et les entreprises publiques comme résidentes du Canada²

Les entreprises individuelles, les sociétés et les entreprises publiques sont résidentes du Canada si elles produisent au Canada par l'intermédiaire d'entités canadiennes résidentes comme des sociétés canadiennes ou des succursales canadiennes de sociétés ou d'organismes étrangers. Il s'agit d'entreprises non résidentes si elles produisent hors du Canada à partir de sociétés ou de succursales étrangères.

Ainsi, les entreprises qui produisent à partir d'entités tant canadiennes qu'étrangères sont à la fois résidentes (à l'égard de leur production canadienne) et non résidentes (à l'égard de leur production étrangère). Une société exploitée au Canada qui dispose d'une filiale aux États-Unis est résidente à l'égard de ses activités au Canada et non résidente à

2. Comprend les organismes canadiens sans but lucratif.

l'égard des activités de sa filiale. À cause de leur dualité, on doit mettre un soin tout particulier à mesurer les activités des entreprises exploitées tant au Canada qu'à l'étranger, surtout en ce qui concerne le commerce de services et des investissements directs. On peut mesurer les activités canadiennes des entreprises, notamment leurs opérations avec les non-résidents, en se reportant à leurs états financiers comptabilisés au Canada. On peut également mesurer les activités qu'elles exercent en tant qu'entreprises non résidentes en se reportant à leurs états financiers comptabilisés à l'étranger (il s'agit alors d'opérations des économies étrangères qui les accueillent³). Dans leurs états financiers, les entreprises regroupent (consolident) généralement leurs activités comptabilisées au Canada (entreprises résidentes) et à l'étranger (entreprises non résidentes), ce qui veut dire que ces états consolidés ne peuvent constituer une source immédiate de données pour la balance des paiements.

Dans le cas des entreprises, le critère de la résidence vise le lieu des activités et non pas leur propriété. Une entreprise étrangère devient résidente pour l'exploitation dont elle fait l'objet au Canada, même si elle appartient à des non-résidents. De la même façon, l'exploitation à l'étranger d'une entreprise canadienne sera non résidente. Cette convention s'applique même si une entreprise n'a pas de qualité juridique au Canada. Ainsi, la succursale canadienne d'une société étrangère est résidente même si elle n'est pas une entité juridique canadienne. De même, la succursale étrangère d'une société canadienne ne sera pas résidente du Canada.

1.1.3 Les divers niveaux d'administration publique canadienne comme résidents du Canada

Les gouvernements canadiens incluent les niveaux fédéral, provincial et local d'administration publique de même que les organismes sans but lucratif financés par l'État pour lesquels le Canada est le centre d'intérêt économique⁴. Ces entités sont toujours considérées comme résidentes du Canada parce que leur centre d'intérêt économique demeure le Canada, quel que soit le lieu de leurs activités. C'est pourquoi

3. La distinction à établir entre activités résidentes et non résidentes d'une même entreprise est illustrée dans Colleen Cardillo, *La mesure des ventes des entreprises canadiennes à l'étranger* (document non publié, Statistique Canada, 1997). Une adaptation est présentée au chapitre 23, « Regard vers l'avenir ».

4. Les organismes internationaux font partie du « secteur gouvernemental étranger » et ne sont donc pas résidents du Canada. S'ils exercent des activités au Canada, le personnel chargé de ces activités est toutefois considéré comme résident.

on attribue la résidence canadienne aux enclaves territoriales canadiennes à l'étranger (missions diplomatiques, militaires, scientifiques ou autres).

Le territoire économique d'un pays comprend : a) l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental situé dans les eaux internationales sur lesquelles le pays jouit de droits exclusifs ou sur lesquelles il a ou revendique compétence en matière de droits de pêche ou d'exploitation des combustibles ou des minéraux présents dans les fonds des mers et des océans; b) les enclaves territoriales dans le reste du monde (zones terrestres clairement délimitées situées dans d'autres pays et utilisées par le gouvernement qui en est propriétaire ou locataire à des fins notamment diplomatiques, militaires ou scientifiques avec l'accord officiel du gouvernement du pays dans lequel elles sont physiquement situées — ambassades, consulats, bases militaires, stations scientifiques, bureaux d'information ou d'immigration, organismes d'aide, etc.)⁵.

En revanche, les ambassades étrangères et les organismes internationaux situés au Canada sont non résidents. Il convient de noter que les agents recrutés à l'étranger des ambassades étrangères au Canada sont considérés comme non résidents, contrairement au personnel des organismes internationaux situés dans notre pays qui est considéré comme résident.

1.1.4 Résumé de la question de la résidence canadienne

Les résidents canadiens sont les unités institutionnelles dont le centre d'intérêt économique est le Canada. Les conventions régissant l'attribution de la résidence canadienne en fonction des centres d'intérêt économique varient selon les trois grandes catégories institutionnelles. Les particuliers (y compris le personnel des organismes internationaux) sont résidents du Canada s'ils ont leur résidence principale au pays même s'ils séjournent à l'étranger

5. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 14.9, p. 349.

plus d'un an, à condition qu'ils le fassent pour des raisons médicales, éducatives ou en représentation gouvernementale. Une entreprise (entreprise individuelle, société ou entreprise publique) qui produit au Canada est jugée résidente à l'égard de ses activités canadiennes. Quant aux divers niveaux d'administration publique au Canada (y compris leur personnel canadien à l'étranger), ils sont toujours considérés comme résidents du Canada.

1.2 Opérations de la balance des paiements

Les opérations économiques comptabilisées dans la balance des paiements représentent des échanges ou des transferts de valeurs économiques entre résidents et non-résidents du Canada. Les valeurs en cause peuvent être des biens, des services, des revenus de placements ou des créances. Dans un échange, un résident du Canada acquiert la propriété d'une valeur économique en cédant sa propriété d'une autre valeur économique. Dans un transfert, une valeur économique s'acquiert unilatéralement, c'est-à-dire sans valeur économique de contrepartie. La plupart des opérations de la balance des paiements consistent en des échanges de valeurs économiques, les transferts ne représentant qu'une modeste partie de toutes les opérations de la balance des paiements internationaux du Canada.

1.2.1 Périodes de comptabilisation des opérations de la balance des paiements

En principe, les opérations sont comptabilisées dans le cadre de la balance des paiements lorsqu'il y a cession de propriété entre résidents et non-résidents du Canada à la valeur convenue par les deux parties à l'opération. On juge qu'il y a changement de propriété lorsqu'un bien est reçu ou lorsqu'un service ou un revenu est fourni. Il s'ensuit que les opérations doivent être comptabilisées sur une base d'exercice, c'est-à-dire que les revenus et les dépenses doivent être comptabilisés à leur engagement plutôt qu'à leur règlement, qui peut intervenir par la suite. Ainsi, en comptabilité d'exercice⁶, une exportation à crédit doit être passée au compte courant au moment où elle est constatée comme revenu aux livres de l'unité exportatrice. De la même façon, le compte débiteur de

6. On peut dire que la terminologie de comptabilité de caisse qui sert à décrire les comptes de la balance des paiements rend mal l'idée d'une comptabilité d'exercice. Ainsi, le terme même « balance des paiements » évoque des paiements et des soldes d'opérations en règlement, tout comme les termes « recettes » et « paiements » du compte courant. Les normes n'en réclament pas moins une déclaration en comptabilité d'exercice, et la terminologie de comptabilité de caisse est conservée du fait qu'elle soit si ancrée dans l'usage.

l'unité exportatrice sera une créance sur l'étranger au compte capital et financier.

On met tout en œuvre pour obtenir des données sur une base d'exercice, mais la chose peut être d'une réalisation difficile. Souvent, ce sont les sources d'information qui déterminent la période de comptabilisation des opérations. On peut notamment songer aux exportations et aux importations de biens qui sont généralement comptabilisées dans l'état de la balance des paiements au moment où les biens franchissent la frontière canadienne selon les documents administratifs des douanes, principale source de données pour ces comptes. Cette période de comptabilisation peut ne pas correspondre à celle des entreprises canadiennes, mais on y voit un indicateur acceptable du changement de propriété.

1.2.2 Évaluation des opérations de la balance des paiements

Les normes internationales prévoient une évaluation des opérations au prix du marché, celui-ci étant, par définition,

[...] le montant de monnaie que l'acheteur paie au vendeur pour acquérir un bien lorsque cet échange s'effectue de plein gré entre deux parties indépendantes l'une de l'autre et qu'il n'y a entre elles que des considérations commerciales⁷[...].

Dans les statistiques canadiennes, l'évaluation est généralement celle convenue par les agents (c'est-à-dire une évaluation transactionnelle), qui peut ou non correspondre au prix du marché, d'autant qu'une partie appréciable des opérations du Canada se fait avec des intérêts liés à l'étranger (par opposition aux opérations entre parties indépendantes). Les normes internationales tiennent compte de telles difficultés, car une bonne partie du commerce international a lieu entre parties liées se situant dans des pays différents :

Eu égard aux difficultés pratiques qu'entraîne la substitution d'un prix du marché imputé ou théorique au prix de transfert effectif, la substitution devrait être l'exception plutôt que la règle⁸.

7. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC, 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 92, p. 26.

8. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC, 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 102, p. 28.

1.2.3 Comptabilité en partie double

1.2.3.1 Comptabilisation des opérations

Les opérations de la balance des paiements sont comptabilisées en partie double, c'est-à-dire que chaque opération est comptabilisée par deux écritures simultanées du même montant. Les écritures sont enregistrées dans la balance des paiements selon le point de vue du résident du Canada. Ainsi, l'exportation de biens à crédit par le Canada est comptabilisée comme exportation de biens et comme compte débiteur au compte financier. Un don de biens par le Canada à un autre pays est quant à lui comptabilisé comme exportation de biens et comme paiement de transfert courant.

La comptabilisation se fait par débits et crédits comme dans les livres des sociétés. Au compte courant, les débits représentent des dépenses canadiennes encourues à l'étranger et les crédits représentent des revenus canadiens provenant de non-résidents. Au compte capital et financier, un débit est une augmentation des actifs canadiens ou une diminution des passifs canadiens avec les non-résidents et un crédit signifie le contraire.

Dans la présentation de la balance des paiements, on représente, par convention, débits et crédits par des signes. Le signe moins (-) pour les débits et le signe plus (+) pour les crédits. La présentation s'en trouve grandement simplifiée, puisque toutes les opérations peuvent figurer dans une seule colonne avec des + et des - au lieu de deux colonnes respectivement débitrice et créditrice (voir le tableau 1.1).

On a modifié cette convention dans les présentations statistiques sans signe du compte courant canadien, les comptes des revenus étant regroupés indépendamment des comptes de dépenses. C'est ainsi que tous les comptes de revenus portent implicitement le signe plus et tous les comptes de dépenses, le signe moins, sauf avis contraire. Ainsi, si le signe moins est accolé à un bénéfice au compte des investissements directs, c'est qu'il s'agit en réalité d'une perte.

1.2.3.2 Divergence statistique

Dans une comptabilité en partie double comme celle de la balance des paiements, la somme de toutes les écritures devrait être nulle. Ce n'est pas ce qu'on observe dans la pratique, car les sources d'information statistique aux fins de la balance des paiements du Canada ne se présentent pas sous forme

Tableau 1.1 Conventions concernant la comptabilisation de la balance des paiements

	Débit	Crédit	Signe
Compte courant			
Recettes		X	+
Paiements	X		-
Compte capital et financier			
Actif			
Augmentation	X		-
Diminution		X	+
Passif			
Augmentation		X	+
Diminution	X		-

de paires de valeurs. On puise plutôt les deux écritures d'une opération à deux sources ou plus. Les éléments de comptabilisation des deux côtés d'une opération peuvent différer pour diverses raisons : différences de période de comptabilisation, d'évaluation ou d'observation, ou tout simplement sous-observation qui empêche de prendre en compte les deux côtés de l'opération.

Après avoir inscrit les différentes écritures à l'état de la balance des paiements, c'est-à-dire au compte courant et au compte capital et financier, on fait la somme de ces deux comptes, ce qui laisse un crédit ou un débit net. On porte à un compte unique une écriture de contrepartie à ce crédit ou à ce débit net qui est appelée « divergence statistique⁹ ». Grâce à ce poste, on s'assure que tous les postes sont en sommation nulle, c'est-à-dire que la balance des paiements est « en équilibre ». Soulignons que la divergence est la valeur nette de toutes les erreurs relevées et de toutes les écritures manquantes. Par conséquent, l'ordre de grandeur de cet élément résiduel livre une mesure générale et imprécise de l'exactitude générale de l'état de la balance des paiements.

9. Pour se renseigner plus en détails sur la divergence statistique, voir Fred Barzyk et Lucie Laliberté, *La divergence statistique dans la balance des paiements du Canada, 1962 à 1991*, (document de recherche, n° 4, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97004, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services>, Statistique Canada, Ottawa, 1992).

En réalité, il est difficile de déterminer les sources de cette divergence statistique, tout comme d'établir dans quelle mesure les erreurs proviennent du compte courant ou du compte capital et financier. Les mesures prises au niveau du développement des données qui aident à réduire la divergence sont présentées au chapitre 23, « Regard vers l'avenir ».

1.3 Cadre de présentation de l'état de la balance des paiements

Le cadre de présentation de la balance des paiements internationaux du Canada a évolué au fil des ans¹⁰. Le présent document porte sur la présentation et sur les normes adoptées en 1997 d'après la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (FMI). L'état canadien de la balance des paiements se compose du compte courant, du compte capital et financier et du compte de divergence statistique (voir le tableau 1.2).

Ces comptes largement conformes aux normes internationales ont été choisis pour la description de la balance des paiements du Canada parce qu'ils ont chacun leur comportement. Ils réagissent

10. Pour la perspective historique, voir Statistique Canada, *La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada: description des sources et des méthodes*, (publication autorisée par le ministre des Approvisionnement et Services Canada, produit n° 67-506-XPF au catalogue, mars 1981).

différemment aux influences économiques, offrent de l'intérêt pour un certain nombre de pays (d'où une meilleure comparabilité) et se prêtent à une mesure.

1.4 Liens avec d'autres systèmes statistiques

1.4.1 Liens avec le Système de comptabilité nationale du Canada

L'état de la balance des paiements du Canada est une composante du grand ensemble de statistiques économiques appelé Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), qui saisit les opérations

économiques des résidents du Canada tant avec les autres résidents qu'avec les non-résidents. Le SCNC nous éclaire en définitive sur la question complexe suivante : « Qui fait quoi, comment et dans quel but, avec qui, en échange de quoi et avec quelles variations des stocks? ¹¹ » Au fil des ans, on a formé

11. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993*, (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 2.12, p. 18.

Tableau 1.2 Cadre de la balance des paiements

Compte Courant	Recettes	Paiements	Solde
Biens et services Biens Services Voyages Transports Services commerciaux Services gouvernementaux Revenu de placements Investissements directs Bénéfices Intérêts Investissements de portefeuille Dividendes Intérêts Autres investissements Intérêts Transfers courants Privés Officiels			
Compte Capital et financier	Actifs: Flux nets	Engagements: Flux nets	Flux Nets
Compte capital Transferts de capital Actifs non financiers non produits Compte financier Investissements directs Bénéfices réinvestis Autres Investissements de portefeuille Obligations Actions Instruments du marché monétaire Autres investissements Prêts Dépôts Réserves Autres actifs ou autres engagements			
Compte de divergence statistique			Divergence Nets

et organisé les diverses réponses à cette question en parties autonomes mais uniformément liées les unes aux autres, que l'on appelle les composantes du SCNC. La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux répondent à la question du SCNC lorsque le « avec qui » est l'étranger, c'est-à-dire les non-résidents du Canada.

Le SCNC comprend les éléments suivants :

- **Les comptes économiques et financiers nationaux** (compte de revenus et de dépenses et compte capital et financier); on met l'accent sur les grands secteurs de l'économie canadienne : particuliers et entreprises individuelles, sociétés et entreprises publiques, administrations publiques et non-résidents. Dans ces comptes, les opérations du secteur des non-résidents sont celles de la balance des paiements, mais sont considérées du point de vue du reste du monde et non pas de celui des résidents du Canada comme dans la balance des paiements. Les inscriptions sont donc contraires dans ces deux états puisque, par exemple, l'actif financier des non-résidents au compte des flux financiers devient un passif financier des résidents au compte de la balance des paiements;
- **La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux** sont décrits dans le présent document et portent sur les opérations économiques et les bilans entre résidents et non-résidents du Canada. Comme nous l'avons signalé au paragraphe précédent, opérations et bilans sont considérés du point de vue des résidents du Canada dans ces deux états;
- **Les tableaux d'entrées-sorties** mesurent l'origine et la destination de la production canadienne selon la structure des branches d'activité et des produits et où on s'attache aux opérations et aux liens technologiques entre branches dans le cas de la production intermédiaire (produits semi-finis). L'accent est ici mis sur les branches d'activité qui composent l'économie canadienne;
- **Le produit intérieur réel par industrie** présente les variations de la composition industrielle du produit réel (en prix constants). Cette production se mesure en produit intérieur brut au prix des facteurs. On met ici l'accent sur les branches d'activité qui composent l'économie canadienne.

Les comptes de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux sont en

correspondance avec les comptes du SCNC, à deux exceptions près, celles de la comptabilisation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et des bénéfices au compte des investissements directs. Dans la balance des paiements, on ne dégage pas les SIFIM comme services, mais on les laisse dans les revenus de placements, contrairement à ce qui se fait dans les autres composantes du SCNC. On reconnaît, dans l'état de la balance des paiements, les bénéfices provenant des investissements directs lorsqu'ils sont gagnés, alors qu'ils sont enregistrés dans les autres composantes du SCNC uniquement lorsqu'ils sont déclarés comme dividendes.

1.4.2 Liens avec les systèmes de la balance des paiements d'autres pays

La statistique de la balance des paiements fait également partie d'un système international. Les opérations qui influent sur la balance des paiements internationaux d'un pays toucheront aussi celle du pays partenaire. Comme les opérations de la balance des paiements entre les pays ont un effet foncièrement unificateur, on a fait des efforts concertés sur le plan international pour adopter des concepts identiques et des normes et conventions uniformes. Cela rend les statistiques plus comparables dans le monde et favorise manifestement l'élaboration et l'application de politiques en matière d'échanges et d'investissements internationaux.

1.5 Interprétation des comptes de la balance des paiements

1.5.1 Interprétation comptable

Dans le contexte de la comptabilité financière, le compte courant du Canada est équivalent à l'état des résultats et le compte capital et financier, à l'état de l'évolution de la situation financière avec les non-résidents. Le compte courant indique les revenus et les dépenses avec les non-résidents sur les biens, les services, les revenus de placements et les transferts courants. Le compte capital et financier décrit les activités d'investissement et de financement des résidents avec les non-résidents. Le compte capital présente les transferts en capital à destination ou en provenance de notre pays ainsi que les recettes et les paiements sur actifs non financiers non produits. Quant au compte financier, il montre comment les résidents envoient des capitaux à l'étranger (augmentant ainsi leur actif financier ou diminuant

leur passif financier avec l'étranger) ou en reçoivent (diminuant leur actif financier ou augmentant leur passif financier).

Comme on comptabilise en partie double, l'état de la balance des paiements est autonome, la sommation de ses comptes étant nulle. Ainsi, toute sommation de certains des comptes correspond à celle du reste des comptes avec inversion des signes. Le solde du compte courant sera donc de signe contraire au solde du compte capital et financier. Un pays n'accusera donc un déficit au compte courant que s'il importe du capital. En d'autres termes, l'importation nette de capital se traduit nécessairement par un déficit au compte courant. Il convient de noter que cette identité comptable vaut pour la sommation de toutes les opérations au compte courant et celle de toutes les opérations au compte capital et financier, car il n'y aura pas obligatoirement correspondance individuelle entre une opération au compte courant et une opération au compte financier. En fait, il y a bien plus d'opérations extérieures au compte financier (marché financier) qu'au compte courant. Ainsi, le gouvernement canadien peut lancer une émission obligataire à l'étranger et en déposer le produit à une banque étrangère, d'où deux écritures au compte financier, soit au passif « obligations » et à l'actif « dépôts », sans que le compte courant ni le solde du compte financier soient touchés.

1.5.2 Interprétation analytique¹²

D'un point de vue analytique, les comptes sont regroupés en agrégats et analysés en excédents et déficits ou en entrées-sorties nettes. Les deux agrégats les plus connus sont les soldes du compte courant et du compte capital et financier. Dans la balance des paiements du Canada, on dégage aussi des soldes pour les biens, les services, les biens et services, les revenus de placements, les transferts courants et les flux nets des opérations du compte capital et financier, ces dernières valeurs étant ventilées en flux d'actifs et de passifs. Sur une base historique, le Canada a présenté un excédent au chapitre des biens, des déficits au chapitre des services, des revenus de placements et de l'ensemble du compte courant et une entrée nette au compte capital et financier.

Comme le Canada a connu dans son histoire plus de déficits que d'excédents au compte courant, nous

évoquons ici un déficit à ce compte pour illustrer l'identité comptable de la balance des paiements. Il y a déficit au compte courant si le Canada dépense plus qu'il ne gagne en ce qui concerne les biens, les services, les revenus de placements et les transferts courants. Dans ce cas, le Canada obtient des ressources financières de l'étranger et, de ce fait, compte sur l'épargne extérieure. En d'autres termes, les non-résidents investissent plus en actifs canadiens que les résidents en actifs étrangers. Dans la mesure même où les investisseurs étrangers acquièrent plus d'actifs canadiens que les résidents n'acquièrent d'actifs étrangers, le déficit s'accroît au compte courant, en raison de l'identité comptable qui fait correspondre l'ordre de grandeur de l'investissement extérieur net au Canada au déficit du compte courant.

Nombreuses sont les forces — en interaction positive ou négative — qui agissent sur le déficit du compte courant d'un pays avec une intensité susceptible de varier dans le temps. Est-ce le prêt extérieur net qui crée le déficit au compte courant ou est-ce ce déficit qui mène à un emprunt net à l'étranger? On ne peut répondre à cette question qu'en remettant les statistiques dans un contexte analytique permettant de décrire le comportement des agents économiques en cause. C'est par l'analyse que l'on dégage les liens de causalité. Selon les conditions et les époques, on peut dire que, s'il y a déficit au compte courant, c'est que le Canada répond à une demande extérieure d'actifs financiers canadiens ou que les résidents dépensent plus qu'ils ne gagnent à l'étranger en ce qui concerne les biens, les services, les revenus de placements et les transferts courants (déficit au compte courant) et doivent, de ce fait, emprunter sur le marché extérieur (l'emprunt extérieur net devient donc la réaction d'adaptation). Les forces qui entrent en jeu évoluent dans le temps, et aucun cadre de présentation ne peut réussir à les suivre toutes :

[...] aucun chiffre d'excédent ou de déficit ne peut suffire à caractériser les interrelations kaléidoscopiques qui unissent une économie intérieure et le reste du monde¹³.

On peut remettre l'analyse des comptes de la balance des paiements dans un cadre plus général que

12. L'analyse fait partie intégrale du processus statistique. Pour plus de renseignements, voir le chapitre 23 « Regard vers l'avenir ».

13. Statistique Canada, *La Balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada : description des sources et des méthodes* (publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada, produit n° 67-506-XPF au catalogue, mars 1981), p. 17.

celui des opérations qui leur sont propres, qu'il s'agisse d'une description globale de l'activité économique canadienne ou du stade du cycle économique où se trouve notre pays. L'économie canadienne est considérablement exposée aux influences extérieures tant pour les biens et services que pour les opérations financières. La production de notre pays dépend dans une large mesure des niveaux de la demande effective dans les autres pays, et le Canada fait aussi ample usage d'importations dans sa production et sa consommation. C'est par l'utilisation de biens, de services et de capital extérieurs que le Canada peut parvenir à une expansion et à un développement qui ne se limitent pas à ce que permettent ses propres ressources intérieures. Son secteur extérieur subit donc l'influence de la conjoncture intérieure et, en même temps, des influences extérieures s'exercent sur son économie intérieure. Les influences internationales jouent un

rôle dominant sur le marché financier canadien. Cette exposition de l'économie canadienne aux aléas des économies du reste du monde fait ressortir non seulement l'intérêt capital des excédents et déficits de la balance des paiements, mais aussi leur incidence sur l'économie intérieure. Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) fournit un cadre plus général d'évaluation du secteur extérieur de l'économie canadienne.

Une autre mesure consiste à évaluer la balance des paiements internationaux du Canada dans un contexte mondial. Ainsi, le Canada exporte des biens dont les prix se fixent à l'échelle internationale, et tout changement apporté à ces prix peut grandement influencer sur son commerce de biens. Ajoutons que les marchés financiers internationaux agissent largement sur les prix de nos instruments financiers et la valeur extérieure du dollar canadien.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 2

COMPTE COURANT

2.1 Concepts

Au compte courant, on mesure les revenus et les dépenses du Canada provenant des opérations avec les non-résidents en biens et services, en revenus de placements et en transferts courants. On peut aussi définir ce compte d'une manière « résiduelle » comme englobant toutes les opérations avec des non-résidents à l'exception des opérations de capital et de financement (qui sont mesurées au compte capital et financier). Les opérations du compte courant sont finales, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas liées à des opérations passées ou futures avec les non-résidents comme le sont souvent les opérations financières, par exemple le règlement de créances ou le fait de générer un revenu de placements.

On les comptabilise en valeur brute, c'est-à-dire que l'on porte au compte courant les revenus et les dépenses découlant d'activités économiques avec les non-résidents. Les grands comptes du compte courant sont les biens, les services, les revenus de placements et les transferts courants. Les services sont divisés en catégories: voyages, transports, services commerciaux et services gouvernementaux.

2.2 Sources des données

Les données sur les biens sont en grande partie tirées de renseignements douaniers recueillis à des fins administratives.

Comme les services peuvent prendre de nombreuses formes, les sources des données sont aussi très diverses. Une partie importante des données sur les services, notamment sur les voyages et les services commerciaux, proviennent d'enquêtes. Une proportion de plus de 40 % des recettes et de presque un tiers des paiements proviennent, directement ou indirectement, de dossiers administratifs. Pour les estimations des voyages, des données d'enquêtes sur les dépenses sont combinées à des données administratives sur le nombre de voyageurs. De plus, on se reporte à des renseignements administratifs pour vérifier de temps à autre les données sur les voyages. Dans le cas des services commerciaux et des transports, on exploite principalement des données

d'enquêtes avec des données administratives annuelles servant à évaluer et à améliorer les résultats des enquêtes. Pour les services gouvernementaux, on puise largement à des sources administratives. Enfin, dans certaines séries statistiques de services, on emploie des « indicateurs repères », car on ne dispose pas de données courantes de mesure directe.

On dresse, dans une large mesure, le compte des revenus de placements à l'aide de données d'enquêtes. Les données administratives nous renseignent sur les transferts courants, qu'il s'agisse des dossiers de l'aide publique au développement ou de ceux des prestations de sécurité du revenu (par exemple les prestations de retraite).

2.3 Méthodes

C'est la Division du commerce international de Statistique Canada qui dresse le compte des biens avec des renseignements supplémentaires émanant de la Division de la balance des paiements. Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation, une division du même organisme, produit les séries sur les voyages. Les autres postes du compte courant sont tous compilés par la Division de la balance des paiements et des flux financiers.

Dans les sept chapitres qui suivent, nous examinerons tour à tour chacun des comptes du compte courant : biens, voyages, transport, services commerciaux, services gouvernementaux, revenus de placements et transferts courants, et ce, sous l'angle des concepts, des sources des données, des méthodes et des produits (exactitude et accessibilité des données).

2.4 Produits

2.4.1 Exactitude des données

Dans l'ensemble, les données du compte courant sont fiables.

2.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles du compte courant sont publiées dans la *Balance des paiements*

internationaux du Canada, trimestrielle (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. Les séries sont présentées sous forme de recettes, paiements et soldes pour l'ensemble des pays et pour les États-Unis. Elles sont également publiées sur une base annuelle pour les six régions types de

l'état de la balance des paiements, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays.

CHAPITRE 3

BIENS

3.1 Concepts

Par biens, on entend les biens qui font l'objet d'achats et de ventes entre les résidents et les non-résidents du Canada.

Les biens sont des objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché¹.

Selon les concepts, les biens doivent être comptabilisés dans la balance des paiements lorsqu'il y a changement de propriété entre résidents et non-résidents du Canada et doivent être évalués au prix du marché à la frontière du pays exportateur. Les pays se servant amplement de données douanières pour établir les données du commerce de biens, les pratiques administratives des douanes influent grandement sur les normes internationales qui incorporent ces concepts. Mentionnons notamment que, dans les normes internationales, le mouvement transfrontalier de biens, qui est à la base de la documentation douanière, est perçu comme équivalent à un changement de propriété. Cependant, le point d'évaluation de ces données n'est pas toujours la frontière du pays exportateur comme l'exige la balance des paiements. Dans ces cas, et dans d'autres cas précis, on corrige les données douanières par des ajustements de la balance des paiements.

Conformément aux normes internationales, les statisticiens canadiens comptabilisent comme opérations en biens trois catégories générales d'opérations. Premièrement, ils intègrent la plupart des biens qui franchissent la frontière (selon les documents douaniers) à la balance des paiements, puisqu'on considère alors généralement qu'il y a eu changement de propriété. Ces données douanières

1. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque nationale, *Système de la comptabilité nationale 1993*, (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 6.7, p.131.

font l'objet d'ajustements d'observation, de période et d'évaluation dans les statistiques canadiennes.

L'ajustement d'évaluation de loin le plus important est l'ajustement du transport vers la frontière (on notera que, dans ces mêmes statistiques, l'évaluation des biens à la frontière se limite à ceux transportés au pays par camion, train ou pipeline²).

Deuxièmement, on relève des cas de biens enregistrés dans les données douanières pour lesquels il n'y a nettement pas changement de propriété. Ces cas comprennent les biens qui franchissent la frontière à des fins de transformation ou de réparation, ou dans le cadre de baux financiers de biens d'équipement. Ces éléments sont néanmoins toujours considérés comme des opérations en biens par les normes internationales. Le Canada adhère à ces normes, sauf qu'il ne sépare pas les biens destinés à la transformation et n'identifie pas séparément la valeur de la plupart des réparations³.

Troisièmement, il y a des biens qui changent de propriétaire, mais qui ne sont pas enregistrés dans les documents douaniers à cause de circonstances particulières, qu'il s'agisse de satellites ou de navires qui ne franchissent pas la frontière à destination ou en provenance du territoire économique d'un pays ou de l'or non monétaire échangé avec des non-résidents à l'intérieur d'un pays (voir aussi les sections 3.3.1.4 et 3.3.2.4). On tient compte de ces biens grâce à des ajustements de résidence dans la balance canadienne des paiements. Les combustibles et autres provisions destinés à des transporteurs non résidents dans des ports canadiens ou à des transporteurs résidents dans des ports étrangers font exception aux normes internationales qui requièrent qu'ils soient traités comme des biens. Ces biens se retrouvent dans les services de transport des statistiques canadiennes

2. Le fret au chapitre du transport maritime et aérien est traité comme fret international. On note que l'évaluation des biens à la frontière comprend implicitement des éléments de transport que l'on retrouve au compte des transports, plus particulièrement les biens acheminés au Canada par les soins de transporteurs étrangers ainsi que le transport à l'étranger assuré par des transporteurs canadiens (on trouvera plus de détails à ce sujet au chapitre 5, « Transports »).

3. Certaines réparations sont attribuées, conformément aux normes internationales, aux catégories de services de construction, d'informatique et de transport (voir les chapitres 5, « Transports » et 6, « Services commerciaux »).

puisque'ils ne peuvent être différenciés des autres dépenses dans les ports étrangers des transporteurs aériens et maritimes.

Le Canada se trouve à exclure, là encore conformément aux normes internationales, trois grands types d'opérations en biens de ses statistiques. En premier lieu, il y a certains biens qui franchissent la frontière et subissent un changement de propriété, sans toutefois être enregistrés dans les données douanières. Par convention, ces biens apparaissent dans des comptes de la balance des paiements autres que celui des biens :

- biens d'usage personnel dont font l'acquisition les voyageurs internationaux et les travailleurs frontaliers (enregistrés au compte des voyages);
- éléments financiers comme les billets et pièces de monnaie en circulation (enregistrés au compte financier);
- « or monétaire » échangé par les autorités monétaires d'économies distinctes (enregistré au compte des réserves).

Les journaux et les périodiques qui sont acheminés en abonnements directs plutôt qu'en vrac devraient,

selon les normes internationales, être pris en compte dans les services d'information. Toutefois, puisqu'on ne distingue pas les journaux ni les périodiques des autres éléments de colis postaux dans les statistiques canadiennes, ils sont comptabilisés dans les biens par un ajustement d'observation à l'égard des importations postales.

En deuxième lieu, des biens qui traversent la frontière peuvent ne pas être enregistrés dans les données douanières parce qu'il n'y a nettement pas changement de propriété dans leur cas :

- les biens en transit (y compris l'acheminement assuré par des centres de distribution commerciale);
- les biens (autres que les biens consignés) qui sont retournés, dans le cas des exportations, ainsi que les biens d'exportation ou d'importation retournés dans le cadre d'opérations temporaires;
- les biens en location de service;
- l'outillage mobile comme les plates-formes de forage où il n'y a pas changement de propriété;
- les livraisons à destination ou en provenance d'établissements militaires ou diplomatiques à l'étranger;

Tableau 3.1 Sommaire des pratiques canadiennes de comptabilisation des biens

	Comptabilisation comme biens		Non-comptabilisation comme biens	
	Qui franchissent la frontière	Qui ne franchissent pas la frontière	Qui franchissent la frontière	Qui ne franchissent pas la frontière
Changement de propriété	La plupart des biens (ajustements d'observation, de période et d'évaluation)	Or non monétaire échangé avec des comptes non-résidents au Canada Satellites, Navires (ajustements de résidence)	Biens des voyageurs (au compte des voyages) Éléments financiers (au compte des dépôts) Or monétaire (au compte des réserves)	Avoirs non financiers (au compte financier) Marchandises de courtage*
Absence de changement de propriété	Biens en crédit-bail (baux financiers) Biens à transformer La plupart des biens à réparer	Sans objet	Biens en transit* Biens retournés* Biens en location de services* Outillage mobile* Livraisons pour fins diplomatiques ou d'exposition* Effets des migrants*	Sans objet

- les biens non destinés à la vente comme les expositions ou les étalages et les spécimens sans valeur commerciale;
- les effets des migrants.

Il est important de noter que, selon les normes internationales, on devrait comptabiliser les effets des migrants comme biens avec écriture de compensation aux transferts en capital; ils ne sont toutefois pas pris en compte dans la balance canadienne des paiements à cause de problèmes pratiques d'évaluation⁴. On ne tient pas compte non plus de biens illicites autres que les produits du tabac non déclarés à l'importation (voir la section 3.3.2.1). Le problème n'est pas le changement de propriété, mais plutôt la capacité d'en arriver à des estimations vraisemblables.

En troisième lieu, il y a des biens qui ne franchissent pas la frontière et subissent un changement de propriété, mais qui ne sont pas comptabilisés comme biens. Par convention, ils apparaissent dans d'autres postes de la balance des paiements : avoirs non financiers, qu'il s'agisse de terrains, de constructions, de matériel ou de stocks enregistré au compte financier et de marchandises de courtage (qui devaient être enregistrées aux comptes des services) dont le propriétaire est d'un pays autre que celui où ils se situent. Cependant, le courtage sur marchandises ne figure pas présentement dans les services des statistiques canadiennes à cause des limites de nos données (voir la section 6.2.2.7).

3.2 Sources des données

Comme nous l'avons signalé, le compte du commerce de biens est largement fondé sur les documents douaniers.

Lorsque des marchandises sont importées au Canada ou en sont exportées, elles doivent être déclarées aux douanes et l'importateur ou l'exportateur doit donner des renseignements sur la destination et la valeur des marchandises, leur origine et le bureau de dédouanement ainsi que sur le mode de transport. La plupart de ces renseignements sont requis par l'administration des douanes. On appelle généralement « statistiques

commerciales établies sur la base douanière » les statistiques commerciales élaborées à partir des dossiers administratifs des douanes⁵.

Au Canada, c'est la Division du commerce international de Statistique Canada qui traite et publie à des fins statistiques les données administratives des douanes. À partir des documents douaniers produits à l'intention de l'Agence canadienne des douanes et du revenu (auparavant connue comme Revenu Canada — Accise et Douanes), la division assemble des données sur les importations canadiennes en provenance de tous les pays étrangers et sur les exportations canadiennes à destination de pays étrangers autres que les États-Unis. Depuis le 1^{er} janvier 1990, les données sur les exportations canadiennes aux États-Unis proviennent des documents des douanes américaines sur les importations en provenance du Canada. Elles sont réunies par le U.S. Bureau of the Census du Department of Commerce des États-Unis et communiquées à la Division du commerce international. Auparavant, on les puisait directement dans les documents des douanes canadiennes sur les exportations aux États-Unis. La Division de la balance des paiements exploite d'autres sources pour adapter les données douanières aux exigences de la balance des paiements.

Comme les données douanières sont de loin notre grande source d'information sur les biens pour la plupart des pays, on a fait, ces dernières années, des efforts concertés sur le plan international pour réduire les différences de normes d'établissement des données entre l'information douanière et la statistique de la balance des paiements. Dans l'inscription de ses données douanières, le Canada suit généralement les normes internationales qu'énonce le document des Nations Unies, *Statistiques du commerce international : concepts et définitions*⁶. Nous passerons en revue ces normes telles qu'elles ont été adoptées au Canada et ferons mention des ajustements à effectuer aux fins de la balance des paiements.

4. Toutefois, les fonds possédés et la valeur des migrants figurent dans la balance canadienne des paiements (voir le chapitre 11, « Compte capital »).

5. Statistique Canada, *Importations : Commerce de marchandises 1998* (produit n° 65-203 au catalogue), p. v.

6. Nations Unies (*Études série ST/ESA/SER c/52/Rev.2, New York, 1998*).

3.2.1 Système général de statistique du commerce des biens

Pour inscrire ses données douanières, le Canada emploie ce que le Bureau de statistique des Nations Unies appelle le système général de statistique du commerce, dont la principale caractéristique est un enregistrement de tous les biens utilisés dans l'économie intérieure ou réexportés. (Dans la terminologie douanière, les biens réexportés sont des biens d'origine étrangère qui n'ont pas fait l'objet d'une transformation importante au Canada.)

3.2.2 Présentation des marchandises

Pour le codage des marchandises à des fins douanières, le Canada applique le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH) est une nomenclature internationale de produits, qui a été élaborée sous l'égide du Conseil de coopération douanière (aujourd'hui dénommé Organisation mondiale des douanes ou OMD), basé à Bruxelles. Le SH est entré en application le 1^{er} janvier 1988, et devait servir non seulement à des fins douanières mais aussi à la collecte de statistiques commerciales pour toutes sortes de transactions effectuées dans le cadre des échanges internationaux (transports, assurances, etc.).

Aux fins de la classification tarifaire, le SH constitue une structure légale et logique, qui renferme un total de 1 241 positions regroupées en 96 chapitres, eux-mêmes subdivisés en 21 sections. C'est ainsi que le SH contient plus de 5 000 sous-positions, identifiées par un code à six chiffres et assorties des définitions et règles nécessaires à son application uniforme⁷.

7. Organisation mondiale du commerce, *Focus* (bulletin d'information n°20, juin-juillet 1997, Genève: Division de l'information et des relations avec les médias, Organisation mondiale du commerce). Le SH prévoit un codage jusqu'à huit chiffres pour les exportations et jusqu'à neuf et 10 chiffres pour les importations. Ce système est diversement utilisé au Canada. Avec les autres niveaux de codage, on ne vise pas nécessairement une comparabilité internationale.

Le SH repose sur le principe fondamental selon lequel les produits sont classés d'après leur nature et non d'après l'étape de leur fabrication, leur utilisation, leur qualité de produits faits au Canada ou tout autre critère analogue⁸.

La plupart des pays se servent du codage SH, qui non seulement allège les formalités (paperasserie de déclaration) et l'administration douanière, mais facilite aussi l'analyse aux fins des politiques et du commerce.

Presque tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce appliquent la nomenclature du SH, ce qui veut dire que plus de 95 % de tout le commerce mondial est aujourd'hui couvert par le SH[...] L'article 16 de la Convention sur le système harmonisé prévoit une révision périodique du système. Afin de mettre le SH à jour et de prendre en compte l'évolution de la technologie, l'apparition de nouveaux produits et l'évolution du commerce international, deux séries de modifications lui ont été apportées le 1^{er} janvier 1992 et le 1^{er} janvier 1996, respectivement. Une troisième série d'amendements devrait voir le jour en l'an 2002 ou 2003⁹.

3.2.3 Évaluation

À des fins douanières, les biens sont évalués à leur « valeur transactionnelle » au point de sortie dans le cas des exportations canadiennes et au point de dernière livraison directe dans le cas des importations canadiennes. Aux fins de la balance des paiements et suivant les normes internationales, les biens échangés « sont enregistrés à leur prix de marché au point d'évaluation uniforme, à savoir la frontière douanière de l'économie exportatrice »¹⁰.

8. Statistique Canada, *Importations : Commerce de marchandises 1998* (produit n° 65-203 au catalogue), p. viii.

9. Organisation mondiale du commerce, *Focus* (bulletin d'information n° 20, juin-juillet 1997, Genève: Division de l'information et des relations avec les médias, Organisation mondiale du commerce).

10. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 195, p. 57.

3.2.3.1 Valeur transactionnelle

Dans la documentation douanière du Canada, les biens sont évalués à leur valeur transactionnelle telle qu'elle est définie par l'Organisation mondiale du commerce.

Pour déterminer la valeur transactionnelle des produits importés, il faut ajouter au prix de ces produits tous les frais de transport et tous les frais connexes engagés à l'égard des marchandises avant l'expédition directe au Canada jusqu'au lieu d'expédition directe. En conséquence, le prix des importations canadiennes est le prix F.A.B. (Franco à bord), lieu d'expédition directe au Canada. Les coûts du fret et de l'assurance nécessaires pour acheminer les marchandises au Canada depuis le point d'expédition directe ne sont pas compris.

[...] Les prix de la plupart des exportations canadiennes vers des pays d'outre-mer sont des prix F.A.B., port de sortie, fret intérieur compris jusqu'à ce point, après déduction des escomptes et des rabais. À compter de janvier 1990, les exportations du Canada aux États-Unis sont évaluées F.A.B. au point de sortie du Canada. Avant 1990, elles étaient évaluées F.A.B. au point de chargement après déduction du fret, des escomptes et des rabais¹¹.

Aux fins de la balance des paiements, on accepte généralement la valeur transactionnelle établie à des fins douanières. Dans certains cas, des données supplémentaires indiquent que l'opération a eu lieu à une valeur différente de celle qui a été enregistrée dans les douanes, ce qui exige des ajustements d'évaluation dans le cadre de la balance des paiements.

3.2.3.2 Évaluation à la frontière

Aux fins de la balance des paiements, le point d'évaluation est la frontière de l'économie

exportatrice. L'évaluation des biens à la frontière demande un ajustement des données douanières tant à l'importation qu'à l'exportation. L'évaluation au point de sortie (exportations douanières) ou au point d'expédition à l'étranger (importations douanières) vers la frontière entraîne des ajustements d'évaluation en fonction du transport intérieur, notamment lorsque le point d'expédition est loin à l'intérieur d'un pays comme c'est le cas avec les États-Unis. À l'exportation, de tels ajustements sont nécessaires parce que la balance des paiements et les douanes utilisent une définition quelque peu différente du transport vers la frontière. Ces ajustements sont également nécessaires à l'importation provenant des États-Unis parce que l'évaluation est au point de dernière expédition aux États-Unis. Quant aux importations des pays d'outre-mer, l'évaluation est à la frontière du pays exportateur tant à des fins de douanes que de la balance des paiements.

En retenant comme critère la frontière douanière (plutôt que la frontière politique), on dit que le transport devient international et est inscrit dans les services de transport (voir le chapitre 5, « Transport ») une fois que les biens ont été dédouanés à un bureau d'entrée du réseau aérien ou maritime. On n'attribue rien au transport intérieur à l'égard de la partie du transport qui se fait à l'intérieur des frontières politiques (le mouvement des bateaux sur les Grands Lacs ou le voyage intérieur entre Thunder Bay et un point à 200 miles [environ 322 kilomètres] au large des côtes de Terre-Neuve, par exemple).

3.2.4 Attribution aux pays

En base douanière, les exportations devraient être attribuées au pays de destination ultime, mais ce qu'on obtient en fait, c'est le pays de la dernière destination connue. En fait, les documents douaniers peuvent n'indiquer ni l'un ni l'autre de ces pays. Pour des raisons pratiques, on attribue les exportations au pays de la « destination la mieux connue » sur la base de la balance des paiements.

Les normes internationales se prononcent clairement sur le principe du changement de propriété à l'échelle internationale. Il s'agit fondamentalement du passage des livres de l'exportateur à ceux de

11. Statistique Canada, *Importations : Commerce de marchandises 1998* (produit n° 65-203 au catalogue), p. viii.

l'importateur¹². Les normes ne précisent cependant pas si ce « passage comptable » s'opère au maillon initial, intermédiaire ou final de la chaîne des parties à une opération.

En fait, on ne peut établir dans la pratique qui est le premier propriétaire. Aspect plus important encore, la majeure partie des documents douaniers — la documentation douanière étant notre seule source d'information exhaustive — indique les destinations prévues sans pays tiers de passage sauf dans le cas des biens qui transitent par des pays. Dans le cas d'exportations où les résidents de plusieurs pays interviennent, mais où on ignore le changement de livres, le choix d'une destination « tardive » plutôt que « hâtive » est en réalité tout à fait acceptable.

Un problème particulier se pose dans le cas des exportations aux États-Unis : en raison des procédures administratives, le U.S. Customs Service décrit une partie appréciable des importations comme importations à des fins de consommation plutôt que comme transit vers des destinations outre-mer. Toutefois, comme la vaste majorité de nos exportations va à la consommation américaine, l'attribution des biens en question est juste, tout comme celle de la partie des exportations en transit qui passent d'abord aux livres d'un destinataire américain. Bien sûr, ces dernières exportations aboutissent ensuite à leur destinataire outre-mer comme réexportations ou exportations américaines. Pour le reste des exportations de transit qui sont attribuées par défaut aux États-Unis, il y a implicitement une attribution « hâtive » plutôt que « tardive » dans les méthodes de la balance des paiements. On constate donc, à ce titre, un important phénomène d'attribution erronée pour toutes les opérations de transit qui ne sont pas décrites comme telles dans les documents douaniers. On n'a pas tenté d'apporter une correction géographique pour remédier à cette insuffisance des données qui constitue une mauvaise attribution, bien qu'à partir de 1986, on ait effectué un ajustement en fonction de la sous-observation des exportations en dehors des États-Unis

12. « On considère généralement que les biens exportés changent de propriétaire au moment où l'exportateur cesse de les enregistrer dans ses livres comme actif réel (enregistrant ainsi une vente) et effectue une inscription correspondante dans ses comptes financiers. À l'importation, le changement de propriété a lieu lorsque l'importateur comptabilise les biens dans ses livres comme avoir réels (enregistrant ainsi un achat) et porte une inscription correspondante dans ses comptes financiers. Il devrait donc y avoir concordance entre le poste des **biens** et le **compte d'opérations financières** de la balance des paiements du pays considéré et entre les postes des **biens** du pays exportateur et du pays importateur ». Source : Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20432, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 204, p. 58.

(et qui est en plus de la mauvaise attribution) dans les révisions chronologiques de 1997 (voir la section 3.3.1.1). La recherche dans ce domaine se poursuit.

Les importations sur la base douanière sont allouées au pays d'origine. (Ce traitement a été adopté en 1988 simultanément avec l'introduction du SH.)

Les importations sont attribuées au pays d'origine, c'est-à-dire au pays où les produits ont été cultivés, extraits ou fabriqués, conformément aux règlements des pays d'origines administrés par Revenu Canada, Douanes et Accise[...] Avant 1988, la plupart des importations étaient attribuées aux pays d'exportation/de consignation à l'exception des importations en provenance d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud¹³.

Dans le cadre de la balance des paiements, on se trouve cependant à attribuer les importations de biens au pays de dernière livraison, puisqu'on juge que ce dernier correspond mieux au lieu de changement de propriété. Cette notion de dernier pays ressemble donc à celle qui s'applique aux exportations. On recourt ainsi à des ajustements de résidence aux fins de la balance des paiements pour réattribuer les importations du pays d'origine au pays de livraison. De tels ajustements visent les divers pays et s'annulent, bien sûr, pour l'ensemble des pays. Les données d'ajustement proviennent des données douanières où les importations sont doublement enregistrées par pays d'origine et pays de dernière livraison.

3.3 Méthodes

La Division du commerce international calcule par mois les statistiques du commerce des biens. Les ajustements de la balance des paiements, dont font l'objet les échanges de biens, sont effectués tous les mois par la Division de la balance des paiements. Ces deux divisions collaborent étroitement et les ajustements de la balance des paiements sont intégrés aux données douanières dans les statistiques publiées tous les mois par la Division du commerce international. Précisons que ces mêmes données sont aussi publiées par la Division de la

13. Statistique Canada, *Importations : Commerce de marchandises 1998* (produit n° 65-203 au catalogue), p. x.

balance des paiements et des flux financiers, mais seulement sur une base trimestrielle dans le cadre des statistiques de la balance des paiements.

Voici un résumé du calcul des exportations et des importations canadiennes en partant de la base douanière pour se rendre à la base de la balance des paiements.

3.3.1 Exportations

On calcule les exportations canadiennes aux États-Unis sur la base douanière à partir des importations en provenance du Canada constatées par les autorités douanières américaines¹⁴.

- 1) En premier lieu, on ajoute aux valeurs ainsi établies les réexportations canadiennes (biens d'origine étrangère qui passent par le territoire canadien);
- 2) On soustrait ensuite :
 - a) les biens américains retournés qui passent par le Canada et qui sont désignés comme étant d'origine canadienne par les États-Unis;
 - b) les importations américaines en provenance du Canada qui passent par de pays tiers.
- 3) Finalement, on ajoute le fret et les autres frais qui y sont liés du point de chargement au point de sortie au Canada.

Cette méthode s'applique à toutes les exportations canadiennes aux États-Unis sauf aux exportations de gaz naturel et d'électricité, ces deux produits étant directement enregistrés à partir des sources douanières canadiennes tant pour le Canada que pour les États-Unis. Ces sources sont considérées comme plus justes pour les séries en question que les données américaines sur les importations. La Division du commerce international de Statistique Canada calcule les exportations vers d'autres pays à l'aide des documents des douanes canadiennes.

On ajuste ensuite les données douanières résultantes sur les exportations aux États-Unis et vers d'autres pays selon quatre catégories d'ajustements de la balance des paiements : ajustements d'observation, ajustements de période, ajustements d'évaluation du

transport intérieur et autres ajustements d'évaluation et de résidence.

3.3.1.1 Ajustements d'observation

On compte trois grands ajustements d'observation qui s'appliquent aux données douanières sur les exportations. Il s'agit, d'une part, de tenir compte de l'ajustement des exportations de pétrole brut aux États-Unis, d'autre part de l'ajustement des exportations de gaz naturel aux États-Unis et, enfin, de la sous-observation des exportations vers des pays autres que les États-Unis que ne capturent pas les données douanières.

Grâce à l'ajustement relatif au pétrole brut, on remplace les données des douanes par des données en volume et en prix (respectivement obtenues de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada et de l'Office national de l'énergie). C'est, en fait, un ajustement tant d'observation que d'évaluation, bien qu'on ait parlé d'ajustement d'observation jusqu'en 1995, année où la distinction entre observation et évaluation a été rétablie.

Quant à l'ajustement relatif au gaz naturel, c'est un ajustement de transport qui ramène la valeur du gaz à sa valeur à la frontière, car ce produit est évalué comme livré à la frontière. Toutefois, on qualifie cet ajustement d'évaluation comme une observation et cela, pour des raisons historiques.

Depuis l'année de référence 1986, on procède à un ajustement de sous-observation pour tenir compte des exportations vers des pays autres que les États-Unis que ne décrivent pas les données douanières. Les valeurs en question ont nettement augmenté depuis qu'une entente d'échange de données a été conclue avec les autorités américaines en 1990, les exportateurs canadiens n'ayant pas toujours été conscients qu'ils devaient continuer à déclarer les exportations qui transitaient par les États-Unis à destination d'autres pays. Du côté des États-Unis, il est à la fois plus rapide et conforme à la loi de déclarer de telles importations comme destinées à la consommation américaine. Les exportateurs américains peuvent ainsi se soustraire aux prescriptions des règlements de transit qui pénalisent le défaut de réexpédier les biens en dehors des États-Unis dans un certain laps de temps.

14. Pays d'origine et point F.A.B de chargement.

3.3.1.2 Ajustements de période

Deux principaux types d'ajustements de période sont faits : un aux exportations douanières courantes de céréales et l'autre pour tenir compte des retards de documentation douanière.

Dans les ajustements relatifs aux produits du blé (ordinaire ou dur), on remplace les données douanières par des données en volume sur les dédouanements qui proviennent, de 1988 à 1992, de la Commission canadienne des grains (CCG) et des données en prix de la Division de l'agriculture de Statistique Canada. À partir de 1993, la Division du commerce international applique un prix transactionnel global à ces mêmes données douanières. On juge que les données de la Commission traduisent plus fidèlement le mouvement et la destination ultime des céréales canadiennes et la Division du commerce international commence progressivement à les substituer aux données douanières. À compter de 1999, les volumes de la CCG sont utilisés sur une base mensuelle et non plus annuelle comme au cours des années précédentes.

En fait, à compter de 1999, on effectue tous les mois un ajustement avec les prix en volume de la Commission et les prix unitaires de la Division du commerce international dans les données douanières pour deux autres catégories de céréales, soit le canola et l'orge.

Pour les ajustements sur les exportations d'avoine, de seigle, de lin et de maïs, on substitue aux fins de la balance des paiements les données mensuelles en volume de la CCG aux données douanières correspondantes en se reportant aux dernières données disponibles sur les prix unitaires de la Division du commerce international. Là encore, les ajustements ne visent pas les États-Unis, car les données américaines sur les importations sont généralement tenues pour suffisantes.

Les retards de documentation douanière font l'objet d'un ajustement temporaire; il y a, par la suite, intégration des documents à la base de données des douanes et élimination consécutive dans les ajustements de la balance des paiements. De temps à autre, on inscrit aussi sur une base temporaire des ajustements de la balance des paiements pour tenir compte d'omissions dans les données douanières qui sont documentées à partir d'autres renseignements, et cela jusqu'à ce qu'on puisse les inscrire dans la base douanière.

3.3.1.3 Ajustements d'évaluation du transport intérieur

L'ajustement d'évaluation du transport intérieur de biens est si considérable qu'il figure à part dans les publications. Par souci de concordance avec le traitement statistique des entrées–sorties du Canada, les biens sont initialement évalués à l'établissement. Pour ce faire, on se trouve d'abord à retrancher des données le transport intérieur sur une base douanière (voir la section 3.3.1.4.1), puis on passe aux ajustements propres à la balance des paiements tel qu'expliqué dans ce qui suit. On procède ainsi parce que le fret mesuré dans les données douanières n'est pas complet, comme en font foi la recherche et le balancement des biens dans le cadre des entrées–sorties. Après avoir procédé à d'autres déductions au chapitre du fret et des escomptes pour arriver à une valeur d'exportations à l'usine, la Division de la balance des paiements ajoute un montant quelque peu différent de fret (tel que décrit ci-bas) pour ramener l'évaluation à la frontière.

Dans le cas des exportations aux États-Unis, on procède en bloc (sans nécessairement établir une distinction entre les biens) à l'ajustement des éléments suivants de transport intérieur :

- on ajoute le transport par camion décrit par les données douanières américaines (les intermédiaires américains estiment en milles la partie canadienne du transport);
- pour le transport ferroviaire déclaré dans ces mêmes données, on effectue un ajustement en fonction de certaines recettes coût, assurance et fret (caf) au delà de la frontière sur les produits forestiers expédiés aux États-Unis, recettes qu'on considère omises des enquêtes des transporteurs;
- pour les frais d'acheminement de pétrole par pipeline, on recalcule les données douanières américaines en se reportant aux tarifs de transport à la frontière de l'Office national de l'énergie et aux données en volume que fournit la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie. On ajoute un petit montant dégagé par la Division des entrées–sorties pour le transport de gaz de pétrole liquéfié. Dans le cas du gaz naturel, on n'ajoute rien pour le transport intérieur, ce produit ayant déjà été évalué à la frontière par un ajustement d'observation (voir la section 3.3.1.1). Il s'agit d'une exception à la règle de l'évaluation à l'établissement, car un nombre appréciable de

conventions de vente comprennent les frais de transport¹⁵;

- on ajoute un petit montant relatif aux « transports divers » à partir des données douanières américaines lorsque le moyen de transport (autre que le transport aérien ou ferroviaire) n'a pas été indiqué;
- on procède à une faible réduction en pourcentage les valeurs en fonction du double compte des frais de transport ferroviaire de biens d'exportation transitant par les États-Unis et déjà estimés dans le transport intérieur des biens qui vont outre-mer.

Pour ce qui est des exportations outre-mer, on applique les tarifs passés de transport et on ajoute ce montant. Il n'y a pas de composante séparée pour le transport dans les données de douanes pour ces exportations.

3.3.1.4 Autres ajustements d'évaluation et de résidence

Les autres ajustements d'évaluation et de résidence comprennent :

- un ajustement d'évaluation qui permet de retrancher les frais de transport et de manutention et de tenir compte des remises pratiquées sur divers biens qui ne sont pas entièrement éliminés des données douanières;
- un ajustement de valeur sur les logiciels préemballés;
- deux ajustements de résidence portant sur l'or, l'un visant à ajouter la valeur des lingots d'or échangés avec des non-résidents à l'intérieur du Canada et l'autre visant à ajouter la valeur de l'or vendu par les autorités monétaires canadiennes à des non-résidents autres que des autorités monétaires étrangères.

3.3.1.4.1 Retranchement du transport basé sur les douanes et autre transport

Dans l'ajustement d'évaluation, on déduit, en premier lieu, le transport déjà décrit par les données douanières de manière à fournir des données essentielles au cadre des entrées-sorties sur une base de coût des facteurs (évaluation à l'établissement).

15. Une autre exception est le blé, dont le marché est centralisé et dont l'évaluation aux douanes comprend le transport jusqu'à la frontière.

Dans le cas des exportations canadiennes aux États-Unis, on retranche le transport intérieur pour tous les biens à la suite d'un exercice spécial d'élimination mené par la Division du commerce international, qui obtient les données — incluant le moyen de transport — sur la diversité des importations américaines en provenance du Canada et du U.S. Census Bureau¹⁶.

Dans le cas des exportations outre-mer, on applique un petit facteur général sans faire de distinction entre les biens, pour soustraire d'autres éléments de transport et ainsi dégager les valeurs à l'établissement.

D'autres déductions sont faites à l'égard de certains produits primaires pour lesquels on juge ne pas avoir éliminé tous les éléments de transport et les remises. Des déductions importantes de transport intérieur sont faites pour les exportations ailleurs qu'aux États-Unis des produits de base suivants : charbon, papier journal, pâte de bois et aluminium. Des ajustements plus modestes portent sur le soufre, l'amiante, le minerai de fer et la potasse. On applique un ajustement général de transport au reste des produits de base.

On soumet également à des ajustements de transport les exportations de papier journal et de pâte de bois aux États-Unis. On calcule des ajustements importants qui intéressent le transport et les remises en se reportant à l'écart entre les valeurs douanières et les données douanières en volume réévaluées aux prix unitaires à partir des recensements de la production de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie. On projette les données subséquentes aux recensements sur les valeurs unitaires à l'aide des séries des indices de prix de Statistique Canada. Des ajustements de transport plus modestes sont effectués en appliquant des pourcentages connus sur les exportations mensuelles.

On effectue des ajustements relatifs aux remises — qui entrent dans l'écart d'évaluation que nous venons de signaler — pour les biens suivants : papier journal, pâte de bois, soufre et, dans une moindre mesure, aluminium et amiante.

16. Tel que noté à la section 3.2.3.2, le transport aérien et maritime n'est pas considéré comme un transport intérieur et n'est pas compris non plus dans la valeur des biens, les frais en question étant engagés au delà du bureau douanier de sortie (dédouanement); ce transport est plutôt classé dans la catégorie des services internationaux de transport et intervient après que les transporteurs ont quitté les points de sortie.

3.3.1.4.2 Sous-évaluation de logiciels préemballés

À partir de 1996, on ajoute un petit ajustement compilé par le U.S. Bureau of Economic Analysis pour accroître la valeur des exportations de logiciels préemballés. La source des données, les importations américaines, continue d'évaluer certaines transactions concernant ces logiciels à la valeur du médium (c'est-à-dire disquette ou CD) et non du contenu¹⁷.

3.3.1.4.3 Ajustements de résidence sur l'or

En ce qui concerne le premier ajustement de résidence qui porte sur l'or, on se limite aux opérations entre résidents et non-résidents sur l'« or marchandise » qui se trouve au Canada, car les mouvements transfrontaliers d'or sont déjà pris en compte dans les données douanières. L'ajustement consiste à ajouter l'or vendu à des non-résidents, mais qui reste au Canada sous forme de comptes non résidents. Les données concernant ces ajustements proviennent d'enquêtes auprès des banquiers et des affineurs canadiens.

Le second ajustement de résidence couvre l'or monétaire vendu par les autorités monétaires canadiennes à des non-résidents du Canada autres que les autorités monétaires étrangères. L'or échangé par les autorités monétaires canadiennes et étrangères n'est pas pris en compte dans le commerce de biens puisqu'il est considéré comme de l'or monétaire et qu'il fait partie des actifs financiers¹⁸. Tout document des douanes qui concerne les autorités monétaires de notre pays est retranché avant que ne soient rassemblées les données douanières (s'il n'est pas retranché à temps, il sera annulé par la suite par un ajustement compensateur de la balance des paiements). Si de l'or monétaire est vendu à des non-résidents autres que les autorités monétaires étrangères, on considère qu'il s'agit là d'une exportation normale d'« or marchandise ». Il peut parfois se révéler difficile d'établir la qualité monétaire de certaines opérations à partir des données de base. Lorsque, par inadvertance, on exclut des opérations dans les données douanières à cause de ce

17. Pour une discussion plus poussée, voir le chapitre 6, « Services commerciaux ».

18. Les actifs financiers comprennent aussi l'or détenu à l'étranger par les résidents canadiens autres que les autorités monétaires. On comptabilise l'or acheté ou vendu à l'étranger par des résidents du Canada autres que les autorités monétaires en tant qu'actif financier au compte financier, et non pas comme de l'« or marchandise » au compte courant. Ce dernier traitement diverge du traitement des avoirs en or des non-résidents au Canada, lesquels ne sont pas comptabilisés comme leurs actifs financiers (c'est-à-dire que leur or ne constitue pas un engagement financier canadien).

critère de l'or monétaire, on peut recourir à un ajustement de la balance des paiements pour inclure les opérations « non monétaires ». Dans le cas où cet or est prélevé par les autorités monétaires canadiennes à même ses avoirs à l'étranger pour être vendu à un non-résident autre qu'une autorité monétaire étrangère, il n'y a pas de document douanier. On tient donc compte du changement de propriété par un ajustement de la balance des paiements.

Jusqu'en 1968, les biens comprenaient aussi la production canadienne d'or disponible pour l'exportation. La valeur en question correspondrait à celle de la production intérieure courante d'or — données incluant le mode de transport —, moins l'or destiné à la consommation industrielle ou artisanale au Canada et moins celui qui était détenu par les producteurs à des fins d'affinage ou dans les mines. Bien que ce métal n'ait pas été exporté en réalité, il a été vendu au Fonds de change après avoir été affiné au Canada. Il y a eu crédit au compte courant et débit au compte des réserves officielles des changes, ce qui s'accorde avec la convention alors appliquée consistant à faire passer l'or d'une valeur corporelle ou réelle (l'or comme bien) à une valeur financière internationale (l'or monétaire). Vu le rôle particulier de l'or jusqu'en 1968, moment où on n'a plus fixé sa valeur commerciale, on a décidé de terminer la série à ce moment-là et on n'a pas tenté d'appliquer le traitement actuel aux données antérieures à 1968.

3.3.2 Importations de biens

Les importations canadiennes sur une base douanière font aussi l'objet de quatre grands ajustements de la balance des paiements : ajustements d'observation, ajustements de période, ajustements d'évaluation du transport intérieur et autres ajustements d'évaluation, et ajustements de résidence.

3.3.2.1 Ajustements d'observation

Quatre ajustements d'observation visent les importations douanières. Le premier, qui porte sur le pétrole brut, consiste à remplacer les données douanières en volume par des données de quantité jugées plus précises qui proviennent de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie. Les prix par lesquels on dégage les valeurs sont fondés sur des valeurs unitaires fournies par la Division du commerce international, sauf pour le mois en cours, à l'égard duquel on exploite des données émanant de Ressources naturelles Canada. Le deuxième

ajustement porte sur les importations par la poste qui ne sont pas intégralement décrites dans les données douanières. Il provient de sources internes d'enquêtes et d'administration en relation avec les enregistrements douaniers existants ainsi que des variables extérieures comme celle des variations de taux de change. Le troisième ajustement porte sur les importations non déclarées de produits du tabac, qui ont été estimées de façon grossière à partir d'études internes consacrées à la production et au commerce.

À partir de 1996, un quatrième ajustement basé sur les documents douaniers a été compilé par la Division du commerce international pour déduire les logiciels sur mesure déjà compris dans les statistiques de service.

3.3.2.2 Ajustements de période

On inscrit un ajustement temporaire pour tenir compte des retards de documentation douanière sur les pièces automobiles. En se fondant sur les tendances passées, on réduit le montant chaque mois à mesure qu'on reçoit les documents douaniers.

3.3.2.3 Ajustements d'évaluation du transport intérieur

Comme les importations douanières sont seulement évaluées au lieu de dernière livraison directe au Canada, il faut ajouter une estimation du transport intérieur vers la frontière du pays exportateur. Cet ajustement de transport intérieur se fait selon le moyen de transport (camion, train) et selon le bien (charbon) pour les importations en provenance des États-Unis. On procède à un plus petit ajustement global dans le cas des importations en provenance de pays autres que les États-Unis.

Les méthodes de calcul du transport intérieur à l'importation ont évolué au fil des ans, particulièrement depuis la fin des années 1980 parce que le cadre institutionnel d'obtention des données et d'application de procédés d'imputation a lui-même changé. Depuis que le protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre le Canada et les États-Unis a été signé en 1990, on rassemble les données de base à l'aide des documents sur les importations canadiennes, pratique tout à fait à l'inverse de ce qui s'était fait jusque-là. Idéalement, on se reporterait largement à la documentation sur le transport à l'importation, comme il est devenu possible de le faire pour le transport à l'exportation

après la signature de ce protocole, mais ce n'est qu'en 1991 qu'on a commencé à réunir ces données à partir des données d'importations canadiennes. Dès lors, les données douanières d'importations au Canada ont visé tout le transport plutôt que le seul transport à la frontière. Ainsi, les données de base sur le transport intérieur ont largement été surévaluées jusqu'en 1998, année où la Division du commerce international a changé sa méthode d'imputation, diminuant ainsi de moitié environ le rapport entre la valeur du transport et la valeur des biens et se rapprochant bien plus des ratios qui existaient avant 1990.

En raison des problèmes mentionnés ci-haut au chapitre de la documentation douanière, la Division de la balance des paiements et des flux financiers a continué à utiliser la procédure par moyen de transport de 1990 à 1998. L'élément le plus important, le camionnage, a d'abord été estimé en consultation avec la Division des transports à l'aide d'une diversité de données sur le volume, le prix et la part des mouvements transfrontaliers. Avec les méthodes d'imputation récemment adoptées par la Division du commerce international, on a pris une mesure plus directe et plus courante du camionnage. Quant au transport ferroviaire, on continue à le décrire à l'aide des sources d'enquêtes de la balance des paiements chez les transporteurs canadiens et américains, ce qui a permis d'éviter la baisse appréciable que montrent les données douanières courantes. Les estimations par tarifs et les données courantes en volume concernant le charbon constituent un troisième élément d'évaluation du transport intérieur dans le commerce canado-américain.

L'ajustement de transport intérieur qui vise les importations en provenance de pays autres que les États-Unis est tiré de l'application de tarifs précis de transport aux valeurs de tous les biens importés sauf les produits particuliers comme le pétrole brut, les aéronefs, les automobiles et les camions. Tout comme pour les exportations, il n'y a pas de comptes séparés de transport dans les données de douane, à l'exception des données relevant des transactions avec les États-Unis.

3.3.2.4 Autres ajustements d'évaluation et ajustements de résidence

Les importations douanières font l'objet d'un ajustement d'évaluation et de deux ajustements de résidence.

L'ajustement d'évaluation est un ajustement par tarifs grâce auquel on déduit une petite valeur de transport intérieur pour les importations en provenance de pays autres que les États-Unis; cet ajustement a pour effet de ramener les importations sur la même base d'établissement que les importations en provenance des États-Unis. Après quoi on ajoute la valeur du transport intérieur sur la base de la balance des paiements (voir la section 3.3.2.3).

Le premier ajustement de résidence porte sur l'or qui est acheté au Canada par des non-résidents, mais qui ne franchit pas la frontière. Pour l'effectuer, on se sert des données tirées d'une enquête auprès des banques et des raffineries. Le second ajustement de résidence vise à présenter les importations selon le pays de dernière livraison. L'ajustement se fait au niveau des pays et les valeurs s'annulent dans l'ensemble. Il y aurait également ajustement de résidence si les autorités monétaires canadiennes devaient, dans certaines circonstances, acheter de l'or à des non-résidents autres que des autorités monétaires étrangères. S'il y avait achat à un non-

résident à l'intérieur du Canada, aucun document d'importation ne décrirait cette opération, pas plus que si on achetait de l'or à l'extérieur du Canada en vue de sa livraison à l'étranger.

3.3.3 Résumé

Somme toute, les ajustements qui touchent les exportations sont plus nombreux et appréciables que ceux qui touchent les importations (voir le tableau 3.2). Le plus important ajustement, tant pour les exportations que pour les importations, vise à prendre en compte de façon appropriée le transport intérieur à la frontière. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas toujours strictement d'ajustements de la balance des paiements, le but étant souvent de procéder à des rectifications en fonction de ce qui aurait idéalement dû être enregistré au départ comme données douanières. Les ajustements de période en sont un exemple et ont été subséquemment remplacés par les données douanières courantes.

Tableau 3.2 Sommaire des ajustements de la balance des paiements

	Exportations	Importations
Observation	Pétrole Gaz naturel Addition en fonction des exportations outre-mer	Pétrole brut Addition en fonction des importations postales Addition en fonction du tabac non déclaré Déduction en fonction des logiciels sur mesure
Période	Céréales Retards de documentation douanière en général	Retard de documentation douanière sur les pièces automobiles
Évaluation	Addition en fonction du transport intérieur	Addition en fonction du transport intérieur
Évaluation (autres ajustements) et résidence	Déduction en fonction du transport et des remises (évaluation) Pétrole (évaluation) Addition en fonction de logiciels préemballés, États-Unis (évaluation) Addition en fonction de l'or non monétaire (résidence)	Déduction en fonction du transport (évaluation) Addition en fonction de l'or non monétaire (résidence) Pays de livraison (résidence)

3.4 Produits

3.4.1 Exactitude des données

Dans l'ensemble, les données sur les exportations et les importations de biens sont fiables. Leur qualité repose sur celle de la documentation douanière, principale source d'établissement de ces statistiques, ainsi que sur la qualité des ajustements de la balance des paiements. L'une et l'autre de ces sources sont considérées comme fiables.

La documentation douanière sur les importations est généralement d'une meilleure qualité que la documentation correspondante sur les exportations, puisque les autorités douanières accordent plus d'importance aux importations. Voilà pourquoi le Canada et les États-Unis se sont entendus pour se reporter à leurs importations douanières propres comme principale source des données sur leurs exportations respectives.

Comme les données douanières sont abondantes et détaillées, les problèmes d'observation, de période, d'évaluation, de classement et d'attribution nationale sont inévitables. L'observation peut se ressentir du défaut de produire les documents requis, ce qui s'est notamment produit depuis que les tarifs ont été progressivement éliminés dans le cadre de la libéralisation des échanges. On a quelque peu remédié à l'insuffisance de l'observation par l'échange de données sur les importations avec les États-Unis, mais ce problème de sous-observation demeure important dans le cas des exportations vers les autres pays. On pallie aux retards de documentation douanière tant à la Division du commerce international de Statistique Canada qu'au U.S. Bureau of the Census par des ajustements de la balance des paiements qui font appel aux meilleurs renseignements disponibles. L'évaluation peut également laisser à désirer parce que les données douanières sont entachées d'erreurs de déclaration, ce que l'on rectifie dans la mesure où l'on peut disposer d'autres renseignements. Comme on ne peut convenablement attribuer toutes les opérations commerciales aux milliers de postes du Système harmonisé, des erreurs de classement se présentent et ne sont généralement pas corrigées. Il peut y avoir attribution nationale au premier point de destination (au lieu du point ultime) dans le cas des exportations, mais on ne tente aucunement de combler cette lacune parce que les données manquent. Par exemple, il est possible que les exportations outre-mer qui transitent par les États-Unis soient saisies comme importations américaines (comme nous l'avons

signalé, une telle déclaration est conforme à la loi et il est plus simple de les déclarer comme importations américaines que de produire des documents de transit).

Nombre d'ajustements de la balance des paiements découlent d'autres données administratives ou institutionnelles, et les résultats peuvent être considérés comme fiables, bien que, individuellement, certains ajustements n'aient ni la précision, ni l'actualité, ni la finesse géographique voulues. Il est à noter que l'intention pour la plupart des ajustements de la balance des paiements sur les biens n'est pas de mener des mesures indépendantes d'activités en soi. Ces ajustements représentent plutôt des corrections à des mesures déjà faites ailleurs. Pour cette raison, leur calcul dépend des approches disponibles et de sources secondaires et on doit leur attribuer moins de précision qu'à des transactions directement mesurées.

On s'est constamment efforcé de rehausser la qualité des données. La Division du commerce international de Statistique Canada collabore non seulement avec l'Agence canadienne des douanes et de revenu, les services canadiens d'administration douanière et le U.S. Census Bureau (service américain chargé de la statistique du commerce des biens), mais procède aussi à des rapprochements périodiques avec les autres grands partenaires commerciaux. On a l'habitude d'évaluer les statistiques de ce commerce dans le cadre de l'établissement des séries d'entrées–sorties du Système de comptabilité nationale du Canada là où on a constaté le besoin d'une évaluation différente de celle qu'offrent les ajustements de données douanières pour certains produits en particulier.

3.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles sur les biens paraissent dans la publication trimestrielle *Balance canadienne des paiements internationaux* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. On ventile les exportations, les importations et les soldes totaux des biens sur la base de la balance des paiements en fonction de six régions types (les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et tous les autres pays). On produit également ces statistiques pour neuf grands groupes d'industries : ceux des produits agricoles et halieutiques, des produits énergétiques, des produits forestiers, des biens industriels, des machines et du

matériel, des produits automobiles, des biens de consommation, des opérations spéciales et des ajustements de transport intérieur et autres de la balance des paiements.

Chaque mois, la publication principale, les matrices de CANSIM et les diffusions imprimée et électronique de la Division du commerce international nous livrent aussi des données sur les exportations et les importations de biens tant sur la base de la balance des paiements que sur la base douanière.

CHAPITRE 4

VOYAGES

4.1 Concepts

Conformément aux normes internationales, la statistique des voyages porte sur les achats de biens et de services effectués par :

- des personnes qui séjournent dans un autre pays pendant moins d'un an;
- des personnes qui y séjournent plus d'un an pour des soins ou des études;
- des travailleurs saisonniers ou frontaliers qui travaillent dans un autre pays (travailleurs transfrontaliers);
- des membres d'équipages des avions, des navires, des camions ou des trains qui font escale dans d'autres pays.

Par achats de biens et services, on entend les dépenses de gîte et de couvert, les dépenses en services récréatifs et en cadeaux, d'autres frais accessoires ainsi que les frais de transport local engagés dans le pays de séjour.

On exclut des statistiques sur les voyages les tarifs des voyageurs du transport international, qui font partie des transports. On exclut également les dépenses des diplomates et des militaires qui séjournent plus d'un an dans leur pays d'accueil. Ces derniers demeurent résidents de leur pays d'origine, et leurs dépenses dans le pays d'accueil sont incluses dans les services gouvernementaux. Toutefois, les visites provisoires, que ce soit à l'occasion d'un congé ou à des fins officielles, font quant à elles partie des voyages.

Dans les statistiques canadiennes, les seules exceptions aux normes internationales sont les tarifs de croisière qui sont exclus des voyages et classés dans les statistiques canadiennes sur le transport (voir le chapitre 5, « Transports »). Ajoutons que les statistiques canadiennes sur les voyages incluent les dépenses personnelles des travailleurs frontaliers dans les voyages d'affaires, mais ne dégagent pas ces dépenses, comme le demandent les normes internationales.

Les voyages se subdivisent en voyages d'affaires et en voyages à des fins personnelles, distinction importante aux fins de la comptabilité nationale.

Les dépenses font partie de la consommation intermédiaire des producteurs s'il s'agit de voyages d'affaires et de la consommation finale des ménages s'il s'agit d'autres voyages. Pour calculer les dépenses totales au titre de la consommation finale des ménages résidents à partir des dépenses effectuées sur le marché intérieur par tous les ménages, résidents ou non résidents, il est nécessaire d'ajouter les achats directs à l'étranger par les résidents et de soustraire les achats directs sur le marché intérieur par les non-résidents¹[...].

4.1.1 Voyages d'affaires

Dans les données sur les voyages d'affaires, on englobe les dépenses des visiteurs dans une autre économie pour des raisons « commerciales », qu'il s'agisse de vente, de commercialisation ou de négociations de commerce pour ne citer que ces exemples. On prend également en compte les dépenses des équipages de transporteurs en escale, ainsi que les dépenses des fonctionnaires et des travailleurs d'organismes internationaux en déplacement officiel. Dans les voyages d'affaires, on englobe aussi les dépenses des travailleurs transfrontaliers, mais, comme nous l'avons mentionné, les lacunes de nos données empêchent de les dégager comme telles². Les voyages d'affaires tiennent compte des dépenses en biens d'usage

1. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 14.111, p. 366

2. Il y a prise en compte limitée du revenu des travailleurs transfrontaliers, et non de leurs dépenses, dans les services commerciaux divers, où celui-ci est y assimilé à des unités de travail autonome au lieu de constituer un revenu du travail, comme le demandent les normes internationales. Voir le chapitre 6, « Services commerciaux ».

personnel ainsi que de l'hébergement, de la restauration, des loisirs et du transport local.

4.1.2 Voyages à des fins personnelles

On peut voyager à des fins personnelles pour des soins, des études ou d'autres motifs. Cette catégorie inclut les dépenses de voyage des fonctionnaires d'organismes internationaux qui sont en congé et voyagent à l'extérieur de leur pays de résidence à des fins personnelles.

4.1.2.1 Voyages de santé

En théorie, dans les voyages de santé, on vise toutes les dépenses engagées dans un pays étranger par des patients. Les gens qui accompagnent ou visitent de tels patients peuvent aussi indiquer que leurs voyages sont des déplacements de santé. Les données canadiennes visent deux types de services de santé : les services hospitaliers et les services de médecins. On devrait également tenir compte dans cette catégorie des dépenses directes en biens et services des gens en voyage de santé. Dans les statistiques canadiennes, cet élément est cependant laissé dans les autres voyages personnels à cause des limites des données.

4.1.2.2 Voyages d'études

En théorie, les voyages d'études devraient inclure toutes les dépenses engagées par des élèves qui étudient dans un autre pays. Cependant, pour des raisons d'ordre pratique, les statistiques canadiennes incluent seulement les dépenses d'élèves aux études postsecondaires, c'est-à-dire les dépenses afférentes à des études universitaires ou collégiales qui sont généralement d'une durée de plus d'un an. On tient compte de toutes les dépenses de ces étudiants, qu'il s'agisse de frais de scolarité, de frais de documentation de cours ou de frais d'hébergement et de subsistance. Sauf pour une prise en compte accessoire dans le cadre des autres voyages personnels, les dépenses d'études primaires et secondaires n'ont pas encore été estimées dans les statistiques canadiennes. Certaines autres dépenses d'études en établissement (études d'intérêt personnel, par exemple) demeurent aussi dans les autres voyages personnels en raison des limites de nos données.

Il existe un potentiel de duplication de données du fait que les dépenses de voyages sont recueillies auprès du consommateur et peuvent l'être aussi

auprès du producteur (voir la section 4.4.1). Il peut y avoir dédoublement si les dépenses des visiteurs étrangers suivant un cours de formation commerciale sont rapportées dans l'enquête des voyageurs ainsi que comme des recettes provenant de l'étranger par le fournisseur canadien qui peut aussi faire l'objet d'une autre enquête. En raison de la nature du faible taux de réponse historique sur les séries des voyages, il est difficile d'établir s'il y a ou non une représentation des services d'éducation non institutionnels. On inclut donc dans le compte des services commerciaux tant les recettes que les paiements rapportés sous la rubrique « éducation commerciale dans les services divers aux affaires » (voir le chapitre 6, « Services commerciaux »). Les recettes des instructeurs à leur compte devraient aussi être exclues des voyages mais, de toute façon, ces gens ne font même pas l'objet d'une enquête.

4.1.2.3 Autres voyages personnels

Dans les autres voyages personnels, on inclut les dépenses de voyages d'agrément, qu'il s'agisse d'activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives. Les visites rendues à des parents ou à des amis ainsi que les voyages entrepris à des fins religieuses sont également compris dans cette catégorie. Tel que mentionné précédemment, ces autres voyages personnels englobent des dépenses de santé et d'études qui ne peuvent être isolées, comme, par exemple, les dépenses des séjours d'études à temps plein de moins d'un an ainsi que certaines dépenses d'élèves pour les études primaires et secondaires.

4.2 Sources des données

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation, une division de Statistique Canada, établit les statistiques de base, qui sont tirées de dénombrements par recensement et par sondage des voyageurs qui traversent la frontière, ainsi que d'enquêtes grâce auxquelles on recueille des indications précises auprès des voyageurs, notamment sur leurs dépenses et le but principal de leurs déplacements (voyages d'affaires ou à des fins personnelles)³.

3. Les publications de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation livrent une description additionnelle des sources des données, des méthodes et de la qualité des séries sur les voyages. On peut, par exemple, consulter Statistique Canada, *Touriscope, voyages internationaux voyages entre le Canada et les autres pays, 1997* (produit n° 66-201-XIB au catalogue, mai 1999).

L'Agence canadienne des douanes et du revenu fait la collecte de données sur le nombre de passages aux bureaux frontaliers et distribue les questionnaires d'enquête sur les voyages. On effectue les dénombrements à la frontière par catégories selon les moyens de transport (y compris les automobiles, camions, motocyclettes et bicyclettes dans le cas des passages à la frontière par autoroute ou transbordeur). Le dénombrement complet est effectué à tous les points d'entrée sauf sept pour lesquels on estime les passages d'automobiles, de motocyclettes et de bicyclettes par échantillonnage. Les questionnaires qui permettent de recueillir les données sur les dépenses des voyages sont distribués selon des calendriers établis d'avance aux groupes de voyageurs non résidents⁴ à leur entrée, ainsi qu'aux résidents du Canada à leur retour de l'étranger. La cueillette des questionnaires est volontaire. On demande aux voyageurs d'expédier leurs questionnaires remplis à Statistique Canada.

Dans les statistiques des voyages d'affaires, Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation estime les dépenses des équipages des avions, navires, trains et camions.

Les statisticiens des deux divisions précitées ont élaboré les données historiques et ont procédé à l'élargissement récent de la couverture des voyages à des fins de soins. Les données sur les recettes des voyages de santé portent sur les dépenses étrangères en services hospitaliers au Canada telles que recueillies au moyen de l'enquête annuelle sur les hôpitaux de l'Institut canadien de l'information sur la santé, information à laquelle s'ajoutent des projections pour les années récentes là où l'on ne dispose pas encore de données d'enquête. À partir de l'année de référence 1995, on a produit des estimations sur les services de médecins à partir de données américaines sur les paiements.

Encore tout récemment, les séries sur les paiements liés aux soins se limitaient, dans une large mesure, aux frais hospitaliers et médicaux acquittés à l'égard de résidents du Canada en voyage à l'étranger dans le cadre des régimes provinciaux d'assurance-maladie. À compter de 1995, l'accès aux sources américaines a permis d'établir des estimations plus complètes englobant les paiements effectués, en dehors de ces

régimes provinciaux, dans les grands centres médicaux et les principaux hôpitaux universitaires.

Pour saisir les recettes dans les séries sur l'éducation, on combine les séries chronologiques sur les effectifs scolaires et les frais de scolarité moyens avec des chiffres estimatifs des autres dépenses provenant de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation. Dans le cas des dépenses d'élèves canadiens aux États-Unis, les données proviennent, depuis 1981, du U.S. Bureau of Economic Analysis et sont liées aux données de la balance des paiements pour les années antérieures. La division précitée met à jour les données sur les dépenses des élèves canadiens qui étudient à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis en intégrant des chiffres estimatifs en volume et d'estimations des dépenses.

4.3 Méthodes

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation traite les données mensuelles de dénombrement des voyageurs et les facteurs relatifs aux dépenses trimestrielles. Cette division communique également les résultats de l'exercice à la Division de la balance des paiements et des flux financiers, laquelle désaisonnalise les données trimestrielles sur les dépenses des voyages.

4.3.1 Méthode générale

La publication *Touriscope* de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation, qui est publiée annuellement, décrit les méthodes employées.

4.3.2 Répartition géographique étendue

Six régions géographiques⁵ ont longtemps été à la base des présentations statistiques de la balance des paiements : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays. Cette répartition est toujours utilisée pour les présentations infra-annuelles et détaillées sur les services et elle fait très bien l'affaire, puisque les trois pays identifiés séparément rendent souvent compte d'une grande

4. Avant 1990, les questionnaires destinés aux visiteurs américains au Canada leur étaient remis par les douaniers américains à leur retour aux États-Unis. Ils étaient traités par le Department of Commerce des États-Unis, et les résultats étaient communiqués à Statistique Canada.

5. Voir Statistique Canada, *Les transactions internationales de services du Canada, avec les non-résidents* (produit n° 67-203 au catalogue). À partir du numéro de 1998, le tableau 20 de cette publication présente pour la première fois des séries pour le total des services réparti entre 44 pays individuels. Dans chaque cas, les recettes et paiements sont publiés pour les voyages, les services commerciaux et la combinaison des services de transport et des services gouvernementaux et, ce, à partir de 1990.

partie de tout le commerce des services.

Pour les principales dépenses de voyages (qui constituent environ 80 % de toutes ces dépenses), les estimations par pays sont disponibles directement à partir de l'enquête sur les voyages internationaux. L'autre 20 % des dépenses de voyages n'est pas disponible pour les pays individuels et a été alloué aux pays compris dans les trois groupes de pays. On attribue des opérations concernant les voyages de santé selon les principales dépenses de voyages sur la base de la proportion des voyages entrepris. On considère que les voyages qui se font expressément en vue de l'obtention de services médicaux ont lieu dans une large mesure aux États-Unis, pays pour lequel il existe déjà des estimations.

On met en rapport les recettes des voyages d'études et le nombre d'élèves étrangers (obtenus de sources administratives) en tenant bien compte du fait que les frais de scolarité et de subsistance au Canada ne sont pas propres aux pays de résidence des élèves. On estime les paiements d'après les données de l'UNESCO sur le nombre d'élèves canadiens qui étudient dans les divers pays étrangers. On prend également en considération le coût de la vie à l'étranger en prix relatifs en se fondant sur les indices produits par la Division des prix de Statistique Canada. On répartit les dépenses des équipages étrangers, qui sont particulièrement élevées pour le transport aérien, en prenant en compte les dépenses en services de soutien des sociétés aériennes étrangères qui desservent le Canada (saisies par une enquête de la balance des paiements) et, dans le cas des paiements, le nombre de vols des transporteurs canadiens en partance du Canada vers les destinations de première escale. Cette dernière information est fournie à Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation par la Division des transports de Statistique Canada.

4.4 Produits

4.4.1 Exactitude des données

La qualité des données sur les voyages est acceptable. Les chiffres de dénombrement des voyageurs sont des données très fiables, bien que les taux de réponse au questionnaire sur les facteurs de dépenses et autres caractéristiques demeurent faibles. On examine constamment les méthodes d'enquête et on étudie périodiquement certaines caractéristiques⁶ :

L'objectif fondamental des enquêtes

par questionnaire, c'est-à-dire l'estimation des dépenses totales pour l'ensemble du Canada, continue d'être atteint avec une fiabilité raisonnable⁷.

Les procédures appliquées par la Division de la culture, du tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation pour le calcul des données des voyages internationaux sont surveillées et examinées tous les ans pour une plus grande précision du système en place⁸.

Les données ont aussi des problèmes de continuité au milieu des années 1990, en raison de l'élargissement de l'observation des recettes et des paiements des voyages de santé.

Contrairement à la plupart des biens et services, les données des voyages sont colligées à partir des dépenses des consommateurs et non à partir des ventes des producteurs. Cette approche concernant les voyages, inscrite dans les normes internationales, permet de couvrir un champ maximum d'observation aux fins de la balance des paiements. La plupart des données sur le commerce sont ventilées sur la base des biens tandis que les voyages incluent à la fois les biens et les services. À titre de résultat, certaines dépenses touchant les biens ne sont pas identifiées séparément dans les états de la balance des paiements.

4.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles sur les voyages présentent les recettes, les paiements et les soldes dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique à partir d'Internet) et dans CANSIM.

Les séries annuelles sur les voyages sont publiées dans *Transactions internationales de services du Canada*, annuelle (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM pour six régions : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de

6. Un des postes les plus importants du budget de voyage des Canadiens à l'étranger, à savoir les dépenses en biens, a été validé pour 1990-1991 par une analyse des données administratives connexes. Voir Statistique Canada, *Achats outre frontières — tendances et mesure* (Division des comptes nationaux et de l'environnement, Statistique Canada, série technique, n° 21, janvier 1994).

7. Statistique Canada, *Touriscope, Voyages internationaux, Voyages entre le Canada et les autres pays, 1997* (produit n° 66-201-XIB au catalogue, mai 1999), p. 68.

8. Statistique Canada, *Touriscope, Voyages internationaux, Voyages entre le Canada et les autres pays, 1997* (produit n° 66-201-XIB au catalogue, mai 1999), p. 68.

l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays. On y diffuse d'autres données trimestrielles et annuelles détaillées sur les voyages d'affaires et à des fins personnelles. On ventile les voyages d'affaires en dépenses des équipages et « autres voyages d'affaires » et les voyages à des fins personnelles, en voyages de santé, d'études et autres.

Dans une ventilation géographique fine portant sur les partenaires commerciaux autres que les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon, on présente une série chronologique annuelle à partir de 1990 sur les voyages en chiffres globaux — c'est-à-dire en incluant la santé, l'éducation et les dépenses des

équipages, pour quelque 44 pays. Les séries ainsi ventilées ont commencé à partir du numéro de 1998 de *Transactions internationales de services du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et sont également publiées dans CANSIM.

La division de Statistique Canada nommée Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada diffuse séparément ses données mensuelles, trimestrielles et annuelles portant aussi bien sur les dépenses que sur d'autres caractéristiques des voyageurs, par l'entremise de sa publication annuelle *Touriscope*, par exemple.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 5

TRANSPORT

5.1 Concepts

Le compte des transports comprend les revenus (recettes) et les dépenses (paiements) au niveau international provenant du transport des biens et des voyageurs transfrontaliers ainsi que les services de soutien connexes aux transports.

La convention consistant à évaluer les biens à la frontière douanière des pays d'exportation affecte la mesure du transport, notamment le transport par voie terrestre. (Pour ce qui est du transport aérien et maritime, le point de départ et la frontière douanière coïncident généralement.) Dans le transport terrestre, les services de transport de l'usine à la frontière seront inscrits au compte des transports dans la balance des paiements si le transporteur est un non résident de cette économie. De la même façon, lorsqu'un transporteur non résident fournit les services de transport à partir de la frontière jusqu'à la destination, il y aura une entrée au poste du transport.

Les normes canadiennes sont conformes aux normes internationales, sauf en ce qui concerne les transactions suivantes, qui se retrouvent dans la catégorie des transports des statistiques canadiennes, mais que les normes internationales identifient dans d'autres catégories :

- paiements des tarifs de croisière (les normes internationales les incluent dans les voyages);
- provisions de bord qu'on ne peut séparer des frais de mouillage (les normes internationales les incluent dans les biens);
- locations sans équipage qu'on ne peut séparer des affrètements avec équipage (les normes internationales les incluent avec la location d'équipement dans les services commerciaux);
- certaines assurances du fret qu'on ne peut séparer des frais de transport (les normes internationales les incluent avec les services d'assurance dans les services commerciaux).

Les normes internationales, qui requièrent une ventilation par mode de transport, ne sont pas appliquées entièrement au Canada en ce qui concerne

le transport maritime extérieur. Pour des raisons de confidentialité et de qualité, les statistiques canadiennes combinent le transport maritime extérieur au transport maritime intérieur. Les normes internationales requièrent que le transport maritime intérieur soit classifié comme autre mode de transport.

5.1.1 Recettes

Les recettes du transport canadien couvrent les revenus du trafic de voyageurs des transporteurs canadiens (surtout les transporteurs aériens) provenant des billets transfrontaliers achetés par les voyageurs étrangers et le fret reçu de non-résidents par les transporteurs canadiens pour le transport :

- d'exportations canadiennes au delà de la frontière du Canada;
- d'importations canadiennes jusqu'à la frontière canadienne;
- de biens appartenant à des étrangers en transit au Canada et entre des ports étrangers.

Les revenus gagnés par les résidents canadiens pour le nolisement de navires à des non-résidents sont aussi inclus, de même que les revenus gagnés par les résidents canadiens qui fournissent des services de mouillage au Canada aux transporteurs étrangers aériens et maritimes.

5.1.2 Paiements

Réciproquement, les paiements de transport canadiens couvrent les billets transfrontaliers de passagers achetés de transporteurs non résidents (surtout des transporteurs aériens) par les voyageurs canadiens ainsi que les dépenses de fret encourues avec des transporteurs non résidents pour le transport :

- d'importations canadiennes au delà de la frontière canadienne;
- d'exportations canadiennes jusqu'à la frontière canadienne;
- de biens de propriété canadienne entre les ports

étrangers;

Les dépenses des résidents canadiens pour le nolissement de navires de non-résidents sont aussi incluses, ainsi que celles effectuées par les transporteurs canadiens qui acquièrent des services portuaires à l'étranger, principalement du transport aérien et maritime.

5.1.3 Exclusion du transport

Le transport, tel que défini par les normes internationales, exclut les transactions suivantes :

- les revenus provenant du transport de voyageurs non résidents une fois dans l'économie intérieure;
- les dépenses liées aux réparations majeures et à la refonte de navires ou d'aéronefs, car elles sont incluses dans les biens;
- les dépenses liées aux réparations d'infrastructures (par exemple les ports et les pistes d'aérodrome), car elles sont incluses dans les services de construction;
- les affrètements au voyage et les ententes de crédit-bail, traités à la fois comme des transactions financières et des biens.

5.1.4 Camionnage transfrontalier

Tel que discuté à la section 5.1, le traitement des biens et des services de transport intérieur est interdépendant parce que les transactions de biens sont évaluées à la frontière douanière du pays exportateur. Le camionnage étant de loin la plus grande composante du transport intérieur et constituant une importante partie aussi bien du compte des biens que de celui du transport, le traitement canadien concernant les services de camionnage transfrontalier est examiné plus à fond ici (voir la figure 5.1). Les entrées au compte du transport sont déterminées par le pays de résidence des camionneurs et le lieu où les services de transport sont fournis. Les services fournis par des camionneurs domiciliés au Canada au delà de la frontière canadienne sont enregistrés comme recettes au chapitre du transport tandis que ceux fournis au Canada par des camionneurs domiciliés aux États-Unis sont inscrits comme paiements au transport.

5.2.1 Prix des billets de passagers

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation estime les dépenses et les recettes provenant du prix des billets de passagers. Les données mensuelles sur les voyageurs aériens fournies par l'Agence canadienne des douanes et du revenu sont combinées à la moyenne des prix des billets de passagers obtenue de l'enquête-échantillon trimestrielle des voyageurs (pour plus de renseignements sur cette enquête, voir le chapitre 4, « Voyages »).

5.2.2 Transport de biens

Les statistiques sur le transport de biens par camion au delà des frontières du pays exportateur, qui constituent de loin la composante la plus importante du compte du transport, proviennent en grande partie de la documentation douanière réunie par la Division du commerce international de Statistique Canada pour les paiements et par le Census Bureau des États-Unis pour les recettes. Les composantes des revenus des camionneurs canadiens pour le transport de biens aux États-Unis et les paiements aux camionneurs américains pour le transport de biens au Canada proviennent du Bureau of Economic Analysis des États-Unis. Le Bureau intègre des données sur le fret à partir des données de douanes réunies par la Division du commerce international.

Les autres composantes qui proviennent des cinq enquêtes annuelles effectuées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada sont :

- Transport par eau — Grands lacs et voie maritime du St-Laurent — BP-20F;
- Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des armateurs non-résidents — BP-24F;
- Fret, bénéfices et dépenses des transocéaniques exploités par des sociétés canadiennes — BP-25F;
- Importations de pétrole brut et de produits pétroliers et des autres opérations de transport maritime — BP-26F;
- Opérations des lignes aériennes étrangères avec les résidents du Canada — BP-58F.

5.2 Sources des données

Les listes d'envoi de ces enquêtes sont mises à jour

Figure 5.1 Conventions pour le transport transfrontalier par camions des exportations et des importations canadiennes de biens

EXPORTATIONS DE BIENS

Service fourni par:		Valeur à l'usine au Canada	Coût du transport à la frontière	Évaluation à la frontière douanière	Coût du transport au delà de la frontière	Coût à la destination américaine
Camionneur canadien	Poste des biens		Inclus dans la valeur des exportations		Ne s'applique pas	
	Poste du transport		Ne s'applique pas		Recettes incluses dans les services de transport	
Camionneur américain	Poste des biens		Inclus dans la valeur des exportations		Ne s'applique pas	
	Poste du transport		Paiements inclus dans les services de transport		Ne s'applique pas	

IMPORTATIONS DES BIENS

Service fourni par:		Coût à la destination canadienne	Coût du transport à la frontière	Évaluation à la frontière douanière	Coût du transport à la frontière	Valeur à l'usine des États-Unis
Camionneur canadien	Poste des biens		Ne s'applique pas		Inclus dans la valeur des importations	
	Poste du transport		Ne s'applique pas		Recettes incluses dans les services de transport	
Camionneur américain	Poste des biens		Ne s'applique pas		Inclus dans la valeur des importations	
	Poste du transport		Paiements inclus dans les services de transport		Ne s'applique pas	

en fonction des données du *Canadian Transportation Guide*, *Canadian Logistics*, publié tous les ans par l'Association canadienne des industries maritimes. Ce guide montre toutes les entreprises engagées dans l'industrie des transports au Canada par secteur — eau, air, terre et chemin de fer. Ces renseignements sont complétés par les données recueillies à partir de

la couverture effectuée par les médias. Pour les enquêtes sur les sociétés de transport maritime, la liste d'envoi est ensuite comparée avec l'information sur les sociétés de transport maritime conservée par la Division des transports de Statistique Canada.

5.3 Méthodes

5.3.1 Méthode générale

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation réunit les données sur les billets de passagers.

La Division de la balance des paiements et des flux financiers compile le reste de l'information sur les transports.

Pour les estimations du fret de camionnage au-delà de la frontière canado-américaine, la plupart des composantes du calcul proviennent du Bureau of Economic Analysis des États-Unis, dont la méthode de base est suivie pour la présente série¹. Depuis l'année de référence 1987, les revenus par les camionneurs domiciliés au Canada comprennent le transport des produits d'exportation à l'intérieur des États-Unis jusqu'à une destination donnée dans ce pays et le transport de biens de fournisseurs américains à l'intérieur des États-Unis jusqu'à la frontière canado-américaine. (Le fret sur ces dernières importations canadiennes pour le reste du parcours au sein du Canada est classé comme une transaction de résident à résident et se trouve donc en dehors de la portée de la balance des paiements.)

Dans la direction opposée, les paiements versés aux camionneurs domiciliés aux États-Unis comprennent, depuis 1981, les paiements pour le transport au sein du Canada de produits d'importation au à partir de la frontière canado-américaine jusqu'à leur destination au Canada ainsi que les paiements pour le transport de produits d'exportation du Canada jusqu'à la frontière canado-américaine.

Pour les enquêtes, où des suivis réguliers ne produisent pas de données suffisantes, les montants sont imputés d'après les réponses antérieures et l'information externe existante. Les résultats des enquêtes sont souvent combinés à ceux d'autres sources. Par exemple, dans la série historique de 1997, la méthode a été adaptée de manière à accroître la couverture des paiements globaux à l'étranger pour le transport maritime des produits d'importation. Les coûts du fret unitaire, obtenus à partir d'un ensemble de sources d'enquêtes et de sources secondaires, ont été multipliés par les données de la Division des transports de Statistique Canada sur le volume annuel

de déchargement de fret international. L'enquête de base sur les produits d'importation non pétroliers a été soigneusement réévaluée de manière à assurer le calcul des valeurs unitaires. Les valeurs unitaires ont ensuite été multipliées par le tonnage maritime international déchargé dans les ports canadiens, telles que réunies par la Division des transports. Le tonnage est en grande partie manutentionné par des transporteurs non résidents.

5.3.2 Répartition géographique étendue

Certaines grandes séries dans le secteur du transport sont régulièrement rapportées dans les sources pour un certain nombre de pays individuels, comme par exemple les tarifs de transport des voyages dans l'enquête sur les voyages et les frais de mouillage au Canada obtenus par des enquêtes auprès de sociétés aériennes étrangères. Dans d'autres cas, comme les revenus de camionnage transfrontaliers ou de plus petites séries sur les revenus provenant du mouvement en transit, aucune allocation spéciale n'est exigée puisqu'ils ont entièrement lieu avec les États-Unis.

Les autres statistiques pour les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, les autres pays de l'OCDE et les autres pays sont recueillies comme telles à la source ou à partir d'estimations établies. Les revenus des transporteurs canadiens maritimes sur le cargo étranger sont alloués par pays individuels dans les trois derniers blocs géographiques de partenaires à partir de volumes de chargement pour des pays spécifiques et basés sur les données de la Division des transports. Pour d'autres grandes séries, comme le fret mené par les navires appartenant à des intérêts non résidents ou le nolisement de navires, les paiements ne peuvent être correctement estimés seulement à partir de volumes de cargo ou grâce aux valeurs des biens importés. Le pays d'appartenance des propriétaires est plus pertinent dans ce cas-ci que l'origine du cargo. Dans de tels cas, les allocateurs tiennent typiquement compte du tonnage selon le pays de domicile, y compris la portion gérée par chaque pays pour des navires battant pavillon étranger (tabulations de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]).

1. Une description du traitement américain est fournie à la page 70 du numéro de juin 1995 de la publication *Survey of Current Business* du Department of Commerce des États-Unis.

5.4 Produits

5.4.1 Exactitude des données

La qualité des données est acceptable.

La structure du compte de fret et de transport maritime du Canada a considérablement changé au fil des ans. Les tendances du commerce des biens jouent un rôle de premier plan dans le compte du transport. La plus grande partie des échanges se font maintenant avec les États-Unis, ce qui entraîne une croissance du transport intérieur et des difficultés de mesure précise du fret intérieur (voir le chapitre 3, « Biens »). La délimitation des services de transport par rapport au lieu de résidence réel des transporteurs, surtout dans le secteur du camionnage, pose des difficultés majeures. Par exemple, pour l'estimation du camionnage transfrontalier, les données utilisées par le Bureau of Economic Analysis (BEA) américain relativement au transport des biens vers le nord sont fournies par la Division du commerce international de Statistique Canada à partir des dossiers de douane du Canada, lesquels montrent la totalité du parcours plutôt que seulement le fret intérieur jusqu'à la frontière canado-américaine. La mesure du parcours total est utile pour la série en question, mais, dans ce cadre, les parts par transporteur domicilié sont difficiles à déterminer.

Dans le passé, un pourcentage plus élevé des échanges se faisait avec les pays d'outre-mer. Le commerce canadien par navires battant pavillon canadien a diminué considérablement durant la période de l'après-guerre. Le fait que le commerce extérieur du Canada soit maintenant assuré par des transporteurs exploités par des économies étrangères a conduit à des méthodes telles que l'évaluation unitaire (voir la section 5.3.1), visant à établir la couverture quand une information incomplète est disponible à la source.

De plus, depuis la déréglementation des services aériens à la fin des années 1980, les rapports ont été incomplets concernant les recettes de fret aérien et les paiements effectués en vue de soutenir les services intérieurs, spécialement les répartitions selon la zone

géographique. C'est ici que, par exemple, le rapprochement annuel détaillé complet sur les transactions du compte courant effectué auprès du Bureau of Economic Analysis des États-Unis contribue au processus de validation des données². On y puise, entre autres, certains paiements sur le fret aérien et sur les frais de mouillage qui ne peuvent être complètement obtenus à partir de sources canadiennes.

5.4.2 Accessibilité des données

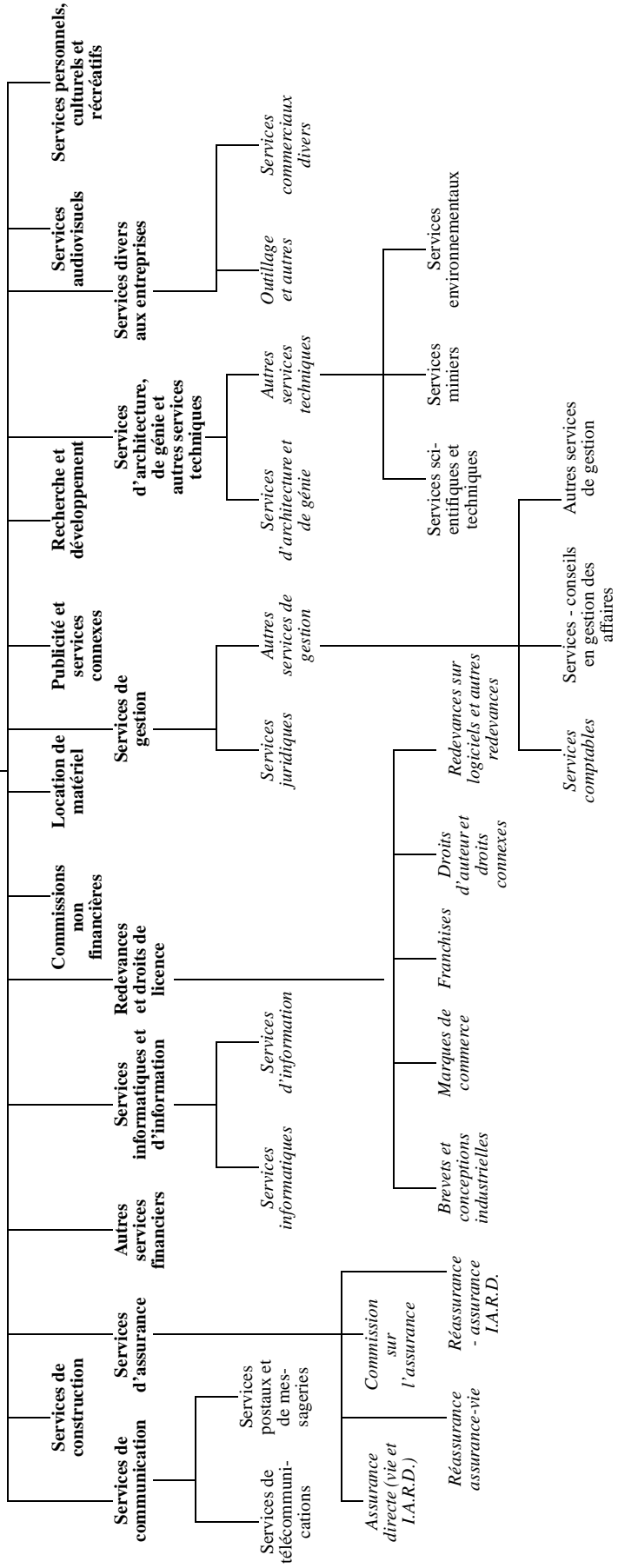
Les séries sur les transports sont publiées sur une base trimestrielle et annuelle couvrant la totalité des recettes, des paiements et des soldes dans la publication *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM.

Les séries sur les transports sont publiées sur une base trimestrielle et annuelle et sont réparties selon six regroupements géographiques : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays dans la publication *Transactions internationales de services du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM.

Elles sont aussi réparties selon les principaux modes de transport : eau, air, terre et autres modes de transport. Le transport aérien, le transport routier et les autres modes de transport sont ensuite répartis sur une base annuelle en services voyageurs, services marchandises et autres. Le transport maritime, qui combine le fret océanique et le transport maritime intérieur, est réparti sur une base annuelle selon les services marchandises et auxiliaires. Depuis 1990, les totaux annuels concernant le transport sont également disponibles (avec décalage d'un an) pour plus de 40 autres pays. Ces séries sont publiées et combinées avec les services gouvernementaux, qui sont très petits en comparaison. On peut obtenir sur demande des séries séparées sur le transport.

2. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, *Balance des paiements internationaux du Canada*, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-XPB ou XIB au catalogue).

Services commerciaux



CHAPITRE 6

SERVICES COMMERCIAUX

6.1 Concepts

6.1.1 Opérations

Les services comprennent une gamme étendue et complexe de transactions visant des produits qui sont, par nature, généralement intangibles.

(Contrairement aux biens), les services ne sont pas des entités indépendantes sur lesquelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Les services sont des sorties hétérogènes produites sur commande : ils se traduisent typiquement par un changement de l'état des unités qui les consomment, changement obtenu par l'activité des producteurs à la demande des consommateurs. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur¹.

Comme les services ne peuvent pas être fournis indépendamment de leur production, ces transactions exigent habituellement la présence simultanée du producteur et du consommateur des services. Cette simultanéité n'est pas facile à réaliser entre pays, où la distance et les frontières politiques séparent le fournisseur du client. Voilà qui explique le volume moins élevé des services échangés par rapport à celui des biens échangés, le vendeur et l'acquéreur des biens demeurant dans leurs économies nationales respectives tandis que les biens franchissent la frontière.

Au cours des dernières années, on a étendu la portée des négociations engagées dans le cadre du commerce international de manière à couvrir les services. Cela a eu pour effet d'accentuer la demande d'une répartition détaillée des catégories de services

et de données pour les pays individuels. Parmi les principaux services transfrontaliers², on compte ceux décrits dans les statistiques canadiennes en tant que services commerciaux³.

Les statistiques canadiennes sur les services commerciaux transfrontaliers sont produites pour quelque 25 catégories définies selon les normes internationales établies initialement par le Fonds monétaire international et subséquemment élaborées par l'OCDE et EUROSTAT, l'organisme de statistique de l'Union européenne. Cette répartition se base, dans une large mesure, sur la Classification centrale des produits (CCP)⁴, dont l'objectif principal est de « fournir une grille qui permet de comparer au niveau international les diverses catégories de statistiques relatives aux biens, aux services et aux actifs »⁵. Comme la CCP est également utilisée par les négociateurs commerciaux pour la classification des services, l'élaboration d'un lien officiel entre la classification de la balance des paiements et la CCP comporte diverses applications quant à la spécification et au développement des données, notamment en vue de répondre aux besoins de l'Organisation mondiale du commerce⁶.

Les divers types de services commerciaux sont décrits plus en détails dans la section 6.2. Les échanges avec leurs partenaires à l'étranger sont répartis en deux catégories: le commerce qui survient

1. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 6.8, p. 131.

2. Les données détaillées de ces services se retrouvent dans Statistique Canada, *Les transactions internationales de services du Canada avec les non-résidents* (produits n° 67-203-XPB et 67-203-XIB au catalogue).

3. Comme on l'a mentionné antérieurement, « services commerciaux » est une expression commode utilisée dans les présentations statistiques au Canada. Elle englobe les services autres que les services de voyage, de transport et les services gouvernementaux. L'Organisation mondiale du commerce utilise aussi cette expression pour désigner les services autres que les services gouvernementaux, ce qui est acceptable. Au Canada, il serait plus juste d'employer l'expression « autres services ». Il semble, toutefois, qu'une description comportant le mot « autres » aurait pour effet d'indiquer qu'un bloc important des échanges serait une classe résiduelle, ce qui est incorrect pour la plupart des 25 sous-catégories.

4. Voir Nations-Unies, *Classification centrale des produits (CPC) version 1.0 Études statistiques*, Série M (n° 77, version 1.0, publiée en 1998).

5. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 521, p. 146.

6. Hugh Henderson, *A Canadian perspective of linking services categories of the World Trade Organization and the Balance of Payments compilers* (présenté à la dixième réunion du comité des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international, Washington, D.C., Statistique Canada, Octobre 1997).

entre les parties liées et celui qui survient avec les autres parties.

6.1.2 Agents économiques

Les services commerciaux sont en grande partie le fait de sociétés commerciales canadiennes. Une petite partie de ces services est imputable aux divers niveaux de l'administration publique au Canada et à leurs entreprises. De plus, parce que la balance des paiements n'inclut pas un compte distinct pour les revenus du travail, comme le demandent les normes internationales, les revenus au chapitre de la rémunération des employés sont traités comme des services commerciaux comme si les employés travaillaient à leur compte. Les limites des données empêchent leur identification parmi les services commerciaux.

Une grande prudence s'impose, particulièrement en ce qui concerne la détermination du lieu de résidence des entreprises canadiennes s'occupant de services commerciaux, étant donné qu'il n'est pas toujours possible d'établir clairement si les services sont fournis par une entreprise résidente ou non résidente. Si, par exemple, une entreprise canadienne a une filiale installée aux États-Unis, les ventes de services par la filiale américaine à des clients de l'extérieur du Canada ne doivent pas être intégrées aux statistiques de la balance des paiements du Canada. Ces ventes sont considérées comme des transactions de non-résidents à non-résidents et, par conséquent, sont en dehors du champ de la balance des paiements. Bien que ce traitement s'applique également aux biens et à d'autres comptes, les entreprises sont souvent portées à mettre sur pied des filiales à l'étranger aux seules fins de pouvoir offrir des services. Les ventes réalisées à l'extérieur de l'économie nationale sont appelées « échanges de services sur place » (c'est-à-dire les échanges provenant d'une entreprise établie à l'étranger) ou encore, « statistiques sur les échanges de sociétés étrangères affiliées » (SECEA)⁷. Les échanges assurés dans le cadre d'une « présence commerciale » (selon le troisième des quatre canaux principaux permettant de fournir des services dans le cadre de l'entente multilatérale de l'OMC sur l'Accord général sur le commerce des services [GATS]) sont définis de façon plus restreinte et réfèrent seulement aux ventes

effectuées à l'intérieur du marché hôte. Toutefois, les bénéficiaires nets de ces filiales étrangères pour le Canada sont portées au compte courant en tant que revenus d'investissements directs. Ce traitement est conforme aux principes comptables de la balance des paiements et aux autres principes comptables nationaux qui mettent l'accent sur les activités transfrontalières des résidents canadiens.

6.2 Source des données

6.2.1 Description

La Division de la balance des paiements rassemble une bonne partie des données sur les services commerciaux dans le cadre de son enquête exhaustive Opérations internationales de services commerciaux — BP-21SF (annuelle). Les autres enquêtes de la Division de la balance des paiements incluent :

- Opérations internationales de services commerciaux — BP-21QSF (trimestrielle);
- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F (annuelle);
- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF (trimestrielle);
- Transactions internationales entre des courtiers d'assurance du Canada et de leurs sociétés affiliées étrangères, des agents et d'autres sociétés ou particuliers à l'extérieur du Canada — BP-17F (annuelle);
- Transactions entre les sociétés d'assurance constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada — BP-27F (annuelle);
- Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada — BP-28F (annuelle);
- Déclaration des sociétés de fiducie et des prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents — BP-29F (annuelle);
- Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F (mensuelle).

La Division de la balance des paiements utilise également diverses enquêtes d'autres divisions de

7. Pour une illustration adaptée de Colleen Cardillo, *Foreign sales of Canadian enterprises* (document non publié, Statistique Canada, 1997) et pour plus de détails sur SECEA, voir le chapitre 23 « Regard vers l'avenir ».

Statistique Canada ainsi que des données administratives. Les données des enquêtes annuelles suivantes de la Division des services de Statistique Canada sont utilisées :

- L'Enquête auprès des ingénieurs-conseils;
- L'Enquête sur les services scientifiques et techniques;
- L'Enquête auprès des architectes;
- L'Enquête annuelle sur la production de logiciels et sur les services informatiques;
- L'Enquête annuelle sur les bureaux de placement et les services de location de personnel.

Les enquêtes suivantes de la Division de la science, de l'innovation et de l'information électronique de Statistique Canada sont aussi utilisées :

- L'Enquête sur les fournisseurs de services de télécommunications;
- La Déclaration annuelle des détenteurs de licences de distribution de radiodiffusion;
- La Déclaration annuelle des entreprises de programmation de la radiodiffusion et la télévision (incluant les réseaux);
- Recherche et développement dans l'industrie canadienne.

Les quatre enquêtes suivantes de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation (CTCSE), une division de Statistique Canada, sont utilisées :

- L'Enquête sur la distribution de productions cinématographiques, vidéo et audiovisuelles et sur la distribution en gros de vidéocassettes;
- L'Enquête sur la production cinématographique, vidéo et audiovisuelle; Travaux de laboratoires de films cinématographiques et les services de production et de post-production;
- L'Enquête sur l'enregistrement sonore.

En plus des enquêtes mentionnées, des données sur les services environnementaux sont fournies par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement par l'entremise de l'enquête sur l'industrie de l'environnement. Des données sur les services de courrier sont également obtenues auprès de la Division des transports à partir de l'enquête sur les activités de messageries.

Les sources administratives gouvernementales du gouvernement fédéral comprennent les données de :

- l'Agence canadienne de douanes et de revenu avec les formulaires T-106, TPS, NR-4 (retenues fiscales);
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- la Banque du Canada;
- Bureau du surintendant des institutions financières (fédéral).

Les sources de données des autres gouvernements canadiens et des sociétés d'État incluent :

- les Comptes publics des sociétés d'État (fédérales), d'autres données supplémentaires étant fournies directement par un certain nombre de sociétés choisies;
- les autorités compétentes (provinciales) en matière de cinéma et de tourisme;
- les sociétés de services publics (provinciales).

Finalement, d'autres sources de données utilisées incluent :

- la correspondance avec les entreprises s'occupant de communications internationales, de transport aérien et ferroviaire, de services de consultants, etc.;
- les données du Department of Commerce des États-Unis (avec rapprochement des données du compte courant des États-Unis);
- les ambassades étrangères;
- la Banque mondiale;
- les agents de brevets;
- les organisations internationales opérant au Canada;
- les banques canadiennes;
- les enquêtes repères sur les sports et autres activités de divertissement;
- les rapports annuels de compagnies s'occupant de transactions internationales;
- les organes de presse.

Les données sur les services sont recueillies nettes des retenues fiscales, mais elles sont publiées avec ces dernières. L'affectation des retenues fiscales aux

catégories de services de redevances pertinentes comporte d'importantes estimations.

6.2.2 Description et sources par catégories de services

Des détails précis en ce qui concerne la provenance et l'exactitude des données sont fournis dans le cadre de la présente section, tandis que la section suivante offre une vue plus générale des méthodes. Les principales catégories suivantes sont toutes publiées. De plus, les sous-catégories qui sont publiées séparément sont en italiques⁸.

6.2.2.1 Services de communication

Cette catégorie comprend :

- les services postaux et de messageries : ramassage, transport et livraison de lettres et autres imprimés, colis, paquets et les services de comptoir postal;
- les services de télécommunications : services « de base » (comme le téléphone, le télex, la transmission de données et de télécopies) et services « améliorés » ou « à valeur ajoutée », comme les services de courriel, d'échange électronique de données (EED) ou de téléconférence.

Les données comprennent les coûts reliés à l'utilisation d'installations assurant le télétransport de l'information des clients à destination et au départ de l'étranger, ainsi que, d'un point de vue pratique, les frais applicables aux services connexes de consultation et de gestion des installations et que l'on peut enregistrer à la source. Les données comprennent aussi les frais applicables à l'utilisation et à la gestion d'installations privées (et non pas des entreprises de télécommunications) pour le télétransport des données des clients à destination et au départ de l'étranger. Si possible, toutefois, la valeur du matériel transporté est exclue. La politique de la confidentialité empêche la séparation des estimations concernant les données postales, de messageries et de certains services de télécommunications.

8. En 1996 et en 1997, les données sur les services, notamment les services commerciaux, ont été réévaluées conformément aux normes internationales de 1993. Pour plus de précision, voir Hugh Henderson, *L'application au Canada des normes internationales régissant les données du commerce international en services : cinquième édition, le coup d'envoi*, (travail de recherche n° 13, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97013, adresse Internet < www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

Les données sont tirées de l'enquête annuelle sur les transactions internationales dans le secteur des services et des renseignements spécifiques fournis par les participants de l'industrie.

6.2.2.2 Services de construction

Cette catégorie comprend l'édification de structures, les réparations structurales, l'installation, la remise à neuf, les travaux des entrepreneurs spécialisés, les travaux de démolition et les travaux sur les chantiers. On demande aux fournisseurs de services d'estimer la portion consacrée à la construction dans le cas d'un projet clés en main ou de répartir la valeur entière du projet entre, par exemple, la construction et la catégorie couvrant les services d'architecture et d'ingénierie. La location de matériel de construction est exclue, figurant plutôt avec le matériel de location (voir la section 6.2.2.8). Selon les normes internationales, les données sur les biens fournis directement à destination ou à partir du Canada doivent être intégrées aux statistiques sur les services de construction. Toutefois, ces données sont laissées avec le commerce des biens dans les statistiques canadiennes. Dans la mesure où elles pourraient aussi se retrouver avec les services de construction, elles donneraient lieu à un dédoublement dans les comptes de biens et de services. Par ailleurs, les dépenses au chapitre de la main-d'œuvre et des matériaux locaux ne sont pas identifiées séparément et sont incluses ici plutôt que dans les services divers aux entreprises, comme le veulent les normes internationales.

Les projets d'une durée de plus d'une année sont encore classés comme des services transfrontaliers, à moins que les fournisseurs de services eux-mêmes n'aient mis sur pied des entreprises étrangères. En d'autres mots, dans les statistiques canadiennes, la construction est classée comme un service de construction transfrontalier si les fournisseurs l'enregistrent comme tel dans leurs livres, sans égard à la durée d'un contrat; ou alors, en tant qu'investissement direct si les fournisseurs mettent sur pied des entreprises étrangères pour la gestion de leurs activités de construction. Ce traitement n'est pas conforme aux normes internationales, lesquelles traitent les chantiers comme un investissement direct :

[...] travaux de bâtiment et travaux publics requis par des gros projets spécifiques [...] dont l'exécution prend souvent plusieurs années et qui sont réalisés et gérés par des entreprises non

résidentes par l'intermédiaire d'un bureau établi sur place, non constitué en société. Dans la plupart des cas, le bureau en question remplit les conditions nécessaires pour que sa production soit traitée comme celle d'une entité résidente et fasse partie de la production de l'économie d'accueil [...] et non comme une exportation de services vers cette économie⁹.

L'enquête a identifié la construction en tant que catégorie séparée pour la première fois en 1995. De 1990 à 1994, on a utilisé une proportion de résultats fournis par les réponses aux enquêtes portant sur le groupe de services de consultation précédent et les autres services professionnels. Les activités de construction antérieures à 1990 sont incluses dans la catégorie des services d'architecture, de génie et autres services techniques (voir la section 6.2.2.12).

6.2.2.3 Services d'assurance

Cette catégorie comprend divers types d'assurance offerts à des non-résidents par des compagnies d'assurance résidentes et divers types d'assurance offerts à des résidents canadiens par des compagnies d'assurance non résidentes. Les commissions versées aux courtiers et aux agences sont incluses en ce qui concerne l'assurance.

Les données portent sur l'assurance-vie et les services de pension et de rentes de retraite de même que d'autres régimes d'assurance directe. Les services sociaux obligatoires sont exclus. Pour le secteur privé, les autres assurances directes couvrent les risques d'accident et les risques pour la santé, la propriété, les blessures et autres risques de responsabilité ainsi que les risques financiers ou les risques ayant trait à un véhicule. La réassurance, ou la sous-traitance du risque, est également incluse. Aucune catégorie séparée n'est proposée pour l'assurance du fret. Certains éléments peuvent être inclus de façon indistincte dans l'assurance de risque directe ci-dessus ou être intégrés à l'évaluation des frais de fret figurant au chapitre des biens ou des services de transport. Aucune disposition n'est prévue pour certains services auxiliaires comme le règlement des réclamations et l'administration des services de liquidation.

9. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 78, p. 23.

Les statistiques canadiennes sont établies sur la base des primes et des réclamations brutes, contrairement aux normes internationales¹⁰. Les recettes sont la somme des primes reçues par des résidents canadiens de l'étranger et des réclamations payées aux clients au Canada par des assureurs non résidents. Les paiements sont la somme des réclamations payées à l'étranger par des assureurs résidents du Canada et des primes payées à des assureurs à l'étranger par les souscripteurs au Canada. Depuis 1990, les séries annuelles sur les assurances sont divisées en quatre sous-catégories :

Assurance directe (vie et I.A.R.D.) : cette catégorie comprend les primes et les réclamations des sociétés d'assurance; la grande majorité des transactions internationales sont des assurances incendies, accidents, risques, divers (I.A.R.D.). L'assurance-maladie et l'assurance-vie temporaire ne sont pas exclues, même si les normes internationales le demandent. Finalement, on n'a identifié aucune composante qu'il soit possible de distinguer du fret au chapitre des assurances I.A.R.D., même si les normes internationales le demandent.

Réassurance — assurance-vie : cette catégorie comprend les risques sous-traités au chapitre de l'assurance-vie contre une part proportionnelle du revenu en primes.

Réassurance — assurance I.A.R.D. : en tant qu'ensemble significatif supplémentaire de transactions d'assurance internationales, cette catégorie comprend les autres risques sous-traités, souvent à des opérateurs spécialisés.

Commissions sur l'assurance : cette catégorie comprend les commissions réparties par courtiers et agences ainsi que les commissions identifiées par les sociétés d'assurance.

Les données annuelles concernant les compagnies d'assurance proviennent des enquêtes de la Division de la balance des paiements sur les assureurs canadiens et étrangers au Canada. Ces données sont suppléées par l'enquête annuelle sur les transactions internationales dans le secteur des services, ainsi que

10. Les normes internationales demandent un réaménagement des données sur les primes et les réclamations brutes en deux composantes distinctes. La première est constituée des frais afférents (les primes touchées moins les réclamations versées) qui seraient entrés en tant que service d'assurance. L'autre composante, constituée de la différence entre les primes brutes et les frais afférents, qui seraient entrés, dans le cas de l'assurance-vie, dans la catégorie « autre investissement du compte financier » et, pour l'assurance I.A.R.D., dans la catégorie « transferts du compte courant ».

par une enquête annuelle de moindre envergure sur les courtiers d'assurance canadiens. De plus, des données du Bureau of Economic Analysis des États-Unis sur l'assurance transfrontalière sont également utilisées, particulièrement en ce qui concerne l'assurance de particuliers résidents canadiens souscrite auprès de compagnies d'assurance américaines, car il est difficile de mesurer les activités des particuliers résidents d'un point de vue canadien.

6.2.2.4 Autres services financiers

Cette catégorie comprend les services financiers intermédiaires et auxiliaires (sauf ceux des sociétés d'assurance et des caisses de retraite) fournis entre résidents et non-résidents. Cela inclut :

- les commissions et les autres frais touchant les opérations sur titres — qui constituent la majorité des services de cette catégorie — incluant le courtage, le placement de valeurs, les garanties d'émission, les rachats, les accords de troc, les options et autres instruments de couverture;
- les commissions du commerce à terme des biens et les services ayant trait à la gestion d'éléments d'actif;
- les services opérationnels financiers et les services de réglementation, les services de dépôt de titres, etc.;
- les frais de services intermédiaires tels que les frais afférents aux lettres de créance, les acceptations bancaires, les lignes de crédit et les services de crédit-bail. Cette catégorie comprend aussi les frais engagés pour les soldes non tirés en vertu d'ententes de crédit de soutien ou de crédit prolongé.

Les frais afférents aux opérations sur devises ainsi que les services financiers rendus dans le cadre de services de banques correspondantes étrangères ne sont pas encore mesurés comme tels. Sont également exclus de cette catégorie les services d'intermédiaires financiers mesurés indirectement (SIFMI), lesquels sont classés sans distinction avec les revenus de placements aussi bien dans la présente catégorie qu'en vertu des normes du Fonds monétaire international (FMI). Toutefois, les estimations des SIFMI sont inclus dans le secteur des non-résidents des autres composantes du Système de comptabilité nationale du Canada.

Avant 1986, les données portaient principalement sur les commissions versées sur les nouveaux titres canadiens émis à l'étranger. Depuis 1986, elles comprennent aussi :

- les frais et les commissions payés ou reçus relativement aux échanges de titres en circulation avec des non-résidents;
- les services bancaires (intégrés aux transactions relatives aux revenus de placements avant 1986);
- les montants applicables aux services ayant trait aux garanties et aux lettres de créance, aux transferts de fonds, à la collecte des honoraires, aux opérations sur carte de crédit, aux frais entre compagnies apparentées et interbancaires (dans certains cas de provenance américaine);
- les frais des sociétés de fiducie qui figuraient au chapitre des services de gestion et d'administration avant 1986.

Les commissions sur les nouvelles émissions proviennent en grande partie de l'application d'un pourcentage des produits des nouvelles émissions. Les pourcentages utilisés sont vérifiés de temps à autre par rapport aux prospectus. Les frais applicables aux échanges de titres en circulation découlent des données brutes sur les échanges, compte tenu de certains facteurs tarifaires basés sur les discussions avec l'industrie, ainsi que de certaines applications visant à couvrir certains frais de gestion et droits d'inscription à la cote qui doivent être acquittés à l'étranger. Les taux ont été recalculés en 1998 et ont eu pour effet de réduire substantiellement les recettes et les paiements consignés à partir de 1994. Les estimations comprennent les commissions sur les contrats à terme de biens.

Les autres frais et commissions proviennent d'entreprises¹¹ et d'organismes de réglementation, et ils sont complétés par l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services et quelques sources d'enquêtes américaines, jugées plus exhaustives. Les estimations des frais de services du FMI sont basées sur les dossiers administratifs.

6.2.2.5 Services informatiques et d'information

Les *services informatiques* comprennent la conception, la fabrication et la gestion de systèmes informatiques (sans égard à la valeur du matériel).

11. Pour tenir compte, par exemple, des transactions relevant de la récente démutualisation de fournisseurs d'assurance.

Sont également couverts dans les services informatiques le développement et la production de logiciels originaux (y compris les logiciels d'exploitation). Depuis l'année de référence 1996, les exportations concrètes d'unités de logiciels préemballés pour utilisation générale commerciale ou personnelle sont exclues de cette catégorie. Ces exportations font partie des biens; elles sont toutefois incluses dans les services pour les années précédentes de façon à assurer une bonne évaluation du compte des biens et services. Les services de traitement informatique et l'entretien et la réparation du matériel sont couverts dans la présente catégorie, laquelle comprend en outre les conseils et la formation ayant trait à la prestation de services informatiques. Les services informatiques peuvent être vendus ou faire l'objet d'un droit de licence incluant spécifiquement les droits applicables à la copie, à la distribution ou à toute autre utilisation des logiciels, qu'il s'agisse de logiciels personnalisés ou de logiciels préemballés. Ces transactions sont incluses pour la plupart dans les redevances et les autres droits de licence (voir la section 6.2.2.6).

Les *services d'information* comprennent les services de recherche documentaire en ligne, notamment les services de bases de données (de l'élaboration de l'objet de l'enquête jusqu'à la mise en mémoire et à la diffusion) et les recherches documentaires assistées par ordinateur ainsi que les services d'agences de presse (en tant que services de production de rapports affiliés au média). Même si les frais de base de données peuvent être séparés des frais de télécommunications connexes, ils sont enregistrés dans la présente catégorie pour des raisons pratiques. En raison de la limitation des données, les abonnements directs aux journaux et aux périodiques sont couverts de façon indiscernable dans les biens (voir le chapitre 3, « Biens ») plutôt qu'avec les services d'information, comme l'exigent les normes internationales.

Les données sur les services informatiques proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services, qui porte sur les recettes d'une gamme d'entreprises qui ne fournissent pas principalement des services informatiques, ainsi que sur les paiements par un éventail étendu d'entreprises qui acquièrent ces services. À cela s'ajoutent les recettes des grandes firmes de l'industrie de l'informatique faisant l'objet des enquêtes de la Division des services de Statistique Canada. Un

montant supplémentaire basé sur les sources des enquêtes américaines est utilisé afin d'inclure les paiements.

L'évaluation de la catégorie « services informatiques », effectuée de manière à pouvoir refléter la rapide évolution technologique, a inévitablement présenté des défis. En réalité, la rapide évolution technologique a entraîné la rupture d'un certain nombre de séries avant que l'on ne trouve une solution statistique. Au départ, les services informatiques n'étaient pas saisis séparément. Il a fallu attendre en 1981 pour qu'il en soit ainsi, en 1983 pour que cette opération se fasse annuellement, et ce, tout en étant mêlée à d'autres catégories, notamment les biens. À partir de l'année de référence 1990, les données sur les redevances sur les logiciels ont pu être allouées aux redevances et aux droits de licence. À partir de 1996, les importations de logiciels sur mesure comprises dans les documents douaniers sont retranchées par un ajustement de la balance des paiements pour éviter le dédoublement avec les services. (Voir chapitre 3, « Biens », section 3.3.2.1).

Le traitement des logiciels continue à présenter des défis. Les données ont été particulièrement difficiles à estimer pour les logiciels préemballés. On a convenu depuis quelques années de classer les logiciels vendus au détail en tant que biens, comme cela se fait pour les livres, les revues et les disques compacts de musique vendus sur le marché du détail. On a comparé, dans une étude récente, les dossiers détaillés de sources d'enquêtes sur les biens et les services, ce qui a permis d'établir approximativement la part des biens qui étaient restés dans les données sur les services. Bien qu'il semble subsister une sous-évaluation des biens mesurés sur une base douanière, les résultats plus élevés obtenus dans le cadre d'enquêtes récentes sur les services semblent principalement imputables aux revenus pour usage multiple par des clients étrangers de copies passant par les douanes, souvent à une valeur unitaire appropriée. Bref, une estimation des copies matérielles évaluées en fonction de leur contenu et exportées sur la base des données douanières est maintenant déduite des services tandis qu'un petit montant pour accroître l'évaluation des biens est ajouté comme un ajustement à la balance des paiements d'exportation de biens canadiens (le montant est calculé par la balance des paiements des États-Unis). (Voir chapitre 3, « Biens », section 3.3.1.4.2). Ces changements ont été effectués à

partir de l'année de référence 1996¹². Au cours de la même année de référence, 75 % des résultats sur les logiciels préemballés moins la portion des biens ont été alloués aux redevances et aux droits de licence, cette portion représentant en fait des droits de licence (voir la section 6.2.2.6).

Des données sur les services d'information ont été demandées pour la première fois dans l'enquête de 1995 sur les services commerciaux. Pour les années antérieures, ces données consistent en réaffectations à cette catégorie de résultats obtenus récemment auprès des répondants concernant plusieurs catégories de collecte de données, notamment les services-conseils, les services informatiques et les communications. Comme dans le cas des services informatiques, un montant supplémentaire basé sur les sources des enquêtes américaines est utilisé afin d'inclure les paiements.

6.2.2.6 Redevances et droits de licence

Cette catégorie comprend l'utilisation des droits de propriété intellectuelle (la vente des droits comme tels est enregistrée dans le compte capital). La répartition des redevances et des droits de licence entre les cinq sous-catégories suivantes est en œuvre depuis 1990 et dépasse les dispositions des normes internationales.

Brevets et conceptions industrielles : cette catégorie comprend les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de brevets, de conceptions industrielles, de procédés industriels ou de droits de fabrication ainsi que les paiements visant les procédés industriels non brevetés.

Marques de commerce : cette catégorie comprend les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de marques de commerce, c'est-à-dire les mots, symboles, dessins ou combinaisons qui distinguent les produits ou les services du détenteur de ceux d'un autre fournisseur.

Franchises : cette catégorie comprend les privilèges contractuels accordés par une personne ou une société à une autre et autorisant la vente d'un produit ou d'un service dans un secteur spécifique ou d'une manière spécifique.

Dans l'ensemble, la valeur des transactions relatives aux franchises semble peu élevée par rapport aux autres paiements au chapitre des services. Cela est imputable en partie au fait que de nombreuses firmes de franchises étrangères ont des filiales établies au Canada et que les droits de franchise à payer à ces filiales à l'intérieur du Canada ne donnent pas directement lieu à des paiements internationaux. Malgré la couverture supplémentaire à partir de sources américaines, il pourrait exister un élément de sous-couverture, pour laquelle une disposition générale est incluse dans les services divers aux entreprises de manière à prévoir cette situation ainsi que d'autres situations similaires.

Droits d'auteur et droits connexes : cette catégorie comprend les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation d'œuvres artistiques, littéraires, théâtrales ou musicales originales afin, par exemple, de monter une pièce, de présenter un spectacle, de faire des enregistrements ou de tourner un film. Ces œuvres originales ou ces prototypes peuvent prendre la forme d'un texte, de compilations de données ou de produits sonores et visuels (comme les films ou les enregistrements sonores), et peuvent être lisibles ou non par machine. Les droits de distribution des spectacles et les productions audiovisuelles complètes sont inclus dans les services audiovisuels (voir section 6.2.2.14) avec les frais de reproduction des enregistrements ou des vidéos; les redevances, les droits de licence ou autres droits pour l'utilisation de programmes informatiques sont inclus ci-dessous dans les redevances applicables aux logiciels et autres redevances.

Redevances sur logiciels et autres redevances : cette catégorie comprend les redevances sur logiciels et autres redevances liées à l'informatique, notamment les droits de reproduire, de distribuer ou d'utiliser des logiciels personnalisés ou préemballés. Cette série comprend aussi les redevances pour l'utilisation exclusive de ressources naturelles (transactions dans le secteur privé). Depuis l'année de référence 1996, les services d'information compris dans la valeur des exportations des logiciels préemballés (tel que rapporté dans l'enquête) sont reclassifiés dans cette catégorie à partir des services informatiques (voir la section 6.2.2.5).

6.2.2.7 Commissions non financières

Cette catégorie comprend les commissions sur les transactions visant des biens et des services entre les

12. Les statistiques sur les biens exportés aux États-Unis proviennent des données des douanes américaines. Leurs dossiers évaluent nombre de transactions de logiciels au coût du médium sans égard au contenu. Les importations de biens, dans les données canadiennes, sont évaluées en fonction du contenu, de manière que la TPS applicable ne soit pas abandonnée.

non-résidents et les marchands, courtiers en biens, détaillants, succursales de vente des fabricants et agents commissionnés résidents. Sont exclues de cette catégorie les commissions pour services financiers intégrées à d'autres services financiers (services d'assurance, de crédit, d'émission d'actions ou d'obligations) ainsi que les commissions déjà incluses dans le prix des biens importés et exportés.

Une provision peu importante est faite pour les frais acquittés par l'importateur au delà du point d'exportation. L'Agence canadienne des douanes et du revenu (anciennement Revenu Canada) considère cependant ces commissions à l'achat comme moins communes que les commissions à la vente, lesquelles sont évaluées avec les biens.

Le courtage sur biens est l'achat et la vente de biens qui n'entrent pas ou ne quittent pas l'économie à partir de laquelle le commerçant fait des affaires. On n'a pas trouvé d'évaluation appropriée de ces transactions pour les séries canadiennes.

Les données sont basées sur l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services et sur les estimations provenant de l'application de facteurs fixes aux exportations et aux importations de marchandises. Les facteurs utilisés pour les échanges avec les États-Unis sont moins élevés que ceux utilisés pour d'autres pays, étant donné qu'une plus grande partie des transactions est réputée prendre place entre les compagnies affiliées sans que des frais d'agents ne soient acquittés.

6.2.2.8 Location de matériel

Cette catégorie comprend la location (sans opérateur) de machines légères ou de machines lourdes et d'outils, d'installations de forage et de navires de ravitaillement, de véhicules ferroviaires, ou routiers ou tout terrain, d'avions (location à court terme). Cette catégorie comprend également la location de conteneurs, de machines et d'équipement de bureau, notamment les ordinateurs, ainsi que la location d'articles de ménage et de biens personnels.

Les éléments suivants sont exclus : les ententes de crédit-bail, la location de lignes de télécommunication, le crédit-bail immobilier ainsi que la location de voitures en voyage à l'étranger et certains nolisements de navire.

De plus, pour des raisons pratiques, la série canadienne fait peu de distinction entre la location

avec opérateur (qui devrait être enregistrée dans divers autres services précis selon les normes internationales) et la location sans opérateur (incluse dans la présente catégorie). Les montants identifiables pour le nolisement de navires sans équipage basés sur les données de la Division des transports de Statistique Canada sont, par exemple, inclus dans la présente série. Autrement, les loctions sans équipage qui ne peuvent être séparées des affrètements avec équipage, sont incluses dans les transports, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales.

L'enquête annuelle sur les transactions internationales de services et les autres enquêtes de moindre envergure constituent la base des estimations de la location de matériel.

6.2.2.9 Services de gestion

Cette série comprend les services juridiques, comptables et de gestion des affaires (les frais généraux de gestion et les frais administratifs généraux entre les entreprises connexes ainsi que les frais de services-conseils en gestion des affaires).

Les *services juridiques*¹³ : cette catégorie comprend les services de conseils juridiques et les services de représentation dans le cadre de toute procédure judiciaire ou statutaire, ainsi que la rédaction d'instruments ou de documents juridiques.

Cette série inclut les coûts d'enregistrement des brevets et des marques de commerce et les frais de maintien des brevets. Pour l'heure, aucune disposition ne s'applique à l'inclusion des services de vente à l'encan, de dépositaire légal ou de faillite (voir la section 6.2.2.7). D'autres éléments peuvent être inclus à partir de sources plus complètes de dépenses de contrepartie du Bureau of Economic Analysis des États-Unis.

Autres services de gestion : cette série comprend les services comptables, les conseils en gestion des affaires et d'autres services de gestion.

- Les services comptables de cette catégorie comprennent la comptabilité d'entreprise et les autres comptes, notamment les examens et les vérifications, la tenue de livres et la préparation des états financiers et des déclarations connexes. Ces services comprennent les services-conseils et de

13. Voir Colleen Cardillo, *Services juridiques au niveau international du Canada, 1995-1996*, (travail de recherche n° 15, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97015, adresse Internet : <www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

planification des taxes d'affaires ainsi que la préparation des documents fiscaux.

- Les services-conseils en gestion des affaires¹⁴, notamment les services de relations publiques, sont généralement fournis par des parties non liées.

De plus, il existe des services-conseils en gestion entre parties liées qui ne peuvent pas être identifiés comme tels et qui sont inclus dans d'autres services de gestion ci-dessous.

Toutefois, certains services-conseils spécialisés en gestion des affaires sont inclus dans les services concernés : télécommunications, services informatiques et d'information, services juridiques, services comptables, architecture, génie et construction, environnement, services artistiques ou de loisirs, éducation et formation. La gestion d'immeubles est incluse dans les services divers aux entreprises (voir la section 6.2.2.13).

- Les autres services de gestion comprennent les coûts engagés pour les actes de gestion et les actions administratives d'une personne ou d'une société et qu'on ne peut inclure dans une autre catégorie de services. De tels frais généraux sont généralement engagés entre des parties liées et peuvent comprendre des montants qui ne sont pas toujours identifiés à des services.

Les chiffres proviennent en grande partie de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services. Les frais administratifs et de gestion entre compagnies liées constituent la composante principale de cette série. Les données sur les honoraires versés à des agents de brevets inclus dans la présente catégorie sont estimées à partir de données administratives. Ces données comprennent en outre : les résultats spécifiques d'enquêtes relativement aux sociétés d'avocats à partir de 1995, les frais d'enregistrement et de maintien des droits de propriété intellectuelle et d'autres services internationaux en matière de gestion des affaires fournis généralement à des tiers, encore à partir de 1995.

Les données sont incomplètes pour la plupart des grandes firmes qui fournissent des services comptables et de conseils de gestion. En même temps, il ne semble pas que les transactions internationales de tels services depuis quelques années aient donné lieu à

des flux substantiels. Cela est à l'image d'une structure internationale de l'industrie selon laquelle des partenariats séparés opèrent chacun sur leur marché intérieur de façon essentiellement autonome.

6.2.2.10 Publicité et services connexes

Cette série comprend :

- la conception, la création et le marketing de messages publicitaires par les agences de publicité;
- l'inscription de messages publicitaires dans les journaux, les revues, à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, notamment l'achat et la vente d'espace publicitaire;
- la participation à des foires commerciales et d'autres dépenses promotionnelles, par exemple les services d'exposition, de télémarketing et de livraison ou le matériel promotionnel.

Les coûts du maintien de bureaux de représentation des banques dans un autre pays sont inclus dans la série canadienne. De plus, certaines dépenses promotionnelles sont incluses dans les données sur les transactions dans le domaine du transport aérien du compte du transport (voir le chapitre 5, « Transport »). Cette catégorie comprend les services de publicité et de promotion de voyages achetés auprès de non-résidents par les administrations du Canada. Elle comprend aussi les services d'étude des marchés et les sondages d'opinion publique.

Les données proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services. Elles comprennent de plus les projections repères des dépenses au Canada des bureaux de représentation des banques étrangères ainsi que des bureaux de représentation des banques canadiennes à l'étranger. Les dépenses de promotion du tourisme proviennent des autorités provinciales, sur une base annuelle.

6.2.2.11 Recherche et développement

Cette catégorie comprend les coûts ayant trait à l'investigation systématique par l'expérimentation ou l'analyse afin de réaliser un progrès scientifique ou commercial en vue de ou au moyen de la création de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. La recherche et développement s'applique aux sciences sociales et aux sciences humaines, mais exclut les études demarché (voir la section 6.2.2.10) et les études techniques (voir la section 6.2.2.12).

14. Voir Willa Rea, *Services de conseil en gestion au niveau international du Canada, 1990-1996*, (travail de recherche n° 16, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97016, adresse Internet : <www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

Les statistiques proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services ainsi que d'enquêtes effectuées par la Division de la science, de l'innovation et l'information électronique de Statistique Canada.

6.2.2.12 Services d'architecture, de génie et autres services techniques

Cette catégorie comprend une gamme d'activités architecturales et de génie ainsi que divers groupes de services scientifiques et techniques et de services spécifiques ayant trait à l'extraction et à la transformation de minerais ainsi qu'à l'environnement.

Services d'architecture et de génie : cette sous-catégorie comprend les services-conseils, de conception et préconception ainsi que les services de supervision des contrats. Les services de planification urbaine et d'architecture paysagère sont inclus dans cette série, de même que l'exportation ou l'importation de services de gestion des projets une fois réalisés. Prière de se reporter aux services de construction (voir la section 6.2.2.2) pour le traitement des projets clés en main et la longue durée des chantiers.

Autres services techniques : cette sous-catégorie recouvre les services suivants, jusqu'à maintenant définis de façon indistincte :

- Services scientifiques et techniques : cette série comprend les services géologiques et géophysiques; l'exploration minérale et les travaux de prospection; les services d'arpentage et de cartographie des (ou à partir des) surfaces terrestres et des étendues d'eau, ainsi que les services de météorologie; les services d'essai, d'analyse, d'inspection ou de certification de matières ou de produits. Les services de laboratoires médicaux et dentaires sont exclus (voir la section 6.2.2.13).
- Services miniers : cette série comprend les services de forage et les services sur le terrain, notamment l'entretien, l'inspection et la réparation, mais exclut la location ou la vente de matériel. Les services ayant trait à la découverte — c'est-à-dire les services de prospection et d'exploration minérale et les études géologiques — sont inclus dans les services scientifiques et techniques (ci-haut dans la section 6.2.2.12).

- Services environnementaux : cette série comprend les services d'hygiène; l'entreposage, le traitement et la destruction des résidus; la décontamination, le nettoyage ou le confinement et la lutte contre la pollution; les conseils en matière d'environnement, les vérifications environnementales et les impacts environnementaux; et l'évaluation des lieux. Toutefois, les services d'architecture et de génie de base ou les services de recherche et développement pour des projets qui portent un caractère environnemental restent inclus dans les services d'architecture et de génie (ci-haut dans la section 6.2.2.12) ou de recherche et développement (voir la section 6.2.2.11), selon le cas.

Les services qui se rattachent à l'agriculture, à la pêche et à certaines activités minières ou forestières ne sont pas systématiquement identifiés dans la collecte des données jusqu'à maintenant : les transactions internationales, à part celles ayant trait aux mines, ne sont pas considérées substantielles.

Les données de l'enquête annuelle sur les transactions internationales des services ont été complétées à partir de 1991 à l'aide de données supplémentaires concernant certains services techniques, de génie et d'architecture couverts par la Division des services. Il y aura lieu de développer les données pour les mines et l'environnement. Cette catégorie a été élargie à partir de 1996 de manière à inclure les compagnies engagées dans la prestation d'une gamme de services d'arpentage, de cartographie, de télédétection et de systèmes d'information connexes qu'on appelle parfois la « géomatique ».

6.2.2.13 Services divers aux entreprises

Outils et autres : cette catégorie comprend surtout les montants payés ou reçus par les compagnies d'automobiles pour les changements d'outils, les garanties et les autres frais semblables liés à la production de nouveaux modèles. Un montant est inclus dans cette catégorie afin de tenir compte des services non inclus ailleurs.

Services commerciaux divers : cette catégorie comprend une gamme de transactions non incluses ailleurs. Cela inclut les services immobiliers (ventes, commissions; contrats de gestion d'immeubles, y compris les hôtels et les lieux de villégiature); les poursuites et les règlements considérés comme faisant partie des coûts engagés pour faire des affaires; les

services de laboratoires médicaux et dentaires, ainsi que de formation et de perfectionnement du personnel. Les services commerciaux ou de formation sur les lieux de travail comprennent les coûts engagés dans la formation et le perfectionnement du personnel. Ils comprennent aussi les services au marché de l'éducation comme les tests, les conseils ainsi que l'élaboration et la présentation ou l'adaptation de matériels de cours et de systèmes. Toutefois, les ventes d'équipement et les copies d'équipement aux fins de vente générale sont exclues. (Les frais engagés pour la poursuite d'études universitaires et collégiales à temps plein sont inclus au poste des voyages à des fins personnelles. Voir le chapitre 4, « Voyages »).

Les montants prévus pour la rémunération des employés transfrontaliers (travailleurs saisonniers et frontaliers) sont inclus dans cette catégorie, étant donné que ces employés sont traités comme des fournisseurs de services travaillant à leur compte. L'insuffisance des données empêche leur inclusion en tant que revenu du travail comme l'exigent les normes internationales. Les dépenses engagées pour un travail local et pour des approvisionnements dans les projets de construction ne sont pas incluses séparément; elles sont plutôt entrées dans la construction au lieu de se retrouver dans les services divers aux entreprises, comme l'exigent les normes internationales.

Pour les besoins courants, on a établi une catégorie interne des services divers aux entreprises pour inclure les cas qui, jusqu'à maintenant, constituent des cas rares de production sous contrat à l'étranger. À l'heure actuelle, le cas où un résident retient les services d'un producteur à l'étranger pour la transformation de matières de base en un nouveau produit qui, par la suite, est vendu à l'étranger ne semblent pas être entièrement inclus ni dans les données ni dans les concepts sous-jacents et les classifications. Dans le cas où un résident exporte ses propres matières, l'opération peut être portée au niveau du traitement douanier des biens. La valeur ajoutée à l'étranger est moins souvent connue ou déclarée, et, en vertu des normes internationales, cette valeur doit être portée à la catégorie des services de courtage sur biens ou à un autre groupe de services ayant trait aux échanges. Les normes internationales ne prévoient pas les cas où la totalité des intrants proviennent de l'étranger et sont vendus à partir de l'étranger. Les destinataires de l'enquête sur les services commerciaux sont présentement invités à déclarer leur production sous contrat séparément¹⁵.

Les autres composantes des données canadiennes comprennent les services immobiliers, les services de conception, les services personnels, les services de traduction et de sécurité, ainsi que les dépenses de conservation et les règlements juridiques considérés comme faisant partie des coûts engagés pour faire des affaires.

Les données sur l'outillage et autres frais des compagnies d'automobiles proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services ainsi que des données douanières de la Division du commerce international de Statistique Canada. Le montant prévu pour couvrir les sous-déclarations des enquêtes principales sur les services reflète l'inclusion des sources administratives et témoigne de l'expérience gagnée au cours des enquêtes.

Le reste des données provient en partie des services non précisés par des compagnies individuelles dans le cadre de l'enquête annuelle sur les services internationaux et portés à la catégorie « autres transactions ». Les estimations concernant les revenus des télétravailleurs et des travailleurs migrants sont basées sur des repères. L'inclusion des services d'enseignement commercial à partir de 1996 a été ajoutée d'après une liste élaborée par Industrie Canada. Un montant général est prévu depuis 1990 pour les ventes et les acquisitions de services du gouvernement du Canada au secteur privé étranger. Les montants visant les organisations internationales sont obtenus directement des dossiers de comptabilité publique. Un montant est prévu pour l'inclusion à partir de 1995 d'un bloc de contrats de services exportés de moindre valeur financés par l'Agence canadienne de développement international. Certains éléments de moindre importance couverts dans les rapports annuels ou des estimations repères sont également inclus dans cette catégorie.

6.2.2.14 Services audiovisuels

Cette catégorie comprend la production, la distribution et la diffusion de films et de vidéos, les

15. Le questionnaire BP-21SF, à la catégorie n° 30, se lit comme suit : Production sur contrat : Si vous payez un producteur outre-mer pour produire tous biens que vous vendez à l'étranger (c'est-à-dire aucune ré-exportation au Canada), veuillez déclarer les revenus reçus ainsi que les dépenses de production pour lesquelles le producteur étranger vous facture (le producteur peut acheter les matériaux à l'extérieur du Canada pour vos besoins et facturer le coût total ou vous pouvez exporter vos propres matériaux ou la copie principale et ne payer que les frais de transformation ou de reproduction). Dans la situation contraire, c'est-à-dire si vous êtes le producteur sur contrat, veuillez déclarer les revenus de partis étrangers qui engagent vos services et inclure au n° 31 la valeur des produits expédiés à l'intérieur du Canada.

arts d'interprétation et le sport organisé. De façon plus spécifique, il peut s'agir de services et de frais connexes ayant trait à la production cinématographique (films ou vidéos), aux émissions de radio et de télévision (en direct ou sur bande) ainsi qu'aux enregistrements sonores. Cette série comprend les recettes ou les paiements pour les locations; les cachets touchés par les acteurs, réalisateurs, producteurs résidents et autres membres du personnel pour des productions à l'étranger (ou par des non-résidents dans l'économie qui effectue la compilation); et les montants pour les droits de distribution vendus aux médias pour un nombre limité de présentations dans des secteurs spécifiques.

Les cachets versés aux acteurs ou aux participants à des productions théâtrales ou musicales, à des sports organisés et autres activités destinées à une diffusion ainsi que les droits connexes sont aussi inclus dans cette catégorie. Certains droits de distribution d'événements sportifs entrent aussi dans cette série.

Les copies de films, d'émissions, de compositions musicales et de livres sont exclues, car elles sont traitées comme des biens. Les copies de logiciels pour la vente au détail sont également exclues de cette série.

La plupart des données, y compris les données sur les producteurs et les distributeurs de films à partir de 1988, proviennent des enquêtes annuelles de la Division de la science, de l'innovation et de l'information électronique et de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique sur l'éducation, deux divisions de Statistique Canada. Les statistiques sont complétées par diverses sources provinciales des études et par l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services. Les données sur la diffusion sont basées sur l'information que l'on obtient tous les ans de la Division de la science, de l'innovation et de l'information électronique. Les estimations quant aux sports organisés et aux arts d'interprétation découlent des études repères sur les recettes et les paiements auprès des principaux participants, de même que des enquêtes permanentes.

Les travaux d'élaboration conjoints destinés à mettre en forme et à améliorer les données internationales sur les transactions culturelles se sont poursuivis avec Culture, Tourisme et le Centre de la statistique sur l'éducation. Il s'ensuit que certaines données supplémentaires ont récemment été définies

pour les services des laboratoires cinématographiques et les enregistrements sonores.

6.2.2.15 Services personnels, culturels et récréatifs

Présentement, les données incluses se limitent à celles concernant l'activité internationale des syndicats. Les chiffres, jusqu'à tout récemment estimés à partir des déclarations annuelles remises à Statistique Canada en vertu de l'ancienne *Loi (fédérale) sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, (CALURA) sont maintenant projetés, car cette information n'est plus exigée, ce qui dénote un changement au niveau des mesures législatives (voir le chapitre 16, « Position d'investissements directs »).

6.3 Méthodes

6.3.1 Méthode générale

C'est la Division de la balance des paiements qui compile les données sur les services commerciaux. Pour l'année en cours, les données sont estimées à partir des enquêtes échantillons trimestrielles, lesquelles se basent sur les données du recensement annuel précédent. Les données sont traitées dans le cadre du système intégré de services (SIS), lequel est une base de données relationnelles réunissant diverses sources d'information approfondies sur les services commerciaux. Un fichier de formats, par exemple, contient les noms des entreprises. Un fichier d'algorithmes (avec des facteurs modifiables selon les besoins par le personnel) est utilisé pour le calcul de certaines séries ou la répartition par zone géographique des totaux globaux lorsque l'information par pays n'existe pas (c'est-à-dire abstraction faite des imputations normales, de manière à pouvoir utiliser les réponses incomplètes). Ce système sert également de registre des firmes identifiées comme fournissant des services commerciaux internationaux. Une autre caractéristique du SIS est sa capacité de signaler la source particulière et l'état des données. À l'heure actuelle, le système identifie quelque 20 sources, des enquêtes aux calculs repères, ainsi que quatre indicateurs d'état permettant de savoir si les données sont des données déclarées ou estimées.

La liste d'envois de l'enquête principale est mise à jour à partir des listes élaborées par les associations commerciales ainsi que des résultats d'un système de repérage qui retrace les événements en effectuant un tri régulier des médias d'affaires à la recherche de

transactions internationales. Les événements repérés sont à la fois rattachés à une entreprise spécifique et inscrits dans un contexte général (c'est-à-dire les tendances et l'évolution de l'industrie). Cette information aide à la vérification et à la mise à jour des données pour les enquêtes et d'autres séries de la balance des paiements. Finalement, les données sont améliorées par l'apport de comparaisons internes et d'examen, tant à l'intérieur du Système de comptabilité nationale (comme, par exemple, l'équilibre des produits dans les comptes d'entrées-sorties) qu'avec d'autres services de Statistique Canada, en particulier Culture, Tourisme et le Centre de la statistique sur l'éducation et la Division des services. Chaque année, les données sont comparées et corrigées, le cas échéant, par rapport aux données américaines de même nature dans le cadre du Rapprochement des comptes courants du Canada et des États-Unis. Il découle de cet exercice, qui se fait depuis 1970, que quelque 13 % de toutes les données sur les services sont fournies par les États-Unis.

6.3.2 Répartition géographique étendue

Comme le détail des services commerciaux est compilé initialement sur une large base géographique, on a publié une plus grande répartition géographique de ces services que pour d'autres comptes de services. À partir de 1990, l'identification des services au niveau de 44 pays a exigé une revue en ce qui concerne la confidentialité pour certains pays qui n'étaient pas identifiés dans les publications précédentes.

6.4 Produits

6.4.1 Exactitude des données

Les données sur les services commerciaux sont généralement fiables. Les non-répondants aux enquêtes — principale source d'information —, sont ceux qui n'ont que peu ou pas de transactions à déclarer. Un ajustement basé sur l'analyse des dossiers d'impôt est fait pour tenir compte des opérations sous-représentées dans l'enquête et de celles qui sont trop petites pour faire l'objet d'une enquête. Si les suivis ne produisent pas de données suffisantes, les montants sont imputés à partir de résultats précédents, de renseignements externes ainsi que des projections plus larges de renseignements annuels en tant qu'indicateurs de contrôle. Pour la plupart, les précisions géographiques concernant les services commerciaux sont fournies directement par

les répondants conformément aux instructions de codage géographique qui leur avaient été adressées. Dans le cas où les répondants ne fournissent pas ou ne sont pas en mesure de fournir toutes les précisions demandées, on accepte de recourir à des approximations ou à des données estimées.

Tel qu'indiqué à la section 6.3.1, l'information est améliorée par le vaste travail détaillé de concordance auquel on se livre avec le U.S. Bureau of Economic Analysis pour rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis¹⁶.

6.4.2 Accessibilité aux données

Les séries trimestrielles et annuelles sur le total des services commerciaux sont publiées en tant que total des recettes, paiements et soldes dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM.

Les séries annuelles sur les services commerciaux sont publiées selon les six zones géographiques : États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays dans la publication *Les transactions internationales de services du Canada*, annuelle (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. De plus, les séries sur les services sont réparties en 4 grandes catégories de services : voyages, transport, services commerciaux et services gouvernementaux, avec un maximum de 40 catégories détaillées. La catégorie des services commerciaux se subdivise de manière à déterminer plus de 25 types de produits. Outre chacune des grandes catégories définies en fonction des six zones standard (ci-dessus), chaque catégorie de services est présentée en fonction de trois zones étrangères de base où des transactions sont effectuées : États-Unis, Union européenne et autres pays. Les transactions sont aussi identifiées selon les entités avec lesquelles elles ont été effectuées, qu'il s'agisse d'une société étrangère affiliée ou d'une entreprise étrangère non liée. De plus, les catégories sont présentées en fonction du pays de contrôle de l'entité canadienne et de sa classification par industrie. Le total des services commerciaux est également présenté en fonction de quelque 40 pays et régions du globe.

16. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, *Balance des paiements internationaux du Canada*, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-XPB ou XIB au catalogue).

Les zones du globe utilisées sont largement déterminées en se basant sur celles utilisées dans la présentation des données sur les échanges de biens sur une base douanière, avec lesquelles de nombreux utilisateurs sont déjà familiers. Les données des régions suivantes sont publiées :

- Europe de l'Ouest et de l'Est;
- Moyen-Orient, autres pays d'Afrique;
- autres pays d'Asie;
- Océanie;
- Amérique du Sud;

- Amérique centrale et Antilles.

Les données de l'Union européenne, de l'OCDE et des autres pays sont ajoutées comme articles pour mémoire. Les pays sont regroupés en fonction de la participation durant les années visées. À partir de 1990, on a publié les recettes et paiements pour 44 pays individuels (à partir du numéro de 1998 de la publication).

À partir de l'édition de 1997, une répartition trimestrielle de quelque 14 services commerciaux a été introduite pour les données brutes comme pour les données désaisonnalisées.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 7

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

7.1 Concepts

Dans la catégorie des services gouvernementaux, on retrouve des opérations extérieures qui se rattachent en grande partie aux fonctions officielles de représentation, aux activités militaires et aux activités commerciales des gouvernements qui ne sont pas enregistrées dans les autres comptes. Sont notamment visées les dépenses du personnel des ambassades ainsi que des autres missions diplomatiques et des établissements militaires. Les recettes comprennent surtout les dépenses effectuées au Canada par les gouvernements étrangers et leur personnel recruté à l'étranger. Les recettes comprennent aussi les frais d'administration de l'aide officielle. Les paiements, eux, comprennent les dépenses effectuées à l'étranger par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et leur personnel recruté au Canada. Depuis l'année de référence 1996, de l'information distincte est disponible sur la construction, l'achat d'édifices existants et l'acquisition de terrains par le gouvernement du Canada à l'étranger à la fois pour les ambassades et pour d'autres utilisations. La construction est maintenant incluse dans les services de construction, tandis que l'achat d'édifices existants va continuer à être traité dans les services gouvernementaux. En conformité avec les normes internationales, les dépenses touchant l'acquisition de terrains vont continuer à être allouées au compte d'actifs non financiers non produits au compte capital.

Conformément à ces mêmes normes, les dépenses du gouvernement fédéral à titre de contribution aux opérations des organismes et programmes internationaux sont exclues et comptabilisées à titre de transferts courants (voir le chapitre 9, « Transferts courants »). Dans le cas des provinces, les données ne tiennent compte ni des recettes ni des paiements des provinces en promotion touristique, ces éléments étant inclus dans les services commerciaux (voir le chapitre 6, « Services commerciaux »).

Dans la mesure où les dossiers officiels du gouvernement — qui constituent la source de données — sont en comptabilité de caisse, l'information est intégrée telle quelle aux comptes de la balance des paiements et non pas en comptabilité

d'exercice, comme le voudraient les normes internationales.

7.2 Sources des données

Presque toutes les données proviennent de sources administratives, mais on a parfois recouru à des enquêtes spéciales pour obtenir les estimations des dépenses des ambassades étrangères au Canada (la dernière de ces enquêtes visait à recueillir les données de 1995). Les sources administratives consultées au gouvernement fédéral incluent :

- les comptes publics du Canada;
- les dossiers du ministère de la Défense nationale;
- les dossiers de l'Agence canadienne de développement international;
- les dossiers du ministère d'Affaires étrangères et Commerce international du Canada;
- les dossiers du Centre de recherches pour le développement international.

Les données des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada proviennent des comptes publics provinciaux, tandis que les données des sociétés d'État proviennent des comptes publics fédéral et provinciaux, des données supplémentaires étant directement obtenues de certaines sociétés.

C'est le U.S. Bureau of Economic Analysis qui fournit la plupart des données sur les dépenses gouvernementales des États-Unis au Canada. Les données sur les dépenses des pays autres que les États-Unis sont obtenues à partir des dossiers administratifs canadiens.

7.3 Méthodes

7.3.1 Méthode générale

La Division de la balance des paiements rassemble les données en question. En ce qui concerne les dépenses canadiennes du personnel à l'étranger, les deux tiers de leur salaire sont imputés comme dépenses personnelles à l'étranger. Les paiements de l'effectif militaire canadien à l'étranger sont calculés et obtenus

de la Division des comptes des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

Un certain nombre de changements ont été mis en œuvre à la suite d'une revue des transactions gouvernementales avec la Division d'entrées-sorties de Statistique Canada. À partir des données de 1993, on a réduit les dépenses militaires outre-mer de façon à ce qu'elles concordent davantage avec les réductions des dépenses pour le personnel. De plus, du côté des recettes, on a utilisé des sources de données améliorées en ce qui a trait à l'utilisation des installations canadiennes par les forces militaires étrangères non américaines. Des ajouts et des changements ont également été faits afin de mieux refléter les dépenses des gouvernements provinciaux pour le développement commercial. Un certain nombre de dépenses de nature commerciale effectuées au Canada — et considérées payées au Canada par les bénéficiaires de fonds d'aide officielle — ont été réduites et comptabilisées au lieu dans les services aux entreprises. Les dépenses des ambassades étrangères, des hauts-commissaires et des consulats ont été réestimées à partir d'une enquête volontaire pour 1995. Cette enquête a fourni un bon aperçu en dépit du faible taux de réponse cette année-là. Les résultats ont été généralement supérieurs aux estimations précédentes.

7.3.2 Répartition géographique étendue

Sur le plan de la répartition géographique des services gouvernementaux, certains segments de données plus larges sont tout d'abord enregistrés selon chaque pays, par exemple pour les représentations canadiennes à l'étranger ou certaines dépenses liées à la défense. Au Canada, les frais généraux d'administration de l'aide officielle sont enregistrés comme des recettes distribuées géographiquement selon les déclarations de l'administration bénéficiaire de l'aide fournie. Ces données sont classées selon les pays. Il est plus difficile d'affecter les dépenses engagées au Canada

par les gouvernements étrangers. Une enquête étalon de 1995 a constitué la base pour établir un indicateur englobant les salaires et les traitements versés annuellement aux employés locaux des ambassades et des consulats établis au Canada, et calculés à partir des déclarations de revenu.

7.4 Produits

7.4.1 Exactitude des données

Les données sont fiables dans l'ensemble. Dans chaque série, l'exactitude varie selon que l'on a accès à de bons dossiers administratifs ou que l'on a recourt à des estimations — particulièrement sur l'activité étrangère au Canada — reposant généralement sur des renseignements restreints. L'information est améliorée par le vaste travail détaillé de concordance auquel on se livre avec le U.S. Bureau of Economic Analysis pour rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis¹.

7.4.2 Accessibilité des données

Les séries sur les services gouvernementaux présentent les recettes, les paiements et les soldes globaux et sont diffusées dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM.

On trouve, dans la publication annuelle. « *Les transactions internationales en services du Canada* », une répartition géographique de 44 pays rassemblant les services gouvernementaux et les services de transport à partir de 1990.

On peut obtenir sur demande des répartitions spécifique non publiées.

1. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, *Balance des paiements internationaux du Canada*, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-XPB ou XIB au catalogue).

CHAPITRE 8

REVENUS DE PLACEMENTS

8.1 Concepts

Par revenus de placements, on entend les revenus gagnés par les résidents du Canada du fait de leurs créances sur l'étranger et les dépenses effectuées par les résidents du Canada du fait de leurs engagements financiers envers les non-résidents. Sont exclus des revenus de placements les gains et les pertes découlant de la réévaluation des créances et des engagements en question, comme l'exige le Système de comptabilité nationale. Les données portent présentement sur le seul revenu de la propriété et se trouvent donc, à cause des limites des données, à exclure le revenu sous forme de rémunération, allant à l'encontre même des normes internationales. Dans les données canadiennes, le revenu du travail est inclus dans les services commerciaux (voir le chapitre 6, « Services commerciaux »).

On évalue les revenus de placements par rapport aux investissements qui l'engendrent. Voilà pourquoi ils sont présentés selon les comptes du bilan des investissements internationaux (investissements directs, investissements de portefeuille et autres investissements).

8.1.1 Revenus d'investissements directs

Ce sont les revenus tirés des investissements directs du Canada à l'étranger, et vice versa. Par investissements directs, on entend les investissements d'entreprises qui ont une incidence importante sur la direction d'une entreprise dans un autre pays (on trouvera plus de détails à ce sujet au chapitre 12, « Flux d'investissements directs »). Les investissements directs peuvent être faits par participation ou par emprunt. Les revenus qui en découlent se composent des capitaux propres (bénéfices et pertes) et des capitaux d'emprunt (intérêts).

Dans le premier cas, il s'agit des bénéfices et des pertes nets d'exploitation, c'est-à-dire des bénéfices et des pertes après impôt sur le revenu, mais avant plus-value ou moins-value, réalisée ou non¹. Les entreprises peuvent répartir les bénéfices entre les propriétaires sous forme de dividendes ou les

réinvestir (bénéfices non répartis) dans leur exploitation. La partie des bénéfices qui est conservée est présentée comme un flux d'investissement direct au compte financier. Voici comment les opérations sont comptabilisées : les bénéfices d'exploitation totaux sont inscrits au compte courant comme allant à l'investisseur direct, et la partie qui est non répartie figure comme des bénéfices réinvestis de l'investisseur direct au compte financier.

Les revenus d'investissements directs par emprunt consistent en intérêts gagnés sur les emprunts et la dette obligataire d'investissements directs — à long terme comme à court terme — sauf pour les comptes intersociétés à court terme des banques. Les intérêts de ces derniers comptes sont classés comme revenus d'autres investissements afin de correspondre à la classification de la créance sous-jacente dans le bilan des investissements internationaux.

8.1.2 Revenus d'investissements de portefeuille

Les revenus de portefeuille représentent des placements en valeurs mobilières négociables, soit les actions, obligations et instruments du marché monétaire canadien (voir le chapitre 13, « Flux d'investissements de portefeuille »). Ainsi, les revenus d'investissements de portefeuille sont les revenus reçus des non-résidents ou versés à ces derniers sur les portefeuilles d'actions et d'obligations (tant canadiennes qu'étrangères) ainsi que ceux versés sur les instruments du marché monétaire (instruments canadiens seulement). Il s'agit soit d'un revenu de participations (sous forme de dividendes), soit d'un revenu d'emprunts (sous forme d'intérêts).

8.1.3 Revenus d'autres investissements

La catégorie revenus d'autres investissements comprend les recettes et les dépenses des banques canadiennes en intérêts du fait de leurs créances ou de

1. Il importe de distinguer les bénéfices nets d'exploitation des plus-values qui ne sont pas comprises dans le compte courant. Les plus-values peuvent donner lieu à des dividendes de liquidation qui sont inscrits directement au compte financier comme remise de capital (et non dans les bénéfices au compte courant). Ce traitement est conforme aux normes internationales.

leurs engagements avec des non-résidents sans lien de dépendance ainsi que du fait de leurs créances ou de leurs engagements à court terme avec des non-résidents avec lien de dépendance. Elle englobe aussi les autres intérêts gagnés ou versés par les autres résidents du Canada. Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'intérêts gagnés sur :

- des emprunts et des avances des gouvernements dans un cadre bilatéral ou multilatéral;
- des prêts aux entreprises;
- des prêts dans des opérations en pension;
- des dépôts bancaires à l'étranger (y compris sur le marché monétaire extérieur);
- des réserves officielles en devises;
- d'autres créances.

Les frais d'intérêts supportés par des résidents du Canada autres que les banques découlent d'emprunts des entreprises, d'emprunts dans des opérations en pension, de dépôts auprès des sociétés de fiducie ainsi que d'autres engagements financiers.

On recueille les données sur les revenus de placements après déduction des retenues d'impôt, mais on les diffuse avec ces retenues. Voici comment on comptabilise ces dernières : on inscrit les revenus de placements incluant les retenues d'impôt et celles-ci sont aussi inscrites comme transferts au pays dans lequel les revenus ont été générés dans les transferts courants (voir le chapitre 9, « Transferts courants »).

8.2 Sources des données

Les données sur les bénéficiaires et les intérêts des investissements directs du Canada à l'étranger (autres que ceux des banques et des sociétés d'assurance) sont tirées de cinq enquêtes réalisées par la Division de la balance des paiements, ainsi que de l'enquête trimestrielle de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie et des feuillets annuels T-106 de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, précédemment connue comme Revenu Canada. Voici les enquêtes de la Division de la balance des paiements:

- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF (enquête échantillon trimestrielle);
- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F (enquête d'opérations annuelle);

- Transactions des succursales canadiennes de sociétés étrangères — BP-22F (enquête d'opérations annuelle);
- Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F (enquête sur actifs annuelle);
- Répartition géographique du capital — BP-52F (enquête sur passifs annuelle).

Une enquête trimestrielle sur les banques canadiennes nous renseigne sur les bénéficiaires à l'étranger de ces banques, et deux enquêtes annuelles nous renseignent sur les bénéficiaires des sociétés d'assurance :

- Transactions entre les sociétés d'assurances constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada — BP-27F;
- Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurances étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada — BP-28F.

On calcule en grande partie les revenus de portefeuille autres que les frais d'intérêts sur les obligations canadiennes en appliquant les taux courants à des bilans repères. On tire les frais d'intérêts sur obligations canadiennes d'un inventaire détaillé des titres obligataires que tient la Division de la balance des paiements (l'inventaire est décrit au chapitre 13, « Flux d'investissements de portefeuille »). Les données sur les intérêts tirés d'autres investissements proviennent d'une combinaison de données d'enquêtes et de données administratives.

8.3 Méthodes

La Division de la balance des paiements et des flux financiers estime les revenus de placements tant à partir de données d'enquêtes que de méthodes de calcul.

On établit de premières estimations trimestrielles des bénéficiaires (recettes et paiements) d'investissements directs à partir des données provisoires pour ensuite les remplacer par des estimations annuelles plus complètes. On estime, par

trimestre, les bénéficiaires extérieurs² des entreprises (autres que les banques et les sociétés d'assurance) sur les investissements directs canadiens en additionnant les dividendes reçus et les bénéfices réinvestis. On tire les dividendes du questionnaire trimestriel Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF et les bénéfices non répartis, de l'enquête trimestrielle de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI) de Statistique Canada. On remplace les estimations par des estimations annuelles des bénéficiaires et des dividendes tirées des questionnaires annuels Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F et Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F ainsi que des feuillets T-106 de l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ces derniers contiennent des renseignements sur les bénéficiaires et les dividendes reçus de l'étranger). On calcule directement à partir des états des résultats les bénéficiaires extérieurs des sociétés d'assurance et des banques sans ventilation en dividendes et en bénéfices non répartis.

L'enquête trimestrielle de la DOFI nous renseigne directement sur les bénéficiaires tirés des investissements directs étrangers au Canada. On applique des taux de propriété étrangère (tirés du questionnaire annuel Répartition géographique du capital — BP-52F) à ces séries pour dégager la proportion des bénéficiaires en propriété étrangère. On obtient, par voie résiduelle, des données sur les bénéfices non répartis en soustrayant les dividendes des bénéficiaires selon les données d'enquêtes de la DOFI. On ajoute ensuite les dividendes selon les données du questionnaire Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF et les estimations repères de la Division de la balance des paiements aux bénéficiaires réinvestis pour dégager une nouvelle série de données estimatives sur les bénéfices. On vérifie enfin les valeurs trimestrielles de bénéfices extérieurs à l'aide des données du questionnaire annuel Répartition géographique du capital — BP-52F.

On calcule les intérêts et les dividendes de portefeuille reçus des États-Unis à partir de données repères sur cinq ans portant sur les engagements américains envers le Canada au chapitre des investissements de portefeuille (données établies par le Trésor américain). Pour les pays autres que les États-Unis, on estime les intérêts et dividendes reçus

sur les investissements de portefeuille en se reportant à des bilans repères actualisés par les flux. Sous peu, on devrait être en mesure de calculer les revenus de placements sur la base de titres individuels tel que recueillis au moyen d'une nouvelle enquête sur les investissements de portefeuille canadiens à l'étranger (présentée au chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille »). Les données sur les paiements de dividendes proviennent du questionnaire annuel Répartition géographique du capital — BP-52F. Il est difficile de recenser toutes les entreprises à portefeuille étranger établi, ce qui nuit à la mesure des paiements liés de dividendes.

On tire les données relatives aux intérêts versés sur les obligations canadiennes d'un inventaire détaillé de ces obligations (y compris des obligations dites à escompte important), d'où des calculs sûrs selon le détail des titres. On obtient les montants, les taux, les durées et les devises (sur une base mensuelle et trimestrielle) des émetteurs et des courtiers. Ces montants sont modifiés par la suite en se reportant à un recensement annuel des emprunteurs (le système de calcul du revenu tiré d'investissements extérieurs de portefeuille en obligations canadiennes est décrit à la section 13.3, « Flux d'investissements de portefeuille »)³. On tire actuellement les intérêts sur les instruments du marché monétaire (bons du Trésor, papiers commerciaux, etc.) des rendements moyens appliqués aux stocks en cours des diverses catégories de titres. On calcule ces stocks en cumulant les flux en devises d'origine et en les convertissant selon les taux de change de fin d'exercice. On est en voie de remplacer cette méthode par un calcul détaillé par titre, qui ressemble au système de calcul s'appliquant aux obligations canadiennes.

En ce qui concerne les autres investissements, on extrait les intérêts des opérations bancaires comptabilisées au Canada des données fournies par les banques canadiennes dans un questionnaire trimestriel. On calcule les intérêts reçus et versés par le secteur non bancaire canadien selon les bilans d'investissements et les rendements correspondants sur le marché. On obtient du Trésor américain, de la Banque d'Angleterre et de la Banque des règlements internationaux les créances des résidents du Canada (autres que les banques) sur les banques étrangères et leurs engagements envers ces banques. On tire des

2. Voir Diane Thibault et Emmanuel Manolikakis, *Les bénéficiaires au titre des investissements directs, au Canada et à l'étranger, 1983 à 1993*, (travail de recherche n° 9, Division de la balance des paiements, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

3. Voir Lucie Laliberté et Réjean Tremblay, *La mesure des placements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes*, (travail de recherche n° 12, Division de la balance des paiements, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

questionnaires annuels BP-52F (sociétés) et BP-55F (administrations publiques et leurs entreprises) le bilan canadien des emprunts à des banques étrangères. On se renseigne sur les intérêts reçus sur les réserves internationales et les régimes de crédit à l'exportation financés par les gouvernements en consultant les dossiers officiels, d'une part, et les archives administratives, d'autre part. D'autres éléments relativement secondaires proviennent de dossiers administratifs et de meilleures estimations.

8.4 Produits

8.4.1 Exactitude des données

En général, les données sur les revenus de placements sont fiables. Toutefois, les estimations provisoires des revenus tirés des investissements directs sont moins fiables et font l'objet d'importantes révisions, surtout en ce qui concerne les investissements directs du Canada à l'étranger. On se reporte périodiquement aux données administratives communiquées annuellement par les sociétés canadiennes (feuillet T-106) à l'Agence canadienne des douanes et du revenu, données qui portent sur leurs opérations avec lien de dépendance avec des sociétés non résidentes, pour valider les données d'enquêtes et mettre à jour la liste des unités possibles de déclaration. Ce fichier présente les recettes et les paiements directs sous forme de dividendes et d'intérêts (avec d'autres variables sur les services).

Les données sur les revenus reçus au chapitre des investissements de portefeuille sont acceptables, mais, tel que noté ci-dessous, on devrait pouvoir largement les améliorer en exploitant les résultats de l'enquête sur les investissements de portefeuille débutant avec l'année de référence 1997 (voir la section 17.3, « Position des investissements de portefeuille »). Les données sur les paiements d'intérêts de portefeuille sont très fiables, puisqu'elles sont tirées de renseignements très détaillés. Les données sur les paiements de dividendes de portefeuille sont acceptables; on n'a pas consacré d'étude systématique au registre des sociétés canadiennes en vue d'évaluer les participations extérieures de ces entreprises (voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »).

Les estimations des revenus tirés des autres investissements vont d'une qualité très fiable (données administratives des banques) à acceptable. On recourt abondamment à des estimations pour attribuer les retenues d'impôt aux catégories correspondantes des revenus de placements (et de services), car on ne dispose pas d'une ventilation des opérations sur lesquelles il y a eu retenue d'impôt.

Les données sont scrutées dans le cadre d'un vaste travail détaillé de concordance auquel Statistique Canada se livre tous les ans avec le U.S. Bureau of Economic Analysis pour rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis⁴. On puise amplement à cette source pour améliorer plus particulièrement les estimations canadiennes des dividendes reçues sur les portefeuilles des résidents en valeurs de participation américaines.

8.4.2 Accessibilité des données

Les données trimestrielles et annuelles sur les recettes, dépenses et soldes des revenus de placements sont diffusées dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. On y diffuse les recettes, les paiements et les soldes (intérêts et bénéfices) sur les investissements directs. Les bénéfices sont ventilés en dividendes et en bénéfices réinvestis. On décompose le revenu des investissements de portefeuille en dividendes et en intérêts et on répartit ce dernier élément entre les obligations et les instruments du marché monétaire. On subdivise les paiements totaux d'intérêts (investissements directs, investissements de portefeuille et autres investissements) entre les administrations publiques, les entreprises publiques (fédérales, provinciales et municipales) et les sociétés. Enfin, on dispose de données sur les revenus tirés des investissements directs et des investissements de portefeuille selon un classement industriel des entités qui versent ces revenus. De plus, les recettes, paiements et soldes sont publiés pour l'ensemble des pays et pour six régions : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union Européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays.

4. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, *Balance des paiements internationaux du Canada*, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-XPB ou XIB au catalogue).

CHAPITRE 9

TRANSFERTS COURANTS

9.1 Concepts

Par transferts courants, on entend les biens, les services et les actifs financiers reçus ou fournis entre résidents et non-résidents du Canada sans contrepartie en valeur économique.

Les impôts et les prestations d'assistance sociale sont des exemples d'opérations à deux parties dans lesquelles une partie fournit un bien, un service ou un actif à l'autre, mais ne reçoit pas de contrepartie en retour. Ce type d'opération, parfois appelée opération de type « quelque chose pour rien », ou bien opération sans « quid pro quo », est appelé transfert dans le système¹.

Les transferts courants sont distincts des transferts en capital (décrits au chapitre 11, « Compte capital ») et sont définis comme suit :

Les transferts courants, qui peuvent également être en espèces ou en nature, redistribuent le revenu².

Les transferts en capital, qui peuvent être soit en espèces soit en nature, redistribuent l'épargne ou le patrimoine³.

Les transferts courants sont présentés comme des recettes et des paiements répartis entre les transferts privés ou officiels.

9.1.1 Recettes

Les recettes privées de transfert sont :

- les prestations de retraite servies par des gouvernements étrangers aux résidents du Canada;

1. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 3.19, p. 77.

2. *Ibid.*, alinéa 3.22, p. 77.

3. *Ibid.*.

- les versements institutionnels d'assistance, de recherche ou autres (paiements d'indemnisation en temps de guerre, autres transferts de non-résidents aux résidents du Canada, etc.);
- les autres transferts de non-résidents à des résidents canadiens, tels les dons personnels.

Les recettes au chapitre des transferts officiels sont les retenues d'impôt canadien opérées par le gouvernement du Canada sur un certain nombre de prestations de revenu et de paiements de services à des non-résidents. Bien que ces retenues se fassent à la source canadienne, c'est-à-dire préalablement aux prestations et aux paiements en question, ceux-ci sont comptabilisés comme si les montants bruts (retenues d'impôt comprises) avaient été versés aux non-résidents, ces derniers versant à leur tour l'impôt retenu au gouvernement canadien (recettes au chapitre des transferts). On range dans cette catégorie les droits provinciaux de cession immobilière reçus de non-résidents.

9.1.2 Paiements

Les paiements privés de transfert sont les versements personnels de résidents du Canada à l'étranger ainsi que les versements des établissements religieux, des organismes de bienfaisance et des établissements d'enseignement. Les paiements au chapitre des transferts officiels sont les prestations de retraite de sécurité sociale servies par le gouvernement canadien à des non-résidents (régime de pensions du Canada, régimes de prestations fiscales pour enfants, de sécurité de la vieillesse, de pensions des anciens combattants, etc.), ainsi que les contributions publiques d'assistance et les retenues d'impôt étranger qu'opèrent les gouvernements des autres pays sur un certain nombre de prestations de revenu et de paiements de services reçus de l'étranger. Les prestations de retraite servies à l'étranger à d'anciens fonctionnaires fédéraux figurent au compte financier (voir le chapitre 14, « Flux d'autres investissements »). Le traitement des retenues d'impôt étranger est l'inverse de celui que nous avons évoqué pour les retenues d'impôt canadien. Les contributions officielles représentent l'assistance

technique et économique et l'aide alimentaire aux pays en voie de développement par les soins de l'Agence canadienne de développement international. On comptabilise des sommes relativement modestes pour plusieurs autres organismes canadiens, gouvernementaux ou non. Dans les contributions officielles, on tient aussi compte des charges administratives afférentes à l'aide officielle. Dans la mesure où les contributions officielles du Canada servent à l'achat de biens et de services canadiens, ces achats sont pris en compte dans les recettes au chapitre des biens et services dans la balance des paiements.

9.2 Sources des données

On consulte notamment les sources administratives suivantes au gouvernement fédéral : les comptes publics, Citoyenneté et Immigration Canada, le ministère de la Défense nationale, la Banque du Canada, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence canadienne des douanes et du revenu et le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada. On puise en outre à d'autres sources d'information des gouvernements au Canada et de leurs sociétés d'État : les comptes publics des sociétés d'État (niveau fédéral) avec des données supplémentaires directement obtenues de certaines sociétés et le Centre de recherches pour le développement international (niveau fédéral).

Les données sur les versements proviennent de sources diverses. Les dossiers administratifs nous renseignent sur les paiements du gouvernement canadien à des non-résidents. On estime les versements personnels à des non-résidents à l'aide des données de l'enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada.

On obtient de l'Agence canadienne des douanes et du revenu des données sur les retenues d'impôt canadien et du U.S. Internal Revenue Service, les renseignements correspondants sur les retenues d'impôt américain. Toutes les autres retenues d'impôt étranger font l'objet d'une estimation.

Les données sur les contributions publiques émanent de l'Agence canadienne de développement international et des comptes publics.

Depuis 1991, on ajoute des estimations tirées de sources américaines sur certains dons personnels et

sur les prestations d'études et de santé qui sont reçues mais non acquittées par les résidents du Canada.

9.3 Méthodes

La Division de la balance des paiements rassemble les données en question. Les données sont mises à jour sur une base annuelle ou trimestrielle, tout dépendant des sources spécifiques. La mise à jour se fait à partir d'un éventail de sources de données, allant de compilations à partir de sources mensuelles comme dans le cas de l'aide officielle jusqu'à la sélection de sources annuelles obtenues. Les ajustements pour la période d'exercice sont basés sur des sources gouvernementales qui portent sur l'exercice se terminant le 31 mars.

9.4 Produits

9.4.1 Exactitude des données

Les données sur les transferts courants sont acceptables dans l'ensemble. Il est difficile de juger de la fiabilité des données sur les versements personnels en raison du peu de sources d'information. L'exactitude des données sur les versements effectués par les organismes de bienfaisance et les établissements d'enseignement ainsi que sur les prestations de retraite servies aux résidents du Canada est acceptable. L'information sur les contributions publiques — notamment dans le cas des paiements — est très fiable, étant puisée à des sources administratives. Les données sur les transferts courants sont par ailleurs soumises à l'exercice annuel détaillé de concordance auquel se livrent le Canada et le U.S. Bureau of Economic Analysis pour rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis⁴.

9.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles sur les transferts courants selon les secteurs privé et officiel et selon les catégories de transferts sont publiées dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM.

4. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, *Balance des paiements internationaux du Canada*, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-XPB ou XIB au catalogue).

CHAPITRE 10

COMPTE CAPITAL ET FINANCIER

10.1 Concepts

Ce compte mesure les opérations en capital et les opérations financières avec les non-résidents. Suivant les normes internationales, les opérations du compte capital et financier sont présentées en valeur nette tandis que les opérations du compte courant le sont sur base brute tel que noté précédemment. Le compte capital et financier est cependant généralement dressé en valeur brute. Ainsi, on mesure à la fois la vente et l'achat d'instruments financiers à l'étranger pour dégager un investissement net. Il y a des cas où les opérations financières ne sont connues qu'en valeur nette, notamment lorsque les opérations se rattachent à des positions en cours. À titre d'exemples, mentionnons les opérations des banques et des réserves officielles du Canada.

Le compte capital et financier se compose du compte capital (transferts en capital et actifs non financiers non produits) et du compte financier (opérations en instruments financiers).

Les transferts en capital représentent un changement de propriété de l'épargne et du patrimoine sans contrepartie en valeur économique entre résidents et non-résidents du Canada. Les opérations en actifs non financiers non produits créent des droits et des obligations qui peuvent être générateurs d'espèces ou d'autres éléments d'actif. Elles sont à distinguer des opérations en instruments financiers qui créent le droit de recevoir des espèces ou des instruments financiers ou l'obligation d'en fournir. On définit un instrument financier comme un « contrat qui est à la fois la source de l'actif financier pour une partie, et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour une autre partie¹ ».

Il y a deux catégories d'instruments financiers : les instruments primaires et les instruments dérivés. Les instruments primaires (obligations, titres de créance, actions, etc.) sont ceux dont la valeur reflète surtout le crédit des entités qui ont émis les titres. Les instruments dérivés (contrats d'option, contrats à

terme sur les marchés organisés ou non, etc.) sont ceux dont la valeur reflète surtout les actifs sous-jacents sur lesquels ils sont basés.

Le compte financier renseigne sur les activités de financement et d'investissement des résidents du Canada avec les non-résidents. Il mesure les ressources et les emplois des opérations en instruments financiers avec les non-résidents. Ces transactions influent directement sur le bilan des investissements internationaux en créant, éliminant ou modifiant des actifs et des passifs financiers (voir le chapitre 15, « Cadre conceptuel du bilan des investissements internationaux »). À leur tour, les actifs et les passifs financiers engendrent des revenus de placements qui figurent au compte courant (voir le chapitre 8, « Revenus de placements »).

Les opérations en instruments financiers relèvent de trois comptes principaux, ceux des investissements directs, des investissements de portefeuille et des autres investissements. La caractérisation des investissements directs comme éléments d'actif et de passif n'est pas un strict reflet des actifs et des passifs bruts comme dans le cas des investissements de portefeuille et des autres investissements. Les investissements directs comptabilisés dans la catégorie « actifs financiers » représentent plutôt une opération nette tant en actifs qu'en passifs financiers des entreprises canadiennes avec des intérêts liés à l'étranger. De même, les investissements directs relevant de la catégorie « passifs financiers » représentent la valeur nette des opérations entre des investisseurs directs étrangers et les destinataires canadiens de leurs investissements. (Le chapitre 16, « Position d'investissements directs » explique ce que sont les parties liées.) La présentation en valeur nette des actifs et des passifs est ce que l'on appelle les flux directionnels d'investissements directs.

10.2 Sources des données

La plupart des sources de données pour le compte capital proviennent de sources administratives alors que les renseignements sur les opérations financières

1. L'institut canadien des comptables agréés, *Manuel de l'ICCA* (277, rue Wellington Ouest, Toronto, Ontario, M5V 3H2, décembre 1997), 3860.03.

proviennent en majeure partie d'enquêtes réalisées par la Division de la balance des paiements.

10.3 Méthodes

Dans les quatre prochains chapitres, nous parlerons tour à tour de ces quatre comptes capital et financiers (compte capital, flux d'investissements directs, d'investissements de portefeuille et d'autres investissements) sous l'angle des concepts, des sources des données, des méthodes et des produits (exactitude et accessibilité des données).

10.4 Produits

10.4.1 Exactitude des données

L'exactitude des données du compte capital et financier est fiable dans son ensemble.

10.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles du compte capital et financier sont publiées dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. Elles présentent les flux nets annuels des actifs et les passifs canadiens pour six régions (États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays). Les séries pour les États-Unis sont aussi présentées sur une base trimestrielle.

CHAPITRE 11

COMPTE CAPITAL

11.1 Concepts

Le compte capital comprend les transferts en capital et les opérations en actifs non financiers non produits. Comme nous l'avons exposé au chapitre 9, « Transferts courants », les transferts sont des opérations unilatérales, c'est-à-dire sans valeur économique de contrepartie. Contrairement aux transferts courants — qui redistribuent le revenu courant — les transferts en capital redistribuent l'épargne ou le patrimoine.

Dans les transferts en capital, on cède la propriété d'actifs corporels ou incorporels ou on annule une créance selon une entente entre un débiteur et un créancier d'un autre pays (remise de dette). Les statistiques canadiennes se conforment aux normes internationales et prennent en compte les actifs des migrants, les remises de dette consenties par le gouvernement du Canada et ses entreprises ainsi que les successions dans les transferts en capital. Les remises de dettes du secteur privé n'ont pas été observées et ne sont donc pas enregistrés dans les statistiques canadiennes.

L'acquisition ou la cession d'actifs non financiers non produits vise des éléments non tangibles et certaines transactions du gouvernement dans les actifs tangibles (terre et ressources du sous-sol). Les éléments non tangibles comprennent les droits, l'achalandage, les brevets, les marques de commerce, les baux et les contrats transférables. À l'exception de certaines transactions du gouvernement, toutes les transactions internationales sur les terrains et ressources du sous-sol sont exclues du compte capital. Les terrains sont traités comme s'ils étaient la propriété d'un résident du pays dans lequel ils se trouvent. Lorsqu'un non-résident achète des terrains ou des bâtiments, la balance des paiements traite ces transactions comme l'achat d'un actif financier auprès d'un locateur fictif résident dans le même pays que les terrains. Ce traitement est basé sur la notion que « les terrains et immeubles ne peuvent être utilisés à des fins de production que dans le pays dans lequel ils se trouvent¹ ». Ces transactions sont donc inscrites au

1. Fonds monétaire international, *Manuel de la Balance des Paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 64, p. 21.

compte financier. On note une exception dans le cas de terrains transigés par une ambassade, transaction qui doit être classifiée au compte capital. Ce traitement est adopté depuis 1996, année à partir de laquelle les données du gouvernement du Canada identifient les transactions sur terrains et sur bâtiments et qui peuvent donc être classifiées adéquatement comme actifs non financiers non produits et comme services gouvernementaux, respectivement. Avant 1996, de telles transactions n'étaient pas identifiables dans les sources de données administratives et se retrouvaient donc dans les services gouvernementaux de la balance des paiements. Les données sur les terrains achetés au Canada par les ambassades étrangères ne sont pas disponibles.

11.2 Sources des données

Les données mensuelles sur les fonds des immigrants proviennent des dossiers officiels des services d'immigration. Pour les fonds des émigrants qui sont relativement modestes, nous manquons de données à la source. La Division de la démographie de Statistique Canada nous fournit des estimations du nombre d'émigrants auxquelles sont appliquées des valeurs moyennes de fonds. On puise les données sur les remises de dette dans les dossiers administratifs du gouvernement fédéral. Les petites valeurs estimatives de successions sont des reports d'études antérieures. Enfin, les données sur les actifs non produits non financiers sont tirées d'enquêtes et de renseignements des médias.

11.3 Méthodes

La Division de la balance des paiements rassemble les données du compte capital largement à partir de sources administratives.

On se renseigne sur les actifs des immigrants² à leur arrivée au Canada en combinant des données tirées des déclarations de valeur nette produites par les candidats à l'immigration canadienne lorsqu'ils

2. Tiré et modifié de Way Yong-Yong, « Nouvelle façon de retracer les capitaux des migrants » (Statistique Canada, *La balance des paiements du Canada, 1^{er} trimestre 1991*, produit n° 67-001-XPB au catalogue, 1991).

demandent leur visa et des données sur les immigrants reçus (ce ne sont pas tous les demandeurs de visa qui deviennent immigrants reçus).

La valeur nette laissée à l'étranger au moment de l'immigration représente nettement un enrichissement du patrimoine canadien, ce que l'on reconnaît en faisant figurer cette valeur nette au poste des autres investissements de la balance des paiements (flux) et du bilan canadien des investissements internationaux (position). On mesure les actifs à l'étranger en prenant la valeur nette moins les fonds dont les immigrants sont porteurs à leur arrivée. On suppose que ceux-ci ont laissé à l'étranger une partie de leur patrimoine au moment d'immigrer et qu'ils rapatrieront (au Canada) cette tranche sur une période de 40 trimestres ou de 10 ans. Ainsi, on crée une sortie au compte financier pour représenter les actifs à l'étranger au moment de l'immigration. On y portera par la suite (sur une période de 10 ans) une entrée en fonction du rapatriement de ces éléments du patrimoine des immigrants. C'est là une hypothèse de travail, car il est impossible de vérifier quand et dans quelle mesure les fonds en question seront rapportés au Canada par les intéressés.

Parfois, des investisseurs candidats à l'immigration doivent investir au Canada préalablement à l'obtention d'un visa (catégorie des investisseurs du Programme d'immigration des gens d'affaires). Les fonds ainsi investis figurent comme entrée d'investissement étranger dans les flux d'autres investissements (chapitre 14, « Flux d'autres investissements ») et comme sortie lorsque les intéressés deviennent résidents du Canada (on

suppose qu'ils le deviennent lorsqu'ils acquièrent la qualité d'immigrants reçus).

Pour établir des estimations relatives aux Canadiens qui reviennent au pays après avoir séjourné plus d'un an à l'étranger, on se reporte aux fonds entre les mains de deux catégories d'immigrants, celles de la famille et des personnes indépendantes.

De même, on estime les fonds des émigrants en fonds possédés. On fait intervenir le rapport entre fonds possédés et valeur nette totale pour les catégories de la famille et des personnes indépendantes.

11.4 Produits

11.4.1 Exactitude des données

L'exactitude des données sur les transferts en capital et les actifs non financiers non produits est acceptable et reflète le manque de sources de données sur ces comptes et leur petite importance relative.

11.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles du compte capital en valeur nette et brute sont publiées dans la publication *Balance des paiements internationaux du Canada*, trimestrielle (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. On diffuse des statistiques sur une base annuelle en valeur nette pour six régions (États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays).

CHAPITRE 12

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS

12.1 Concepts

Voici comment le Fonds monétaire international (FMI) décrit les investissements directs :

Dans l'ensemble des investissements internationaux, la catégorie des investissements directs désigne les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise¹.

Le concept d'investissement direct fait intervenir une idée de comportement, en ce qu'elle entend saisir les investissements effectués par une entreprise résidente² qui ont été faits avec l'intention d'avoir une incidence importante ou « significative » sur les affaires d'une entreprise non résidente ou vice versa. Elle est d'une application difficile et le Canada conserve généralement une règle de la propriété d'au moins 10% de participation donnant droit de vote pour identifier l'existence d'un lien d'investissement direct.

Pour les investissements directs du Canada à l'étranger, on désigne les entités extérieures où des entreprises canadiennes détiennent au moins 10 % des actions donnant droit de vote comme des parties ou des intérêts liés à des investisseurs directs canadiens. Il peut s'agir de filiales (propriété de plus de la moitié

des actions donnant droit de vote), d'entreprises associées (propriété de 10 % à 50 % des actions donnant droit de vote) ou de succursales étrangères (entreprises individuelles en propriété exclusive ou commune). De même, on désigne les entités canadiennes qui reçoivent des capitaux étrangers en investissement direct comme des entreprises canadiennes recevant de l'investissement direct; ces dernières couvrent les filiales, entreprises associées et succursales canadiennes d'entreprises étrangères.

Comme nous l'avons dit au chapitre 10, « Compte capital et financier », les flux d'investissements directs ne se décomposent pas strictement en opérations sur actifs et en opérations sur passifs. Le flux net des investissements directs est « directionnel », car il représente la valeur nette de toutes les opérations en actifs comme en passifs. Les transactions nettes des entreprises canadiennes d'investissements directs à l'étranger avec leurs filiales, entreprises associées et succursales sont enregistrées comme des actifs à l'étranger. Les transactions nettes d'entreprises canadiennes avec leurs investisseurs directs étrangers sont enregistrées comme des passifs recevant de l'investissement direct de l'étranger. Cette pratique d'investissement directionnel est conforme aux normes internationales et est expliquée plus en détails au chapitre 16, « Position d'investissements directs ».

Les investissements directs couvrent toutes les opérations par participation et par emprunt entre une entreprise canadienne et une entreprise étrangère liées par des investissements directs. Les opérations par participation comprennent les capitaux propres et les bénéfices réinvestis ou non répartis, et les emprunts comprennent les créances à long terme et à court terme, sauf dans le cas des banques où les opérations intersociétés à court terme sont exclues et figurent dans les autres investissements (voir le chapitre 14, « Flux d'autres investissements »).

1. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, États-Unis, 1993), alinéa 359, p. 92.

2. Le terme « entreprise » est une désignation générale par laquelle on indique que, bien que les données émanent d'une société ou d'une succursale, elles représentent habituellement un état consolidé des opérations de toutes les sociétés et succursales résidentes d'une même famille commerciale (voir le chapitre 16, « Position d'investissements directs »).

12.2 Sources des données³

Les données proviennent de neuf enquêtes réalisées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada ainsi que d'autres sources, qu'il s'agisse de dossiers administratifs ou de sources d'information publique comme la presse financière.

12.2.1 Enquêtes

Voici les enquêtes en question :

- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF (enquête trimestrielle par sondage);
- Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères — BP-22AF (enquête trimestrielle par sondage);
- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F (enquête annuelle);
- Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères — BP-22F (enquête annuelle);
- Transactions entre les sociétés d'assurances constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada — BP-27F (enquête annuelle);
- Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurances étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada — BP-28F (enquête annuelle).

On procède à des vérifications et à des comparaisons avec les données de l'enquête trimestrielle sur les états financiers intérieurs des entreprises canadiennes de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada. On confirme et complète les données des enquêtes opérations par celles des enquêtes bilans :

- Répartition géographique du capital — BP-52F;
- Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F;
- Investissements canadiens dans des sociétés non canadiennes — BP-60F.

3. Les sections 12.2 et 12.3 sont tirées de Christian Lajule, *Collecting and reporting FDI in the Canadian Balance of Payments* (document non publié présenté à la conférence de l'OCDE sur l'investissement direct, Istanbul, Turquie, décembre 1997, Statistique Canada).

12.2.2 Sources administratives

On se reporte à des sources administratives comme appoint des données trimestrielles et annuelles d'enquêtes. La liste mensuelle des entreprises canadiennes ayant des liens d'investissement avec des non-résidents, tenue par Investissement Canada (qui fait partie d'Industrie Canada), sert à mettre à jour la liste d'envoi des questionnaires.

On exploite aussi des renseignements administratifs fournis par les institutions financières à la Banque du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, surtout pour calculer les investissements directs étrangers en provenance ou à destination des banques canadiennes.

La formule administrative T-106 de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, produite par les sociétés canadiennes sur leurs opérations avec lien de dépendance avec des entités non résidentes, présente les dividendes, les intérêts et les créances et engagements entre sociétés. Cette formule permet de mettre périodiquement à jour la liste des unités possibles de déclaration.

De temps à autre, on vérifie les dossiers de la Division de la balance des paiements en se reportant aux données administratives réunies dans le cadre de la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)* sur la propriété étrangère des sociétés canadiennes. La *Loi* a été adoptée en avril 1962 et modifiée à plusieurs reprises par la suite. En janvier 1999, cette loi a été amendée pour exclure les syndicats et renommée la *Loi sur les déclarations des personnes morales*. Les renseignements concernant l'appartenance des sociétés obtenus en vertu de la *Loi* sont présentés plus en détails au chapitre 16, « Position d'investissements directs ».

12.2.3 Autres sources

On analyse systématiquement les renseignements qui paraissent dans la presse financière (*Globe and Mail*, *National Post* et *Les Affaires*) et on les rapproche des données trimestrielles d'enquêtes au moyen d'un système informatisé d'exploitation des renseignements internationaux économiques (SERIE) mis au point par la Division de la balance des paiements. SERIE permet à la fois de compléter les données trimestrielles sur les investissements directs de l'enquête par sondage Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF et de dégager les tendances à plus long terme susceptibles d'influer sur

la statistique des investissements directs. On voit bien l'importance de la presse financière, cette source d'information étant souvent à l'origine de plus de la moitié de l'estimation provisoire de l'entrée nette d'investissements directs étrangers au Canada et de presque la moitié de celle de la valeur nette des investissements directs canadiens à l'étranger.

12.3 Méthodes

On observe les entreprises qui présentent habituellement des flux importants d'investissements directs au moyen des enquêtes Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF et Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères — BP-22AF. Comme nous l'avons signalé précédemment, on complète ces données par des données sur les transactions associées à des projets particuliers, à des prises de contrôle, etc., qui sont rapportées dans la presse financière ou d'autres services de nouvelles et que l'on retrouve dans le système informatisé d'exploitation des renseignements internationaux économiques (SERIE).

Dans cet exercice, on fait d'abord une recherche dans la presse financière pour y relever les opérations pouvant avoir une incidence internationale. On entre les nouvelles dans SERIE avec les indications suivantes : code unique, noms des entreprises canadiennes et étrangères concernées, pays étrangers visés par les opérations, date et source des nouvelles, importance des opérations (petite, moyenne ou grande), comptes (investissements directs à l'étranger ou au Canada), brève description des nouvelles. Si une opération est importante, on poursuit la recherche pour voir si l'entreprise qui l'effectue est déjà visée par l'enquête trimestrielle. Si celle-ci répond déjà à un questionnaire d'enquête, on vérifie les renseignements selon ses réponses au questionnaire. S'il y a lieu, on lui téléphone pour discuter de l'opération. On s'enquiert par ailleurs auprès des entreprises non enquêtées des détails des opérations (échéances, montants, etc.) et on les ajoute à la liste des entreprises enquêtées. Lorsque les investissements en cause sont petits ou que le temps ne le permet pas, une estimation est faite sans se mettre en rapport avec les entreprises.

Mentionnons aussi que les bases de données de la Division de la balance des paiements et de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie sont reliées au niveau des entreprises dans le cas de certains renseignements sur les investissements dans

des sociétés étrangères ou les emprunts à des sociétés-mères ou à des filiales extérieures. Cela permet de valider les données du trimestre en cours sur les flux d'investissements directs. Toute divergence importante entre les bases de données des deux divisions sera alors étudiée.

Comme les données trimestrielles courantes sur les investissements directs proviennent d'une enquête par sondage auprès des plus grandes entreprises, laquelle est complétée par des données puisées aux autres sources que nous avons décrites, on prend deux autres mesures pour améliorer la qualité de l'information trimestrielle. D'abord, un système dénommé IISIS (International Investment Statistical Information System) permet d'estimer les flux pour les entreprises non enquêtées et impute en fonction de la non-réponse à partir des résultats passés de l'enquête annuelle jusqu'à ce qu'on dispose des résultats des quasi-recensements annuels. Ce programme répartit également les estimations par région et par grand groupe d'industries selon leur importance relative. Les estimations sont tirées de renseignements antérieurs recueillis à l'aide de questionnaires annuels.

Les sources et méthodes exploitées aux fins de la statistique des investissements directs canadiens à l'étranger ressemblent fort à celles de la statistique des investissements directs étrangers au Canada.

12.4 Produits

12.4.1 Exactitude des données

On juge les données comme étant très fiables, mais les estimations les plus récentes des flux d'investissements directs sont moins fiables et font l'objet de plusieurs mises à jour. On valide les données par d'autres sources administratives. On réduit et élimine progressivement les estimations de sous-observation au gré de l'obtention de données annuelles. On se sert aussi des résultats des enquêtes annuelles pour établir par projection les flux d'investissements des entreprises non observées par enquête trimestrielle.

12.4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles sur les flux d'investissements directs à l'étranger et au Canada sont publiées dans la publication *Balance des paiements internationaux du Canada*, trimestrielle (disponible en versions imprimée et électronique) et

dans CANSIM. Elles sont diffusées avec une ventilation en flux et en bénéfices réinvestis, et sur une base annuelle avec une ventilation selon les acquisitions, les cessions d'intérêts, les autres flux à long terme, les flux à court terme et les bénéfices non répartis. On présente les flux nets, sur une base trimestrielle, pour l'ensemble des pays selon six

grands groupes d'industries (bois et papier, énergie et minéraux métalliques, machines et matériel de transport, finances et assurances, services et commerce de détail et autres industries) et, sur base annuelle, selon six régions (États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays).

CHAPITRE 13

FLUX D'INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

13.1 Concepts

13.1.1 Description

Dans les investissements de portefeuille, il y a la notion de négociabilité, c'est-à-dire d'opérations portant sur des instruments financiers négociables (achetables ou vendables) sur des marchés financiers organisés ou autres après que ces instruments aient été émis.

Dans les statistiques canadiennes, les flux d'investissement de portefeuille portent sur les opérations en actions et obligations (tant canadiennes qu'étrangères) et en instruments du marché monétaire canadien entre résidents et non-résidents du Canada. Toutefois cela exclut :

- des opérations en valeurs mobilières qui relèvent des investissements directs décrits au chapitre 12, « Flux d'investissements directs »;
- des opérations en valeurs mobilières étrangères qui font partie des réserves monétaires officielles du Canada décrites au chapitre 14, « Flux d'autres investissements »;
- des opérations de prise en pension (convention de rachat ou de revente) portant sur des valeurs mobilières et caractérisées comme « autres investissements » en tant qu'emprunts ou prêts à court terme, selon la description qu'en donne le chapitre 14, « Flux d'autres investissements »;
- des opérations en instruments du marché monétaire étranger que l'on caractérise comme « autres investissements » (parce qu'il est difficile de les distinguer d'autres éléments de passif bancaire extérieur comme les certificats de dépôt), selon la description du chapitre 14, « Flux d'autres investissements ».

La pratique canadienne est conforme aux normes internationales sauf pour le dernier élément (opérations en instruments du marché monétaire étranger) qui, à cause de problèmes de données, est exclu des flux d'investissements de portefeuille dans les statistiques canadiennes.

Les actions sont des titres qui représentent la propriété d'une société en ce qui a trait aux créances sur les bénéficiaires et les avoirs de cette société. La catégorie des actions comprend les actions ordinaires et privilégiées ainsi que les bons de souscription d'actions.

Les obligations sont des titres sous forme de dette qui obligent l'émetteur ou l'emprunteur à déboursier des paiements spécifiés au cours d'une période. La catégorie des obligations comprend :

- les certificats de dépôt négociables à échéance de plus d'un an;
- les obligations à coupon zéro ou à coupon détaché;
- les obligations reconstituées;
- les obligations à taux flottant;
- les obligations indexées;
- les titres à long terme adossés à des créances;
- les titres adossés à des créances immobilières avec flux groupés.

Sont exclus des obligations les hypothèques, les certificats de placement garanti non négociables et les options, qui appartiennent à la catégorie des flux d'autres investissements (voir le chapitre 14, « Flux d'autres investissements »).

Les instruments du marché monétaire canadien sont les instruments négociables à échéance d'un an ou moins qui sont habituellement émis à escompte par les résidents du Canada et rachetés à leur valeur nominale. Ils donnent habituellement aux détenteurs le droit inconditionnel de recevoir un montant fixe indiqué de fonds à une date spécifique. Ils s'échangent généralement sur des marchés organisés, qu'il s'agisse de bons du Trésor, de papiers commerciaux ou financiers, d'acceptations bancaires, de certificats de dépôt négociables (à échéance initiale d'au plus un an) ou de titres à court terme adossés à des créances. On les ventile en effets du gouvernement du Canada et en autres effets à court terme. Les effets du gouvernement du Canada comprennent les bons du Trésor (libellés en dollars

canadiens) et les bons du Canada (libellés en dollars américains). Les autres instruments du marché monétaire sont les effets de commerce et de trésorerie émis par des gouvernements autres que le gouvernement fédéral et par les entreprises publiques au Canada, les acceptations bancaires et autres papiers commerciaux, les billets au porteur (à vue) des banques et les autres effets des institutions financières. (Il est difficile de distinguer les dépôts bancaires des titres afférents, d'où l'existence d'une ligne de démarcation ténue entre ces dépôts et les instruments du marché monétaire. Cela qui explique qu'il n'y ait pas de compte particulier pour les instruments du marché monétaire à l'actif du compte des investissements de portefeuille.)

13.1.2 Valeurs mobilières canadiennes et étrangères

Une valeur mobilière canadienne correspond à un engagement d'une société ou d'une administration publique résidente au Canada. Ainsi, une émission en dollars canadiens du gouvernement australien est une émission obligataire étrangère. Pour constituer une nouvelle émission d'obligations canadiennes vendues aux non-résidents, celles-ci doivent être émises sur un marché extérieur. On distingue trois types de nouvelles émissions :

- obligations vendues sur un marché extérieur dans la monnaie de ce marché, ce que l'on appelle les émissions nationales (émissions obligataires canadiennes en dollars américains écoulées aux États-Unis par exemple);
- obligations émises sur un marché extérieur dans une monnaie autre que celle de ce marché, ce que l'on appelle les euro-obligations (émissions en dollars canadiens écoulées au Royaume-Uni par exemple);
- émissions simultanées sur plusieurs marchés, ce que l'on appelle les obligations mondiales (émissions canadiennes en dollars américains écoulées simultanément au Canada et aux États-Unis par exemple).

Dans ce dernier cas, seule la tranche émise sur des marchés extérieurs figure comme nouvelle émission dans la balance des paiements. Les remboursements portent tant sur les valeurs canadiennes initialement émises sur les marchés étrangers que sur celles émises au Canada et subséquemment vendues aux étrangers sur les marchés secondaires. Au chapitre des

remboursements, on prend en compte les rachats par les émetteurs de leurs obligations canadiennes avant l'échéance en vertu de dispositions de remboursement anticipé. Ces remboursements comprennent également le principal et les intérêts courus à payer dans le cas des obligations à escompte.

Les valeurs mobilières qui n'ont pas été émises par des résidents du Canada sont considérées comme des titres étrangers.

13.1.3 Opérations en valeurs mobilières

Les opérations en valeurs mobilières comprennent les nouvelles émissions, le commerce de valeurs en cours (tant achats que ventes), les remboursements de valeurs sous forme de dette, l'intérêt sur la dette, mais non payé (y compris l'amortissement d'escomptes ou de primes ainsi que les coupons d'intérêt).

13.2 Sources des données

Les données proviennent d'enquêtes réalisées par la Division de la balance des paiements et des dossiers administratifs de la Banque du Canada et de la Banque des règlements internationaux.

Les enquêtes, qui fournissent la plupart des données, se font auprès des intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers doivent fournir par voie électronique tous les détails de chaque opération qu'ils effectuent au nom de leurs clients dans les enquêtes suivantes :

- Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F;
- Ventes de valeurs mobilières à court terme à des non-résidents du Canada — BP-30AF;
- Achats de valeurs mobilières à court terme de non-résidents du Canada — BP-30BF.

Dans les autres questionnaires trimestriels et dans tous les questionnaires annuels sur les flux, on demande des renseignements soit aux investisseurs en titres étrangers soit aux émetteurs de valeurs mobilières canadiennes. Ces données complètent les données sur les opérations. Voici les questionnaires en question :

- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF (questionnaire trimestriel);

- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F (questionnaire annuel);
- Transactions entre les sociétés d'assurances constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada — BP-27F (questionnaire annuel);
- Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurances étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada — BP-28F (questionnaire annuel);
- Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents — BP-29F (questionnaire annuel).

Sont passés en revue les sources d'information pour les obligations et les actions, d'une part, et les instruments du marché monétaire canadien, d'autre part.

13.2.1 Obligations et actions

13.2.1.1 Nouvelles émissions d'obligations et d'actions

Les données sur les nouvelles émissions d'obligations canadiennes à l'étranger sont extraites dans une large mesure de renseignements administratifs mensuels rassemblés par la Banque du Canada. On complète cette information par une lecture de la presse financière et on procède à sa vérification auprès des emprunteurs et des investisseurs les plus importants grâce aux enquêtes suivantes :

- Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF, (trimestrielle);
- Détails de certaines émissions de dette obligataire et de certains prêts consentis par les banques étrangères — BP-55F, (annuelle);
- Répartition géographique de débetures enregistrées au Canada des banques canadiennes et des filiales canadiennes consolidées — BP-56F, (annuelle);
- Répartition géographique du capital — BP-52F, (annuelle).

On exploite d'autres sources, dont des données administratives sur les nouvelles émissions venant de la Banque du Canada, du Canadian Government Bond

Register (publié par FRI Corporation), des comptes publics, des rapports annuels et des journaux et revues d'affaires. Une autre source d'information est la base de données sur les obligations que tient la Banque des règlements internationaux.

On se renseigne sur les nouvelles émissions d'actions canadiennes à l'étranger :

- en lisant les annonces publiques dans la presse financière ou d'autres documents à grande diffusion;
- en se reportant respectivement aux réponses mensuelles et trimestrielles aux enquêtes Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F et Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF;
- en se reportant aux réponses annuelles à l'enquête « bilan » Répartition géographique du capital — BP-52F.

Dans le cas des nouvelles émissions de valeurs mobilières étrangères au Canada, on mesure en grande partie les flux par les réponses mensuelles et trimestrielles à l'enquête Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F. Les montants déclarés sont généralement modestes, car les entités étrangères n'émettent généralement pas de nouveaux titres au Canada. En fait, cela fait pour ainsi dire une décennie que les nouvelles émissions d'actions et d'obligations étrangères dans notre pays sont négligeables.

13.2.1.2 Commerce d'obligations et d'actions en circulation

Les données sur le commerce de valeurs mobilières en circulation émanent principalement de l'enquête mensuelle auprès des négociants canadiens (Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F), de qui on sollicite des renseignements sur les échanges pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients entre résidents et non-résidents. Le commerce au compte des banques doit être exclu, car les données sont obtenues à partir de sources administratives. Comme nous l'avons signalé, ces données d'enquêtes sont ventilées par titre et ne sont pas fournies en agrégats. On tire en outre des données sur une partie des opérations en valeurs mobilières étrangères d'une enquête mensuelle auprès d'autres institutions financières canadiennes (sociétés d'investissement à

capital variable et fonds communs de placement, caisses de retraite, gestionnaires de fonds, sociétés de fiducie, etc.) qui achètent régulièrement des titres étrangers directement par des négociants et des courtiers à l'extérieur du Canada.

13.2.1.3 Remboursement d'obligations et d'actions

On extrait les données sur les remboursements d'obligations canadiennes du système qui traite les nouvelles émissions obligataires et les échanges en obligations en circulation et qui surveille les échéances des diverses émissions (voir la section 13.3). On s'enquiert directement ou au moyen d'une enquête auprès des émetteurs d'obligations canadiennes remboursables par anticipation des montants des remboursements anticipés. On traite ces rachats comme des remboursements.

Il est plus difficile de constater les remboursements d'obligations étrangères; de petits montants sont déclarés dans le questionnaire Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30 ou relevés dans la presse financière.

13.2.2 Instruments du marché monétaire canadien

On puise à plusieurs sources pour mesurer les opérations extérieures en instruments du marché monétaire canadien. Comme ces sources sont généralement en chevauchement, on en vérifie les données de près pour prévenir tout double compte. On exploite surtout les questionnaires Ventes de valeurs mobilières à court terme à des non-résidents du Canada — BP-30AF et Achats de valeurs mobilières à court terme de non-résidents du Canada — BP-30BF, qui parviennent aux négociants en titres, aux banques et aux sociétés de fiducie. On demande aux enquêtés de fournir les opérations pour leur propre compte (sauf dans le cas des banques, l'information étant demandée ailleurs) et pour le compte de leurs clients. Les questionnaires demandent d'identifier les opérations par émission en précisant les échéances. On peut ainsi suivre les divers titres des portefeuilles de non-résidents et dériver les remboursements à l'échéance.

Les émetteurs canadiens qui écoulent des effets à court terme directement sur des marchés extérieurs constituent une autre source importante de données, qu'il s'agisse des provinces, des entreprises gouvernementales provinciales et fédérales ou des sociétés canadiennes.

13.3 Méthodes

13.3.1 Système de traitement des obligations canadiennes¹

Un système vaste et complexe (BP-2000) sert au traitement des données sur les obligations canadiennes et est maintenant mis en œuvre pour les instruments du marché monétaire canadien. Dans l'un et l'autre de ces volets du système, chaque émetteur canadien est caractérisé par son nom, son secteur (gouvernement fédéral, sociétés privées, etc.) et son industrie d'appartenance. Chaque valeur mobilière détenue à l'étranger est indiquée avec les dates d'émission et d'échéance, la monnaie d'émission, le taux d'intérêt, l'échelonnement des paiements d'intérêts, etc. Comme ce système se distingue par l'abondance des détails traités, il sert à calculer diverses variables comme les positions, les intérêts et les remboursements. C'est là un traitement intégral qui traite les flux d'investissements de portefeuille ainsi que les positions, les nouvelles émissions et les remboursements. Nous décrirons le traitement des obligations canadiennes dans ce système.

13.3.1.1 Évaluation des obligations

Le système présente quatre prix pour les obligations canadiennes : le prix d'émission, le prix à l'échéance, la valeur comptable et le prix du marché en fin d'exercice. Chacun de ces prix sert de base au calcul de statistiques connexes sur les obligations canadiennes. Ainsi, le prix d'émission permet de calculer les flux financiers des nouvelles émissions et le prix à l'échéance, les remboursements. L'un et l'autre de ces prix entrent dans le calcul des rendements. Enfin, avec la valeur comptable et la valeur marchande (prix du marché), on peut calculer les positions de fin de période.

Le prix d'émission est le produit d'une émission obligataire qui va à l'émetteur. À leur émission, les obligations sont généralement évaluées au prix du marché, qui correspond à la valeur actualisée des paiements futurs, c'est-à-dire à celle des titres mêmes et des coupons selon le taux d'intérêt du marché. Si le taux d'un coupon est fixé au taux d'intérêt du marché, le prix à l'émission sera identique au prix à

1. On en trouvera une description plus complète dans Lucie Laliberté et Réjean Trembay, *La mesure des placements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes* (travail de recherche n° 12, Division de la balance des paiements, adresse Internet < www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1996).

l'échéance. S'il diffère du taux du marché, il y aura escompte ou prime compte tenu de l'écart entre le prix à l'émission et le prix à l'échéance.

Le prix à l'échéance est le montant que l'émetteur versera au porteur à la date de remboursement de l'obligation (ce que l'on appelle souvent la valeur nominale de l'obligation). C'est, en réalité, la valeur future du principal après règlement du coupon. Le prix à l'échéance d'une obligation correspond au prix du marché de cette obligation à l'échéance.

La valeur comptable est le prix coûtant augmenté du revenu accumulé, mais non versé du point de vue de l'émetteur d'une obligation. C'est donc le prix d'émission plus le revenu de placement imputé à l'exercice (en régularisation sur une base courue) mais non payé par l'émetteur. Cette imputation du revenu se calcule comme la régularisation (base courue) tant du taux d'intérêt du coupon que de la différence entre le prix à l'émission et le prix à l'échéance. Ainsi, la valeur comptable de l'émetteur est formée en tout temps de trois éléments : le prix d'émission, le coupon régularisé mais non payé et l'amortissement de l'escompte ou de la prime, le cas échéant, si le prix à l'émission diffère du prix à l'échéance. On se reporte actuellement à cette valeur comptable pour évaluer toutes les obligations canadiennes en circulation dans le bilan des investissements internationaux du Canada (voir le chapitre 17, « Position des investissements de portefeuille »).

Au moment d'évaluer plusieurs obligations (comme lorsqu'on mesure les positions à un moment quelconque), il est très important de prendre un étalon commun, c'est-à-dire des prix comparables. Une mesure fréquente et trompeuse en évaluation de positions en cours consiste à additionner les valeurs d'échéance (ou valeurs nominales) des obligations à l'échéance. En procédant ainsi, on se trouve à oublier tout à fait la valeur de l'argent dans le temps, important facteur d'évaluation des obligations. Ainsi, une obligation à 10 % à valeur nominale de 100 \$ exigible en l'an 2003 aura un prix bien différent de celui d'une obligation semblable remboursable en l'an 2015. Cette différence s'accroît dans le cas des obligations à escompte important. Une mesure plus attrayante, quoique imparfaite, consistera à se reporter au prix des obligations sur le marché pendant la période visée par la mesure. Cette méthode d'évaluation au prix du marché a été adoptée sur le plan international comme norme de comptabilité

nationale pour l'évaluation des positions en cours à un moment quelconque. Elle est surtout avantageuse parce qu'elle fait intervenir des prix comparables au moment de la mesure. Cet avantage l'emporte sur certains inconvénients propres à une évaluation au prix du marché, par exemple l'inconvénient d'une évaluation de tout le stock d'obligations à un prix marginal, c'est-à-dire au prix du marché de la dernière opération effective ou éventuelle. Bien sûr, si toutes les obligations étaient vendues ou remboursées en même temps, le prix du marché dégringolerait. Il est improbable que toutes les obligations soient vendues ou rachetées au même moment et l'évaluation au prix du marché demeure une mesure intéressante. Si elles ne sont pas intégrées aux séries officielles du bilan des investissements internationaux du Canada, les données sur la valeur au prix du marché sont fournies comme renseignements d'appoint dans la publication *Bilan des investissements internationaux du Canada*.

Dans le système canadien, on observe les prix du marché le mois précédant l'évaluation par une enquête sur les échanges obligataires ou on calcule ces prix. Dans la mesure où des obligations sont échangées avec des non-résidents le mois précédant la période d'évaluation (échanges de décembre pour une évaluation en fin d'année, par exemple), le prix moyen des opérations est une approximation des prix du marché pour les obligations échangées. Si on ne dispose pas immédiatement de données sur le prix du marché de certaines obligations, le système calcule ce prix en prenant la valeur actualisée de tous les paiements futurs afférents à ces obligations :

$$\text{Valeur actualisée} = \sum_{t=1}^N \frac{C_t}{(1+i)^t} + \frac{M}{(1+i)^N}$$

où C_t est le taux du coupon multiplié par la valeur à l'échéance (taux d'intérêt du coupon pour l'année);

N est le nombre d'années avant l'échéance;

M est la valeur à l'échéance;

i est le rendement de l'obligation sur le marché.

Le taux du coupon (C), le nombre d'années avant l'échéance (N) et la valeur à l'échéance (M) sont immédiatement connus par les caractéristiques de l'obligation. Le rendement (i) de l'obligation sur le

marché est le plus difficile à dégager, car on doit tenir compte du risque de crédit auquel s'expose l'émetteur et des conditions de crédit des marchés financiers au moment où se fait l'évaluation. En opérant un dosage complexe de données d'observation des marchés et de données de calcul, le système indique les rendements d'une grande diversité d'obligations. À chaque obligation est alors attribué un rendement qui entre dans l'équation précitée aux fins du calcul de la valeur actualisée. Si elle tient compte de certaines variables, cette valeur ne reste cependant qu'un indicateur de rechange du prix du marché, d'autres variables utiles étant laissées de côté.

13.3.1.2 Calcul du revenu des obligations

Pour calculer les revenus de placements sur des obligations, on suit le principe du débiteur — par opposition au principe du créancier ou du porteur de l'obligation —, car on considère ce revenu du point de vue de l'émetteur. Le revenu se calcule comme la valeur accumulée du taux du coupon et de l'écart — s'il y en a un — entre le prix à l'émission et le prix à l'échéance. Quand le premier diffère du second, la différence est en réalité une dépense pour l'émetteur (positive pour les obligations à escompte et négative pour les obligations à prime). Le système amortit cette différence sur le reste de la durée de l'obligation à l'aide de la formule du taux de rendement interne (TRI). La différence entre le prix à l'émission et le prix à l'échéance n'est toutefois pas versée ni reçue avant l'échéance, aussi l'amortissement cumulé est-il comptabilisé comme créateur (positif ou négatif) au compte financier. Il s'agit d'un compte créateur qui ne sera réglé ou remboursé qu'à l'échéance.

Un revenu d'intermédiation se crée aussi bien lorsqu'on émet des obligations (commissions versées par les émetteurs canadiens à des intermédiaires financiers étrangers pour l'émission d'obligations canadiennes sur des marchés extérieurs) que lorsqu'on fait des échanges en obligations canadiennes avec des non-résidents (commissions versées par les vendeurs et les acheteurs étrangers d'obligations canadiennes à des intermédiaires financiers canadiens). Ces frais de services sont inscrits au poste des services financiers du compte des services commerciaux (voir le chapitre 6, « Services commerciaux »).

13.3.1.3 Opérations en obligations canadiennes

Les opérations financières en obligations canadiennes appartiennent à quatre grandes catégories : nouvelles émissions, remboursements, échanges en valeurs mobilières en circulation, et amortissement et variation d'intérêts à payer.

On entre dans le système les nouvelles émissions libellées en devises dans les monnaies d'origine. Le système les convertit en dollars canadiens par le taux de change « moyen à midi » du mois. Si on connaît le produit en dollars canadiens d'une nouvelle émission en devises, on se sert de ce montant pour calculer la valeur des nouvelles émissions et on n'a pas à convertir la devise d'origine au taux de change du marché.

Les remboursements visent le principal remboursé par l'émetteur à l'échéance de l'obligation. Le système calcule automatiquement les montants de remboursement à l'échéance. L'échéance est généralement unique, mais elle peut être multiple s'il s'agit d'obligations à remboursement échelonné (obligations à fonds d'amortissement, par exemple). On convertit en dollars canadiens les montants de remboursement d'obligations en devises au taux de change « moyen à midi » du mois de remboursement. Là encore, si on connaît le produit en dollars canadiens, on se sert de cette indication au lieu de procéder à la conversion. On inclut, dans les remboursements, les remboursements anticipés d'obligations.

Après leur émission, les obligations s'échangent sur le marché secondaire comme titres en circulation. Les échanges secondaires entre résidents et non-résidents du Canada portent pour la plupart sur des obligations canadiennes émises sur le marché canadien, plus particulièrement sur les obligations du gouvernement du Canada. Trois cas requièrent un traitement spécial : ceux des obligations en convention de rachat, des obligations à coupons détachés et des échanges déclarés globalement — et non par titre — par quelques négociants en valeurs mobilières.

Les échanges en obligations dans le cadre de conventions de rachat sont considérés comme des prêts ou des emprunts avec obligations en nantissement, d'où la nécessité de reclassifier ces échanges comme des emprunts. Généralement, les intermédiaires financiers indiquent séparément les échanges comportant des conventions de rachat. Dans

les autres cas, le système tente d'apparier, pour chaque intermédiaire financier, la vente et l'achat de mêmes obligations sur un mois avec le même client et traite ces échanges comme des opérations de rachat. Les échanges en obligations avec convention de rachat sont assimilés à des emprunts. On trouvera plus de détails à ce sujet au chapitre 18, « Position d'autres investissements ».

Les opérations en obligations à coupons détachés sont traitées comme des opérations provenant de l'émetteur, mais ne sont pas rapportées aux émissions originales.

Les obligations à coupons détachés ou à coupons zéro ont fait leur apparition au Canada en 1982. Elles sont créées par des négociants qui, ayant acquis une tranche d'obligations existantes de bonne qualité, détachent de ces obligations un certain nombre de coupons d'intérêt. Obligations et coupons sont alors écoulés séparément à une valeur nominale nettement réduite. L'obligation « résiduelle » est le principal et les coupons non détachés portant intérêt tous les six mois entre la date de remboursement par anticipation et la date d'échéance de l'émission. Les porteurs d'obligations à coupons détachés ne reçoivent pas d'intérêts. Les obligations sont plutôt achetées à escompte, c'est-à-dire à un prix qui donnera un certain taux de rendement composé².

Le mode de prise en compte des obligations à coupons détachés dans les opérations et les positions ou bilans consiste à rapporter les obligations en question aux émetteurs et non pas aux émissions mêmes. On les considère comme des obligations à intérêt nul dans l'inventaire qui en est fait. Leur revenu se calcule comme la différence entre la « valeur transactionnelle » et la valeur à l'échéance.

Il y a aussi des obligations qui sont déclarées en agrégats — et non par titre — par quelques négociants en valeurs mobilières, et ce, pour diverses raisons. Ces obligations sont regroupées par secteur et considérées comme un élément d'une seule émission

d'ensemble de ce secteur (obligations émises par les provinces, par exemple).

On recense les ventes et les achats sur une base mensuelle selon leur valeur de transaction et on les réévalue à la valeur comptable de chaque émission. On présume que l'échange a eu lieu le quinzième jour du mois de l'échange, sauf dans les deux cas suivants : pour les obligations émises durant la dernière moitié du mois et transigées durant ce même mois, le système traite l'échange comme ayant eu lieu à la date de l'émission. De la même façon, les obligations négociées au cours du mois d'échéance sont traitées comme si elles avaient été transigées à la date d'échéance.

13.3.1.4 Rapprochement des positions et des flux

On peut calculer les positions en fin d'exercice comme les positions en début d'exercice auxquelles on additionne les opérations en obligations ainsi que les gains ou les pertes des émetteurs sur leurs avoirs en devises. Bien sûr, ces plus-values et moins-values sur devises diffèrent pour la valeur comptable (évaluation servant de base aux séries officielles sur les bilans) et pour la valeur marchande (évaluation servant d'appoint à ces mêmes séries officielles). Pour mieux se renseigner sur l'évaluation en fonction du taux de change, voir le chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille ».

Les porteurs étrangers d'obligations sont indiqués selon leur pays de résidence — si on le connaît — ou du moins selon un découpage en grandes régions et selon l'existence ou non d'un lien avec les émetteurs canadiens. L'identification des détenteurs étrangers ultimes présente de grandes difficultés (voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »).

13.3.2 Traitement des autres valeurs de portefeuille

Comme nous l'avons dit, on est en train d'améliorer le système de traitement des instruments du marché monétaire canadien selon les principes qui s'appliquent aux obligations canadiennes. À l'heure actuelle, le système de traitement des actions canadiennes et des titres étrangers les traite comme agrégats, mais on envisage un traitement par titre. On trouvera plus de détails à ce sujet au chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille » et au chapitre 23, « Regard vers l'avenir ».

2. Institut canadien des valeurs mobilières, *Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada* (121, rue King Ouest, pièce 1550, case postale 113, Toronto, Ontario, 1992) p. 158.

13.4 Produits

13.4.1 Exactitude des données

L'exactitude des données sur les flux d'investissements de portefeuille canadiens en actions et obligations étrangères est acceptable. L'observation peut être incomplète, car il est difficile d'identifier tous les résidents du Canada qui font des investissements de portefeuille à l'étranger. On suppose que la plupart de ces investissements extérieurs de portefeuille se font par des intermédiaires canadiens qui sont observés par enquête. On enquête en outre les détenteurs directs les plus importants si on sait qu'ils exploitent des canaux d'investissement à l'étranger. Il peut s'ensuivre des problèmes de sous-observation, que l'on devrait toutefois atténuer par un complément d'examen portant sur les nouvelles données d'enquêtes sur les positions ou bilans d'investissements de portefeuille qui a débuté avec la déclaration de fin de période de 1997. (On trouvera plus de détails à ce sujet au chapitre 17, « Position des investissements de portefeuille » et au chapitre 23, « Regard vers l'avenir »). Les résultats de la nouvelle enquête « bilans » sur ces investissements devraient aider à recenser les détenteurs canadiens les plus importants et les plus actifs de valeurs de portefeuille étrangères et améliorer l'observation des opérations.

Les données sur les investissements de portefeuille étrangers en obligations, actions et instruments du marché monétaire canadien sont très fiables. On révise les données de temps à autre lorsqu'on trouve de nouveaux agents ou qu'on obtient les données d'enquêtes annuelles menées auprès des émetteurs canadiens. Il est toutefois difficile d'établir les régions de résidence des détenteurs étrangers; les émetteurs canadiens ne peuvent indiquer avec précision où se trouvent les détenteurs ultimes de leurs titres, car leurs opérations quotidiennes sont de plus en plus gérées dans des concessions de titres par des propriétaires apparents.

13.4.2 Accessibilité des données

Dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique et dans CANSIM, on diffuse des données sur les flux d'investissements de portefeuille sur une base trimestrielle et annuelle selon les obligations et actions (titres tant étrangers que canadiens) et les instruments du marché monétaire (titres canadiens) pour l'ensemble des pays et pour six régions (les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays).

On présente également sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle les opérations sur cinq catégories de titres pour six régions (États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays) dans la publication mensuelle *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières* et dans CANSIM. De plus, on décrit les obligations canadiennes des administrations et des entreprises publiques par niveaux d'administration publique (niveaux fédéral, provincial et municipal) avec les obligations des sociétés. On ventile les obligations canadiennes en nouvelles émissions, en ventes et achats d'obligations en circulation, en intérêts courus et payés et en remboursements, de même qu'en devises d'émission. Quant aux instruments du marché monétaire canadien, ils sont détaillés par niveaux d'administration publique et selon les ventes et les achats bruts et les opérations nettes. On décompose les actions canadiennes en émissions nouvelles et en ventes et achats d'actions en circulation. Les titres étrangers font l'objet d'une répartition plus restreinte, les obligations étrangères étant présentées en émissions obligataires du gouvernement des États-Unis et en autres émissions étrangères. On ventile enfin les ventes et les achats bruts selon les obligations et les actions étrangères.

CHAPITRE 14

FLUX D'AUTRES INVESTISSEMENTS

14.1 Concepts

Les flux d'autres investissements constituent un compte résiduel d'un caractère hétérogène qui englobe tous les investissements autres que les investissements directs et les investissements de portefeuille. On y retrouve les opérations financières des actifs et des passifs de prêts et d'emprunts, des actifs et des passifs de dépôts, des actifs des réserves monétaires officielles et des autres actifs et passifs.

14.1.1 Prêts et emprunts

Les prêts ou emprunts sont des créances se rapportant à des prêts directs de fonds par des créditeurs (prêteurs) à des débiteurs (emprunteurs) par des accords où les prêteurs peuvent recevoir ou non des instruments non négociables. Les opérations à l'actif du poste des prêts et emprunts sont les suivantes :

- les prêts du gouvernement du Canada et de ses entreprises à des pays étrangers et à des organismes internationaux (sans les souscriptions aux organismes internationaux qui figurent dans « autres éléments d'actif »);
- les prêts des banques canadiennes, en dollars canadiens comme en devises;
- les prêts des sociétés, dont les prêts hypothécaires;
- les prêts du secteur des sociétés et du secteur des particuliers par opérations de prise en pension (convention d'achat et de revente).

Dans une opération de prise en pension, une partie prête à une autre partie et reçoit des titres en garantie. En réalité, le prêteur achète les titres à l'emprunteur et consent à les lui revendre à un prix et à une date déterminés. Du point de vue du prêteur ou de l'acheteur, c'est là une prise en pension et, du point de vue de l'emprunteur ou du vendeur, une mise en pension¹.

Les opérations au passif du compte des prêts et emprunts sont les suivantes :

- les emprunts des sociétés, des administrations publiques et de leurs entreprises à des banques étrangères, qu'il s'agisse de l'utilisation de facilités de crédit consenties par des consortiums bancaires, d'emprunts hypothécaires ou d'autres emprunts;
- les emprunts des secteurs des sociétés et des particuliers en opérations de prise en pension.

14.1.2 Dépôts, actif et passif

Les dépôts sont des créances qui regroupent les billets et la monnaie en circulation ainsi que des créances qui reflètent des dépôts. Les opérations à l'actif du compte des dépôts sont les dépôts à l'étranger des banques canadiennes — y compris dépôts d'or et d'argent ainsi que les créances à court terme inter-bancaires — et l'actif-dépôts de déposants canadiens autres que les banques. Les opérations au passif du compte des dépôts sont principalement les dépôts de non-résidents dans des banques canadiennes (y compris dépôts d'or et d'argent et créances à court-terme inter-bancaires). On prend également en compte de petits dépôts étrangers dans des sociétés de fiducie canadiennes et à la Banque du Canada.

14.1.3 Réserves monétaires officielles²

Les réserves sont des créances qui sont disponibles immédiatement et qui sont contrôlées par les autorités monétaires. Elles peuvent être utilisées à des fins de taux de change et à d'autres fins. Les opérations à l'actif du compte des réserves monétaires officielles du Canada sont les avoirs officiels en devises et les autres avoirs du Compte du fonds des changes³, du ministre des Finances, du receveur général du Canada et de la Banque du Canada. Au nombre des activités qui influent sur cet actif, on compte les opérations officielles de financement extérieur et de change de la Banque du Canada en tant que mandataire du Compte

1. Voir Éric Boulay, *Les opérations de pension entre résidents canadiens et non-résidents, 1991 à 1995* (travail de recherche n° 14, Division de la balance des paiements, 67F001MiB97014, adresse Internet : <www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

2. Une description des composantes principales des réserves se retrouvent au chapitre 18, « Position d'autres investissements ».

3. C'est un compte qu'administre la Banque du Canada au nom du ministre des Finances.

du fonds des changes relevant du ministre des Finances.

14.1.4 Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et autres passifs représentent une catégorie résiduelle qui comprend des créances autres que celles d'investissement direct et de portefeuille et sous une forme autre qu'en prêts ou emprunts et en dépôts. Les opérations en autres éléments d'actif sont les suivantes :

- les opérations canadiennes non bancaires sur le marché monétaire étranger;
- les créances commerciales et les autres comptes débiteurs à court terme des sociétés;
- les paiements échelonnés;
- les opérations immobilières du secteur des particuliers;
- les avoirs à l'étranger des immigrants;
- les souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes internationaux;
- les opérations sur titres secondaires ou dérivés;
- les autres créances diverses.

Les souscriptions du gouvernement du Canada prennent en partie la forme de billets à vue non négociables et non productifs d'intérêt qui sont comptabilisés dans « autres éléments de passif ». Les souscriptions au Fonds monétaire international sont exclues de cette catégorie, car elles figurent au compte des réserves monétaires officielles.

Les titres dérivés sont des instruments financiers dont la valeur dépend des valeurs d'autres actifs, tels les cours de commodités, les cours d'obligations et d'actions ou encore les indices de marché, ou en est contingente. En 1998, on a modifié les normes internationales afin d'exclure les titres dérivés des investissements de portefeuille et de créer un poste particulier au compte financier indépendamment des comptes des investissements directs, des investissements de portefeuille et des autres investissements⁴. Toutefois, dans les statistiques

4. Les normes internationales amendées requièrent que les opérations en titres dérivés soit classifiées au chapitre des investissements directs et des réserves si elles sont menées par les investisseurs directs et les autorités monétaires. Ce traitement laisse entendre que les dérivés ne forment pas un compte fonctionnel qui est mutuellement exclusif. Il s'ensuit que les dérivés seraient, par conséquent, un instrument financier (ce qui est à l'encontre des normes internationales) plutôt qu'un compte fonctionnel puisqu'ils peuvent être attribués aux divers comptes fonctionnels.

canadiennes, les titres dérivés sont compris dans les autres investissements et ne sont pas dégagés tels quels à cause d'un manque de données. L'observation statistique de ces titres au Canada se limite actuellement aux contrats d'option et aux contrats à terme négociés. Un contrat d'option confère à l'acquéreur le droit — mais non pas l'obligation — d'acheter ou de vendre un instrument financier ou un produit à un prix fixé d'avance (prix de levée) dans un certain délai ou à une certaine date. En cas d'exercice d'une option, l'acquisition ou la cession de l'instrument ou du produit, par exemple une valeur mobilière, sera portée au compte approprié de la balance des paiements. On juge néanmoins que les opérations en titres dérivés ne seront pas d'une valeur appréciable et que ces titres influenceront davantage sur les positions ou bilans (voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »).

Les opérations en autres éléments de passif prennent la forme de billets à vue du gouvernement du Canada (billets émis dans le cadre des souscriptions de ce même gouvernement aux organismes internationaux), de créances commerciales et autres comptes créditeurs des sociétés, de paiements échelonnés, d'opérations immobilières du secteur des particuliers, de passif-dépôts envers les autorités monétaires du Canada, et d'engagements financiers envers de futurs migrants et autres engagements divers. On tient aussi compte des opérations en titres dérivés.

14.2 Sources des données

14.2.1 Prêts et emprunts

Du côté de l'actif, on se renseigne sur les prêts du gouvernement du Canada aux pays étrangers et aux organismes internationaux par des données administratives venant de l'Agence canadienne de développement international et des comptes publics du Canada. Les données sur les prêts des entreprises publiques proviennent de la Société pour l'expansion des exportations, de la Commission canadienne du blé et des comptes publics des sociétés d'État. On tire les données sur les prêts des banques canadiennes de la déclaration administrative La répartition géographique de l'actif et du passif des banques à charte que produisent les banques canadiennes à l'intention de la Banque du Canada. Les données sur les prêts des sociétés, dont les prêts hypothécaires, sont extraites du questionnaire annuel Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F et du

questionnaire de l'enquête trimestrielle par sondage correspondante auprès des entreprises canadiennes (Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF). Pour connaître les opérations en pension et les opérations en titres secondaires ou dérivés, on se reporte aux données des enquêtes mensuelles auprès des intermédiaires financiers (Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F).

Les données sur les emprunts des sociétés et des entreprises publiques canadiennes proviennent des enquêtes annuelles Répartition géographique du capital — BP-52F et Détails de certaines émissions de dette obligataire et de certains prêts consentis par les banques étrangères — BP-55F. On établit une première estimation par projection à partir de l'enquête trimestrielle par sondage Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF. Les opérations en pension sont déclarées par les négociants et les courtiers canadiens dans le cadre de l'enquête Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F. On se renseigne sur les emprunts bancaires extérieurs à court terme par une combinaison de données d'enquêtes et de données sur les banques étrangères. Enfin, on se sert des données du Trésor américain, de la Banque d'Angleterre et de la Banque des règlements internationaux pour vérifier les données sur les créances bancaires de l'étranger sur le Canada.

14.2.2 Dépôts, actif et passif

L'actif et le passif des banques canadiennes au compte des dépôts sont ventilés chacun en quatre catégories : dollars canadiens, devises, or et argent. Les données sont extraites de la déclaration administrative La répartition géographique de l'actif et du passif des banques à charte que présentent les banques canadiennes à la Banque du Canada ainsi que de l'enquête Transactions, avoirs et engagements — or et argent — BP-11F. On se renseigne sur l'actif-dépôts d'entités canadiennes autres que les banques au moyen de données sur les banques étrangères obtenues du Trésor américain, de la Banque d'Angleterre et de la Banque des règlements internationaux. Enfin, les données sur les dépôts des banques centrales étrangères à la Banque du Canada sont tirées de dossiers administratifs, alors que les dépôts étrangers auprès des sociétés de fiducie proviennent de l'enquête Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents — BP-29F.

14.2.3 Réserves monétaires officielles

On dispose de données administratives des autorités monétaires canadiennes sur les positions. On calcule les opérations en prenant les différences de positions mensuelles en devises d'origine.

14.2.4 Autres actifs et autres passifs

Du côté de l'actif, les données sur les souscriptions aux organismes internationaux émanent du ministère des Finances, de l'Agence canadienne de développement international et des comptes publics. Les données sur les instruments du marché monétaire étranger sont à la fois des données administratives du Trésor américain et des données d'enquêtes (Ventes de valeurs mobilières à court terme à des non-résidents du Canada — BP-30AF, Achats de valeurs mobilières à court terme de non-résidents du Canada — BP-30BF) fournies par les intermédiaires financiers canadiens. Les dossiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada nous permettent d'estimer les actifs laissés à l'étranger des immigrants au Canada. On extrait les données sur les titres secondaires ou dérivés du questionnaire mensuel Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F, auquel répondent les intermédiaires financiers canadiens. Les données provisoires sur les autres éléments d'actif proviennent d'une enquête trimestrielle par sondage (Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF) auprès des entreprises canadiennes et deviennent définitives à la suite de l'obtention des données de l'enquête annuelle correspondante (Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F).

Du côté du passif, des données administratives décrivent les engagements du gouvernement du Canada sous forme de billets à vue. Les données sur les comptes créditeurs à court terme, notamment sur les créances commerciales, sont des données provisoires de l'enquête trimestrielle par sondage Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF, que l'on rend définitives à l'aide des résultats du recensement annuel correspondant (Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F). Les séries sur les paiements échelonnés proviennent de la presse financière et de plusieurs enquêtes connus à qui on s'adresse occasionnellement. On dispose enfin de données administratives de Citoyenneté et Immigration

Canada sur les engagements envers de futurs migrants.

14.3 Méthodes

La Division de la balance des paiements puise les données sur les flux d'autres investissements aux sources que nous venons d'énumérer.

14.4 Produits

14.4.1 Exactitude des données

L'exactitude des données varie selon les comptes. On juge acceptables les données sur les emprunts et les dépôts. Il faudra cependant évaluer la façon de saisir les opérations de pension, qui pourraient englober des opérations bancaires déjà constatées par les données administratives servant au calcul des opérations des banques. Les données sur les autres actifs et autres passifs sont fiables, sauf pour les paiements échelonnés et les avoirs des migrants (données d'une qualité acceptable seulement). L'observation des titres dérivés est incomplète (voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »).

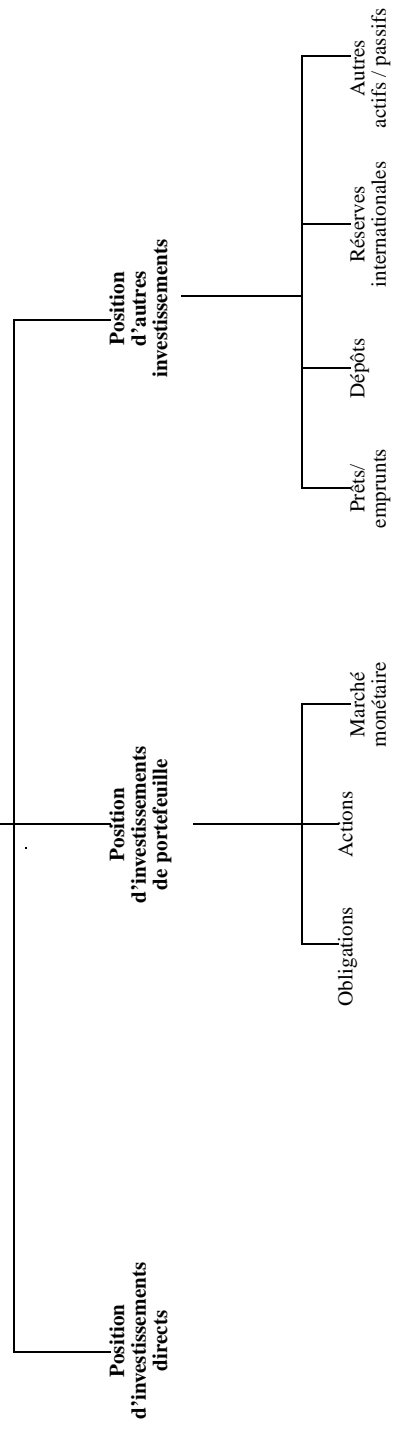
14.4.2 Accessibilité des données

On diffuse des données trimestrielles et annuelles sur les autres investissements en valeur nette pour chacune des catégories d'actif et de passif dans la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. On y publie également des données sur les emprunts en convention de rachat avec une ventilation des titres. Les données sur les opérations relatives aux réserves monétaires officielles du Canada paraissent par instrument. Enfin, on ventile les autres éléments d'actif et de passif en débiteurs–créditeurs à court terme et en autres effets. Les données sont publiées sur une base annuelle pour six régions (les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays).

On diffuse des données mensuelles sur les opérations de pension dans la publication *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières*.

Partie II :
Bilan des investissements internationaux

Bilan des investissements internationaux



CHAPITRE 15

CADRE CONCEPTUEL DU BILAN DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Le bilan des investissements internationaux du Canada est l'état statistique de la valeur et de la composition de la position de l'actif et du passif financiers canadiens avec les non-résidents en fin d'exercice. On dresse le bilan canadien en suivant les normes et les conventions internationales exposées dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (1993) du Fonds monétaire international (FMI). Ce cadre de normalisation est le fruit de vastes consultations avec un groupe de spécialistes de la balance des paiements au sein duquel Statistique Canada a une présence active. L'uniformité des concepts entre les pays et l'application de normes et de conventions communes améliorent la comparabilité des comptes du bilan des investissements internationaux, ce qui constitue un avantage important pour les utilisateurs de données en cette ère de mondialisation¹.

L'actif financier canadien est l'actif appartenant aux résidents du Canada. Il représente de futurs avantages économiques à recevoir des non-résidents. C'est là un réservoir de valeur qui, à la différence de la plupart des éléments d'actif non financier, n'est pas directement exploité dans l'activité de production, étant plutôt transformable en espèces ou en d'autres instruments financiers. Il découle des opérations passées en instruments financiers avec les non-résidents du Canada.

Le passif financier canadien représente les engagements contractés envers les non-résidents qui résultent des opérations passées en instruments financiers avec ces derniers et

[...] dont le règlement pourra nécessiter le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques².

La désignation « passif financier » ne convient

1. Les états du bilan des investissements internationaux des divers pays figurent dans le Fonds monétaire international, *Balance of Payments Statistics Yearbook* (Publication Services, International Monetary Fund, 700 19th Street NW, suite 10-540, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS).
2. L'Institut canadien des comptables agréés, *Manuel de l'ICCA* (277, rue Wellington Ouest, Toronto, Ontario, M5V 3H2, décembre 1997), 1000.35.

guère dans la mesure où les émissions d'actions canadiennes s'ajoutent aux émissions d'obligations et autres créances canadiennes.

La différence entre le total de l'actif et le total du passif est ce que l'on appelle la position nette au bilan des investissements internationaux. En d'autres termes, la position nette est le solde de ce que possède le Canada des non-résidents (actif extérieur) et de ce qu'il doit aux non-résidents (passif extérieur). Dans son histoire, le Canada a eu et a encore moins d'actifs que de passifs avec les non-résidents, d'où une position nette d'engagements internationaux.

15.1 Agents économiques résidents et non résidents du Canada

Le bilan des investissements internationaux présente les avoirs d'actifs financiers extérieurs détenus par les unités institutionnelles canadiennes résidentes et les engagements envers les non-résidents d'unités institutionnelles résidentes canadiennes. (On trouvera plus de détails au sujet de la résidence des unités institutionnelles au chapitre 1, « Cadre conceptuel de la balance des paiements ».)

Les unités institutionnelles canadiennes détentrices d'éléments d'actifs extérieurs les ont acquis par leurs opérations passées avec les non-résidents, comme le décrit le compte financier de la balance des paiements.

En revanche, les unités institutionnelles canadiennes ayant des engagements envers l'étranger peuvent avoir ou non traité directement avec des non-résidents. Elles peuvent avoir directement émis leurs titres à l'étranger ou les avoir émis sur le marché canadien, d'où ils auront été vendus à des non-résidents par d'autres unités institutionnelles canadiennes. Ainsi, une partie appréciable de la dette obligataire du gouvernement du Canada se trouve entre les mains de non-résidents qui ont acquis les obligations en question de résidents du Canada sur le marché secondaire. En d'autres termes, les unités institutionnelles ayant des engagements extérieurs peuvent avoir directement traité avec des non-résidents ou avoir joué un rôle plus passif, suivant la

façon dont les non-résidents ont acquis ces engagements.

15.2 Nature de l'actif et du passif financiers

Il y a trois catégories d'actif et de passif financiers dans le bilan des investissements internationaux : position d'investissements directs, position d'investissements de portefeuille et position d'autres investissements. Ces trois catégories sont largement représentatives de la nature des opérations d'investissement avec d'autres pays. S'il y a un investissement direct, c'est que l'investisseur résident d'un pays exerce une influence importante ou significative sur la gestion d'une entreprise résidente d'un autre pays. Il s'agit donc d'investissements où cette influence appréciable peut même devenir un intérêt de contrôle (voir le lien entre les investissements directs et le contrôle au chapitre 16, « Position d'investissements directs »). Dans le cas des investissements de portefeuille, l'investisseur en instruments financiers n'exerce pas d'influence appréciable sur l'émetteur non résident de ces instruments. Ainsi en est-il aussi des autres investissements où il n'y a pas d'influence de la part de l'investisseur, mais où, à la différence de la catégorie des investissements de portefeuille, il n'y a généralement pas de marché où s'échangent les instruments de ces autres investissements.

15.3 Évaluation de l'actif et du passif extérieurs

Les comptes du bilan des investissements internationaux du Canada sont évalués à la valeur au livre des entreprises dans lesquelles l'investissement est fait (principe du débiteur). Cette pratique n'est pas conforme aux normes internationales, qui requièrent que le bilan soit établi à la valeur du marché.

La comptabilisation des investissements directs au prix du marché présenterait de grandes difficultés, puisque les entreprises ne se reportent généralement pas au prix du marché pour comptabiliser leurs investissements dans des filiales et d'autres entités liées, leurs livres étant la source des données de calcul des investissements directs. C'est ce que reconnaissent les normes internationales.

Il n'est pas toujours possible d'appliquer le principe énoncé ci-dessus parce que les réévaluations ne sont pas effectuées régulièrement. Par

exemple, la valeur comptable portée au bilan est souvent le seul moyen de mesure disponible pour les investissements directs. Elle peut correspondre au coût d'origine, à une évaluation plus récente ou à la valeur courante³.

Quant aux investissements de portefeuille, les statistiques canadiennes fournissent l'évaluation au prix du marché de certains de ces investissements comme données d'appoint aux données des séries officielles. Signalons enfin que l'évaluation des autres investissements peut être considérée à toutes fins utiles comme une évaluation au prix du marché. Somme toute, les statistiques canadiennes sont disponibles au prix du marché, sauf dans le cas des investissements directs (voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »).

Les valeurs de comptabilisation de l'actif et du passif du Canada changent de période en période à cause des opérations et des variations d'évaluation. Un grand facteur de variation est le taux de change, car on convertit les éléments libellés en devises en se reportant au taux de clôture à la fin de la période de référence (le calcul pour l'effet du taux de change est décrit au chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille »). Un autre facteur est la différence entre le prix d'une opération et la valeur de comptabilisation au bilan de la créance qui résulte de cette opération. Comme les positions ne sont pas actuellement réévaluées au prix du marché, les variations d'évaluation autre que celles dues aux taux de change s'expliquent par les variations entre valeurs transactionnelles et valeurs comptables, les réévaluations à la hausse et à la baisse ainsi que les reclassements. Un exemple de reclassement serait celui de comptabiliser initialement des actions ordinaires comme investissement de portefeuille, puis comme investissement direct lorsque la participation a été portée à 10 % et plus du capital-actions.

15.4 Cadre du bilan des investissements internationaux

Par le passé, on a agrégé les éléments du bilan canadien des investissements internationaux de diverses manières selon les sources de données et les normes alors appliquées (voir la section sur la

3. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 108, p. 29.

Tableau 15.1
Cadre du bilan des investissements internationaux du Canada

	Actifs canadiens	Passifs canadiens	Position nette
Investissements directs			
Investissements de portefeuille			
Obligations			
Actions			
Instruments du marché monétaire (passif seulement)			
Autres investissements			
Prêts ou emprunts			
Dépôts			
Réserves officielles (actif seulement)			
Autres actifs ou autres passifs			

continuité historique au chapitre 22, « Produits »). Le cadre type sous lequel est publié actuellement le bilan des investissements internationaux du Canada est présenté dans le tableau 15.1.

15.5 Liens avec d'autres systèmes statistiques

15.5.1 Liens avec la balance des paiements

Il existe un lien direct entre les opérations financières de la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux⁴. Les opérations financières avec les non-résidents font augmenter ou diminuer le bilan des investissements avec le reste du monde. Ainsi, l'acquisition de nouveaux avoirs étrangers accroît l'actif au bilan et le remboursement d'engagements extérieurs décroît le passif au bilan. Si tous les flux financiers influent sur ce bilan, on doit dire que les variations de ce dernier ne tiennent pas toutes à des flux financiers. La valeur de l'actif et du passif peut changer à cause des fluctuations des changes ou d'autres réévaluations ou reclassements. Bref, si seules les opérations avec les non-résidents figurent dans la balance des paiements, l'actif et le passif extérieurs traduisent aussi bien les opérations avec les non-résidents que les changements

4. Il convient de noter que les opérations en actifs non financiers non produits devraient influencer sur le bilan, quoique les normes internationales ne décrivent pas le lien entre les opérations en capital sur ces actifs et ce même bilan. Dans les séries canadiennes, les opérations en actifs non financiers non produits n'ont pas été assez importantes jusqu'ici pour justifier leur inclusion au bilan. Nous proposons de classer dans « autres investissements » l'actif et le passif au chapitre de ces opérations (voir le chapitre 19, « Application des normes internationales »).

d'évaluation.

Les liens entre le solde du compte courant et le bilan des investissements internationaux passent par le compte capital et financier.

- Le solde net du compte capital et financier équivaut à celui du compte courant, mais en inversion de signe.
- La position nette des investissements internationaux est le résultat d'une accumulation au fil du temps du compte capital et financier, mais en inversion de signe.
- Par conséquent, l'accumulation au fil du temps du compte courant est équivalente au bilan des investissements internationaux.

Toutefois, à cause des changements d'évaluation et d'autres changements qui se retrouvent dans le bilan mais non dans les opérations, on ne peut toutefois établir de correspondance parfaite entre les déficits accumulés par le Canada au compte courant et la position nette au bilan des investissements internationaux.

15.5.2 Liens avec le bilan national

Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, on dresse un bilan national pour les trois secteurs de l'économie, c'est-à-dire les particuliers et les entreprises individuelles, les sociétés et les administrations publiques. Les opérations de ces trois secteurs avec les non-résidents appartiennent à un

quatrième secteur, le reste du monde. Le dernier secteur correspond en fait au bilan des investissements internationaux à deux différences près. D'abord, les comptes extérieurs du bilan national sont présentés du point de vue des non-résidents dans la comptabilité nationale et du point de vue des résidents dans le bilan des investissements internationaux. En second lieu, l'actif et le passif financiers extérieurs du bilan national sont présentés par instrument dans la comptabilité nationale et principalement par fonction dans le bilan des investissements internationaux. On peut également relever de légères différences de classement, car les intérêts à payer sur les obligations seront, par exemple, classés sous « obligations » au bilan des investissements internationaux et sous « autres actifs ou autres passifs » dans les flux financiers. Ces différences s'annulent cependant pour l'ensemble de l'actif et du passif. Somme toute, on peut dire qu'il y a concordance parfaite entre les données des deux états.

15.6 Interprétation du bilan des investissements internationaux

15.6.1 Interprétation comptable

Le bilan des investissements internationaux présente des données sur la situation financière extérieure du pays à un moment quelconque selon les concepts et les conventions comptables qui s'appliquent. C'est là le bilan du Canada avec l'étranger. L'actif de ce bilan représente les avantages économiques futurs qu'attend le Canada de l'étranger du fait des droits créés par les opérations présentes ou passées avec des non-résidents. Dans le *Système de comptabilité nationale de 1993*, on définit ainsi l'actif :

Biens qui doivent appartenir à une ou plusieurs unités qui tirent un avantage économique de leur possession et de leur utilisation sur un certain laps de temps⁵;

[...](la valeur économique) représente une certaine quantité de valeur économique abstraite qui peut être utilisée pour acquérir des biens ou des services⁶[...]

Le passif est l'engagement que contracte le Canada de fournir des biens ou des services à des non-résidents. Il représente les sommes dues à des créanciers extérieurs ou appartenant à des actionnaires étrangers.

15.6.2 Interprétation analytique

Les données du bilan des investissements internationaux indiquent dans quelle mesure le Canada a, au fil des ans, à la fois fourni (actif extérieur) et reçu (passif extérieur) des ressources financières dans ses rapports avec le reste du monde. L'écart entre l'actif et le passif extérieurs est un solde dégagé qui équivaut à la partie de l'économie canadienne attribuable au reste du monde. Le Canada a été et est encore un débiteur net avec l'étranger.

5. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 1.26, p. 6.

6. *Ibid*, alinéa 2.24, p. 20.

CHAPITRE 16

POSITION D'INVESTISSEMENTS DIRECTS

16.1 Concepts

16.1.1 Description

Les investissements directs (actif et passif) sont les investissements par lesquels l'investisseur d'une économie acquiert une influence importante ou significative sur la gestion d'une entreprise exploitée dans une autre économie.

Dans la pratique, on juge au Canada qu'il y a un investissement direct si une entreprise détient au moins 10 % des actions avec droit de vote d'une entreprise étrangère. Cette participation en actions avec droit de vote est déterminée par une analyse du faisceau de relations entre les entreprises tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Une entreprise peut détenir par la seule voie directe moins de 10 %, mais encore avoir 10 % des actions avec droit de vote par le biais de propriété d'une autre entreprise qui détient aussi des actions dans l'entreprise initiale (détention indirecte). Une fois le lien d'investissement direct établi parmi un certain nombre d'entreprises, par participation directe ou non, on mesure l'investissement en cause comme intervenant entre deux agents économiques seulement. Ainsi, on appellera investisseur direct une société canadienne détenant au moins 10 % des actions avec droit de vote d'une société américaine et cette dernière sera appelée une entreprise recevant de l'investissement direct. Il se peut que la société américaine en question ait également des créances sur l'investisseur direct canadien, mais ces créances devraient être moindres que celles de la société canadienne¹. Ces créances seront déduites des créances de l'investisseur direct canadien envers la société américaine dans la présentation des données d'investissement direct canadien aux États-Unis. Cette présentation s'inscrit dans la mesure directionnelle des investissements directs.

1. Selon les normes internationales, s'il y a appartenance mutuelle de plus de 10 % entre deux entités, la relation d'investissement direct ne doit plus être traitée sur une base nette mais bien sur une base brute. Chaque entité devient un investisseur direct de l'autre entité. Ce traitement brut va à l'encontre du principe directionnel d'investissement direct et peut donner lieu à des bris significatifs dans les séries quand l'appartenance devient graduellement supérieure à 10 % de l'avoir. La recherche se poursuit quant à l'application de cette norme dans les statistiques canadiennes.

L'investisseur direct peut aussi recevoir des investissements d'une autre société étrangère. Si ces investissements représentent 10 % et plus des actions avec droit de vote de l'investisseur direct, celui-ci sera, pour cette société étrangère, une entreprise recevant de l'investissement direct. Il importe de souligner que les notions d'investisseur direct et d'entreprise recevant de l'investissement direct ne sont pas mutuellement exclusives. Une société peut être investisseur direct à l'égard d'une société étrangère et une entreprise recevant de l'investissement direct à l'égard d'une autre.

La mesure de l'investissement direct dans les statistiques canadiennes est la valeur totale du capital propre, des créances à long terme et (depuis 1983) des créances à court terme que détiennent des entreprises dans des entreprises non bancaires étrangères.

16.1.2 Évaluation

On évalue les séries du bilan des investissements directs sur la base des livres des entreprises destinataires de ces investissements. Ainsi, on mesurera les investissements directs du Canada à l'étranger sur la base des livres des entreprises extérieures, et non sur la base de ceux des entreprises résidentes ayant des investissements directs extérieurs. De même, les investissements directs de l'étranger au Canada se mesureront sur la base des livres des entreprises résidentes réceptrices de ces investissements, et non sur ceux des entreprises extérieures.

Les différences de valeurs comptables d'investissements directs de période en période proviennent des facteurs suivants :

- les opérations (qui sont comptabilisées à leur valeur au prix du marché dans le compte financier et qui font l'objet d'une réévaluation à leur valeur comptable pour fins de positions);
- les fluctuations des changes;
- les réorganisations de sociétés;
- les migrations de propriétaires principaux;

- les reclassements entre les catégories des investissements directs à la suite de l'augmentation de la propriété de 10 % ou plus des actions donnant droit de vote (ou, au contraire, à la suite de la diminution de la propriété de 10 % ou moins).

16.1.3 Distinction entre investissement direct et contrôle

Il faut distinguer l'investissement direct du contrôle étranger. Les normes internationales du Fonds monétaire international s'attachent aux investissements directs et se contentent d'évoquer vaguement la notion de contrôle.

La notion d'investissement direct [...] est plus large que celle d'entreprise résidente sous contrôle étranger, que le SCN distingue des entreprises résidentes contrôlées par des intérêts nationaux².

On constate l'inverse dans le *Système de comptabilité nationale 1993* où l'accent est mis sur le contrôle.

Le concept d'entreprise résidente sous contrôle étranger du SCN est lié au concept d'entreprise d'investissements directs étrangers de la balance des paiements, en ce sens que le premier est une composante du second[...] La principale caractéristique distincte des investissements directs au sens de la balance des paiements est l'influence significative ou le pouvoir de décision en matière de gestion de l'entreprise, alors que, dans le SCN, les entreprises sous contrôle étranger se caractérisent avant tout par le contrôle³.

Dans les deux cas, le contrôle se définit comme le pouvoir de déterminer la politique générale de la société en nommant au besoin ses administrateurs. Posséder plus de la moitié des actions

constitue évidemment une condition suffisante, mais pas nécessaire, pour avoir le contrôle. Néanmoins, comme il peut être difficile de connaître les sociétés dont le contrôle est exercé par une minorité d'actionnaires, il est recommandé de limiter en pratique les sociétés sous contrôle public ou étranger à celles dont les administrations publiques ou des non-résidents détiennent une majorité des parts. Cette recommandation est seulement destinée à servir d'orientation pratique, et elle admet éventuellement des exceptions s'il existe d'autres preuves de l'existence d'un contrôle⁴.

Tant les investissements directs que les participations de contrôle relèvent de la notion de propriété d'une entreprise. Toutefois, les investissements directs indiquent une influence significative sur une autre entreprise, sans qu'il s'agisse nécessairement d'une participation de contrôle qui confère le « pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques d'une entreprise en matière d'exploitation, d'investissement et de financement »⁵.

Pour établir que les intérêts sont sous forme d'investissements directs ou de participation de contrôle, on doit tenir compte de l'ensemble des liens de parenté entre les sociétés, c'est-à-dire des liens de propriété entre les entités d'une entreprise. On doit se représenter tout le réseau des entreprises, d'où la nécessité de regarder au delà de la frontière canadienne pour ainsi considérer tous les liens de propriété étrangère et intérieure des entreprises.

En premier lieu, il s'agit de distinguer les entités simples des entités complexes, c'est-à-dire des entités commerciales appartenant à d'autres (boîte A de la figure 16.1). Les entreprises simples sont ici, par définition, exploitées dans une seule économie et ne seront sans doute pas associées à des investissements extérieurs.

En second lieu, on doit s'intéresser aux entreprises complexes au Canada et à l'étranger (boîte B). On peut classer les entités (investisseurs) propriétaires

2. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 360, p. 92.

3. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 14.154, p. 373.

4. *Ibid*, alinéa 4.30, p. 96.

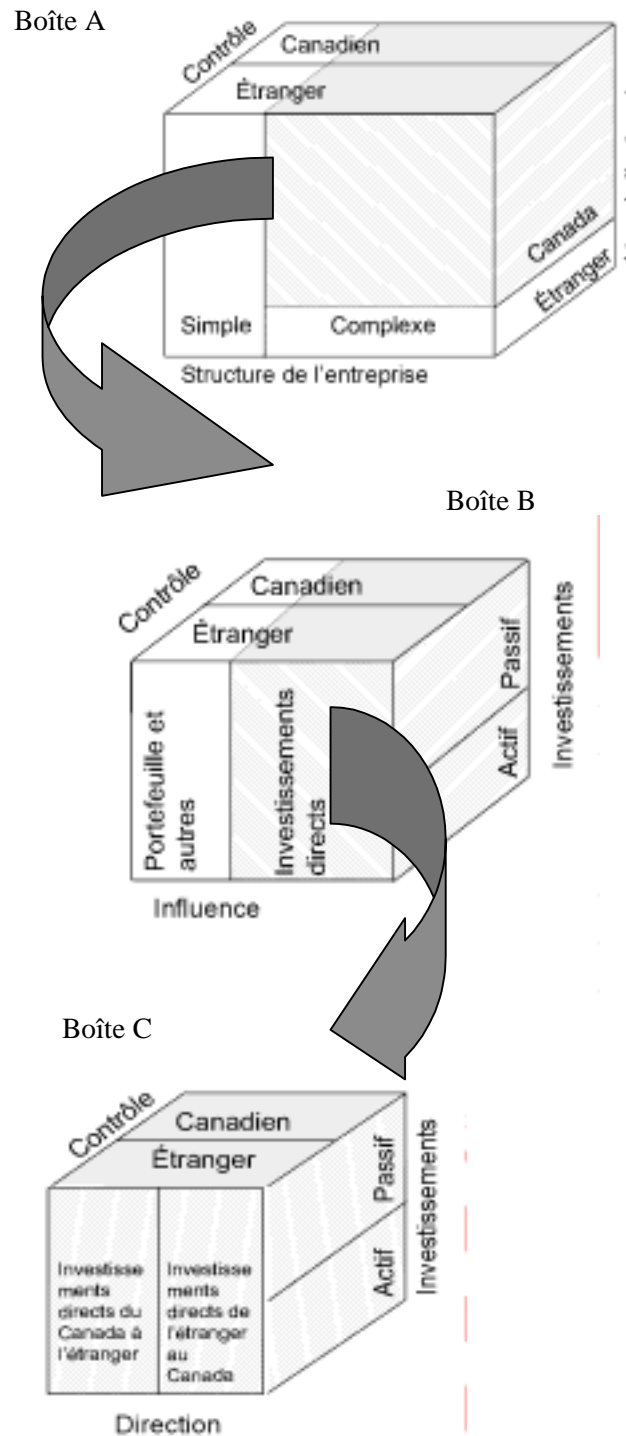
5. Institut canadien des comptables agréés, *Manuel de l'ICCA* (277, rue ouest, Toronto, M4W 1G5, décembre 1997), 1590.06.

d'autres entités (entreprises recevant de l'investissement) à l'étranger à savoir si elles exercent (investissements directs) ou non (investissements de portefeuille et autres investissements) une influence importante ou significative. La détention d'au moins 10 % des actions avec droit de vote crée généralement un lien d'investissement direct entre deux entités et peut être considérée comme un lien de participation de contrôle si la détention de telles actions est de plus de 50 %. Ainsi, une entité canadienne pourrait être détenue par deux entités étrangères (5 % chacune) qui, si elles étaient liées, créeraient une situation où un investisseur direct étranger aurait une participation de 10 % en actions avec droit de vote dans une entité canadienne.

En troisième lieu, on s'attache aux entités ayant des investissements directs (boîte C) et on les répartit selon la direction de ces investissements. On parlera d'investissement direct canadien à l'étranger si l'entité canadienne détient plus d'actions dans l'entité étrangère que celle-ci n'en détient dans l'entité canadienne et d'investissement direct étranger au Canada si l'inverse se produit. Une fois la direction de l'investissement établie, toutes les autres opérations financières entre l'investisseur direct canadien et l'entreprise recevant de l'investissement à l'étranger figureront en valeur nette dans les investissements directs canadiens à l'étranger. Toutes les opérations entre l'investisseur direct étranger et l'entreprise recevant de l'investissement au Canada figureront, elles, en valeur nette dans les investissements directs étrangers au Canada. Cette présentation en valeur nette est ce que l'on appelle la comptabilisation directionnelle des investissements directs.

Une société peut à la fois être investisseur direct et entreprise recevant de l'investissement direct. Ainsi, il y a plusieurs filiales canadiennes de société étrangère (investissement direct étranger au Canada) qui exploitent des filiales étrangères (investissement direct canadien à l'étranger).

Figure 16.1
Liens de parenté entre les entités d'une entreprise



L'investissement direct doit être distingué du contrôle. Comme dans le cas des investissements directs, la participation (investissement en actions) est à la base pour établir s'il y a contrôle. Cependant, à la différence d'investissements directs où une entité peut à la fois être investisseur direct et entreprise recevant de l'investissement direct, le contrôle est canadien ou étranger, mais jamais les deux. Si une société est sous contrôle national, elle ne peut être sous contrôle étranger, et vice versa. Le contrôle est généralement obtenu par une participation majoritaire de plus de 50 % et exclut dans ce cas-ci tout un contrôle par participation minoritaire. Il peut arriver que le contrôle soit établi même s'il n'y a pas de participation majoritaire, dans les cas où le reste de la participation est répartie entre plusieurs investissements.

La plupart des investisseurs directs canadiens à l'étranger sont sous contrôle canadien et la plupart des entreprises recevant de l'investissement direct étranger au Canada, sous contrôle étranger. Voilà pourquoi on confond souvent investissements directs et contrôle étranger. Il convient de noter que, par investissement direct, on entend l'investissement entre deux entités liées (agents économiques), l'une étant résidente du Canada et l'autre, non résidente du Canada. En revanche, la notion de contrôle vient caractériser les agents mêmes, soit les entreprises.

La Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada diffuse des données portant sur le contrôle des entreprises canadiennes dans le cadre de la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)*, qui a été adoptée en avril 1962 et modifiée à plusieurs reprises par la suite. En janvier 1999, cette loi a été rebaptisée *Loi sur les déclarations des personnes morales*. Tous les rapports à partir de février et mars 2000 sont publiés sous l'autorité de la loi amendée.

Les rapports *CALURA* sont publiés chaque année et portent principalement sur les statistiques financières des sociétés présentées selon le pays de contrôle, dans le but de mesurer le degré du contrôle étranger et ses effets sur l'économie canadienne. Les rapports utilisent les renseignements sur la propriété du capital-actions recueillis auprès des sociétés en vertu de la *Loi*, et des renseignements financiers obtenus en vertu de *CALURA*

et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On se sert des renseignements sur la propriété du capital-actions pour classer les sociétés canadiennes selon le pays de résidence des intérêts majoritaires de la société déclarante.

Afin de répondre aux besoins croissants de renseignements sur qui possède et/ou qui contrôle qui au Canada, on prépare un registre des liens de propriété entre sociétés à partir de déclarations non confidentielles remplies par les sociétés canadiennes en vertu de *CALURA*.

Pour pouvoir examiner les liens de propriété entre sociétés, on classe et on présente les relations entre les sociétés selon leur importance. La relation présentée est celle qui fait intervenir la propriété, ou la détention, des droits de vote d'une société par une autre société ou un groupe de personnes associées. La principale caractéristique de cette publication est que les relations de propriété entre sociétés sous un même contrôle figurent ensemble. Ces relations forment ce que l'on appelle l'entreprise. La publication contient également un grand nombre de relations hors contrôle pour les sociétés apparentées⁶.

La notion de contrôle est pertinente tout particulièrement dans les négociations commerciales qui, des biens, se sont étendues ces dernières années aux services et aux investissements. Comme telles, elles visent non seulement les opérations transfrontalières à l'étranger, mais aussi les services vendus à partir d'entreprises étrangères connexes ou associées à des entreprises sous contrôle national. C'est là une application où la distinction entre contrôle et investissement direct peut devenir utile. On trouvera plus de détails au chapitre 23, « Regard vers l'avenir ».

6. J. D. Randall, « Guide de la statistique de la propriété et du contrôle étrangers au Canada », (reproduction spéciale de la *Revue statistique du Canada*, avril 1981), p. VI à IX.

16.1.4 Distinction entre société et entreprise

Au Canada, les données statistiques sur les investissements directs sont calculées pour l'unité statistique que représente l'entreprise canadienne, c'est-à-dire la société canadienne et toutes ses filiales canadiennes, ses sociétés associées canadiennes et ses succursales canadiennes.

Chaque entreprise, puis chaque société, est classée d'abord selon son pays ou sa zone de contrôle[...] (Étant donné que les renseignements sur les actionnaires sont souvent incomplets, il faut faire preuve de jugement pour classer les cas limites, en se fondant sur tous les éléments pertinents connus.) L'entreprise comprend toutes les sociétés sur lesquelles le groupe lui-même peut exercer un contrôle. La notion que nous avons adoptée est donc la notion de contrôle potentiel par la possession des actions; le degré d'autonomie locale éventuellement accordée par les propriétaires n'entre pas en ligne de compte⁷.

Aux fins de la balance des paiements internationaux du Canada, les questionnaires demandent que la société-mère canadienne déclare ses activités et celles de ses entreprises canadiennes consolidées en produisant des états financiers consolidés pour son exploitation comptabilisée au Canada. Les questionnaires utilisés sont envoyés aux sociétés. C'est parce qu'on demande à celles-ci de produire des états consolidés sur les activités de leurs parties canadiennes liées que les données de déclaration sont sur une base « entreprise ». L'enquête se fait auprès des sociétés, mais les données de déclaration portent sur les activités canadiennes de l'entreprise avec des non-résidents. Il s'ensuivra des problèmes de double compte lorsque les sociétés membres d'une entreprise sont observées par enquête en même temps que la société-mère canadienne qui peut déclarer en consolidation les activités canadiennes de ses parties liées au pays. Il est parfois nécessaire d'enquêter auprès de la société-mère et de la partie liée, notamment si l'une et l'autre sont exploitées dans des branches d'activité différentes.

7. Statistique Canada, *La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, description des sources et des méthodes* (publication autorisée par le ministre des Approvisionnement et Services Canada, produit n° 67-506-XPF au catalogue, mars 1981), p. 116.

On applique en pareil cas une procédure automatisée d'ajustement « entreprise » dans le système dénommé CASTS (Capital Account Stock Transaction System) pour éliminer tout double compte (voir la section 16.3).

16.1.5 Distinction entre investissements directs et autres investissements

On relève divers cas limites entre « investissements directs » et « autres investissements ». Il y a d'abord le cas des investissements immobiliers d'agents autres que les sociétés comme les particuliers⁸, ces opérations étant classées dans « autres investissements » à l'encontre des normes internationales qui les rangent dans la catégorie des « investissements directs ».

On s'écarte en outre des normes internationales dans le cas des sociétés constituées en vue d'investissements de portefeuille au Canada.

Elles n'ont pas été considérées comme des entreprises sous contrôle étranger, quels que soient leurs propriétaires, étant donné qu'elles ne donnent lieu à aucune forme de « direction » ou de « contrôle » réel sur l'industrie canadienne. Par conséquent, les fonds des sociétés d'investissement à capital fixe ou variable qui ont été établies au Canada par des intérêts américains ont été classés dans les placements de portefeuille plutôt que dans les investissements directs (en dépit du fait que la gestion et la presque totalité du capital de ces sociétés provenaient des États-Unis), parce que les placements de ces sociétés étaient extrêmement diversifiés et ne traduisaient pas une volonté de contrôle⁹.

Il existe bien sûr des entreprises qui appartiennent en totalité ou en partie à des Canadiens mais dont les activités sont en fait contrôlées par des étrangers par des voies autres que

8. Teresa Omiecinski, *Investissements étrangers, autres que de sociétés, dans l'immobilier au Canada, 1977-1980* (travail de recherche n° 1, adresse Internet: <www.statcan.ca/francais/services>, Statistique Canada, 1983).

9. Statistique Canada, *La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, description des sources et des méthodes* (publication autorisée par le ministre des Approvisionnement et Services Canada, produit n° 67-506-XPF au catalogue, mars 1981), p. 116 et 117.

l'investissement (par exemple par le biais des droits de licence et brevets, des franchises, des contrats d'exclusivité d'approvisionnement, des marchés captifs, etc.); les statistiques correspondantes ne figurent pas dans les investissements directs étrangers¹⁰.

16.2 Sources des données¹¹

16.2.1 Enquêtes

On se sert de sept questionnaires pour rassembler les données d'investissements directs. Toutes les enquêtes en question, sauf deux enquêtes trimestrielles par sondage Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF et Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères — BP-22AF, sont des quasi-recensements annuels.

On sollicite des renseignements sur les positions à long terme dans trois questionnaires annuels :

- Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F;
- Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes — BP-59SF;
- Répartition géographique du capital — BP-52F.

Il y a deux questionnaires qui traitent des flux à long terme et des positions à court terme, soit les questionnaires :

- Transactions entre le Canada et les autres pays (unités de déclaration constituées en société) — BP-21F;
- Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (succursales) — BP-22F.

À l'aide d'un questionnaire annuel (Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante — BP-53F), on se renseigne sur le mode de consolidation utilisé par les unités de déclaration pour rendre compte des activités de leurs filiales et d'autres sociétés liées canadiennes.

10. *Ibid.*

11. Texte du reste du chapitre largement tiré de Christian Lajule, *Collecting and reporting FDI in the Canadian Balance of Payments* (lecture présentée à la Conférence de l'OCDE sur l'investissement direct, Istanbul, Turquie, Statistique Canada, Ottawa, décembre 1997).

16.2.1.1 Investissements directs canadiens à l'étranger

Le questionnaire Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F parvient aux entités canadiennes ayant des investissements directs à l'étranger. On leur demande des renseignements sur les filiales étrangères, les sociétés associées (dont les coentreprises) étrangères, les succursales étrangères et les investissements divers à l'étranger, ainsi que sur les dépenses non capitalisées à l'extérieur du Canada (dans le cas des sociétés s'occupant d'exploration minière ou pétrolière). On obtient des renseignements comptables pour chaque entité étrangère liée à partir des états financiers de ces sociétés, ainsi que la valeur de l'investissement canadien, à partir de ceux de la société déclarante canadienne.

Le questionnaire supplémentaire Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes — BP-59SF est destiné aux unités canadiennes de déclaration qui répondent au questionnaire Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F et dont les filiales étrangères (investissements au premier degré) ont elles-mêmes investis dans d'autres pays (filiales et autres sociétés liées extérieures au deuxième degré). Les deux questionnaires sont d'une forme à peu près semblable. On se sert des données du questionnaire BP-59SF pour attribuer les investissements aux pays ultimes de destination et pour les prendre en compte à leur valeur comptable pour ces entités ultimes. Ces renseignements d'appoint sont importants, surtout là où on recourt amplement à des sociétés de portefeuille extérieures pour investir à l'étranger.

16.2.1.2 Investissements directs étrangers au Canada

Le questionnaire annuel Répartition géographique du capital — BP-52F qui parvient aux entités canadiennes recevant des investissements directs de l'étranger, se divise en deux grandes parties : passif à long terme et capital-actions. Comme complément à l'information du questionnaire, la Division de la balance des paiements consulte le répertoire Liens de parenté entre sociétés de CALURA dressé par la Division de l'organisation et des finances de l'industrie dont nous avons parlé à la section 16.1.3. C'est là un relevé des liens de propriété et de contrôle au Canada et une description détaillée de la structure par sociétés des entreprises canadiennes. On y trouve non seulement le pays de contrôle ultime des sociétés

canadiennes, mais aussi les pays de résidence, les branches d'activité et les proportions d'actions avec droit de vote aux divers niveaux du réseau des liens de parenté entre sociétés. Pour chaque société, on peut ainsi remonter à la société-mère ultime à l'étranger. Tel que noté plus haut, les données proviennent principalement des déclarations non confidentielles produites par les sociétés canadiennes dans le cadre de la *Loi sur les déclarations des personnes morales*.

16.2.1.3 Structure de consolidation de l'entité déclarante

Les entités canadiennes propriétaires d'autres entreprises canadiennes reçoivent le questionnaire annuel Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante — BP-53F, par lequel on détermine leur structure de déclaration, c'est-à-dire leur façon de déclarer en consolidation les activités de leurs filiales et autres sociétés associées canadiennes (si elles en ont) à des fins d'enquêtes. Si elles indiquent une structure complexe de déclaration, elles continueront à répondre tous les ans à ce questionnaire, sinon elles ne sont plus désormais observées par ce questionnaire. Le questionnaire BP-53F se divise en deux parties :

- la partie I demande le nom des filiales canadiennes sur lesquelles des données sont présentées en consolidation dans des questionnaires liés pour leurs activités comptabilisées au Canada, ainsi que les taux de participation et les branches d'activité des entités en question;
- la partie II demande le nom des entités canadiennes pour lesquelles il n'y a pas consolidation intégrale avec les taux de participation et les valeurs (en dollars) correspondantes.

On se rapporte aux taux de participation pour éliminer tout double compte entre la société-mère canadienne et ses filiales canadiennes.

16.2.2 Autres sources

On puise à un certain nombre de sources administratives pour compléter les données d'enquêtes. À l'aide de l'inventaire mensuel des sociétés à investissements extérieurs que tient Investissement Canada (qui fait partie d'Industrie Canada), on met à jour la liste d'envoi des questionnaires.

On exploite des données administratives supplémentaires fournies par les institutions financières à la Banque du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, plus particulièrement pour calculer les investissements directs étrangers dans les banques canadiennes.

Les sociétés canadiennes remplissent la formule T-106 à l'intention de l'Agence canadienne des douanes et du revenu sur leurs opérations avec lien de dépendance avec des entités non résidentes. Cette formule porte sur les dividendes, les intérêts et les créances et engagements entre sociétés. Elle permet également de valider les données d'enquêtes et de mettre à jour la liste des unités possibles de déclaration.

Comme cela est indiqué au chapitre 12, « Flux d'investissements directs », on analyse systématiquement les renseignements qui paraissent dans la presse financière (*Globe and Mail*, *National Post*, *Les Affaires*, etc.) et on les rapproche des données trimestrielles d'enquêtes au moyen d'un système informatisé d'exploitation des renseignements internationaux économiques (SERIE) mis au point par la Division de la balance des paiements. SERIE permet à la fois de compléter les données trimestrielles sur les flux d'investissements directs de l'enquête par sondage Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF et de dégager des tendances à plus long terme susceptibles d'influer sur la statistique des investissements directs. On voit bien l'importance de la presse financière, cette source d'information ayant été à l'origine de plus de 60 % de l'estimation provisoire de l'entrée nette d'investissements directs étrangers au Canada et de presque la moitié de celle de la valeur nette des investissements directs canadiens à l'étranger.

16.3 Méthodes

Un système dénommé CASTS (Capital Account Stock Transaction System) traite les données des sept questionnaires d'enquêtes que nous avons énumérés et l'information d'autres sources. Il comprend tous les renseignements sur la structure intersociétés de déclaration des entreprises (Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante — BP-53F). On y applique des procédures de saisie et de validation de données ainsi que des procédures de calcul des flux en capital et des positions de fin d'exercice. Une fois les données des positions de fin

de période totalisées, on exécute une double procédure importante.

La procédure la plus complexe est l'ajustement « entreprise ». C'est un programme qui élimine les déclarations en double entre les sociétés-mères canadiennes et leurs sociétés liées canadiennes dans les différents questionnaires portant sur les investissements directs étrangers. Ce programme attribue également la propriété des actifs et des passifs d'après la propriété extérieure des sociétés-mères canadiennes. Le système analyse le réseau des sociétés membres d'entreprises en vue de retrancher les éléments de double compte que créent les déclarations en consolidation de sociétés-mères canadiennes et de leurs filiales canadiennes. On fait des déductions des livres de la société-mère et on les applique à l'avoir des actionnaires. Cet exercice d'ajustement peut devenir fort complexe, car l'entreprise la plus importante compte près de 200 sociétés canadiennes liées.

On exécute aussi une procédure de report par laquelle on prend les flux calculés par le système IISIS (International Investment Statistical Information System; voir le chapitre 12, « Flux d'investissements directs ») pour établir par projection les positions de l'exercice suivant en tenant compte du taux de propriété étrangère dans les opérations et en ayant soin de convertir les valeurs marchandes en valeurs comptables (taux de croissance et taux de change de l'exercice en cours).

Il convient de noter que, pour les investissements directs dans des sociétés d'assurance étrangères, on se trouve à exclure la partie des réserves d'assurance qui appartient aux assurés nationaux comme dans le cas des sociétés mutuelles d'assurance.

16.4 Produits

16.4.1 Exactitude des données

Un grand défi en matière de qualité des données est de maintenir un champ d'observation acceptable. Malgré tous les efforts qui se font en ce sens, il se peut qu'une entreprise qui a nouvellement fait des investissements directs ne soit pas saisie.

16.4.1.1 Investissements directs du Canada à l'étranger

On juge que les données sur les investissements directs du Canada à l'étranger sont fiables. Elles

proviennent d'un quasi-recensement annuel dont le champ d'observation est actualisé par des données à jour sur l'évolution des marchés et validé par des données administratives. On juge que l'observation est assez exhaustive. De par leur nature, les investissements directs sont largement concentrés dans un nombre relativement petit d'entreprises. C'est ce que confirment les données d'enquêtes qui nous disent que les 100 premières entreprises (5 % du champ d'observation) figurent pour 80 % dans la valeur totale des investissements directs. Pour résoudre le problème de non-réponse, on reporte les données d'une année à l'année suivante en tenant compte des taux de change. On mesure les séries à partir des livres des filiales et autres sociétés liées ultimes à l'étranger. Ainsi, ces séries ne se prêtent pas à une comparaison immédiate avec les flux financiers tirés, généralement à la valeur au prix du marché, des livres des sociétés canadiennes. Les données de l'année la plus récente sont des données de projection qui pourront donc subir d'importantes révisions.

16.4.1.2 Investissements directs de l'étranger au Canada

On juge que les données sur les investissements directs étrangers sont très fiables. Là encore, on projette les données pour l'année la plus récente d'après les flux en capital déterminés par l'entremise d'une enquête trimestrielle par sondage et par l'entremise des renseignements sur l'évolution des marchés (avec les réorganisations de sociétés, les taux de change et d'autres facteurs utiles). On révisé les estimations lorsqu'on dispose des résultats du quasi-recensement.

16.4.2 Accessibilité des données

On présente les données sur la position d'investissements directs selon les grandes régions (États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays) dans la publication annuelle *Bilan des investissements internationaux du Canada* et dans CANSIM.

Des ventilations détaillées par pays et par branches d'activité sont aussi disponibles contre recouvrement des coûts (voir le chapitre 22, « Produits »).

CHAPITRE 17

POSITION D'INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

17.1 Concepts

17.1.1 Description

Les investissements de portefeuille sont une forme passive d'investissement qui permet d'optimiser la valeur prévue d'un portefeuille par une diversification internationale afin de faire un gain pécuniaire (revenu ou valeur de l'investissement). Ces investissements comprennent des instruments qui peuvent généralement être échangés sur des marchés secondaires. Ces dernières années, le progrès technique et la déréglementation ont eu pour effet de multiplier nettement les investissements de portefeuille à l'étranger; d'enrichir les choix d'instruments financiers d'échange (par exemple la titrisation de valeurs auparavant non négociables et de titres dérivés); et de considérablement faciliter l'évaluation des instruments financiers, élément clé des échanges.

Les investissements de portefeuille¹ sont des investissements en actions et obligations (titres tant canadiens qu'étrangers) et en instruments du marché monétaire canadien (les instruments du marché monétaire étranger sont exclus, ce par quoi on s'écarte des normes internationales). Les investissements canadiens en instruments du marché monétaire extérieur figurent sans distinction dans « autres investissements », puisque les statistiques canadiennes ne peuvent pour l'instant séparer ces instruments du passif-dépôts des banques étrangères.

Les encours de valeurs de portefeuille varient en fonction des flux financiers, des fluctuations des changes, des plus-values ou moins-values des investissements et des changements de classification. Les investissements sont reclassés entre les investissements de portefeuille et les investissements directs, au moment où la propriété des actions franchit le seuil des 10 % tel qu'énoncé au chapitre 16, « Position d'investissements directs ».

17.1.2 Évaluation

Dans la mesure du possible, on évalue les titres à la valeur comptable des sociétés qui les ont émis. Ainsi, on évaluera les investissements en actions d'après l'avoir des actionnaires de la société émettrice des actions. De même, la valeur des obligations et des instruments du marché monétaire se définit comme le prix d'émission plus les intérêts courus.

En évaluant ainsi à la valeur comptable, on se trouve à déroger aux normes internationales, qui demandent une évaluation au prix du marché. Toutefois, on fournit quand même l'évaluation au prix du marché de la plupart des investissements de portefeuille comme information supplémentaire dans les statistiques canadiennes. Cependant, cette évaluation n'est pas utilisée pour les séries officielles. On procède ainsi afin de maintenir une uniformité de traitement entre les différents comptes du bilan, dont l'investissement direct qui n'est disponible qu'à la valeur comptable. Le chapitre 23, « Regard vers l'avenir » traite plus en détails de l'évaluation.

17.2 Sources des données

On calcule les bilans (actifs) en valeurs mobilières étrangères grâce aux résultats d'une enquête « bilans » annuelle sur les portefeuilles canadiens qui a débuté à la fin de 1997 (auparavant, le calcul se faisait au moyen de flux cumulés). Pour la première fois, on a intégré les résultats de cette nouvelle enquête au numéro de 1998 de la publication *Bilan des investissements internationaux du Canada*.

On calcule, en grande partie, les bilans (engagements) en valeurs mobilières canadiennes grâce aux opérations cumulées après ajustement à l'aide de renseignements relatifs aux positions. Pour les nouvelles émissions de valeurs mobilières canadiennes, on exploite les données administratives de la Banque du Canada, ainsi que diverses sources publiques; des données d'enquêtes menées auprès des principaux émetteurs :

- Répartition géographique du capital — BP-52F;

1. La définition des instruments de l'investissement de portefeuille se retrouve au chapitre 13, « Flux d'investissements de portefeuille ».

- Détails de certaines émissions de dette obligataire et de certains prêts consentis par des banques étrangères — BP-55F;
- Répartition géographique des débetures enregistrées au Canada des banques canadiennes et des filiales canadiennes consolidées — BP-56F.

On tire les données sur les échanges en valeurs mobilières canadiennes en circulation des enquêtes réalisées auprès des intermédiaires financiers :

- Opérations avec des non-résidents résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F;
- Ventes de valeurs mobilières à court-terme à des non-résidents du Canada — BP-30AF;
- Achats de valeurs mobilières à court terme de non-résidents du Canada — BP-30BF.

Pour ce qui est des placements en titres des banques canadiennes, on tire les données de la déclaration administrative La répartition géographique de l'actif et du passif des banques à charte que produisent les banques canadiennes à l'intention de la Banque du Canada.

17.3 Méthodes

17.3.1 Investissement de portefeuille canadien à l'étranger

L'enquête annuelle, qui a débuté à la fin de l'année de référence 1997, relève d'efforts internationaux en vue d'améliorer la statistique des investissements de portefeuille extérieurs. Plus de 30 pays ont lancé une enquête sur ces investissements pour l'année de référence 1997. Ces activités internationales sont coordonnées par le Fonds monétaire international² dans un triple but :

- améliorer les statistiques sur les avoirs transfrontaliers de titres, ainsi que fournir une vérification sur le champ des flux d'investissements financiers de portefeuille et les revenus de placements qui y sont liés;
- permettre l'échange de données entre les pays participants (tout en respectant les contraintes de confidentialité) d'où la possibilité pour eux d'améliorer leurs estimations d'engagements externes en investissements de portefeuille, ainsi que les revenus de placements qui y sont associés;

2. Fonds monétaire international, *Coordinated portfolio investment survey, Survey guide* (Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1996).

- de recueillir des données complètes sur leurs portefeuilles de valeurs étrangères (actions et obligations et billets à long terme), domaine statistique où les mesures classiques sont devenues insuffisantes par suite de la libéralisation des marchés financiers internationaux et de l'innovation en matière financière. Une fois diffusés, les résultats de l'enquête permettront aussi aux pays participants d'échanger bilatéralement des données avec d'autres pays, d'où la possibilité pour eux d'améliorer leurs estimations des avoirs des non-résidents en valeurs de portefeuille nationales ainsi que des flux financiers et du revenu de placements qui y sont liés³.

Au Canada, cette enquête, qui est menée par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada, mesure selon le titre et sur une base annuelle les portefeuilles des institutions financières canadiennes. La plupart des enquêtés produisent leurs déclarations par voie électronique. Comme les valeurs canadiennes et étrangères de leur portefeuille figurent dans les mêmes comptes, ils déclarent du coup tous leurs avoirs en valeurs mobilières. Cette déclaration globale s'est révélée utile surtout là où les investissements passent par des fonds canadiens mis en commun (considérés comme des titres canadiens) et que leur produit est investi en tout ou en partie à l'étranger (titres étrangers). L'enquête se fait auprès d'un mélange d'investisseurs finaux et d'autres agents institutionnels comme les gestionnaires de fonds, qui produisent leurs déclarations au nom d'investisseurs finaux.

Bien que l'exécution d'une enquête détaillée sur les titres canadiens ait exigé beaucoup de ressources au départ, car on a recensé environ 200 000 titres, la déclaration électronique selon le titre présente de nombreux avantages :

- vérification itérative des résultats par laquelle on s'est reporté aux caractéristiques déclarées par certains enquêtés pour combler les lacunes des déclarations d'autres enquêtés;
- rapidité du dépouillement des déclarations qui a permis de diffuser les résultats provisoires quatre mois après la période de référence;

3. Fonds monétaire international, *IMF Committee on Balance of Payments Statistics, Annual Report 1998* (Publication Services, International Monetary Fund, 700 19th Street, NW, Suite 10-540, Washington DC 20431, ÉTATS-UNIS, April 1999), 8.

- possibilité de rapprochement avec les données des flux financiers de la balance des paiements qui sont également recueillies selon le titre, mais en grande partie auprès des courtiers (qui déclarent au nom des investisseurs finaux);
- capacité de calculer les revenus, de constater les changements d'évaluation et de dégager la valeur marchande.

17.3.2 Investissements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes et en instruments du marché monétaire canadien.

La procédure de traitement des investissements de portefeuille en obligations canadiennes et en instruments du marché monétaire canadiens est décrite en détails au chapitre 13, « Flux d'investissements de portefeuille ».

En raison de son incidence majeure sur les comptes du bilan des investissements internationaux, surtout en ce qui concerne les obligations détenues par les non-résidents, l'évaluation du taux de change est revue ici en détail.

17.3.3 Évaluation du taux de change sur les obligations canadiennes⁴

On réévalue en fin d'exercice les obligations canadiennes (passif du Canada) libellées en devises selon le taux de change de clôture pour la période. Un système informatique lié au système BP-2000 (voir la section 13.3.3.1) calcule par obligation l'incidence des fluctuations des changes en relation avec les positions à la fin de l'année précédente.

Le calcul de l'évaluation de l'effet de taux de change des obligations canadiennes se fait sur une base mensuelle au niveau micro (chacune des obligations étant évaluée individuellement) de la base de données et peut être agrégé sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Le calcul se divise en trois parties : les obligations détenues par les non-résidents durant toute la période, les obligations acquises (nouvelles émission et ventes) par les non-résidents au cours de la période et les émissions achetées (remboursements et achats) des non-résidents au cours de la période.

En l'absence de renseignements précis concernant les taux de change au moment des transactions, on utilise le taux de change mensuel moyen. Pour les transactions du mois, l'effet de taux change représente la différence entre le taux moyen du mois et le taux de clôture de la période courante (pour les ventes) ou le taux de clôture de la période précédente (pour les achats).

La formule utilisée pour ce calcul est la suivante :

$$[(T_x_t - T_x_{t-1})/T_x_{t-1}] * T_x_{t-1} * V_i = ExV_{i,t}$$

ou bien

$$[T_x_t - T_x_{t-1}] * V_i = ExV_{i,t}$$

où :

T_x_t : taux de change de clôture à la fin de la période ($T_{xc,t}$) ou taux moyen à midi ($T_{xn,t}$) pour les achats au cours du mois

T_x_{t-1} : taux de change de clôture à la fin de la période précédente ($T_{xc,t-1}$) ou taux moyen à midi ($T_{xn,t}$) pour les ventes au cours du mois

V_i : valeur de l'obligation i en devise étrangère

$ExV_{i,t}$: valeur en devise canadienne de l'effet de taux de change de l'obligation i à la période t

La somme de tous les $ExV_{i,t}$ pour chacune des obligations et des périodes donnera la valeur de l'effet de taux de change agrégé.

L'exemple chiffré qui suit donne un aperçu de la procédure. Pour cet exemple, le taux de clôture pour la période $t-1$ est 1,26; le taux de clôture pour la période t est 1,32; et le taux moyen à midi pour la période t est 1,30. Les trois obligations utilisées sont les suivantes : une obligation de 100 \$ US, détenue tout au long de la période, une obligation de 25 \$ US vendue au cours de la période et une obligation de 18 \$ US achetée au cours de la période.

4. Cette section a été préparée par Christian Lajule, *Valuation due au taux de change des obligations canadiennes* (document non publié, Statistique Canada, septembre 1999).

A) Effet de taux de change pour une obligation de 100 \$ US qui n'a pas été transigée au cours de la période :

$$Tx_{c,t} : 1,32$$

$$Tx_{c,t-1} : 1,26$$

$$V_i : 100,00 \$ US$$

$$[1,32 - 1,26] * 100,00 \$ US = 6,00 \$ CAN$$

$$ExV_{a,t} : 6,00 \$ CAN$$

B) Effet de taux de change pour une obligation de 25 \$ US qui a été vendue au cours de la période :

$$Tx_{c,t} : 1,32$$

$$Tx_{n,t} : 1,30$$

$$V_i : 25,00 \$ US$$

$$[1,32 - 1,30] * 25 \$ US = 0,50 \$ CAN$$

$$ExV_{b,t} : 0,50 \$ CAN$$

C) Effet de taux de change pour une obligation de 18 \$ US qui a été achetée au cours de la période :

$$Tx_{n,t} : 1,30$$

$$Tx_{c,t-1} : 1,26$$

$$V_i : 18,00 \$ US$$

$$[1,30 - 1,26] * 18 \$ US = 0,72 \$ CAN$$

$$ExV_{c,t} : 0,72 \$ CAN$$

$$\text{Effet de taux de change total} : 6,00 \$ + 0,50 \$ + 0,72 \$ = 7,22 \$ CAN$$

L'effet de taux de change total peut aussi être calculé résiduellement en prenant la différence de positions entre deux périodes, au taux de clôture, des obligations en circulation (en devises étrangères) et en déduisant la valeur des transactions (émissions et remboursements) au cours de la période.

Pour ce qui est de l'exemple précédent, le calcul de l'effet de taux de change peut être dérivé comme suit :

$$Tx_{c,t} \times \sum_{i=1}^n V_{i,t} - Tx_{c,t-1} \times \sum_{i=1}^m V_{i,t-1} - \left(Tx_{n,t} \times \sum_{s=1}^h V_{s,t} - Tx_{n,t} \times \sum_{p=1}^k V_{p,t} \right) = ExV_t$$

Où:

$Tx_{c,t}$: taux de change de clôture à la fin de la période t

$Tx_{c,t-1}$: taux de change de clôture à la fin de la période t-1

$Tx_{n,t}$: taux de change moyen à midi pour la période t

$V_{i,t}$: valeur de l'obligation i en devise étrangère, en circulation à la fin de la période t

$V_{s,t}$: valeur des obligations en devises étrangères vendues au cours de la période

$V_{p,t}$: valeur des obligations en devises étrangères achetées au cours de la période

ExV_t : valeur en devise canadienne de l'effet de taux de change pour la période t

L'exemple chiffré s'exprime de la façon suivante :

$$Tx_{c,t} * V_{i,t} \quad (100,00 \$ US + 25,00 \$ US) * 1,32 = 165,00 \$ CAN$$

$$Tx_{c,t-1} * V_{i,t-1} \quad (100,00 \$ US + 18,00 \$ US) * 1,26 = 148,68 \$ CAN$$

$$Tx_{nt} * V_{s,t} \quad 25,00 \$ US * 1,30 = 32,50 \$ CAN$$

$$Tx_{nt} * V_{p,t} \quad 18,00 \$ US * 1,30 = 23,40 \$ CAN$$

$$ExV_t = \quad 165,00 \$ - 148,68 \$ - 32,50 \$ + 23,40 \$ = 7,22 \$ CAN$$

Bien que, en théorie, les résultats soient les mêmes pour les deux procédures, les sources de données des flux et des positions sont différentes et pas toujours en harmonie. Ces différences dans l'évaluation des obligations sont aussi à l'origine de divergences. Cependant, l'avantage de la méthode directe est de pouvoir isoler la portion précise allouée à l'effet de taux de change et de pouvoir ainsi concentrer l'analyse sur les différences entre les flux et les positions. La méthode directe permet aussi d'analyser facilement les effets du taux de change selon l'instrument et selon le secteur. On peut, par exemple, examiner l'impact de l'effet des taux de change sur les obligations fédérales par rapport aux obligations provinciales. L'effet du taux de change est publié annuellement dans le *Bilan canadien des investissements internationaux*. Il peut être calculé sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

17.3.4 Investissements de portefeuille étranger en actions canadiennes

On met à jour, tous les ans, les données sur les actions canadiennes par l'entremise des flux financiers déclarés dans le cadre d'enquêtes mensuelles menées auprès des courtiers en valeurs mobilières et des principaux investisseurs du Canada. Ces données sur les positions sont complétées par les données de l'enquête « bilan » Répartition géographique du capital — BP-52F.

17.4 Produits

17.4.1 Exactitude des données

Avec l'intégration des résultats de 1997 de l'enquête des portefeuilles, les estimations des avoirs canadiens en valeurs mobilières étrangères sont maintenant considérées très fiables. Cependant, l'enquête n'est pas menée auprès des particuliers canadiens qui investissent directement sur les marchés extérieurs. Le problème de l'identification de tels investisseurs est commun à tous les pays, mais on ne pense pas que ce problème de sous-observation soit pour l'instant important dans les statistiques canadiennes. Il risque, cependant, de s'aggraver à mesure que se créent des

canaux directs d'investissement à l'étranger qui ne sont pas saisis par notre système de collecte (voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir »).

On considère comme étant très fiables les données sur les avoirs étrangers en valeurs mobilières canadiennes sauf pour la répartition géographique des détenteurs extérieurs de valeurs de portefeuille. La ventilation géographique n'est pas toujours révélatrice de la répartition par pays des propriétaires réels qui peuvent recourir à des dépositaires dans d'autres pays. On s'attend néanmoins à ce que les données des enquêtes réalisées dans d'autres pays nous aident à améliorer la distribution géographique des engagements canadiens.

17.4.2 Accessibilité des données

Dans *Bilan des investissements internationaux du Canada* (annuelle) et dans CANSIM, on présente les données sur le bilan des investissements de portefeuille en fin d'exercice tant pour les obligations et les actions (canadiennes et étrangères) que pour les instruments du marché monétaire canadien selon l'ensemble des pays et selon six régions (les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays). Il y a aussi une répartition sectorielle pour les obligations canadiennes et les instruments du marché monétaire canadiens. Dans le premier cas, on indique en outre les contributions sectorielles à la variation nette des valeurs comptables et marchandes.

Dans la publication mensuelle *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières*, on décrit, en fin de trimestre et en fin d'année, la répartition sectorielle pour les obligations et les instruments du marché monétaire canadiens, ainsi que la répartition géographique selon six régions pour toutes les obligations canadiennes et tous les instruments du marché monétaire canadiens.

Les données qui combinent des caractéristiques (pays, branches d'activité, devises, échéances de remboursement et service de la dette) sont disponibles contre recouvrement des coûts.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 18

POSITION D'AUTRES INVESTISSEMENTS

18.1 Concepts

Le bilan des autres investissements est un compte résiduel d'un caractère hétérogène qui comprend tous les investissements autres que les investissements directs et les investissements de portefeuille. On y trouve les prêts et les emprunts (l'actif et le passif), les dépôts (l'actif et le passif), les actifs des réserves monétaires officielles et les autres actifs et autres passifs¹.

18.1.1 Prêts et emprunts

Les prêts se composent des prêts que consent directement le gouvernement du Canada à des pays étrangers et à des organismes internationaux, en partie par l'émission de billets à vue non productifs d'intérêts et non négociables qui sont comptabilisés dans les autres engagements. Sont également compris dans ce compte :

- les prêts à l'exportation d'organes du gouvernement du Canada comme la Société pour l'expansion des exportations et la Commission canadienne du blé;
- les prêts des banques et des autres entreprises;
- les prêts en opérations de pension sur titres.

Sont exclus les prêts et souscriptions au Fonds monétaire international, qui sont classés dans les réserves monétaires officielles, ainsi que les souscriptions aux organismes internationaux, qui comptent parmi les autres actifs. Des écritures en compensation se retrouvent à l'actif pour tenir compte des provisions au chapitre :

- des prêts de faveur aux pays en voie de développement dans le cadre du programme canadien d'aide au développement international;
- de la position nette du Canada relevant de ses souscriptions (capital) et de ses prêts aux institutions financières internationales;
- des mesures possibles d'allègement de la dette ou de son service dans le cadre d'ententes

multilatérales à l'intention des pays en proie à des difficultés financières.

Certaines des provisions établies par les banques à charte canadiennes à l'égard de leurs prêts à l'étranger sont aussi incluses.

Les emprunts incluent les emprunts des administrations et des entreprises publiques et des sociétés à des banques étrangères (ce qui comprend les emprunts auprès de consortiums bancaires), les emprunts hypothécaires et d'autres emprunts comme les emprunts en opérations de pension sur titres.

18.1.2 Dépôts, actif et passif

À l'actif du compte des dépôts, il y a les dépôts à l'étranger des banques canadiennes (y compris les dépôts en or et en argent ainsi que les créances interbancaires à court-terme) et l'actif-dépôts de déposants canadiens autres que les banques. Au passif du compte des dépôts figurent les dépôts étrangers (y compris les dépôts en or et en argent et créances interbancaires à court-terme) dans des banques canadiennes mais sans les débetures bancaires ni le capital-actions des banques entre les mains de non-résidents. (On comptabilise les débetures dans les obligations canadiennes de portefeuille, le capital-actions des banques de l'annexe 1 dans les actions canadiennes de portefeuille et celui des banques de l'annexe 2 dans les investissements directs étrangers au Canada.) On y trouve aussi les dépôts aux sociétés de fiducie et à la Banque du Canada.

18.1.3 Réserves monétaires officielles

Les réserves monétaires officielles sont les avoirs officiels en devises et en autres actifs monétaires du Compte du fonds de change, du ministre des Finances (incluant la position des réserves canadiennes auprès du Fonds monétaire international [FMI]), du receveur général du Canada et de la Banque du Canada. À l'actif du compte des réserves monétaires officielles, on retrouve l'or monétaire, les droits de tirage spéciaux (DTS), la position des réserves canadiennes auprès du FMI, les avoirs en devises (monnaies, dépôts et titres) et les autres créances détenues. Nous

1. Ces termes sont définis au chapitre 14, « Flux d'autres investissements ».

décrivons ici les postes de l'or monétaire, des droits de tirage spéciaux et de la position active du Canada au FMI.

On parle d'or monétaire seulement parce que cet or est détenu par les autorités monétaires :

On considère que les autorités monétisent de l'or chaque fois qu'elles accroissent leurs avoirs en or monétaire en acquérant de l'or marchandise (c'est-à-dire de l'or nouvellement extrait ou de l'or offert sur le marché privé), et qu'elles démonétisent de l'or chaque fois qu'elles prélèvent de l'or monétaire sur leurs avoirs pour l'affecter à des fins non monétaires (c'est-à-dire le vendre à des détenteurs ou utilisateurs privés). Toute augmentation (ou diminution) des avoirs en or monétaire qui résulte d'une monétisation (ou d'une démonétisation) doit être considérée comme un reclassement de l'or et apparaître non dans la balance des paiements mais dans la position extérieure globale. Si l'or qui est monétisé (démonétisé) a été acheté (vendu) à un non-résident, la transaction doit être enregistrée comme une importation (exportation) au poste des biens du compte des transactions courantes et portée, dans le compte d'opérations financières, au crédit (débit) du compte dont relève l'avoir financier remis (reçu) en règlement de cette importation (exportation)².

Les DTS sont des avoirs de réserve internationaux que le Fonds monétaire international a créés pour accroître les autres avoirs de réserve des détenteurs officiels et qu'il alloue périodiquement à ses pays membres, proportionnellement à leur quote-part. Ils ne sont pas considérés comme des engagements envers le FMI, et les pays membres de cette institution auxquels des DTS sont alloués n'ont pas une obligation effective (inconditionnelle) de rembourser leurs allocations de DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du

DTS, laquelle correspond à la somme des valeurs, calculées en dollars É.-U. sur la base des taux de change en vigueur sur le marché, d'un panier de monnaies, dont chacune est pondérée. La composition du panier et les coefficients de pondération sont révisés de temps en temps. Les DTS peuvent être utilisés pour effectuer diverses transactions, notamment pour acheter la monnaie d'autres pays membres (devises), s'acquitter d'obligations financières ou accorder des prêts. Les avoirs en DTS des autorités monétaires peuvent varier du fait (i) des transactions effectuées en DTS avec le FMI, avec d'autres participants au Département des DTS ou avec d'autres détenteurs, ou (ii) d'une allocation ou d'une annulation de DTS. Les transactions énumérées au point i) sont prises en considération dans la balance des paiements, à la différence des allocations/annulations qui doivent apparaître dans la position extérieure globale³.

Un pays membre peut avoir au Compte des ressources générales du FMI une position qui est enregistrée dans la catégorie des avoirs de réserve et qui est désignée par l'expression « position de réserve au FMI ». Elle correspond à la somme des achats dans la tranche de réserve qu'un pays membre peut effectuer et du montant de toutes les créances qu'il détient sur le FMI (dans le cadre d'un accord de prêt) et qui lui sont remboursables sans formalité. Les achats dans la tranche de réserve sont les achats au FMI d'autres monnaies qui ne portent pas les avoirs de l'institution dans la monnaie d'un pays membre à un niveau supérieur à celui de sa quote-part (non compris les avoirs qui proviennent d'une utilisation des crédits du FMI par le pays membre). Un achat au FMI représente une augmentation des avoirs en devises et une diminution de la position de réserve au FMI. Inversement, un rachat fait

2. Comme le définit le Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, 5^e édition (Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), l'or monétaire est généralement défini comme étant d'une pureté d'au moins 995/1000.

3. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, 5^e édition (Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 440, p. 118.

baisser les avoirs en devises et augmenter la position de réserve. Les achats dans la tranche de réserve ne sont pas considérés comme une utilisation des crédits du FMI, ne donnent pas lieu au prélèvement de commissions et ne sont pas assujettis à l'obligation de rachat. Les pays membres peuvent non seulement effectuer des achats dans la tranche de réserve, mais aussi utiliser les ressources du FMI dans le cadre des décisions sur le mécanisme de financement compensatoire et de financement pour imprévus, le mécanisme de financement de stocks régulateurs, le mécanisme élargi de crédit et les tranches de crédit — notamment au titre de la politique d'accès élargi —, sans que ces achats et avoirs soient inclus dans les avoirs du FMI dans leur monnaie aux fins de la définition de la tranche de réserve. Les tirages (autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve) constituent une utilisation des crédits du FMI⁴.

18.1.4 Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs comprennent :

- les opérations canadiennes non-bancaires sur le marché monétaire étranger
- les créances clients et les autres comptes à recevoir à court terme avec des sociétés non liées et, jusqu'en 1983, avec des sociétés liées à des entreprises non bancaires (depuis 1983, les créances intersociétés à court terme des entreprises non-bancaires sont reclassées dans les investissements directs);
- les paiements échelonnés;
- les avoirs à l'étranger des immigrants;
- les investissements immobiliers à l'extérieur du Canada au secteur des particuliers;
- les sinistres du gouvernement du Canada aux organismes internationaux;

4. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 441, p. 108.

- les opérations sur titres secondaires au dérivés
- les autres créances diverses sur les non-résidents.

Les autres passifs comprennent :

- les créances fournisseurs et les autres emprunts avec des sociétés non liées et, jusqu'en 1983, avec des sociétés liées à des entreprises non bancaires (depuis 1983, les engagements intersociétés à court terme des entreprises non-bancaires sont reclassés dans les investissements directs);
- les investissements immobiliers de l'étranger au Canada;
- les engagements hypothécaires;
- les dividendes déclarés et non versés;
- les droits de tirage spéciaux;
- les paiements échelonnés;
- la valeur des titres canadiens détenus dans des comptes de propriétaires apparents pour des non-résidents.

18.2 Sources des données

18.2.1 Prêts et emprunts

Du côté de l'actif, on se renseigne sur les prêts du gouvernement du Canada aux pays étrangers et aux organismes internationaux au moyen de données administratives venant de l'Agence canadienne de développement international et des Comptes publics du Canada pour les prêts consentis par les divers ministères. Les données sur les prêts des entreprises publiques proviennent de la Société pour l'expansion des exportations, de la Commission canadienne du blé et des comptes publics des sociétés d'État. On dispose de données administratives sur les prêts des banques canadiennes, celles des déclarations Répartition géographique de l'actif et du passif des banques à charte produites à l'intention de la Banque du Canada. Les données d'enquêtes portent sur les prêts des sociétés (y compris les prêts hypothécaires). Il s'agit de l'enquête annuelle Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F et de l'enquête trimestrielle par sondage correspondante BP-21AF auprès des entreprises canadiennes. Enfin, les données sur les prêts en opérations de pension et sur les titres dérivés sont extraites des renseignements d'enquêtes mensuelles réalisées auprès des intermédiaires financiers (Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F).

Au passif du compte des emprunts, on retrouve les emprunts de sociétés et d'entreprises publiques canadiennes les emprunts à des banques étrangères, y compris à des consortiums bancaires étrangers, les emprunts hypothécaires et les autres emprunts.

Les données sur ces éléments proviennent des enquêtes annuelles Répartition géographique du capital — BP-52F et Détails de certaines émissions de dette obligataire et de certains prêts consentis par des banques étrangères — BP-55F. Les premières estimations sont établies par projection à partir de l'enquête trimestrielle par sondage Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF. Les données sur les emprunts en opérations de pension sur titres sont des données de déclaration des négociants et des courtiers canadiens. Enfin, pour se renseigner sur les emprunts à court terme à des banques extérieures, on recourt à la fois à des données sur les banques étrangères et à des données d'enquêtes.

18.2.2 Dépôts, actif et passif

On ventile en quatre catégories tant l'actif que le passif du compte des dépôts avec les banques canadiennes : dollars canadiens, devises, or et argent. Le calcul se fait à l'aide des données administratives communiquées par les banques canadiennes à la Banque du Canada et de l'enquête Transactions, avoirs et engagements — or et argent — BP-11F. On tire l'actif-dépôts d'entités canadiennes, autres que les banques, des renseignements sur les banques étrangères obtenus du Trésor américain, de la Banque d'Angleterre et de la Banque des règlements internationaux. Des données administratives nous renseignent enfin sur les dépôts de l'étranger, c'est-à-dire ceux des banques centrales étrangères à la Banque du Canada.

18.2.3 Réserves monétaires officielles

On tire ces données des dossiers administratifs de la Banque du Canada.

18.2.4 Autres actifs et autres passifs

Du côté de l'actif, les données sur les souscriptions aux organismes internationaux proviennent du ministère des Finances, de l'Agence canadienne de développement international et des Comptes publics. Les données sur les instruments du marché monétaire étrangers sont à la fois des données administratives du Trésor américain et des données d'enquêtes

(questionnaires Ventes de valeurs mobilières à court terme à des non-résidents du Canada —BP-30AF et Achats de valeurs mobilières à court terme de non-résidents du Canada — BP-30BF) en provenance des intermédiaires financiers canadiens. Des données administratives de Citoyenneté et Immigration Canada portent sur l'« actif reporté » des immigrants canadiens. Les données sur les titres secondaires ou dérivés proviennent de l'enquête mensuelle Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30F auprès des intermédiaires financiers canadiens. Les séries sur les paiements échelonnés sont établies grâce à la lecture de la presse financière et au moyen d'une enquête occasionnelle à plusieurs sources connues. Enfin, les données sur les autres éléments d'actif sont celles de l'enquête annuelle Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F et de l'enquête échantillon trimestrielle correspondante BP-21AF auprès des entreprises canadiennes.

Du côté du passif, on calcule les engagements en billets à vue du gouvernement du Canada à l'aide de données administratives. Les données sur les créances fournisseurs à court terme, y compris les crédits commerciaux, sont des données provisoires de l'enquête-échantillon trimestrielle Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21AF que l'on révise en estimations définitives par les résultats du quasi-recensement annuel correspondant BP-21F. Les séries sur les paiements échelonnés sont établies grâce à la lecture de la presse financière et au moyen d'une enquête occasionnelle à plusieurs sources connues. Enfin, les séries sur les engagements envers les futurs immigrants sont extraites des données administratives de Citoyenneté et Immigration Canada.

18.3 Méthodes

La Division de la balance des paiements dresse ce compte à l'aide des données d'enquêtes et des données administratives. On exploite abondamment les dossiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada pour calculer les avoirs à l'étranger des immigrants (voir le chapitre 11, « Compte capital »).

18.4 Produits

18.4.1 Exactitude des données

On juge que les estimations de l'actif et du passif du compte des emprunts sont fiables dans la mesure où

elles sont tirées de données administratives. Quant aux données d'enquêtes, elles sont acceptables.

On dispose également d'estimations acceptables sur les dépôts non bancaires à l'étranger (avec les certificats de trésorerie étrangers). Les données sont, en grande partie, extraites de renseignements sur les banques étrangères et dépendent donc des critères de résidence appliqués par les institutions financières déclarantes à l'extérieur du Canada. Ces dernières années, elles ont accusé d'amples variations demeurées inexpliquées.

Les estimations des réserves monétaires officielles sont très fiables puisqu'elles sont tirées de renseignements administratifs et que les méthodes comptables employées sont conformes aux normes de la balance des paiements.

L'exactitude des diverses séries sur les autres actifs est acceptable dans l'ensemble. On juge fiables les séries sur les créances clients à court terme. Ce sont des données de recensement annuel. Pour l'année la plus récente, on obtient les données par projection à partir d'une enquête trimestrielle par sondage et on les soumet donc à des révisions quand on dispose des résultats du recensement annuel. Quant aux séries sur les actifs laissés à l'étranger par les immigrants, elles sont tenues pour acceptables, étant fondées sur les déclarations administratives des candidats à l'immigration lorsque ceux-ci demandent un visa. Par ailleurs, les séries sur les banques à charte semblent très fiables. Elles sont tirées de dossiers administratifs. Les autres comptes sont acceptables, mais ils restent peu importants en valeur.

Diverses séries sur les autres passifs sont de qualité acceptable dans l'ensemble. On juge fiables les séries sur les créances fournisseurs à court terme, les données en question provenant d'un recensement annuel. Pour l'année la plus récente, on établit les données par projection à partir d'une enquête trimestrielle par sondage et on les soumet donc à des révisions lorsqu'on dispose des résultats du recensement annuel. Les séries sur les intérêts à payer sont très fiables. Elles sont calculées automatiquement à l'aide d'un inventaire détaillé des obligations et des emprunts canadiens. On croit par ailleurs acceptables les séries sur les emprunts à court terme à des banques étrangères. Elles sont, en partie, extraites des renseignements sur les banques étrangères. Enfin, les séries sur le passif officiel en droits de tirage spéciaux et sur les billets à vue du gouvernement du Canada sont considérées comme très fiables, puisqu'elles proviennent de dossiers officiels.

18.4.2 Accessibilité des données

Dans *Bilan des investissements internationaux du Canada* (annuelle) et dans CANSIM, on diffuse des données sur les bilans annuels des autres investissements selon les divers éléments d'actif et de passif et selon six régions (les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays). On présente, selon l'instrument, des données sur les positions des réserves monétaires officielles du Canada. On décompose enfin les autres éléments d'actif et de passif en débiteurs-créditeurs à court terme et en éléments divers.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Partie III :
Aperçu du cadre statistique

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 19

APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES

En 1997, les statistiques sur la balance des paiements et sur le bilan des investissements internationaux ont été diffusées conformément aux normes de la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (FMI), document publié en 1993. (Nous avons exposé l'importance de ces normes dans le chapitre 1, « Cadre conceptuel de la balance des paiements »). Afin d'assurer le maximum de continuité historique, le nouveau format a été adopté rétrospectivement pour les séries jusqu'en 1926, première année des séries officielles.

La Division de la balance des paiements et des flux financiers a mis sur pied le projet en cinq étapes sur une période de quatre ans, qui s'est terminée en juin 1997 par la publication des données en question.

En première étape, on a comparé les nouvelles normes de la balance des paiements et du Système de comptabilité nationale¹ aux pratiques canadiennes en vue de dégager les écarts.

En deuxième étape, on a réuni les données chronologiques dans le système électronique, qui est la base des séries chronologiques de la Division de la balance des paiements et des flux financiers. On y a chargé des données chronologiques auparavant stockées sur support électronique ou sur papier et qui décrivaient le compte courant de 1926 à 1961, le compte financier de 1926 à 1971 et le bilan des investissements internationaux de 1926 à 1987. Le système électronique contenait déjà les données des dernières années de toutes ces séries. On a vérifié de près la concordance de ces données chronologiques avec les données déjà publiées.

En troisième étape, on a relevé et relié les diverses dimensions d'une série. Il s'agissait de retourner aux publications et aux grands livres internes pour établir toutes les dimensions des données chronologiques. On a voulu s'assurer que, sous leurs divers aspects, ces données s'accordaient avec les séries repères déjà publiées. C'est, en quelque sorte, un délicat travail de

restauration comportant une coordination de multiples séries et de leurs diverses caractéristiques (pays, secteurs, trimestres ou années, devises, etc.). Auparavant, les statistiques relatives à ces dimensions avaient souvent été publiées indépendamment les unes des autres.

En quatrième étape, on a appliqué rétrospectivement les nouveaux concepts en concevant de nouveaux traitements, en révisant les données passées et en modifiant les structures de présentation des données d'enquêtes pour obtenir des données statistiques à jour qui soient conformes aux nouvelles normes. Ainsi, on est remonté à 1961 avec les données sur les bénéficiaires tirés des investissements directs et à 1926 avec les statistiques sur les biens évalués à la frontière.

En cinquième et dernière étape, on a modifié les produits en fonction des nouvelles normes. Il a fallu recoder et remettre en forme tous les tableaux des publications, les matrices de CANSIM (base électronique de diffusion de données exploitée à Statistique Canada) et les données communiquées aux organismes internationaux. Il a en outre fallu documenter à fond les modifications apportées et la teneur des nouvelles normes.

Dans les sections qui suivent, nous passerons en revue les principaux changements apportés en fonction des normes internationales. Avec ces modifications, les pratiques canadiennes sont, à toutes fins pratiques, conformes aux normes internationales. Il existe encore d'autres domaines où les normes internationales n'ont pas été appliquées, mais ces domaines n'ont généralement pas une grande importance. Suit une section où ces autres domaines sont présentés.

1. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993).

19.1 Principaux changements apportés pour mettre en place les normes internationales

(un sommaire est présenté au tableau 19.1 à la fin du chapitre)

19.1.1 Balance des paiements

Au compte courant, on exclut aujourd'hui les transferts en capital et les paiements échelonnés, tout comme les données sur la monétisation et la démonétisation de l'or. Les deux premiers éléments ont été reclassés à un compte rebaptisé compte capital et financier. Le compte capital comprend maintenant les transferts en capital et les actifs non financiers non produits, mais non pas les opérations financières. Les actifs non financiers non produits étaient auparavant comptabilisés comme opérations financières, lesquelles sont aujourd'hui regroupées au compte capital.

19.1.1.1 Compte courant

Le compte courant se divise maintenant en trois grands comptes : ceux des biens et services, des revenus de placements et des transferts courants. Auparavant, on distinguait seulement les opérations en marchandises et les opérations sur invisibles. Dans cette dernière catégorie, on retrouvait les services, les revenus de placements et les transferts.

Biens : On a redéfini les biens (qu'on appelait auparavant marchandises) pour ce qui est de leur évaluation et du contenu de cette catégorie. On évalue maintenant les exportations et les importations de biens à la frontière de l'économie exportatrice. En d'autres termes, on tient aujourd'hui compte, dans cette évaluation, des frais de transport intérieur à la frontière du pays exportateur en tant qu'ajustement des données douanières sur les échanges. On évaluait auparavant les biens à l'établissement de l'économie exportatrice et on classait les frais de transport à la frontière comme des services dans la catégorie des transports. De plus, la catégorie des biens englobe à présent tous les biens qui franchissent la frontière à des fins de transformation.

On a retranché des importations et exportations des biens les opérations de monétisation et de démonétisation de l'or, qui sont des achats et des ventes d'or entre les autorités monétaires et les résidents du Canada. Par une opération de démonétisation (monétisation), on passe de l'or « monétaire » à l'or « marchandise » (ou vice versa).

Depuis 1968, on traite de telles opérations en dehors du cadre de la balance des paiements dans un compte de réévaluation et d'autres modifications. Les opérations effectuées avant 1968 continuent d'être prises en compte dans la balance des paiements par souci d'intégrité des données chronologiques².

Les paiements échelonnés ne figurent plus dans les biens. Ces ventes à tempérament de biens d'équipement sont aujourd'hui des opérations financières au compte financier. Auparavant, on comptabilisait une suite de paiements échelonnés sur des biens d'équipement comme les avions au lieu d'inscrire un paiement forfaitaire à la livraison des biens en question. Lorsque ceux-ci franchissaient la frontière, on retranchait des données sur les échanges la valeur d'exportation ou d'importation, celle-ci étant déjà prise en compte par les paiements échelonnés cumulés. Ce traitement s'appliquait dans la mesure où l'on pouvait relever les paiements échelonnés dans les sources de données. On comptabilise maintenant ces biens d'équipement dans les importations - exportations seulement à leur livraison, c'est-à-dire lorsqu'ils franchissent la frontière. On fait alors figurer au compte financier les paiements échelonnés correspondants.

Services : On a appliqué les nouvelles normes sur les services (voyages, transports, services commerciaux³ et services gouvernementaux) en deux étapes (1996⁴ et 1997).

On a apporté, en 1996, de grands changements aux séries de données sur les services comme suit :

- dans les voyages, on inclut désormais les séjours d'études (postsecondaires en grande partie) et de soins (services médicaux financés par les autorités provinciales en grande partie) et on exclut les tarifs de transport international de voyageurs;
- on a distingué les voyages d'affaires des voyages personnels;

2. Pour les années antérieures à 1968, le traitement consiste à comptabiliser comme exportations toutes les opérations sur l'or produit au Canada. Pour se renseigner plus en détails à ce sujet, voir le chapitre 3, « Biens ».

3. Dans la statistique canadienne, c'est là un terme récapitulatif qui vise les services autres que les voyages, les transports et les services gouvernementaux.

4. On trouvera un examen complet des questions, des méthodes et des systèmes de conversion aux nouvelles normes en 1996 dans Hugh Henderson, *L'application au Canada des normes internationales régissant les données du commerce international en services : cinquième édition, le coup d'envoi* (document de recherche n° 13, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97013, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

- aux éléments de la catégorie des transports, on a ajouté les tarifs de transport international de voyageurs et certains services d'affaires auxiliaires;
- on a rangé dans les services commerciaux les services aux personnes et on a retranché les services de transport;
- on a fait passer dans la catégorie des voyages les services médicaux, qui appartenaient auparavant à la catégorie des services gouvernementaux;
- on a supprimé les séries sur les « autres services », dont on a rattaché les éléments aux voyages (dépenses d'études) et aux services commerciaux (reste des autres services);
- on a aligné le détail des services commerciaux sur les nouvelles normes et on a ajouté plusieurs sous-catégories en élargissant les ventilations demandées par les normes internationales⁵.

On a apporté d'autres modifications en 1997 :

- on a fait passer des services aux biens le transport de biens à la frontière en vue de leur transformation.
- on s'est doté de nouvelles méthodes pour constater les revenus tirés par les camionneurs domiciliés au Canada et aux États-Unis du transport des biens dans le pays voisin (la convention antérieure consistait à considérer que les camionneurs nationaux n'exerçaient leur activité que dans leur propre économie);
- on a en outre déplacé les services de messagerie de la catégorie des transports à la catégorie des services commerciaux;
- on a reclassé des services gouvernementaux aux transferts courants les paiements du gouvernement fédéral à des organismes ou des programmes internationaux.
- on a porté dans les recettes de services gouvernementaux les charges administratives afférentes au programme d'aide publique au développement du Canada, avec une écriture de contrepartie aux paiements de transferts courants.

Revenus de placements : Les revenus de placements sont maintenant répartis entre investissements directs, investissements de portefeuille et autres

5. Statistique Canada, *Les transactions internationales de services du Canada avec les non-résidents* (produit n° 67-203-XPB ou 67-203-XIB au catalogue).

investissements. Ces trois comptes fonctionnels sont à leur tour décomposés, s'il y a lieu, en intérêts, en dividendes et en bénéfices d'investissements directs. Auparavant, on procédait à un classement hétérogène fondé sur un mélange de caractéristiques.

Au compte des autres investissements, les revenus d'intérêts sur les avoirs des banques canadiennes sont maintenant séparés des frais d'intérêts sur les engagements de ces mêmes établissements bancaires. Par le passé, on comptabilisait ces revenus et ces frais en valeur nette par grande région. Ainsi, si les banques touchaient moins en revenus des États-Unis qu'elles ne payaient d'intérêts dans ce pays, seul l'excédent des paiements figurait dans les frais d'intérêts et rien n'était inscrit au compte des recettes sous forme d'intérêts avec les États-Unis. Si l'inverse survenait (les revenus étant supérieurs aux dépenses d'intérêts), la seule entrée aurait été l'excédent net dans le compte des recettes.

Transferts courants : Dans ce compte, on exclut maintenant les fonds des migrants, les successions, les pensions servies aux fonctionnaires fédéraux et les remises de dette consenties par le gouvernement canadien. Sauf pour les pensions des fonctionnaires fédéraux, ces éléments sont tous considérés comme des transferts en capital. Ils appartiennent au nouveau compte capital du compte capital et financier et les pensions précitées, à la catégorie du passif financier.

On a fait passer des services gouvernementaux aux transferts courants les contributions du gouvernement fédéral à des organismes ou des programmes internationaux.

Aux transferts courants, on a ajouté les charges administratives afférentes au programme canadien d'aide publique au développement. (Les recettes liées à ces frais administratifs figurent aujourd'hui dans les services gouvernementaux.)

19.1.1.2 Compte capital et financier

Le compte capital et financier se divise à présent en deux grands comptes : le compte capital et le compte financier. Auparavant, il n'y avait qu'une seule large catégorie, soit le compte capital.

19.1.1.2.1 Compte capital

Le nom « compte capital » a été utilisé dans la présentation précédente pour un contenu différent. Ce nouveau compte comprend les recettes et les

paiements relatifs aux fonds des migrants, les recettes et les paiements sur les successions, les remises de dette du gouvernement fédéral, l'acquisition de terrains à l'étranger par le gouvernement fédéral et l'acquisition et la cession d'actifs non financiers non produits. Les trois premiers éléments étaient, par le passé, dans les transferts au compte courant, le quatrième était, auparavant, dans les services gouvernementaux et le cinquième, dans les opérations financières.

On a également étendu aux avoirs laissés à l'étranger le traitement des fonds des migrants. On ne tenait auparavant compte que des avoirs apportés au Canada.

19.1.1.2.2 Compte financier

Le compte financier, autrefois appelé « compte de capital », comprend toutes les opérations en actifs et en passifs financiers. Tant pour l'actif que pour le passif, ce compte se ventile en flux d'investissements directs, en flux d'investissements de portefeuille et en flux d'autres investissements. Ce classement fonctionnel remplace un classement fondé sur un mélange de caractéristiques.

Flux d'investissements directs : Dans le cas des flux d'investissements directs, on a modifié la répartition géographique des flux d'opérations de prise de contrôle en tenant compte du pays des nouveaux propriétaires pour les investissements qui entrent au Canada et du lieu d'acquisition pour les investissements qui en sortent (principe du débiteur). On attribuait auparavant ces flux aux pays des propriétaires précédents (principe du transacteur). Ainsi, si une société canadienne acquiert une société du Royaume-Uni d'un investisseur des États-Unis, l'investissement est maintenant rattaché au Royaume-Uni. Par le passé, on l'attribuait aux États-Unis.

Flux d'investissements de portefeuille : Les flux d'investissements de portefeuille comprennent maintenant non seulement les obligations et les actions, mais aussi les instruments du marché monétaire canadien, auparavant comptabilisés à part. Dans les investissements de l'étranger en obligations canadiennes, on trouve maintenant les intérêts courus sur ces obligations, lesquels figuraient autrefois dans les autres comptes créditeurs à court terme. On tient compte aujourd'hui dans les intérêts courus de la valeur accumulée des coupons et de l'amortissement des écarts (primes ou escomptes) entre le prix à

l'émission et le prix à l'échéance. Par le passé, on prenait cet amortissement en compte dans le revenu seulement dans le cas des obligations à escompte important. Les séries sur les nouvelles émissions obligataires excluent maintenant les nouvelles émissions effectuées au Canada qui ont été par la suite vendues dans un autre pays pendant le mois d'émission. Ces opérations sont maintenant des opérations sur obligations en circulation. Le nouveau traitement existe depuis 1994 et, pour les années antérieures, on a continué à traiter de telles nouvelles émissions comme des opérations en obligations pendant le mois d'émission.

Flux d'autres investissements : Les flux d'autres investissements comprennent maintenant les opérations en actif-dépôts, les opérations en passif-dépôts des banques canadiennes, les prêts et les avoirs à l'étranger des gouvernements au Canada et les avoirs extérieurs à court terme du secteur non bancaire canadien. Ces comptes figuraient auparavant à part. À présent, on comptabilise en valeur brute les opérations des banques canadiennes sur actifs et passifs financiers libellés en devises. Ces opérations étaient auparavant inscrites en valeur nette par grande région. Ainsi, si les banques avaient plus de créances que d'engagements en dépôts avec l'Union européenne, l'ensemble des opérations en question (actif et passif) étaient portées comme entrée nette au compte des actif-dépôts avec l'Union européenne. On continue par ailleurs à assimiler les investissements de portefeuille des résidents du Canada en instruments du marché monétaire étranger aux autres investissements à cause de la difficulté que l'on a à distinguer les investissements en valeurs mobilières des dépôts dans des banques étrangères.

On inclut certaines données sur les dérivés financiers dans les autres investissements, car les sources de données exploitées ne permettent pas de séparer ces comptes. Enfin, on a éliminé le compte de contrepartie de la monétisation-démonétisation de l'or des opérations au chapitre des réserves officielles. Cet élément figure aujourd'hui comme réévaluation de ces réserves. De même, les attributions de droits de tirage spéciaux (DTS)⁶ au Canada par le Fonds monétaire international ne sont plus dans la balance des paiements, ayant été reclassées comme réévaluation des actifs des autorités monétaires.

6. On trouvera une description des DTS au chapitre 18, « Position d'autres investissements ».

19.1.2 Bilan des investissements internationaux

Les changements décrits au compte financier ont aussi été adoptés au bilan. De plus, on a mis sur pied certains comptes d'évaluation.

Évaluation des obligations canadiennes : On évalue les obligations d'après les livres des émetteurs canadiens, c'est-à-dire suivant le principe du débiteur. On définit la valeur comptable comme le prix d'émission plus les intérêts courus, c'est-à-dire la valeur accumulée des coupons et de l'amortissement de la différence entre le prix à l'échéance et le prix à l'émission. La série sur les intérêts courus appartenait auparavant à la catégorie « autres éléments de passif ».

Conformément aux normes internationales, les données sur la valeur marchande des obligations canadiennes sont aussi fournies, mais elles sont présentées comme complément des données sur la valeur comptable. On a commencé à fournir ces renseignements d'appoint à partir de l'année de référence 1990.

Effet « taux de change » : L'effet des fluctuations des changes sur les comptes en devises est présenté à part.

19.2 Écarts qui subsistent par rapport aux normes internationales⁷

(un sommaire est présenté au tableau 19.2 à la fin du chapitre)

Bien qu'on se soit grandement efforcé de s'aligner sur les normes internationales, il reste quelques domaines où ces dernières n'ont pas encore été adoptées. Ces dérogations occasionnelles tiennent largement à des facteurs d'ordre pratique, et notamment aux insuffisances de nos données, mais parfois aussi à des réserves au sujet des normes internationales. Bien que ces dérogations puissent sembler importantes en nombre, elles n'ont pas d'impact marqué sur la valeur sauf en ce qui concerne l'évaluation au marché des investissements directs.

19.2.1 Balance des paiements

19.2.1.1 Compte courant

Biens : On évalue normalement les biens à leur « valeur transactionnelle ». Il est difficile d'établir

avec certitude si ces prix sont les prix du marché tels que requis par les normes internationales. Le problème se pose tout particulièrement dans les échanges avec des parties liées à l'étranger. Les opérations avec des parties liées comportent souvent des prix de cession interne. Les normes internationales assouplissent quelque peu les règles de comptabilisation des opérations entre parties liées car les échanges dans le monde se font en grande partie entre parties liées situées dans des pays différents.

Il peut donc être fort difficile de donner à une transaction entre parties apparentées une valeur analogue au prix du marché et, dans la pratique, les statisticiens devront parfois se satisfaire d'une évaluation fondée sur le prix de revient direct ou sur toute autre valeur fixée par les entreprises⁸.

Bien que la valeur transactionnelle des douanes soit utilisée dans les statistiques canadiennes, il y a quelques cas où l'on se sert de données supplémentaires au lieu des données d'évaluation douanière et on les intègre aux comptes par des ajustements de la balance des paiements. Comme exemple de ces renseignements d'appoint, mentionnons ceux qui proviennent du système canadien d'entrées-sorties pour un certain nombre de ressources naturelles.

On évalue les échanges de biens à la frontière conformément aux normes internationales. Les exceptions sont rares et de relativement peu d'importance. Ainsi, on ajuste les exportations d'une partie du papier journal, par exemple, en tenant compte du transport au point de destination.

À cause des problèmes habituels d'observation que causent l'insuffisance de sources de données, on n'essaie pas dans les statistiques canadiennes de comptabiliser les effets des migrants dans les biens, même si les normes internationales le demandent. Le traitement canadien demeure cependant homogène, car on exclut également ces avoirs des transferts en capital.

Les limites des données et le manque de demandes font aussi qu'on ne développe pas les ventilations types dans le cas des biens, c'est-à-dire qu'on ne distingue pas dans ces comptes les biens à

7. Cette note fait écho à un document connexe de Kishori Lal, « Écarts persistants entre le Système de comptabilité nationale du Canada de 1997 et le Système de comptabilité nationale de 1993 » dans *The Review of Income and Wealth 1999, Journal of the International Association for Research in Income and Wealth* (New York, N.Y., 1999).

8. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 100, p. 28.

transformer, les biens à réparer, les biens acquis par des transporteurs en escale ni l'or non monétaire.

Voyages : Les normes internationales indiquent que, dans les voyages, on devrait inclure et dégager les dépenses personnelles des travailleurs migrants de l'étranger ou du Canada. À cause des limites des données, cette identification directe est impossible dans les données canadiennes.

Selon les normes internationales, les séries sur les voyages de santé devraient englober les dépenses supplémentaires ou accessoires en biens et services à l'occasion des voyages de santé. On laisse ces dépenses dans les autres voyages personnels, puisqu'il est difficile de les isoler.

Certaines dépenses en voyages d'études demeurent dans les « autres voyages personnels », pratique adoptée à cause des limites de nos données. À titre d'exemple, citons les programmes d'études à temps plein de moins d'un an et les séjours d'études aux niveaux d'études primaire et secondaire du système éducatif. Les recettes des services professionnels d'enseignement sont comptabilisées dans les services commerciaux comme le prévoient les normes internationales.

Ces mêmes normes indiquent que les dépenses de croisières devraient figurer dans les voyages. Au Canada, la plupart de ces dépenses sont prises en compte dans les services de transport de voyageurs (catégorie du transport).

Transport : Contrairement aux normes internationales, certains éléments restent dans les services de transport. Ainsi en est-il des provisions de bord qui ne sont pas encore distinguées des dépenses d'escale. On ne peut non plus distinguer les affrètements sans équipage des locations avec équipage, bien que certains des premiers soient dégagés depuis 1997 et inclus dans les locations de matériel (voir plus loin).

On ne suit pas intégralement les normes détaillées selon le moyen de transport à cause d'impératifs de confidentialité et de la faiblesse des sources de données. Ainsi, les données canadiennes présentent le transport maritime avec la navigation intérieure plutôt que d'isoler le transport maritime extérieur. Suivant les normes internationales, la navigation intérieure est un élément secondaire des « autres transports ».

Services commerciaux : Le terme « services commerciaux » n'existe pas dans les normes

internationales. On l'a adopté au Canada pour la comptabilisation des services autres que les voyages, les transports et les services gouvernementaux, mais c'est plutôt là une question de présentation puisque les statistiques canadiennes peuvent aisément être agencées en fonction du classement international des communications; de la construction; des services d'assurance et autres services financiers; des services d'informatique et d'information; ainsi que des redevances, des services aux personnes et des autres services aux entreprises.

Construction : Dans cette catégorie, les biens en provenance ou à destination du Canada qui sont directement fournis à l'étranger aux fins d'activités de construction restent en grande partie comptabilisés dans les exportations et les importations de biens du Canada, plutôt que comme activités de construction ou services divers aux entreprises comme le prévoient les normes internationales. De plus, les dépenses canadiennes afférentes aux revenus de la construction, telles les dépenses pour fourniture locale, sont classifiées comme paiements de construction dans les statistiques canadiennes, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales, qui traitent de telles dépenses comme d'autres services.

Pour les activités de construction, la méthode comptable des sociétés qu'emploient les enquêtés est appliquée, sans égard à la règle empirique d'une année. Si les enquêtés établissent une entreprise à l'étranger (notamment en tenant des comptes entièrement séparés dans le pays d'accueil, en payant de l'impôt sur le revenu dans ce pays et en y ayant une présence physique appréciable), leurs activités sont assimilées à un investissement direct, sinon elles sont prises en compte comme prestation de services à l'étranger.

Services d'assurances : Dans les statistiques canadiennes, on présente les services d'assurance selon les primes et les indemnités brutes. Cela va à l'encontre des normes internationales, qui demandent un traitement particulier dans ce cas des services, des transferts en capital et des flux financiers⁹. On a tenté à plusieurs reprises de produire des données conformes aux normes internationales, mais les

9. Les normes internationales demandent que l'on range dans deux catégories les données brutes sur les primes et les indemnités. Il y a d'abord des frais d'administration (les primes acquises moins les indemnités versées) à prendre en compte dans les services d'assurance et ensuite la différence entre la valeur brute des primes et la valeur des frais d'administration à porter dans les autres investissements au compte financier pour les assurances-vie, et dans les transferts au compte courant pour les assurances I.A.R.D.

résultats ne se sont pas révélés utiles d'un point de vue analytique malgré l'obtention de données largement améliorées sur les assurances. Dans les statistiques canadiennes, les recettes représentent la somme des primes reçues de l'étranger par des résidents du Canada et des indemnités versées à des assurés canadiens par des assureurs étrangers. Quant aux paiements, ils sont la somme des indemnités payées à l'étranger par des assureurs canadiens et des primes versées à des assureurs étrangers par des assurés canadiens. Ce traitement brut équivaut au traitement de la grande majorité des autres biens et services dans les statistiques canadiennes.

On notera en outre que des éléments d'assurance de transport de biens peuvent être présents dans les primes et les indemnités d'assurance de dommages ou dans l'évaluation des biens; on ne peut identifier comme tels les services d'assurance de transport de marchandises. D'après les normes internationales, ces services devraient figurer dans les services d'assurance.

Services financiers : Dans cette catégorie, on ne mesure pas encore les commissions afférentes aux opérations en devises et aux services financiers de banques correspondantes de l'étranger. Sont également exclus les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), qui font l'objet d'une imputation¹⁰.

Services d'information : Dans cette catégorie, on exclut les abonnements directs aux journaux et revues qui sont comptabilisés comme biens (ajustement de la balance des paiements qui vise les importations par la poste) plutôt que comme services d'information à cause des limites de nos données.

Courtage sur marchandises : Le courtage sur marchandises consiste à acheter ou à vendre des biens qui n'entrent pas dans l'économie d'attache du courtier ni n'en sortent. On n'a pas trouvé de mesure appropriée des opérations de courtage sur marchandises pour la série canadienne, ce qui constitue un écart aux normes internationales. Ce qu'on inscrit pour la catégorie internationale de ces services et d'autres services commerciaux, ce sont des commissions de « services commerciaux apparentés ». Pour des raisons pratiques, on porte

certaines valeurs de production à contrat à l'étranger au compte « services divers aux entreprises ».

Commissions : Dans cette catégorie, on devrait en principe retrouver les commissions versées par l'importateur après le point d'exportation franco à bord (fab), mais l'Agence canadienne des douanes et du revenu (autrefois nommée Revenu Canada) considère de telles commissions d'achat comme moins courantes que les commissions de vente. On juge que les commissions versées par l'importateur après le point d'exportation fab entrent dans l'évaluation des droits de douane; elles sont donc évaluées avec les biens. Les commissions non financières comprennent les commissions d'encans qui, selon les normes internationales, devraient faire partie des services légaux.

Locations de matériel : Dans cette catégorie, pour des raisons pratiques, on établit une distinction restreinte entre les locations de matériel avec et sans opérateurs. Selon les normes internationales, les premières devraient figurer dans divers autres services spécifiques et les secondes, être prises en compte dans cette catégorie-ci.

Services divers aux entreprises : Dans cette catégorie, on range des sommes importantes payées ou reçues en frais par des sociétés automobiles pour des services de réoutillage, des garanties et d'autres obligations liées à la production de nouveaux modèles. Ces éléments ne seraient pas compris dans l'évaluation des biens. Les séries en question sont sans pendant international, mais un examen interne effectué à l'occasion de l'exercice de révision des données historiques de 1997 a permis de conclure, pour des raisons pratiques encore, qu'il fallait continuer à traiter ces éléments comme des opérations en services. Les statisticiens américains supposent pour leur part que de tels frais font déjà partie de l'évaluation des biens.

On inclut dans les services divers la rémunération des travailleurs migrants et des travailleurs saisonniers comme fournisseurs de services à leur compte. Les normes internationales y voient un revenu de salariés. L'insuffisance des données empêche de l'exprimer comme revenu du travail dans le système canadien.

Revenus de placements : Pour le moment, les revenus de placements comprennent les revenus de la propriété, mais non pas les revenus sous forme de rémunération des salariés. On s'écarte ainsi des

10. Toutefois, les SIFIM figurent dans le secteur des non-résidents dans les autres composantes du Système de comptabilité nationale du Canada. L'exclusion des SIFIM de la catégorie des services est conforme aux normes internationales de la balance des paiements qui, en l'occurrence, diffèrent de celles du Système de comptabilité nationale 1993.

normes internationales. Comme nous l'avons indiqué, on attribue le revenu du travail à la catégorie des services divers aux entreprises dans les statistiques canadiennes. On pourrait juger qu'il s'agit là d'un revenu de travail autonome. Si le Canada a adopté un tel mode de traitement, c'est à cause des limites de ses données.

19.2.1.2 Compte financier

Flux d'investissements directs : Ce compte ne comprend pas les investissements immobiliers de particuliers, lesquels figurent dans les autres investissements. On déroge ainsi aux normes internationales, la règle canadienne étant de limiter les investissements directs au secteur des entreprises.

Flux d'investissements de portefeuille : On exclut des investissements de portefeuille les investissements canadiens en instruments du marché monétaire étranger pour les classer dans les autres investissements. En raison de limites dans les données, ces opérations ne peuvent être distinguées des opérations relevant de la catégorie des autres investissements.

Flux d'autres investissements : La catégorie des flux d'autres investissements comprend les opérations des réserves monétaires canadiennes. Selon les normes internationales, les réserves doivent former une catégorie distincte. Il faut uniquement voir une question de présentation dans la pratique canadienne, car le compte des réserves figure à part dans les autres investissements.

Ces derniers englobent certains dérivés financiers. Selon des modifications apportées en 1998 aux normes internationales, ces titres devraient être comptabilisés dans un compte fonctionnel¹¹. Les limites de nos données empêchent de distinguer les opérations sur titres dérivés.

19.2.2 Bilan des investissements internationaux

Les écarts mentionnés à propos des postes du compte financier existent aussi dans les comptes correspondants du bilan des investissements internationaux. Il y a en outre deux domaines qui se doivent d'être notés : l'évaluation et l'articulation des

actifs non financiers non produits.

Dans les comptes du bilan des investissements internationaux du Canada, on évalue les investissements directs et les investissements de portefeuille à la valeur de consolidation et les autres investissements à la valeur d'acquisition, et non pas à la valeur marchande comme le demandent les normes internationales. Toutefois, on présente dans les statistiques canadiennes des renseignements complémentaires à la valeur marchande pour les investissements du Canada en valeurs de portefeuille étrangères et pour les investissements de l'étranger en obligations canadiennes. On s'efforcera dans les prochaines années d'évaluer à la valeur marchande des investissements étrangers de portefeuille en actions canadiennes. Les autres investissements de portefeuille (soit en instruments du marché monétaire canadiens) et les autres investissements représentent simplement du capital à court terme et on peut donc dire que leur valeur au coût est près de leur valeur au marché. On voit de grandes difficultés théoriques à toute tentative d'établir la valeur marchande des investissements directs : les méthodes susceptibles d'être employées, telles que le coût de remplacement, les modèles d'actualisation des bénéfices, les rapports entre valeur marchande et valeur comptable, posent intrinsèquement des problèmes dont font d'ailleurs état les normes internationales.

Bien que le présent Manuel, à l'instar du SCN, affirme le principe du prix du marché comme base d'évaluation, il est admis que, dans la pratique, on se sert souvent des valeurs comptables portées aux bilans des entreprises d'investissement direct (ou des investisseurs) pour calculer la valeur du stock des *investissements directs*. Cela tient à ce que les valeurs comptables[...] représentent la seule base d'évaluation des actifs et passifs qui soit facilement accessible dans la plupart des pays. Si possible, les pays qui publient des données basées sur des prix courants calculés indirectement devraient aussi publier des données sur la base des valeurs comptabilisées aux bilans, si les deux ensembles de

11. Cependant, les titres dérivés ne forment pas un compte fonctionnel mutuellement exclusif étant donné que certaines transactions en titres dérivés doivent être réallouées à l'investissement direct et aux réserves. Cela tend à démontrer que les titres dérivés sont plus des instruments financiers (ce qui est à l'encontre de la norme internationale) que des comptes fonctionnels.

données diffèrent, afin de faciliter les comparaisons d'un pays à l'autre¹².

Les transactions en actifs non financiers non produits sont inscrites dans la position d'autres investissements dans les données canadiennes. Dans les normes internationales, les transactions en actifs

non financiers non produits sont traités de façon claire; cela contraste avec l'absence de telles normes au niveau des positions où on ne fait mention ni de l'impact ni de la classification de telles transactions sur les positions. On propose ici que les actifs et passifs résultant de transactions en actifs non financiers non produits soient inscrits au compte « positions d'autres investissements ».

12. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 377, p. 95.

Tableau 19.1
Changements majeurs mis en place au Canada se conformant aux normes internationales

	Avant	Après
Compte courant	1 Transactions regroupées en marchandises et non marchandises	1 Transactions regroupées en biens et services, revenus de placements et transferts courants
Biens	1 Terme : marchandise 2 Évaluation à l'usine 3 Inclusion des paiements progressifs 4 Inclusion de monétisation et démonétisation de l'or 5 Exclusion de certains biens qui franchissent la frontière pour fins de transformation; compris dans les services	1 Terme : biens 2 Évaluation à la frontière du pays exportateur 3 Exclusion; compris au compte financier 4 Exclusion; compris dans les ajustements de valeur 5 Inclusion
Services	1 Transactions regroupées en fret, voyages, services commerciaux, services gouvernementaux et autres services	1 Transactions regroupées en transport, voyages, services commerciaux et services gouvernementaux
Transport	1 Terme : fret 2 Exclusion des tarifs de passagers; compris dans les voyages 3 Inclusion du fret intérieur à la frontière de l'exportation 4 Exclusion de services auxiliaires au transport; compris dans les services commerciaux 5 Exclusion des revenus provenant d'autres pays par les camionneurs résidents 6 Inclusion des services de messagerie	1 Terme : transport 2 Inclusion 3 Exclusion; compris dans les biens 4 Inclusion 5 Inclusion 6 Exclusion; compris dans les services commerciaux
Voyages	1 Inclusion des tarifs de passagers internationaux 2 Exclusion des services d'éducation; compris dans les services gouvernementaux 3 Exclusion des soins de santé financés par les provinces; compris dans les services gouvernementaux 4 Pas d'identification des voyages d'affaires et personnels	1 Exclusion; compris dans les transports 2 Inclusion 3 Inclusion 4 Identification des voyages d'affaires et personnels
Services commerciaux	1 Terme : services commerciaux 2 Inclusion de biens pour fins de transportation 3 Inclusion de services auxiliaires au transport 4 Identification des autres services 5 Exclusion des services de messagerie; compris dans le transport 6 Exclusion des services aux personnes; compris dans les autres services 7 Plusieurs catégories non identifiées	1 Terme : services commerciaux 2 Exclusion; compris dans les biens 3 Exclusion; compris dans le transport 4 Allocation des autres services aux voyages et aux services commerciaux 5 Inclusion 6 Inclusion 7 Identification de sous-catégories

Tableau 19.1
Changements majeurs mis en place au Canada se conformant aux normes internationales (suite)

	Avant	Après
Services gouvernementaux	<ol style="list-style-type: none"> 1 Inclusion des soins de santé financés par les provinces 2 Inclusion des déboursés fédéraux aux organisations et programmes internationaux 3 Exclusion des recettes de contrepartie aux dépenses reliées à l'aide officielle d'assistance 4 Inclusion des achats de terrains à l'étranger par le gouvernement canadien 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Exclusion; compris dans les voyages 2 Exclusion; compris dans les transferts courants 3 Inclusion 4 Exclusion
Revenus de placements	<ol style="list-style-type: none"> 1 Composition hétérogène 2 Exclusion des bénéfices réinvestis dans les investissements directs; compris dans les ajustements de valeur 3 Revenus des banques sur une base nette 4 Pas d'identification des revenus de portefeuille; compris dans les autres revenus 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Transactions regroupées entre les investissements directs, les investissements de portefeuille et les autres investissements 2 Inclusion 3 Revenus des banques sur une base brute 4 Identification des revenus de portefeuille
Transferts courants	<ol style="list-style-type: none"> 1 Inclusion des transferts de capital (fond des migrants, successions et remise de dette) 2 Exclusion des déboursés fédéraux aux organisations et programmes internationaux; compris dans les services gouvernementaux 3 Exclusion des paiements des dépenses administratives reliées à l'aide officielle 4 Inclusion des pensions des fonctionnaires fédéraux 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Exclusion; compris dans le compte capital 2 Inclusion 3 Inclusion 4 Exclusion; compris dans le compte financier
Compte capital et financier	<ol style="list-style-type: none"> 1 Terme : compte capital, comprenant surtout des transactions financières 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Terme : compte capital et financier comprenant des transactions financières et de capital
Compte capital	<ol style="list-style-type: none"> 1 Inclusion de transactions financières 2 Pas d'identification de transactions du compte capital 3 Exclusion des fonds de migrants; compris dans les transferts courants 4 Exclusion des successions et remises de dette; compris dans les transferts courants 5 Exclusion des avoirs non produits non financiers (propriété intellectuelle, etc.); compris en partie dans les transactions financières 6 Exclusion des achats de bien-fonds à l'étranger par le gouvernement canadien 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Exclusion; compris dans le compte financier 2 Identification de transactions du compte capital 3 Inclusion et expansion pour inclure les fonds à l'étranger des migrants 4 Inclusion 5 Inclusion plus complète de ces avoirs lors de leur acquisition ou cession 6 Inclusion

Tableau 19.1
Changements majeurs mis en place au Canada se conformant aux normes internationales (fin)

	Avant	Après
Compte financier	1 Pas d'identification	1 Identification, et comportant les investissements directs, les investissements de portefeuille et les autres investissements
Flux d'investissements directs	1 Flux de prises de contrôle enregistrés selon le principe du transacteur	1 Flux de prises de contrôle enregistrés selon le principe du débiteur
Flux d'investissements de portefeuille	1 Exclusion des instruments du marché monétaire canadien; compris dans les autres investissements 2 Exclusion de l'intérêt couru sur les obligations canadiennes; compris dans les autres investissements 3 Inclusion d'opérations en pension sur titres 4 Exclusion des valeurs étrangères détenues par le banques canadiennes	1 Inclusion 2 Inclusion 3 Exclusion; compris dans les autres investissements 4 Inclusion
Flux d'autres investissements	1 Inclusion sur une base nette des transactions en devises des banques 2 Inclusion des titres du marché monétaire canadien 3 Exclusion d'opérations en pension sur titres; compris dans les investissements de portefeuille 4 Inclusion de monétisation et démonétisation de l'or 5 Inclusion d'allocations des DTS	1 Inclusion sur une base brute 2 Exclusion; compris dans les investissements de portefeuille 3 Inclusion 4 Exclusion; compris dans les ajustements de valeur 5 Exclusion; compris dans les ajustements de valeur
Position d'investissements internationaux	1 Composition hétérogène	1 Positions regroupées en investissements directs, investissements de portefeuille et autres investissements
Position d'investissements de portefeuille	1 Évaluation au livre des obligations canadiennes 2 Mêmes commentaires que pour les flux d'investissements de portefeuille	1 Évaluation au marché des obligations canadiennes fournie en supplément 2 Mêmes commentaires que pour les flux d'investissements de portefeuille
Position d'autres investissements	1 Mêmes commentaires que pour les flux d'autres investissements	1 Mêmes commentaires que pour les flux d'autres investissements

Tableau 19.2
Les différences qui restent entre les pratiques canadiennes et les normes internationales

Compte courant	Pratiques canadiennes	Normes internationales
Biens	<ol style="list-style-type: none"> 1 Évaluation à la valeur transactionnelle qui peut différer de la valeur au prix du marché surtout dans le commerce entre parties liées 2 Exclusion des avoirs des migrants dans les biens 3 Pas d'identification des biens pour fins de transformation, des réparations sur biens, des biens acquis par des transporteurs en escale, de l'or non monétaire 4 Exclusion des provisions de bord; compris dans le transport 5 Inclusion des biens traversant la frontière canadienne sous contrats de services de construction 6 Inclusion des frais de commission pour l'achat de biens après le point d'exportation fab 7 Exclusion de frais automobiles liés à la production de nouveaux modes; compris dans les services commerciaux 8 Inclusion de certaines assurances du fret 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Évaluation au prix du marché 2 Inclusion 3 Identification 4 Inclusion 5 Exclusion; compris dans les services commerciaux 6 Exclusion; compris dans les services commerciaux 7 Inclusion 8 Exclusion; compris dans les services commerciaux
Voyages	<ol style="list-style-type: none"> 1 Pas d'identification des dépenses personnelles des travailleurs transfrontaliers 2 Inclusion dans les autres voyages de certaines dépenses sur les soins (par exemple les dépenses personnelles) et d'éducation (par exemple les programmes à temps plein de moins d'un an et de niveaux d'études primaires et secondaires) 3 Exclusion des dépenses de croisière; compris dans le transport 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Identification 2 Exclusion; compris dans les séries sur les soins et sur l'éducation dans les voyages 3 Inclusion
Transport	<ol style="list-style-type: none"> 1 Ventilation incomplète des sous-catégories de transport 2 Combinaison du transport maritime extérieur et maritime intérieur 3 Inclusion des provisions de bord, dépenses de croisière et des locations sans équipage 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Ventilation complète 2 Ventilation séparée 3 Exclusion; compris dans les biens, les voyages et les services commerciaux, respectivement

Tableau 19.2**Les différences qui restent entre les pratiques canadiennes et les normes internationales (suite)**

	Pratiques canadiennes	Normes internationales
Compte courant		
Services commerciaux	<p>1 Terme sommaire qui fait référence aux services autres que les voyages, le transport et les services gouvernementaux</p> <p>2 Inclusion dans la construction de projets de plus d'un an</p> <p>3 Exclusion dans la construction de biens qui traversent la frontière canadienne sous contrat de construction; compris dans les biens</p> <p>4 Exclusion de certaines locations sans équipage; compris dans le transport</p> <p>5 Inclusion dans les services d'assurance des primes et réclamations brutes</p> <p>6 Pas d'identification de l'assurance sur le fret et inclusion incomplète dans l'assurance de dommage et dans les biens</p> <p>7 Exclusion dans les services financiers des commissions afférentes aux devises et de services de banques correspondantes</p> <p>8 Exclusion de courtage sur marchandises; pas d'estimation</p> <p>9 Exclusion dans les commissions de frais sur les achats de biens après le point d'exportation fab; compris dans les biens</p> <p>10 Inclusion dans les commissions de commissions d'encan</p> <p>11 Inclusion dans la location d'équipement de locations avec équipage</p> <p>12 Inclusion dans les services divers aux entreprises de frais automobiles reliés à la production de nouveaux modèles</p> <p>13 Inclusion dans les services divers de la rémunération de travailleurs transfrontaliers</p> <p>14 Inclusion dans les services divers de l'éducation commerciale (non institutionnelle)</p> <p>15 Inclusion seulement des activités des syndicats dans les services personnels, culturels et récréationnels autres que les services audio-visuels</p>	<p>1 Pas de terme sommaire dans les normes internationales</p> <p>2 Exclusion fréquente; compris souvent dans les investissements directs</p> <p>3 Inclusion</p> <p>4 Inclusion; compris dans les services commerciaux</p> <p>5 Inclusion dans les services, les transferts courants et les autres investissements</p> <p>6 Identification et inclusion dans l'assurance</p> <p>7 Inclusion</p> <p>8 Inclusion</p> <p>9 Inclusion</p> <p>10 Exclusion; compris dans les services légaux des services commerciaux</p> <p>11 Exclusion; compris dans les autres services spécifiques</p> <p>12 Pas d'élément</p> <p>13 Exclusion; compris dans un compte séparé de revenu du travail</p> <p>14 Inclusion dans les autres services personnels, culturels et récréationnels autres que les services audio-visuels</p> <p>15 Contenu paraît plus large</p>

Tableau 19.2
Les différences qui restent entre les pratiques canadiennes et les normes internationales (fin)

	Pratiques canadiennes	Normes internationales
Compte courant		
Revenus	1 Inclusion des revenus de placements et exclusion du revenu de travail 2 Exclusion de la rémunération des travailleurs transfrontaliers; compris dans les services commerciaux	1 Inclusion des revenus de placements et du revenu de travail 2 Identification séparée comme revenu de travail
Transferts courants	1 Exclusion des transferts reliés à l'assurance de dommage; compris dans les services commerciaux	1 Inclusion
Compte capital	1 Exclusion des avoirs en biens des migrants; pas d'estimation	1 Inclusion
Compte financier		
Flux d'investissements directs	1 Exclusion d'investissements en biens immeubles par les personnes; compris dans les autres investissements	1 Inclusion
Flux d'investissements de portefeuille	1 Exclusion des titres du marché monétaire étranger; compris dans les autres investissements	1 Inclusion
Flux d'autres investissements	1 Inclusion des titres du marché monétaire étranger 2 Inclusion des réserves du Canada 3 Inclusion de certains éléments des dérivés financiers 4 Exclusion de certains éléments d'assurance-vie; compris dans les services commerciaux 5 Exclusion de certains éléments de créances d'assurance-vie; inclus dans services commerciaux	1 Exclusion; compris dans les investissements de portefeuille 2 Exclusion; compris dans un compte séparé de réserves 3 Exclusion; compris dans un compte séparé de dérivés financiers 4 Inclusion 5 Inclusion
Position d'investissements internationaux	1 Mêmes commentaires que dans les comptes correspondants du compte financier	1 Mêmes commentaires que dans les comptes correspondants du compte financier
Position d'investissements directs	1 Évaluation au livre des émetteurs	1 Évaluation au prix du marché
Position d'investissements de portefeuille	1 Évaluation au livre des émetteurs, mais la valeur du marché des obligations canadiennes et des titres étrangers est fournie comme supplément	1 Évaluation au prix du marché
Position d'autres investissements	1 Évaluation au livre des émetteurs, mais qui est approximative de la valeur au marché, ces comptes étant généralement à court terme	1 Évaluation au prix du marché

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 20

SOURCES DES DONNÉES

Les données de calcul des comptes de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada proviennent d'enquêtes, de dossiers administratifs et de diverses autres sources. Dans le présent chapitre, nous décrirons deux sources d'information : les enquêtes réalisées par la Division de la balance des paiements et le rapprochement annuel des comptes courants du Canada et des États-Unis. Les enquêtes de la Division constituent une importante source de données¹. Quant au rapprochement annuel des comptes courants, il sert à la fois à vérifier les données et à fournir de l'information, car il y a souvent échange de données entre le Canada et les États-Unis.

20.1 Enquêtes de la Division de la balance des paiements et des flux financiers²

La Division de la balance des paiements mène 30 enquêtes : 21 sont annuelles, cinq sont trimestrielles et quatre sont mensuelles. (On trouvera à l'annexe 1, « Questionnaires de la Division de la balance des paiements et des flux financiers » la liste des questionnaires des enquêtes.) Les enquêtes annuelles et mensuelles sont des quasi-recensements et les enquêtes trimestrielles sont faites par sondage. Au moyen de ces enquêtes, on recueille des renseignements qui relèvent directement des enquêtés. Font exception une enquête annuelle et les enquêtes mensuelles qui s'adressent aux intermédiaires financiers dans les opérations qui ont lieu par personne interposée.

Il y a 14 enquêtes qui portent sur les opérations financières avec les non-résidents et six, sur les positions envers ces derniers. La plupart des enquêtes sur les opérations financières visent plus ou moins toutes les catégories de sociétés. Certaines s'attachent cependant à des catégories particulières comme les transports, les opérations d'assurance, les activités des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, le courtage en valeurs mobilières. Les six enquêtes

« bilans » appartiennent à trois groupes : deux visent principalement à mesurer le passif extérieur du Canada, trois, l'actif extérieur (deux ont pour objet les investissements directs et l'autre, les investissements de portefeuille) et une enquête « bilan » porte sur la structure des entreprises. Les résultats de cette dernière enquête aident à traiter les résultats des autres enquêtes.

Pour ce qui est du champ d'observation, quatre des enquêtes de la Division visent un univers appréciable (plus de 1 000 enquêtés). Si ces programmes d'enquêtes sont vastes, c'est qu'ils s'intéressent à toutes les catégories d'entreprises. Elles portent sur le passif (Répartition géographique du capital — BP-52F), l'actif (Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes — BP-59F) ainsi que les emplois et les ressources de fonds (Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F) et le commerce de services (Opérations internationales de services commerciaux — BP-21SF).

Les autres enquêtes ont un univers plus restreint, car elles visent des branches d'activité en particulier ou n'exploitent qu'un échantillon d'enquêtés. Les industries en cause sont :

- les institutions financières (Investissements de portefeuille canadiens — BP-54F);
- les sociétés d'assurance et leurs succursales (Transactions entre les sociétés d'assurance constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada — BP-27F, Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada — BP-28F, Transactions internationales entre des courtiers d'assurance du Canada et de leurs sociétés affiliées étrangères, des agents et d'autres sociétés ou particuliers à l'extérieur du Canada — BP-17F);
- les sociétés de fiducie (Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents — BP-29F);

1. On peut trouver les questionnaires utilisés pour mener les enquêtes dans Internet à l'adresse suivante : < www.statcan.ca/francais/services >.

2. Cette section est largement tirée de Gerard Meagher, *Balance of payments, Plans for Participants in UESP* (document non publié, Statistique Canada, 12 décembre 1997).

Tableau 20.1
Questionnaires de la Division de la balance des paiements(fin)

Liste des questionnaires :		Compte courant		Compte financier								Bilan		Périodicité			Champ		Contenu	
		Transport	Services commerciaux	Actif			Passif					Actif	Passif	Annuel	Trimestriel	Mensuel	Large (plus de 1000)	Petit (moins de 1000)	Général	Industrie spécifique
				Revenus de placements	Investissements directs canadiens à l'étranger	Valeurs mobilières de portefeuille	Autres investissements canadiens	Investissements directs étrangers au Canada	Obligations canadiennes de portefeuille	Actions canadiennes de portefeuille	Marché monétaire canadien de portefeuille									
BP-52F	Répartition géographique du capital																			
BP-53F	Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante																			
BP-54F	Investissements canadiens de portefeuille																			
BP-55F	Détails de certaines émissions de cette obligataire et de certains prêts consentis par les banques étrangères																			
BP-56F	Répartition géographique de débetures enregistrées au Canada des banques canadiennes et les filiales canadiennes consolidées																			
BP-59F	Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes																			
BP-59SF	Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes																			
BP-60F	Investissements canadiens dans les sociétés non canadiennes																			
BP-61F	Investissement au Canada des sociétés étrangères en nom collectif																			

- les sociétés de courtage (Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières — BP-30MF);
- les sociétés de transport (Opérations des lignes aériennes étrangères avec les résidents du Canada — BP-58F, Fret, bénéfices et dépenses des navires transocéaniques exploités par des sociétés canadiennes — BP-25F, Importations de pétrole brut et de produits pétroliers et autres opérations de transport maritime — BP-26F);
- les administrations publiques (Détails de certaines émissions de dette obligataire et de certains prêts consentis par les banques étrangères — BP-55F);
- les banques (Répartition géographique de débetures enregistrées au Canada des banques canadiennes et des filiales canadiennes consolidées — BP-56F, Transactions, avoirs et engagements — or et argent — BP-11F);

- les succursales étrangères au deuxième degré d'entreprises canadiennes (Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes — BP-59SF).

Les trois enquêtes trimestrielles par sondage sont Opérations internationales de services commerciaux — BP-21SQF, Transactions entre le Canada et les autres pays —BP-21AF et Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères —BP-22AF.

Nous décrivons dans les prochaines sections les activités de collecte de données dans le cadre des enquêtes de la Division de la balance des paiements, c'est-à-dire les univers, les bases de sondage et les modes de collecte. On recueille des données d'enquêtes soit en envoyant des questionnaires par la poste soit en demandant une déclaration par voie électronique. Nous examinerons en détails le système

d'envoi postal. Le système de déclaration électronique est fort semblable, sauf que les données sont reçues sur bande ou disquette ou par courrier électronique.

20.1.1 Univers

L'univers des agents économiques pris en compte dans la balance des paiements est de bonne taille, car on vise toutes les unités institutionnelles canadiennes (agents canadiens) qui peuvent effectuer des opérations internationales. L'ordre de grandeur des opérations extérieures peut amplement varier, et une ou deux importantes opérations financières peuvent faire toute la différence entre une entrée et une sortie en valeur nette au compte financier de la balance des paiements. On s'efforce donc de mesurer toutes les opérations internationales d'importance.

Les unités statistiques des enquêtes de la Division de la balance des paiements et des flux financiers sont en grande partie des sociétés canadiennes qui comptabilisent en consolidation toutes leurs activités au Canada et que l'on appellera, par conséquent « entreprises canadiennes ». Ajoutons que, au nombre des unités statistiques des enquêtes sur les investissements directs du Canada à l'étranger, on compte aussi des sociétés affiliées étrangères contrôlées par participation majoritaire par des entreprises canadiennes.

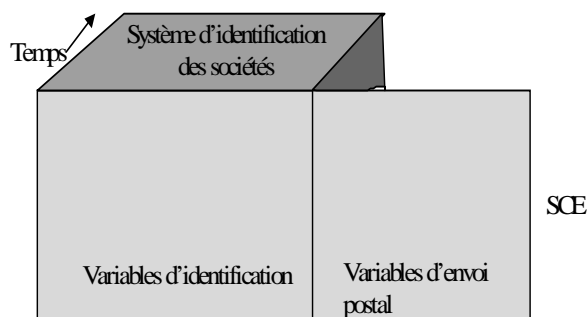
20.1.2 Base de sondage de la balance des paiements

La base de sondage de la Division de la balance des paiements, qui a évolué au fil des ans, permet, pensons-nous, une observation à jour de toutes les entreprises canadiennes ayant des opérations extérieures. Elle est constamment mise à jour par diverses sources d'information. Si on constate qu'une société a des opérations internationales (grâce aux dossiers administratifs ou à d'autres sources d'information accessibles à tous), on cherche à mieux l'identifier en consultant en direct les dossiers de l'Agence canadienne des douanes et du revenu qui indiquent directement les noms et adresses de toutes les sociétés au Canada.

On projette de relier cette base de sondage au registre intégral des entreprises canadiennes que tient la Division du registre des entreprises³.

Les données de base de sondage sont conservées dans deux systèmes : le Système d'identification des sociétés et le Système de contrôle des enquêtes (SCE). Dans le premier de ces systèmes, on trouve le nom, le secteur, la catégorie industrielle, le pays de contrôle et la province du siège social des entreprises. Cette caractérisation se fait dans le temps et constitue la base de tous les systèmes de traitement de la Division de la balance des paiements, car elle identifie et classe les unités statistiques dans le temps (voir la figure 20.1). Dans la plupart des systèmes de la balance des paiements, on doit situer ces données à un moment quelconque du passé, c'est-à-dire dans la période pour laquelle on traite les résultats d'une enquête. On apporte la plupart des changements à cette information pour la période où ils se sont effectivement produits, bien que, parfois, les modifications visent des périodes antérieures.

Figure 20.1



Variables de base de sondage

Les données de la base de sondage servant à l'envoi postal des questionnaires figurent dans le SCE (voir la figure 20.1). Il peut s'agir, par exemple, de l'adresse postale, du numéro de téléphone, du numéro de télécopieur et du nom d'une personne-ressource. Il serait inutile de conserver les changements dans le temps, seules les indications les plus actuelles étant nécessaires à l'envoi des questionnaires. Le SCE comporte deux sous-systèmes, l'un annuel et l'autre mensuel/trimestriel avec chacun deux grands volets, à savoir une base de sondage et un registre des réponses. Le premier nous renseigne sur les entreprises et est constamment mis à jour; le second contient des indications sur les envois et les réponses. On crée ce registre lorsque les questionnaires sont mis à la poste et on le met à jour à la réception des questionnaires. On y trouve toujours les « meilleures données les plus récentes ». Pour les diverses années, il existe des registres tant annuels que mensuels et trimestriels.

3. Voir le chapitre 23, « Regard vers l'avenir ».

20.1.3 Système de collecte des enquêtes

C'est en se reportant à la base de sondage que la Division de la balance des paiements poste les questionnaires. Chaque questionnaire présente déjà des définitions et des procédures sommaires et chaque enveloppe renferme une liste de codes de pays. On joint un petit guide où figure les définitions et les procédures détaillées lorsqu'on envoie un questionnaire pour la première fois ou que les enquêtés le demandent.

En cas d'envoi par la poste ou de suivi, on consulte la base de sondage appropriée (annuelle ou mensuelle ou trimestrielle) et, aux fins de chaque enquête, on sélectionne des entreprises « en contexte ». On produit ensuite des étiquettes de questionnaires et les entrées sont faites au registre des réponses.

20.1.4 Champ et réponses

La majorité du travail d'enquêtes porte sur les questionnaires annuels. Pour l'année 1998, on a posté environ 20 000 questionnaires annuels à quelques 8 500 entreprises. Le suivi consiste en des envois de lettres, trois, quatre et cinq mois après le premier envoi. Au quatrième rappel, on expédie une lettre et un autre ensemble de questionnaires. Les services opérationnels centraux de Statistique Canada font un suivi additionnel de 2 000 enquêtés, sélectionnés à cette fin d'après leur réponses historiques des années antérieures.

Une enquête annuelle se fait entièrement par voie électronique. On compte plus de 250 enquêtés, qui sont avisés par télécopieur et pour lesquels on fait un rappel par télécopieur également (déclaration électronique).

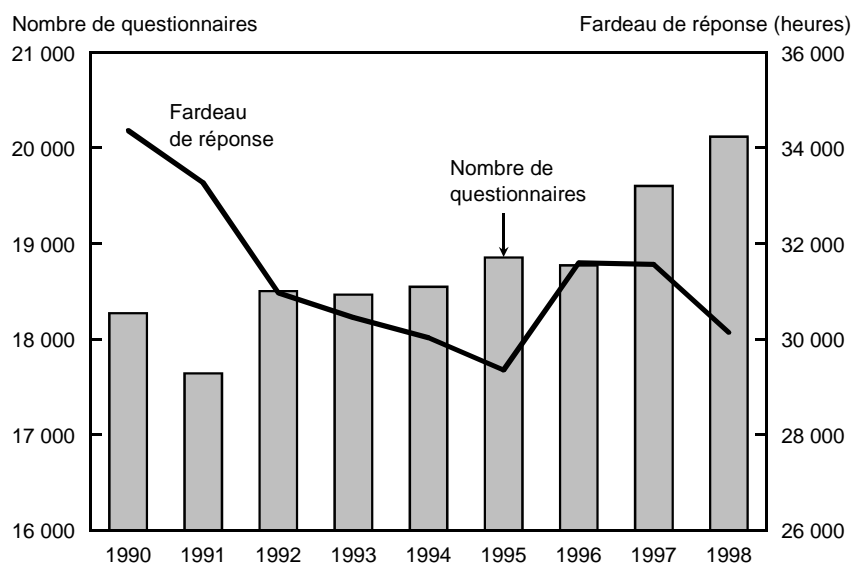
On poste plus de 900 questionnaires tous les trimestres. Il y a rappel par télécopieur un mois après l'envoi postal et on fait ensuite un suivi téléphonique une semaine après le suivi par télécopieur.

Chaque mois, on envoie presque 200 questionnaires. Il n'y a pas de suivi mensuel automatique.

Le taux moyen de réponse est de 80 % dans les enquêtes annuelles, de 75 % dans les enquêtes trimestrielles et de presque 100 % dans les enquêtes mensuelles.

La figure 20.2 présente par an la taille d'échantillon et le fardeau de réponse pour toutes les enquêtes de la balance des paiements. Nous avons établi les chiffres présentés par la méthode de calcul de la charge de réponse qu'emploie Statistique Canada. Par taille d'échantillon, on entend la somme de tous les questionnaires postés pendant l'année (sans les suppressions, les rappels ni les nouveaux envois de questionnaires). On calcule en outre le fardeau de réponse pour les diverses enquêtes et on dégage un total général. On estime pour chaque enquête le temps qu'il faut pour répondre au questionnaire et on multiplie le chiffre ainsi obtenu

Figure 20.2
Questionnaires et fardeau de réponse par an



par la taille d'échantillon pour établir en heures le fardeau imposé aux fins des diverses enquêtes.

Si on a pu alléger le fardeau de réponses au fil des ans, c'est par la préimpression de renseignements dans les questionnaires et la déclaration électronique. La charge de réponse s'est alourdie en 1996 à cause d'un champ plus vaste au chapitre des services commerciaux (Opérations internationales des services commerciaux — BP-21SF), et ce, parce que les utilisateurs avaient demandé à être mieux renseignés sur ces services.

Il convient de noter qu'une partie du fardeau de réponse est assumée par des non-résidents si, par exemple, une filiale étrangère au Canada envoie son questionnaire à son siège social à l'étranger qui tient les dossiers ou est responsable de la comptabilité ou des autorisations en matière de communication de données.

20.2 Rapprochement des comptes courants du Canada et des États-Unis

On a entrepris de rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis⁴ à cause des vastes liens économiques qui les unissent et de la nécessité d'expliquer les différences entre les estimations publiées par l'un et l'autre au compte courant canado-américain. En principe, il devrait y avoir concordance de ces estimations. Le rapprochement vise à aider les analystes qui consultent les statistiques des deux pays et à montrer ce que seraient les estimations du compte courant bilatéral si le Canada et les États-Unis se servaient de définitions, de méthodes et de sources d'information communes.

4. On trouvera un historique de la question dans Statistique Canada, *Balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, description des sources et des méthodes* (publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada, produit n° 67-506-XPF au catalogue). Une description plus complète se retrouve dans une publication commune de Statistique Canada et du U.S. Bureau of Economic Analysis, *Rapprochement du compte courant du Canada et des États-Unis, 1990-1991*.

Si les estimations publiées par Statistique Canada et le Bureau of Economic Analysis (BEA) divergent au compte courant bilatéral, c'est à cause des différences de définition, de méthode et de source de données statistiques entre les deux pays. Ces divergences subsistent malgré le rapprochement des estimations rendues publiques et les vastes échanges de données entre les deux pays. Il est impossible pour plusieurs raisons de substituer intégralement les estimations de rapprochement par les estimations publiées et de procéder à des échanges complets de données. Dans le cas du commerce de biens, les importations seraient touchées dans les comptes américains, puisque les États-Unis attribuent les réexportations canadiennes au pays d'origine plutôt qu'au Canada, qui est en l'occurrence le dernier pays de livraison. Par ailleurs, les impératifs de confidentialité des données brutes empêchent d'échanger des données dans certains comptes. Mentionnons enfin que les exigences ne sont pas les mêmes dans les deux pays en ce qui concerne les ajustements d'évaluation lorsque le Canada et les États-Unis intègrent chacun leurs comptes extérieurs et intérieurs.

Cet exercice de rapprochement qui existe déjà depuis longtemps est un des meilleurs exemples des avantages que peuvent présenter les échanges internationaux des données. Grâce à ce rapprochement et aux échanges de données, les estimations publiées des opérations canado-américaines sont plus précises et leur production a gagné en efficacité. Dans le cas du commerce des biens, des voyages, des tarifs du transport voyageurs, des opérations des administrations publiques des deux pays et d'une partie des opérations dans le domaine des transports, les échanges de données couvrent quelque 80 % de la valeur du compte courant canado-américain et ont permis d'éliminer en partie les divergences entre les estimations des deux pays.

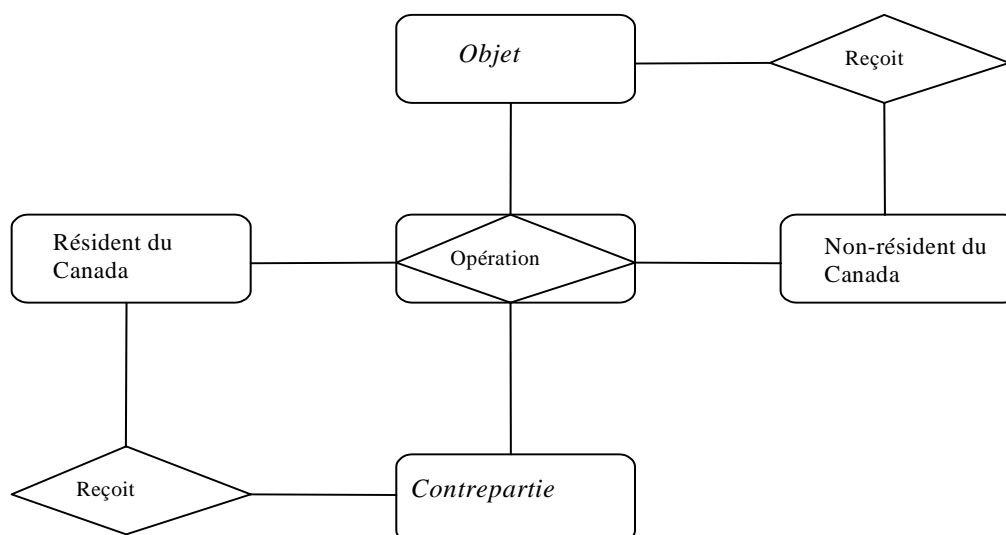
CHAPITRE 21

SYSTÈMES DE TRAITEMENT

Les méthodes de traitement des données jouent un rôle primordial dans l'activité statistique. Elles compensent l'imperfection des sources d'information pour produire un ensemble de comptes utile d'un point de vue analytique. Même les meilleures sources de données sont entachées de lacunes et accusent des doubles comptes. Les systèmes de traitement ont été conçus d'après les indications fournies par des spécialistes du domaine. Les résultats qu'ils produisent doivent toujours être soumis à une bonne mesure de jugement professionnel, discernement qui s'acquiert seulement par la formation et l'expérience.

Dans le présent chapitre, nous parlerons des systèmes de traitement, c'est-à-dire du modèle et des bases de données, des procédures appliquées et de l'organisation du personnel.

Figure 21.1
Modèle de données de la balance des paiements



21.1 Modèle de données¹

Les données de la Division de la balance des paiements s'agencent selon un modèle formé de trois éléments : (1) un agent économique résident canadien, (2) une opération et (3) un agent économique non résident. On caractérise chaque agent selon le pays de résidence et d'autres aspects. Bien sur, on peut réunir plus de données de caractérisation sur les agents économiques canadiens. On décrit aussi les opérations selon leurs caractéristiques.

1. Les sections 21.1 et 21.2 sont tirées de Gerard Meagher, *Le développement de la nomenclature de la balance des paiements*, (travail de recherche n° 10, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97010, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services >, Statistique Canada, 1997).

21.2 Bases de données

21.2.1 Microdonnées

On réunit et traite les microdonnées en 12 systèmes informatiques largement mis au point au fil des ans autour des enquêtes. Les « microenregistrements » appartiennent généralement à deux catégories : celles des données sur les agents et celles des données sur leurs opérations. Les premières se trouvent dans deux systèmes : le Système d'identification des sociétés (COID) (comportant des données de caractérisation tant présentes que passées) et le Système de contrôle des enquêtes (SCE), qui sert principalement aux envois postaux. L'un et l'autre de ces systèmes nous renseignent sur des caractéristiques des agents : le code de la balance des paiements (identificateur unique), le nom de la société, le type de société (société privée ou entreprise publique), le code industriel et le code de pays de contrôle. On tient le COID pour mieux traiter les opérations déclarées par les agents. Le code de la balance des paiements est un code unique qu'utilisent tous les systèmes qui traitent les opérations déclarées. C'est le lien entre les systèmes de traitement des opérations et le COID. Ainsi, les systèmes emploient tous les mêmes données de caractérisation, d'où une exploitation commune et une prévention des doubles comptes.

Les données sur les opérations sont traitées et tenues à jour dans 10 systèmes qui reposent largement sur les enquêtes. Elles subissent deux vérifications, dont une première vérification simple des codes et des totaux soit à la saisie des données soit dans les divers systèmes (exécution de programmes de vérification).

Les analystes font des vérifications plus complexes. Ils rapprochent les résultats des enquêtes d'autres sources d'information pour vérifier, compléter ou remplacer les données obtenues. Souvent, on combine les données d'enquêtes aux données d'autres sources pour établir des estimations diffusées dans l'une ou l'autre des quatre publications. À l'aide des données administratives, on vérifie les données recueillies par d'autres moyens ou on fait l'appoint des données d'enquêtes. On recourt aussi amplement aux renseignements des médias pour améliorer les résultats des enquêtes trimestrielles par sondage.

On exploite bien d'autres sources d'information, mais moins sous forme de routine, qu'il s'agisse des rapports annuels des sociétés ou des fiches du Financial Post, pour ne citer que ces exemples. Bien

que l'emploi de sources multiples de renseignements s'avère très bénéfique pour évaluer les données, il faut toujours être vigilant pour éviter de compter les opérations en double.

Toutes les semaines, on entre les renseignements des médias dans un système (SERIE) ou on les compare aux données de la base de sondage pour voir si les sociétés en question figurent déjà dans l'enquête. Si elles sont absentes, on communique avec elles. Le système veille ensuite à ce qu'elles reçoivent les questionnaires des enquêtes annuelles qui doivent suivre.

Les systèmes font plus que faire des vérifications et des imputations, ils calculent aussi de nouvelles variables à partir des données existantes. Ainsi le système BP-2000 — qui est une vaste base d'information sur l'ensemble des obligations canadiennes détenues par des non-résidents — calcule selon le titre, les intérêts courus, payés et exigibles; les remboursements; et les positions actives en fin d'exercice. Dans ce calcul mensuel, il tient compte des taux d'intérêt fixe et variable, des taux de change et de bien d'autres caractéristiques rattachées à chacune des obligations. Ainsi, si une obligation a été émise à escompte, il prend le revenu accumulé en fonction de l'écart entre le prix à l'émission et le prix à l'échéance. Il indique automatiquement toutes les obligations qui échoient et calcule les échéances par devise et par période (voir le chapitre 13, « Flux d'investissements de portefeuille » ainsi que l'effet du taux de change (voir le chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille »).

Un autre exemple est le système CASTS, qui mène notamment une déconsolidation des données d'enquêtes présentées sous forme consolidée sur les investissements directs. (Nous avons décrit ce système au chapitre 16, « Position d'investissements directs »). Il faut « déconsolider » si deux sociétés de la même entreprise produisent les questionnaires et que l'une déclare en consolidation les activités de l'autre (qui sera généralement sa filiale canadienne). On a besoin de renseignements des deux sociétés pour connaître la valeur des investissements étrangers dans la première et l'industrie où la seconde exerce son activité. Une telle structure inter-société se présente souvent lorsque des investissements directs étrangers passent d'abord par une société canadienne qui établie à son tour plusieurs sociétés canadiennes liées.

D'autres systèmes — SIS (voir le chapitre 6, « Services commerciaux »), SERIE, IISIS (voir le chapitre 12, « Flux d'investissements directs »), etc. — ont vu le jour au fil des ans. Tous sont reliés au COID et produisent des microdonnées qui sont agrégées et chargées dans le système de macrodonnées décrit dans la section 21.2.2.

21.2.2 Macrodonnées

Après vérification, on agrège les microdonnées d'une période et on les charge dans un des 4 000 comptes de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux qui sont tenus dans le système FAME, lequel a pour objet principal de les présenter en comptes agrégés décrits aux parties I et II de la présente publication. Chacun de ces comptes est une série chronologique que l'on peut décrire selon diverses caractéristiques qui nous renseignent sur une opération internationale entre le résident et le non-résident du Canada qui l'effectue.

Dans le système FAME, on trouve deux grands types de base de données, l'un pour les données brutes et l'autre pour les données désaisonnalisées. On désaisonnalise seulement les séries du compte courant, car on a constaté que, pour la plupart des séries du compte capital et financier, les influences

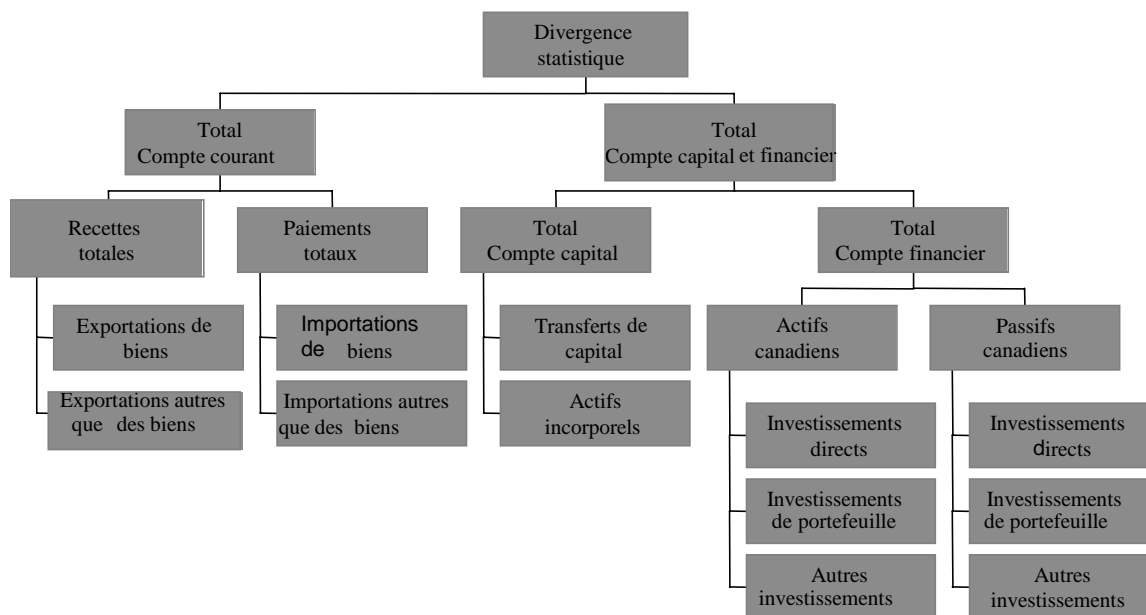
saisonnnières n'étaient pas suffisamment marquées pour qu'une désaisonnalisation se justifie².

Il y a trois grandes bases de données : « travaux », « ébauche » et « publication ». La première renferme des données initiales et des formules et la deuxième, les résultats de l'application des formules aux données d'origine. Elles sont toutes deux constamment mises à jour. Il n'y en a donc qu'une seule version, la plus récente. Les données passent des bases « travaux » et « ébauche » à la base « publication ». On peut modifier en tout temps la base « travaux », mais seules les modifications qui visent la présente période de révision sont versées dans la base « ébauche ». Après avoir rendu définitive les données « ébauche », on tire une copie de toute cette base et on la transfère à la base « publication ». Chaque fois, cette dernière base contient les données effectivement publiées pour une période de référence. C'est là un instrument fort utile pour examiner les révisions d'un compte.

Dans FAME, on combine d'abord les séries pour dresser les comptes et on les agrège ensuite pour produire la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux. Les fonctions FAME relatives aux séries chronologiques servent à l'analyse et à la réalisation des publications et des autres produits.

2.. Le compte financier fait toutefois l'objet d'une désaisonnalisation dans le contexte des comptes de flux financiers.

Figure 21.2
Structures des comptes FAME



21.3 Examen de certaines procédures

21.3.1 Estimations trimestrielles et annuelles

Les méthodes varient selon qu'il s'agit d'estimations trimestrielles provisoires ou d'estimations annuelles plus définitives.

La méthodologie de traitement trimestriel vise à établir des estimations de période courante et à intégrer les répartitions trimestrielles des estimations définitives qui deviennent disponibles. Les flux de la balance des paiements proviennent initialement en majeure partie de trois enquêtes trimestrielles par sondage, dont les résultats sont combinés à des données administratives et à d'autres renseignements liés pour ainsi constituer des estimations trimestrielles provisoires. Ces chiffres seront éventuellement remplacés par les résultats des enquêtes annuelles, lesquels se combinent aussi à des données administratives et à d'autres renseignements.

Il est possible d'employer cette méthode, puisque les enquêtes trimestrielles par sondage ne sont pas réellement des sondages au sens statistique du terme. Ainsi, dans le cas des investissements directs, les résultats trimestriels sont complétés par les résultats d'un fin dépouillement de la presse financière en vue de la constatation d'opérations importantes comme les acquisitions et les cessions d'intérêts. On entre les renseignements des médias dans le système SERIE, qui se trouve en intégration tant avec le système de base de sondage (SCE) qu'avec IISIS. Avec le SCE, on voit si les entreprises font déjà l'objet d'enquêtes dans le cadre de la balance des paiements. Quant à IISIS, il permet de vérifier que les opérations ont été déclarées par les entreprises. Ce système est décrit au chapitre 12, « Flux d'investissements directs ». Ajoutons que les flux trimestriels font l'objet d'un macroajustement en vue de tenir compte des opérations qui sont mesurées au moyen de l'enquête annuelle Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F, mais qui sont jugées trop petites pour être observées grâce à une enquête trimestrielle. Les résultats d'enquêtes annuelles se substituent par la suite aux données de macroajustement. Chaque année, on examine les macroajustements trimestriels d'après les résultats les plus récents de l'enquête Transactions entre le Canada et les autres pays — BP-21F.

On utilise un système semblable pour les opérations en services commerciaux. On tire l'échantillon d'enquête trimestrielle (BP-21SQF) des

données de toute provenance de l'année précédente (et non pas de la seule enquête annuelle Opérations internationales des services commerciaux — BP-21SF). Si une entreprise est sélectionnée dans l'échantillon et qu'elle n'est pas déjà visée par l'enquête annuelle BP-21F, elle est ajoutée aux unités de l'enquête trimestrielle BP-21SQF.

21.3.2 Estimations des flux et des positions

Dans le cas des flux et des positions, les sources d'information sont généralement indépendantes et les résultats font l'objet d'un rapprochement. Le raccordement des deux méthodes présente parfois de nombreuses difficultés, surtout quand des changements d'évaluation viennent grandement modifier les positions, mais on met au point et affine la procédure d'année en année pour faciliter un rapprochement permanent. On a fait des efforts concertés au milieu des années 1990 pour relier électroniquement dans FAME les séries apparentées sur les revenus de placements, les flux et les positions. FAME est le système de série chronologique qui sert au traitement des comptes de macrodonnées (nous l'avons décrit auparavant dans le présent chapitre).

21.3.3 Répartition géographique étendue

21.3.3.1 Principes de la répartition géographique

On dresse les comptes de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux à l'aide d'une répartition géographique. Aux fins de la balance des paiements, on relève généralement les opérations selon le pays de résidence de l'agent économique étranger, c'est-à-dire suivant le principe du transacteur. Dans le cas des importations de biens, on juge que le pays de l'ancien propriétaire du bien est le dernier pays de livraison. Pour les exportations de biens, on suppose que le pays de destination est celui du propriétaire ultime. Pour les services, la répartition se fait selon le pays de prestation ou de réception des services. Pour les opérations de portefeuille, on tient compte du pays qui a vendu ou acheté les titres échangés sans égard au pays d'émission de ces derniers. Il peut s'agir, par exemple, d'obligations canadiennes émises sur le marché américain, mais vendues plus tard à un investisseur du Royaume-Uni. Le pays d'attribution serait les États-Unis (principe du transacteur) aux fins de vente d'une nouvelle émission d'obligation dans la balance des paiements, et l'engagement serait envers le Royaume-Uni (principe

du débiteur) aux fins du bilan des investissements internationaux, si les données sont disponibles.

Aux comptes des revenus de placements et des flux d'investissements directs et à tous les comptes du bilan des investissements internationaux, la répartition est fondée sur le principe du débiteur-créancier. L'attribution du revenu de placements fait intervenir le pays d'émission pour l'actif extérieur et le pays étranger détenteur pour le passif extérieur. Dans le cas des investissements directs, les principes du transacteur et du débiteur-créancier donnent généralement la même répartition géographique, sauf pour les acquisitions et les cessions d'investissements directs. Ainsi, si une société canadienne achète une société du Royaume-Uni à une société des États-Unis, le pays d'attribution sera les États-Unis selon le principe du transacteur et le Royaume-Uni selon le principe du débiteur-créancier, car il se forme une créance sur ce dernier pays dans le bilan des investissements internationaux.

Dans le rapprochement des changements de positions entre deux périodes au niveau des pays, certains comptes financiers dressés selon le principe du transacteur devront faire l'objet d'un reclassement selon le principe du débiteur-créancier appliqué dans le cadre du bilan des investissements internationaux.

Outre ces considérations d'ordre conceptuel, on éprouve des difficultés pratiques à constater les opérations selon le pays, et notamment les opérations de portefeuille. Ainsi, une obligation canadienne émise à Londres peut être achetée par les résidents de divers pays, aussi est-il très difficile de remonter jusqu'à ces détenteurs ultimes.

Il convient de noter que, dans l'ensemble des comptes, il y a concordance pour la totalité des pays, et non pas pour un pays en particulier. Cette absence individuelle de concordance ne tient pas seulement aux erreurs ou à des omissions comme au niveau de tous les pays, mais est aussi due à des facteurs d'ordre conceptuel. Il se peut en réalité que le compte courant et le compte capital et financier ne soient pas en équilibre pour un pays quelconque. Ainsi, un compte débiteur créé par des exportations aux États-Unis peut être affecté aux opérations financières au Royaume-Uni. On opère le rapprochement du compte courant et du compte capital et financier par l'entremise du compte de la divergence statistique et des transferts entre régions.

Par conséquent, un poste est prévu pour les régularisations multilatérales afin de rétablir un équilibre comptable dans l'état régional et de remédier ainsi au manque de concordance. On peut considérer que ce poste représente en théorie la régularisation d'un déséquilibre des transactions de l'économie considérées avec une région au moyen d'un transfert de créances ou d'engagement à l'égard d'une ou de plusieurs autres régions³.

21.3.3.2 Répartition géographique publiée

Pour la période de 1926 à 1983, les comptes publiés sur la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada sont présentés selon trois régions : les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays. Depuis 1983, la ventilation est la suivante : États-Unis, Royaume-Uni, Japon, autres pays de l'Union européenne (auparavant CEE), autres pays de l'OCDE et autres pays. On regroupe les pays selon la date de leur adhésion à de grands groupes comme l'Union européenne ou l'OCDE. Il y a des solutions de continuité dans ces regroupements dans la mesure où des pays se déplacent entre des groupes à divers moments. Par convention, on classe les organismes internationaux dans la catégorie « autres pays ».

Pour certaines séries, on diffuse une répartition géographique plus fine, soit pour les biens, les services et les investissements directs.

21.3.3.3 Répartition géographique historique

Bien que les données historiques (1926 à 1983) aient été présentées en fonction de trois groupes, les statistiques ont été établies au départ pour les groupes suivants :

1926 à 1937 :	États-Unis, Royaume-Uni, autres pays
1938 à 1945 :	États-Unis, Royaume-Uni, autres pays du Commonwealth, autres pays
1946 à 1972 :	États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de la zone Sterling, autres

3. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, (5^e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 491, p. 127.

pays de l'OCDE en Europe, autres pays.

Depuis 1973 : États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de la CEE (UE), Japon, autres pays de l'OCDE, autres pays.

21.3.4 Classification des industries

La classification des industries actuellement utilisée est le SCI-C 1980, qui sera remplacée dans les prochaines années par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

21.4 Organisation du travail

La Division de la balance des paiements produit et diffuse les statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada. Le personnel directement affecté à cette activité statistique est actuellement d'environ 40 personnes (voir la figure 21.3 pour l'organisation du travail de la Division de la balance des paiements).

Les travaux sont hautement interdépendants. Ainsi, les préposés aux positions sont aussi responsables généralement des revenus de placements, mais ceux-ci sont analysés et intégrés au compte courant.

À Statistique Canada (auparavant appelé Bureau fédéral de la statistique), on dresse les comptes statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux depuis les

années 1920. Les leçons tirées du passé offrent toujours un grand intérêt pour les activités d'aujourd'hui, où les concepts ont été clarifiés et où les systèmes de traitement sont plus exploités que par le passé.

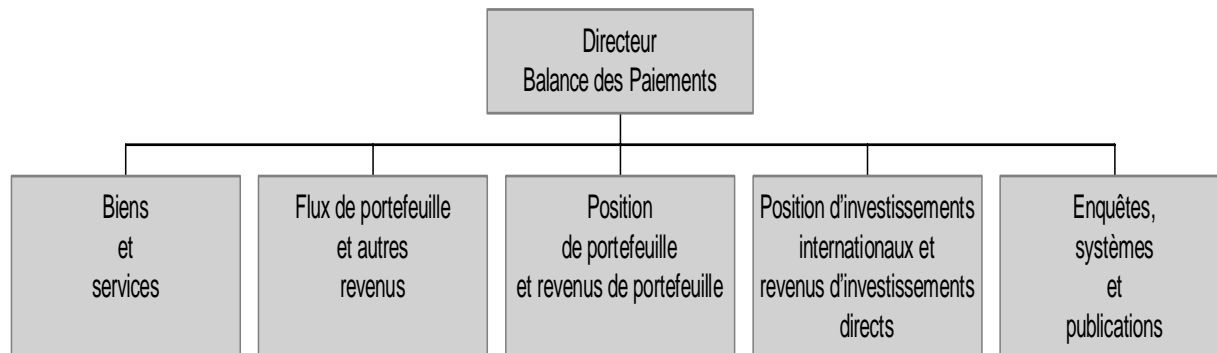
Dans le domaine de la balance des paiements, Robert H. Coats (premier statisticien en chef), Jacob Viner et le professeur Frank A. Knox ont fait œuvre de pionniers en dehors du Bureau fédéral de la statistique. À Statistique Canada même, les travaux ont débuté dans les années 1920 à la Direction du commerce intérieur (où on s'occupait non seulement de la balance des paiements, mais des prix, du commerce de gros et de détail et du recensement des marchandises et des services).

Pendant la période de contrôle d'échange entre le 16 septembre 1939 et les derniers mois de 1950, le Bureau fédéral de la statistique est demeuré responsable de la statistique de la balance des paiements, mais en liaison étroite avec la Commission de contrôle du change étranger et d'autres organismes gouvernementaux chargés des affaires financières du pays.

En 1943, on a assigné à un service en particulier la responsabilité du domaine de la balance des paiements au sein de la Division du commerce extérieur.

À la fin de la guerre, la Section des paiements internationaux du Bureau

Figure 21.3
Organisation du travail de la Division de la balance des paiements



possédait un personnel d'environ huit personnes pour le travail général, plus un groupe allant jusqu'à 35 lors des périodes de pointes, pour le codage et l'analyse des déclarations sur les voyages internationaux⁴.

En août 1952, le personnel de la Division du commerce international comprenait au total 131 personnes, dont 10 travaillaient sur la balance des paiements⁵[...].

En 1962, le service de la balance des paiements passait de la Division du commerce international à la Division des comptes nationaux et de la balance des paiements. Au milieu de 1976, il accédait au rang de division à la Direction générale du système de comptabilité nationale.

Si l'on ajoute les directeurs et les

4. Statistique Canada, *La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, description des sources et des méthodes* (publication autorisée par le ministre des Approvisionnement et Services Canada, produit n° 67-506-XPF au catalogue, mars 1981), p. 44.

5. *Ibid.*, p. 45.

secrétaires, le personnel employé au début de 1975 totalisait 51 personnes, dont environ quatre qui travaillaient sur des projets temporaires d'élaboration. Cet accroissement par rapport aux 42 personnes employées en 1972 a été dû en majeure partie à la croissance rapide du volume et de la complexité des transactions⁶.

La statistique des voyages internationaux (depuis les années 1920) et les comptes de flux financiers (depuis leur création en 1962) ont été étroitement liés dans le temps au compte de la balance des paiements. Les premières se trouvent maintenant à Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation et les seconds à la Division des comptes de revenus et des dépenses.

6. *Ibid.*, p. 47.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 22

PRODUITS

L'utilité des produits statistiques est définie en fonction de la qualité des données. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, la qualité des données englobe leur pertinence, leur actualité, leur exactitude, leur accessibilité, leur cohérence, leur intercomparabilité et leur interprétabilité. Dans les parties I et II du présent document, nous avons amplement traité des divers aspects de la qualité des données pour ce qui est des comptes spécifiques de la balance des paiements et états de compte du bilan des investissements internationaux.

Dans le présent chapitre, nous évoquerons d'autres aspects de la qualité des deux principaux états de compte statistique dans leur ensemble. Dans une première section, nous parlerons de l'actualité et de l'accessibilité des statistiques en donnant un aperçu des produits, de leur périodicité, de la politique de révision et des modes d'obtention de l'information. (L'annexe 4, « Accessibilité des produits » regroupe dans une zone les diverses chaînes de l'accessibilité des données.) Dans une deuxième section, nous nous intéresserons à la cohérence des comptes dans le temps, notamment aux difficultés que présente l'adaptation des données chronologiques aux structures actuelles de présentation. Enfin, dans une troisième section, nous exposerons la pertinence des produits en mettant l'emphase sur les besoins des organismes supranationaux pour les données décrites dans la présente publication. Le rôle critique de l'analyse pour assurer la pertinence des données est également discuté au chapitre 23, « Regard vers l'avenir ». La capacité d'interprétation des données est grandement facilitée par la mise en place des données contre certains événements économiques et institutionnels qui affectent le secteur extérieur de l'économie canadienne, comme stipulé à l'annexe 3, « Chronologie des événements ayant influé le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944 ».

22.1 Produits

Les statistiques sont publiées en versions imprimée et électronique (on trouvera toute la liste des produits à l'annexe 4, « Accessibilité des produits »).

22.1.1 Aperçu des programmes permanents

Les statistiques décrites ici font l'objet de quatre programmes statistiques sur une base périodique.

La **Balance des paiements internationaux du Canada** renferme des données trimestrielles sur le compte courant (recettes, paiements et soldes avant et après désaisonnalisation) et le compte capital et financier (opérations sur l'actif et sur le passif) par région. Les données paraissent environ 60 jours après le trimestre de référence. Elles sont diffusées électroniquement dans *Le Quotidien*¹, *Infomat*² et CANSIM³. Quelques semaines après, on peut se procurer la publication trimestrielle *Balance des paiements internationaux du Canada* (produit n° 67-001-XBB au catalogue) ou sa version électronique (produit n° 67-001-XIB au catalogue). *Le Quotidien* et *Infomat* présentent des éléments d'analyse et des données trimestrielles et annuelles pour les trois dernières années en chiffres agrégés. CANSIM offre rétrospectivement toutes les données trimestrielles jusqu'en 1951 et les données annuelles jusqu'en 1926. La publication analyse les résultats du dernier trimestre, résume les sources de données et la qualité de l'information et livre les données trimestrielles des six dernières années. Avec les numéros rétrospectifs, on remonte jusqu'en 1926. (En général, on publie les données chronologiques au premier trimestre d'une année. Le numéro historique le plus récent a été diffusé au premier trimestre de 1997.)

Le **Bilan des investissements internationaux du Canada** renferme des données annuelles par grande région sur l'actif et le passif extérieurs du Canada, avec une ventilation des investissements directs selon les industries et les groupes de pays et une répartition sectorielle du passif extérieur en obligations et en instruments du marché monétaire canadien. Les données font l'objet d'une diffusion électronique

1. On peut consulter le bulletin électronique de Statistique Canada gratuitement dans Internet.
2. On peut se procurer contre paiement le bulletin hebdomadaire de Statistique Canada.
3. La base électronique de données de Statistique Canada est disponible aux utilisateurs contre paiement. L'annexe 4, « Accessibilité des produits » décrit plus en détails la façon de consulter les statistiques.

environ 90 jours après l'année de référence dans *Le Quotidien*, *Infomat* et CANSIM. Il y a aussi une publication annuelle imprimée du *Bilan des investissements internationaux du Canada* (produit n° 67-202-XPB au catalogue) ainsi qu'une version électronique (produit n° 67-202-XIB au catalogue). *Le Quotidien* analyse la dernière année et présente des données pour les six dernières années en chiffres agrégés. CANSIM offre rétrospectivement des données détaillées annuelles jusqu'en 1926. La publication *Bilan des investissements internationaux du Canada* analyse l'année la plus récente, résume les sources de données et la qualité de l'information et livre des données détaillées pour les 10 dernières années. Quant aux numéros rétrospectifs (dont le dernier a paru en 1996), ils remontent jusqu'en 1926.

Les Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières renferme des données mensuelles sur :

- les opérations de portefeuille en actions et en obligations canadiennes et étrangères ainsi qu'en instruments du marché monétaire canadien selon la région et le secteur d'émission (administrations publiques, entreprises publiques ou sociétés privées);
- les échanges de valeurs de portefeuille, ventilés par catégorie d'opérations (nouvelles émissions, remboursements ou titres en circulation) et selon les variations des intérêts exigibles dans le cas des obligations canadiennes.

Les données font l'objet d'une diffusion électronique environ 60 jours après le mois de référence dans *Le Quotidien*, *Infomat* et CANSIM. Il y a aussi une publication mensuelle imprimée des *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières* (produit n° 67-002-XPB au catalogue) ainsi qu'une version électronique (produit n° 67-002-XIB au catalogue). *Le Quotidien* et *Infomat* analysent le dernier mois et présentent en chiffres globaux les données des quatre derniers mois. CANSIM offre rétrospectivement des données détaillées jusqu'en 1970. La publication *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières* analyse le mois le plus récent, résume les sources de données et la qualité de l'information (dans le numéro de décembre) et livre des données détaillées pour les 12 dernières années.

Le programme **Les transactions internationales de services du Canada** présente des données annuelles et, depuis 1997, des données trimestrielles

sur les recettes et les paiements au chapitre des services internationaux par catégorie de services et par région. Les données annuelles portent sur les recettes et les paiements de services commerciaux selon le pays de contrôle et l'industrie des agents économiques canadiens et selon les liens avec les clients étrangers. Les données font l'objet d'une diffusion électronique environ 180 jours après l'année de référence dans *Le Quotidien*, *Infomat* et CANSIM. Il y a aussi une publication annuelle imprimée *Les transactions internationales de services du Canada* (produit n° 67-203-XPB au catalogue) ainsi qu'une version électronique (produit n° 67-203-XIB au catalogue). *Le Quotidien* et *Infomat* analysent l'année la plus récente et livrent les données des deux dernières années en chiffres agrégés. CANSIM présente rétrospectivement des données détaillées jusqu'en 1990. La publication *Les transactions internationales de services du Canada* analyse l'année la plus récente, résume les sources de données et la qualité de l'information et présente certaines données détaillées pour les dix dernières années. Les données historiques, qui ont été le plus récemment publiées en 1997, remontent jusqu'en 1961.

La publication des comptes suit la politique de révision du Système de comptabilité nationale du Canada. On révise les données trimestrielles d'une année à tout trimestre de l'année en cours et les données des quatre dernières années, au premier trimestre. On procède à l'occasion à une révision des données historiques sur de plus longues périodes, d'ordinaire sur cinq ou 10 ans. Par ailleurs, on révise les données mensuelles d'une année sur les valeurs mobilières à tout mois du trimestre en cours de l'année en question; la révision des données de trimestres et d'années suit le cadre de diffusion des données trimestrielles de la balance des paiements. La révision des données annuelles sur les services et le bilan des investissements internationaux suit le cadre de révision annuelle de la balance des paiements.

22.1.2 Documents analytiques

Outre des états périodiques, on diffuse de temps à autre des documents de recherche qui éclairent sur certains aspects des divers comptes extérieurs. Ces documents peuvent être consultés gratuitement dans Internet (www.statcan.ca/français/services) ou, moyennant un modeste tarif, en version imprimée. Voici la liste des études disponibles à ce jour :

- *Investissements étrangers, autres que de sociétés, dans l'immobilier au Canada, 1977-1980* (Teresa M. Omiecinski) 1983
- *Les placements étrangers sur le marché obligataire canadien, 1978 à 1990* (Lucie Laliberté) 1990
- *Les caractéristiques des firmes importatrices, 1978 à 1986* (Barry Mersereau) 1992
- *La divergence statistique dans la balance des paiements du Canada, 1962 à 1990* (Fred Barzyk et Lucie Laliberté) 1992
- *La dette publique du Canada détenue par les non-résidents : perspectives historiques, 1926 à 1992* (Lucie Laliberté, Christian Lajule et Diane Thibault) 1993
- *La mondialisation et le bilan des investissements internationaux au Canada, 1950 à 1992* (Lucie Laliberté) 1993
- *Les placements étrangers des caisses de retraite en fiducie, 1970 à 1992* (Jean-Pierre Corbeil et Thomas Dufour) 1993
- *Tendances récentes des investissements directs canadiens à l'étranger : l'essor des multinationales canadiennes, 1969 à 1992* (Frank Chow) 1993
- *Les bénéficiaires au titre des investissements directs, au Canada et à l'étranger, 1983 à 1993* (Diane Thibault et Emmanuel Manolikakis) 1994
- *Le développement de la nomenclature de la balance des paiements* (Gerard Meagher) 1996
- *Rapprochement du compte courant du Canada et des États-Unis, 1994 et 1995* (Lucie Laliberté et Anthony J. DiLullo) 1996
- *La mesure des placements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes* (Lucie Laliberté et Réjean Tremblay) 1996
- *L'application au Canada des normes internationales régissant les données du commerce international en services : cinquième édition, le coup d'envoi* (Hugh Henderson) 1996
- *Les opérations de pension entre résidents canadiens et non-résidents, 1991 à 1995* (Éric Boulay) 1997
- *Services juridiques au niveau international, 1995-1996* (Colleen Cardillo) 1997

- *Services de conseil en gestion au niveau international, 1990-1996* (Willa Rea) 1997
- *La mise en place au Canada du BPM-5, 1997* (Statistique Canada) 1997

22.1.3 Autres produits

Le document *Rapprochement du compte courant du Canada et des États-Unis* paraît aussi dans la livraison du troisième trimestre de la *Balance des paiements internationaux du Canada*.

Afin de satisfaire aux demandes spécifiques des utilisateurs, des tableaux spéciaux peuvent aussi être produits. En voici des exemples :

- Investissements de portefeuille en obligations canadiennes, par secteur, par devise d'émission
- Investissements de portefeuille en obligations canadiennes, par période d'échéance
- Investissements de portefeuille en obligations canadiennes, par devise d'émission et date d'échéance, fin d'année 1998
- Investissements de portefeuille en obligations canadiennes, projections du service de la dette selon la devise d'émission, 1997 à 2001, fin d'année 1998
- Investissements directs canadiens à l'étranger, par pays et par région géographique
- Investissements directs canadiens aux États-Unis, par industrie
- Investissements directs canadiens au Royaume-Uni, par industrie
- Investissements directs canadiens dans les autres pays de l'UE, par industrie
- Investissements directs canadiens au Japon et dans les autres pays de l'OCDE, par industrie
- Investissements directs canadiens dans tous les autres pays étrangers, par industrie
- Investissements directs canadiens aux États-Unis, facteurs expliquant la variation nette de la valeur comptable
- Investissements directs étrangers au Canada, par pays et par région géographique
- Investissements directs étrangers au Canada en provenance des États-Unis, par industrie

- Investissements directs étrangers au Canada en provenance du Royaume-Uni, par industrie
- Investissements directs étrangers au Canada en provenance des autres pays de l'UE, par industrie
- Investissements directs étrangers au Canada en provenance du Japon, par industrie
- Investissements directs étrangers au Canada en provenance des autres pays de l'OCDE, par industrie
- Investissements directs étrangers au Canada en provenance de tous les autres pays étrangers, par industrie
- Investissements directs étrangers au Canada en provenance des États-Unis, facteurs expliquant la variation nette de la valeur comptable

22.2 Continuité historique des séries chronologiques

Il y a un grand compromis à faire lorsqu'on veut assurer la continuité historique⁴ des données. Si on veut que la structure de présentation soit toujours la même, on risque, de la sorte, de déformer la réalité historique lorsqu'on remonte le cours du temps avec des données. Voici les exigences à respecter si on entend rendre les données comparables dans le temps :

- il faut que la structure de présentation soit identique pour les données courantes et les données historiques (on emploie habituellement la forme de présentation la plus récente);
- il faut ranger dans les mêmes catégories les éléments des comptes sous-joints;
- il ne faut pas modifier les principes comptables d'élaboration des états financiers (si on le fait, on doit communiquer les modifications et leurs effets);
- il faut présenter un exposé sommaire des principes comptables en question.

Ces exigences peuvent à leur tour poser de graves problèmes d'interprétation historique. Les statisticiens doivent se garder de réinventer l'histoire. Les circonstances dans lesquelles se trouve le pays peuvent avoir foncièrement changé et le cadre actuel

4. La publication Statistique Canada, *La Balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, description des sources et des méthodes* (publication autorisée par le ministre des Approvisionnement et Services Canada, produit n° 67-506-XIP au catalogue, mars 1981).

peut mal représenter la réalité des événements et des opérations dans l'histoire. Ainsi, on peut présenter les données historiques en fonction des partenaires commerciaux d'aujourd'hui, qui peuvent être entièrement différents de ceux du passé. À une certaine époque, les pays du Commonwealth ont joué un rôle prépondérant dans le commerce canadien, mais tel n'est plus le cas. Autre exemple, l'or était un avoir monétaire important à l'époque où l'étalon or dominait. Lorsqu'on utilise des statistiques, il importe de garder à l'esprit les événements du passé pour mieux comprendre les données. (On trouvera certains jalons de l'histoire à l'annexe 3, « Chronologie des événements ayant influé sur le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944 »). Qui plus est, des événements ou des opérations peuvent avoir tout d'un phénomène récent qu'on chercherait presque en vain dans le passé. Un exemple digne de mention en est les accords de pensions sur titres, qui constituent un mode de financement relativement nouveau.

Malgré ces contraintes historiques, les utilisateurs doivent pouvoir compter sur la comparabilité de longues séries chronologiques pour mieux interpréter les tendances et d'autres données analytiques. Comme on a jugé que la cohérence et la comparabilité avaient plus de poids que ces contraintes, on a diffusé sous une forme commune de présentation les statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada en s'alignant sur les normes internationales de la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international. On dispose aujourd'hui d'une structure commune de présentation pour les données historiques, et ce, jusqu'à l'année de référence 1926⁵.

22.3 Les organismes supranationaux comme grands utilisateurs

Aux fins de leurs politiques respectives, la plupart des institutions internationales s'appuient sur des données fournies en grande partie par les divers pays. En fait, le besoin des pays de procurer des données aux organismes internationaux est antérieur à la naissance des institutions en place.

5. Pour une revue analytique des données historiques, voir Lucie Laliberté, *La mondialisation et le bilan des investissements internationaux du Canada, 1950 à 1992* (document de recherche n° 6 < www.statcan.ca/français/services > Statistique Canada, 1993), et Lucie Laliberté, Christian Lajule et D. Thibault, *La dette publique du Canada détenue par les non-résidents : perspectives historiques, 1926 à 1992* (document de recherche n° 5 < www.statcan.ca/français/services > Statistique Canada, 1993).

La Section économique et financière de la Société des Nations a fait un important travail ces dernières années et rappelé instamment aux gouvernements l'importance de dresser et de diffuser de tels états financiers (balance des paiements). Elle a tenté de coordonner et de normaliser les efforts d'obtention de données de balance des paiements. Son triple objectif est (1) d'obtenir des états du plus grand nombre de pays possible, (2) de parfaire et de normaliser les méthodes et (3) de rendre les rapports très disponibles⁶.

On procure au Fonds monétaire international (FMI) dès leur parution les données trimestrielles de la balance des paiements et les données annuelles du bilan des investissements internationaux et des opérations en services. Ces données sont fournies pour répondre, en partie, aux obligations du Canada selon les Statuts du Fonds monétaires international.

Section 5. Communication de renseignements

a) Le Fonds peut demander aux États membres de lui communiquer tels renseignements qu'il juge nécessaires à la conduite de ses opérations, y compris les données nationales sur les points suivants, qui sont considérées comme un minimum nécessaire à l'accomplissement de sa mission: [...]

vi) Balance internationale des paiements, y compris 1) le commerce de biens et services; 2) les opérations sur l'or; 3) les opérations connues en capital; et 4) tous autres postes.

6. Canada, Bureau fédéral de la statistique, *The Canadian balance of international payments, a study of methods and results* (publié sous l'autorité de l'Honorable. W.D. Euler, M.P., Ministre du Commerce, Ottawa, Imprimeur de sa majesté le Roi, 1939), p. 13.

vii) Situation des investissements internationaux, c'est-à-dire les

investissements à l'étranger des résidents de l'étranger sur les territoires de l'État membre, dans la mesure où il est possible de fournir ces renseignements⁷.

En 1996, le FMI a approuvé un code volontaire pour la diffusion de statistiques appelé *Norme spéciale de diffusion des données*⁸. Le Canada a été un des premiers pays à adopter cette norme, qui englobe la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux. Des modifications récentes à cette norme obligent les pays à fournir plus de données détaillées concernant les réserves et la dette extérieure.

On fournit aussi à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et au comité sur l'aide au développement de l'OCDE, les données annuelles sur les opérations en services et les investissements directs. L'Organisation pour la coopération économique de l'Asie et du Pacifique reçoit aussi des données sur les services et l'investissement direct.

On procure enfin à l'Organisation mondiale du commerce des données trimestrielles sommaires et des données annuelles détaillées sur les opérations en services à l'étranger. Il reste à formuler plus en détails les exigences statistiques, notamment pour le partage du commerce avec des sociétés liées étrangères, et à y répondre⁹.

7. Fonds monétaire international, *Statuts du Fonds monétaire international*, 1993.

8. Pour plus de renseignements sur cette norme, veuillez consulter le Tableau d'affichage des normes de diffusion dans le site Web du FMI à www.imf.org.

9. On trouvera un examen des conséquences statistiques de l'adoption de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC dans Hugh Henderson, *A Canadian perspective of linking services categories of the World Trade Organization and the Balance of Payments compilers* (présenté à la dixième réunion du comité des statistiques du Fonds monétaire international, Washington, D.C., octobre 1997, Statistique Canada).

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



CHAPITRE 23

REGARD VERS L'AVENIR

Les statisticiens-économistes produisent des vues fixes d'une scène en constante transformation. Ils doivent conceptualiser l'essence des activités économiques, rechercher des sources de données et concevoir des méthodes de traitement afin de produire les statistiques répondant aux besoins des utilisateurs. Avec les années, les statisticiens de la balance des paiements et du bilan des investissements du Canada sont parvenus à construire un système statistique qui constitue un élément institutionnel précieux, comme en témoigne la qualité de ses produits. Par contre, comme n'importe quel actif, il demande à être maintenu et développé. Cela est particulièrement important dans le contexte de l'évolution très rapide qu'ont connue les marchés économiques et financiers internationaux, phénomène souvent qualifié de mondialisation. Puisque les ressources statistiques disponibles sont toujours très limitées, il faut cibler les efforts de maintien et de développement sur des domaines précis et élaborer des stratégies efficaces.

En guise d'évaluation d'ensemble, on peut dire que de grands efforts ont été consacrés, ces dernières années, à la mise en œuvre des concepts, à l'amélioration des systèmes de traitement ainsi qu'à l'augmentation de la portée et à l'élargissement des produits. Le présent chapitre cerne les domaines où il faudra poursuivre les travaux, et propose diverses stratégies de mise en œuvre. Aux fins de la présentation, les secteurs où il faut poursuivre les travaux sont regroupés sous les rubriques « concepts », « sources des données », « traitement » et « produits », mais ils englobent souvent plus d'une catégorie du processus statistique.

23.1 Concepts

Pour traduire des événements économiques de base en données à rassembler, organiser et présenter selon des cadres statistiques normalisés, il faut des concepts harmonisés, bien compris et stables. Depuis une décennie ou à peu près, il s'est fait des travaux intensifs de développement au niveau international pour préciser les concepts; les normes et les conventions qui en sont nées ont été mises en œuvre dans les statistiques externes du Canada. Comme on

l'explique au chapitre 19, « Application des normes internationales », les pratiques du Canada sont, dans une large mesure, conformes aux normes internationales.

Le seul domaine de conséquence où le Canada ne se conforme pas aux normes est la détermination de la valeur marchande des positions d'investissements directs. Il faut noter que, dans le domaine d'ensemble de la détermination de la valeur marchande des positions, le Canada a fait de grands pas depuis quelques années. La détermination de la valeur marchande des investissements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes et des investissements de portefeuille canadiens en titres étrangers a été mise en œuvre et la détermination de la valeur marchande des investissements de portefeuille étrangers en actions canadiennes pourrait l'être dans quelques années, une fois prête la base de données sur les actions individuelles (voir la section 23.3.2.1). La détermination de la valeur marchande des investissements de portefeuille a été rendue possible grâce au système de traitement des titres individuels adopté par la Division de la balance des paiements. Si le Canada avait adopté un système de traitement plus simple à base d'opérations agrégées — à l'instar de plusieurs pays — il aurait été très difficile de dériver la valeur marchande des titres. En effet, chaque titre a sa propre valeur marchande, déterminée par les caractéristiques qui lui sont propres, comme le taux d'intérêt, l'échéance, la devise, etc. Le système en place exploite les caractéristiques des valeurs et des formules pour générer des prix du marché fiables. Il y aurait des gains d'exactitude à réaliser en exploitant mieux les bases de données commerciales où les prix du marché sont facilement connus, quitte à utiliser des valeurs dérivées lorsque les prix du marché ne sont pas connus.

Au contraire des investissements de portefeuille, la détermination du prix du marché des positions d'investissements directs présente des obstacles qui paraissent actuellement assez sérieux pour empêcher d'obtenir des résultats satisfaisants. En effet, sauf pour les États-Unis, très peu de pays ont tenté d'établir la valeur marchande des investissements

directs. Une des difficultés, au Canada, est que la plupart des investissements directs se font par l'intermédiaire de filiales à participation entière (100%) dont la valeur n'est pas établie au prix du marché. Les méthodes de détermination de la valeur marchande des investissements directs posent plusieurs défis. Ainsi, il n'est pas facile d'utiliser les méthodes de détermination des prix en fonction de l'actif des filiales, puisqu'on dispose de très peu de renseignements sur les états financiers des entreprises à investissements directs, sans compter que ces méthodes ne s'appliquent pas facilement aux entreprises de services. Les méthodes d'établissement des prix fondées sur les modèles de gains futurs sont fonction d'hypothèses et de prévisions quant aux taux d'intérêt et aux rendements, où les statisticiens n'ont pas beaucoup d'expertise. Par ailleurs, les résultats de la détermination de la valeur marchande diffèrent considérablement selon les méthodes choisies, et les statisticiens ne s'entendent pas, à l'heure actuelle, sur la méthode d'évaluation la mieux indiquée. C'est pourquoi, pour l'instant, la détermination de la valeur marchande des investissements directs n'est pas considérée comme une grande priorité pour le Canada. On continuera, par contre, de surveiller la recherche-développement des autres pays en vue d'adopter des modèles qui se prêteront à des produits stables.

23.2 Sources des données

La Division de la balance des paiements a toujours mené elle-même ses propres enquêtes (depuis le début des années 30). Les enquêtes visent spécifiquement à réunir des renseignements sur le secteur externe de l'économie (voir le chapitre 20, « Sources des données »). La réalisation d'enquêtes entraîne une grande responsabilité : celle de réévaluer continuellement le champ d'observation et le contenu des questionnaires. Cela devient particulièrement important, compte tenu de l'évolution rapide de la réalité économique de ces dernières années, tout particulièrement dans les marchés financiers. Si elles ne sont plus représentatives, les sources de données amènent des résultats inexacts qui faussent la réalité et peuvent tromper les analystes et les décideurs. En plus des divers moyens dont elle dispose déjà pour la révision continue du champ d'observation de l'enquête, la Division doit continuer de découvrir et d'exploiter de nouvelles sources de données pour comparer et compléter les résultats de ses enquêtes.

Il y a cinq secteurs où il y aurait moyen d'exploiter plus à fond les sources de données : le commerce électronique, les autres enquêtes de Statistique Canada, les données fiscales, les données des pays partenaires et les nouvelles données sur le commerce des sociétés affiliées étrangères.

23.2.1 Commerce électronique

Le commerce électronique transfrontalier n'est pas un phénomène nouveau, et il est saisi comme suit dans les statistiques existantes : s'il s'agit du commerce de biens, soit par des entreprises, soit par des personnes, il est saisi par la documentation douanière; dans la mesure où des personnes font le commerce électronique de biens, comme des commandes de livres, ce commerce est saisi dans la documentation douanière ou dans l'ajustement de la balance des paiements pour les commandes postales (il faudrait réviser cette dernière estimation, dont il est question au chapitre 3, « Biens »). Quant au commerce des services, les achats et les ventes des entreprises sont saisis par l'entremise des enquêtes sur les activités transfrontalières. Ce qui n'est pas saisi, toutefois, et qui est relativement nouveau, c'est l'explosion virtuelle récente du commerce électronique par les personnes depuis quelques années. Plus particulièrement, le commerce des services et les opérations financières avec des non-résidents par des particuliers ne sont pas saisis, actuellement, par le système statistique de la balance des paiements du Canada. Ce commerce pourrait prendre de l'importance après la croissance spectaculaire de la publicité internationale et de l'utilisation d'Internet. Il pourrait se faire électroniquement en direct, ou par des consommateurs franchissant la frontière. Il faudra trouver très bientôt des façons de le mesurer. Par exemple, on pourrait le faire à l'aide d'enquêtes auprès des ménages canadiens ou au moyen d'estimations fondées sur des études d'entreprises faisant du commerce électronique avec les consommateurs finaux.

23.2.2 Données sur les entreprises d'autres secteurs de Statistique Canada

Il y a des événements importants qui se préparent à Statistique Canada avec le Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales (PASEP). Il y a au moins trois secteurs à exploiter pour améliorer les estimations aux fins de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux : le Registre

des entreprises, l'Enquête unifiée auprès des entreprises et la base de données des médias.

Il y a actuellement un projet de raccordement de la base de sondage de la balance des paiements (dont on trouve la description au chapitre 20, « Sources des données ») avec le registre central des entreprises de Statistique Canada. Le raccordement au Registre des entreprises donnera une foule de renseignements sur les enquêtés, comme leurs liens de parenté entre sociétés, le codage industriel, le numéro d'entreprise, les recettes brutes, par exemple. Il facilitera aussi la conversion du codage des industries du cadre des entreprises de la balance des paiements, qui s'effectue actuellement selon la Classification type des industries (CTI-C), au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce dernier codage permettra une meilleure intégration avec les séries canadiennes en voie de conversion au SCIAN et facilitera grandement les comparaisons avec les statistiques des États-Unis et du Mexique, vu que ces deux pays adoptent la classification SCIAN.

Les statisticiens de la balance des paiements peuvent aussi exploiter les résultats de l'Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE). Cette enquête a commencé à couvrir certaines branches pour l'année de référence 1997, et on compte l'étendre à l'ensemble des branches du secteur des entreprises d'ici quelques années. L'EUE générale renferme des questions qui aideraient à repérer les sociétés transigeant avec des non-résidents. Dans les cas où les renseignements qu'elle livre seraient insuffisants pour qu'on en dégage des estimations, l'EUE pourrait au moins servir à améliorer le champ d'observation des enquêtes aux fins de la balance des paiements.

Le Système de comptabilité nationale a actuellement un projet de traitement des renseignements électroniques tirés de la presse financière aux fins du PASEP. Il serait facile de modifier le logiciel en voie d'élaboration pour le traitement des renseignements provinciaux afin de traiter les nouvelles sur les opérations internationales. Cette source pourrait compléter et peut-être même remplacer les renseignements imprimés (par exemple les journaux) qu'utilise actuellement le Système d'exploitation des renseignements internationaux économiques (SERIE, voir le chapitre 12, « Flux d'investissements directs ») de la Division de la balance des paiements.

23.2.3 Données fiscales

Une importante composante des comptes externes du Canada est établie directement à l'aide de données administratives, comme les données douanières et le nombre de voyageurs internationaux franchissant la frontière, par exemple. De temps à autre, on a aussi utilisé des données fiscales dans des études de référence. Il y a au moins trois domaines où il y aurait moyen d'exploiter plus à fond les données fiscales : les formulaires touchant les sociétés affiliées étrangères; l'Index général des renseignements financiers (IGRF) et la taxe sur les produits et services (TPS).

Ces dernières années, l'Agence canadienne des douanes et du revenu s'est donné de nouveaux formulaires administratifs qui devraient faciliter l'agrandissement du champ d'observation des investissements canadiens à l'étranger. Les formulaires Déclaration de renseignements sur les sociétés étrangères affiliées qui ne sont pas des sociétés étrangères affiliées contrôlées — T1134 « A », et Déclaration de renseignements sur les sociétés étrangères affiliées contrôlées — T1134 « B », demandent des détails sur les avoirs canadiens à l'étranger, y compris les noms des sociétés affiliées étrangères et certains renseignements financiers. Le contenu de ces renseignements devrait être très utile pour la vérification du champ d'observation et de la valeur des investissements directs et de portefeuille à l'étranger.

L'IGRF contient une liste exhaustive des éléments des états financiers produits par les sociétés canadiennes. Il y a un certain nombre de postes concernant les comptes externes comme « Placements dans des parties étrangères apparentées », « Actions dans des sociétés étrangères apparentées », « Prêts/avances à des sociétés étrangères apparentées », « Frais de redevances — non-résidents » (sommes déclarées à titre de redevances autres que des redevances sur des ressources naturelles et versées à des non-résidents, comme des droits d'auteur, des brevets de films, des projets, des droits d'exécution et des marques de commerce). Cette source de renseignements pourrait servir à combler les lacunes statistiques de l'enquête.

On a déjà exploité les données de la TPS pour faciliter la détermination des exportations de services. Il y a lieu de continuer. Par exemple, si une entreprise exporte des services, le ratio de sa TPS sur les ventes est plus faible que si elle vend uniquement sur le

marché intérieur (la TPS ne s'applique pas aux exportations, entre autres exonérations).

23.2.4 Données des pays partenaires

Depuis plusieurs années, le Canada utilise diverses sources étrangères pour construire certains comptes externes, et tout particulièrement les données des banques étrangères sur les dépôts à l'étranger du secteur non bancaire canadien et le rapprochement des comptes courants Canada-États-Unis (dont il est question au chapitre 20, « Sources des données »). Il y a lieu de faire une exploitation active de ces sources, vu que les données étrangères renferment généralement une foule de renseignements relativement peu coûteux, sans compter que ces opérations pourraient ne pas être facilement observables à partir des sources intérieures canadiennes.

Le rapprochement avec les États-Unis, qui s'effectue actuellement au niveau du compte courant, pourrait être étendu au compte capital et financier, ainsi qu'au bilan des investissements internationaux. Les comparaisons du revenu de placements avec rapprochement des rendements et des positions ont fait faire des progrès importants dans ce sens. L'exploration de ces sources pourrait permettre

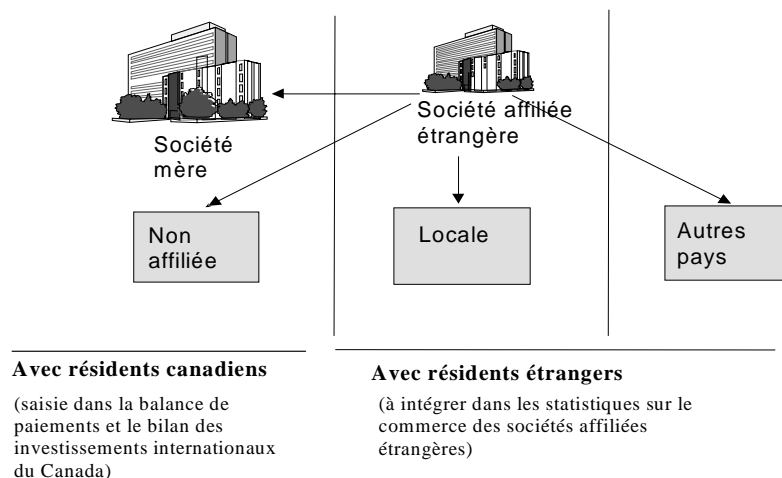
d'améliorer grandement la qualité des données, surtout pour les investissements directs.

Le travail de rapprochement est généralement un exercice qui mobilise beaucoup de ressources. Par conséquent, pour les pays autres que les États-Unis, on ne saurait cibler que les comptes importants. On pourrait le faire en exploitant davantage, par exemple, les bases de données internationales, comme les données bilatérales de l'OCDE sur les investissements directs, pour aider à repérer les grands investisseurs du Canada.

23.2.5 Échanges des sociétés étrangères affiliées

La Division de la balance des paiements élabore actuellement d'autres statistiques sur les sociétés affiliées étrangères des sociétés canadiennes à compter de l'année de référence 1999. Ces statistiques, qui vont au delà du cadre traditionnel de la balance des paiements vu qu'elles comprennent les opérations des non-résidents avec d'autres non-résidents, sont élaborées par l'expansion du système statistique déjà en place aux fins de la balance des paiements. La figure 23.1 donne une illustration graphique des statistiques, avec un bref aperçu de la justification de ces statistiques ainsi que du cadre qui sera utilisé.

Figure 23.1
Opérations de la société affiliée étrangère¹



1. D'après Colleen, Cardillo, *Measuring Foreign Sales of Canadian Firms* (document non publié, Statistique Canada, 1997).

En premier lieu, ces statistiques devraient donner une mesure plus englobante du commerce du Canada, et en particulier des opérations sur services. Les services représentent une proportion dominante de la production intérieure du Canada, dépassant facilement les biens, et les utilisateurs sont souvent surpris de constater que, dans le commerce international, la relation est inversée : les biens représentent la plus grosse part du commerce. Cela vient en partie de ce que les opérations sur services exigent généralement la présence simultanée du producteur et du consommateur du service, condition difficile à réaliser lorsque les deux agents économiques se trouvent dans des économies différentes. C'est pourquoi les entités de services établissent souvent des opérations à l'étranger (une présence étrangère) lorsqu'ils veulent s'étendre sur les marchés étrangers.

En second lieu, les statistiques sur les sociétés affiliées étrangères éclaireront également davantage les divers aspects des investissements directs du Canada à l'étranger (IDCE). Au cours des 10 dernières années, on a observé une croissance rapide des IDCE, qui dépassent désormais les investissements directs étrangers au Canada. C'est un revirement spectaculaire, compte tenu de la prédominance historique des investissements directs étrangers dans l'économie canadienne. Ce revirement a obligé les décideurs à mieux comprendre les opérations des sociétés affiliées étrangères des sociétés canadiennes.

À court terme, les principales demandes de renseignements s'articulent sur des renseignements de base pour appuyer les négociations commerciales, et particulièrement sur les renseignements sur les liens entre les investissements directs et le commerce international. À long terme, il faudra s'attaquer à des questions plus profondes, comme les variables qui jouent dans les décisions internationales des multinationales, les incidences de ces décisions sur les perspectives nationales de croissance, de productivité et, en bout de course, d'emploi.

Pour ce qui est du champ d'observation, les statistiques seront produites pour les entités étrangères qui appartiennent à 50 % ou plus à des sociétés canadiennes (sociétés affiliées étrangères à participation majoritaire). Cela devrait saisir la plupart des entités étrangères, puisque les investissements directs du Canada à l'étranger se font

essentiellement par l'entremise de filiales et de succursales à 100 %.

On est en voie d'étendre l'enquête existante pour les investissements directs du Canada à l'étranger afin de demander plus de détails aux sociétés canadiennes ayant des sociétés affiliées étrangères à participation majoritaire. Pour chaque société affiliée étrangère à participation majoritaire, l'accent portera sur les postes suivants :

- La vente de biens et de services par la société affiliée étrangère;
- La destination des ventes de la société affiliée étrangère - marchés locaux, exportation vers un pays tiers ou exportation vers le pays « d'attache »;
- Les effectifs de la société affiliée étrangère;
- Les résultats financiers et d'exploitation de la société affiliée étrangère.

On prévoit avoir certains résultats préliminaires en l'an 2000. À la fin de 2001, on devrait disposer de données plus complètes sur les opérations des sociétés affiliées étrangères à participation majoritaire, et ce, à compter de l'année de référence 1999.

La contrepartie de ces statistiques — c'est-à-dire le détail des investissements directs étrangers au Canada par des entreprises étrangères — est dans une large mesure saisie dans les enquêtes existantes sur les activités de production intérieure. Cependant, il n'y a pas de répartition des renseignements actuels entre les entreprises sous contrôle canadien et les entreprises sous contrôle étranger. Il faudrait pour cela exploiter le Registre des entreprises de Statistique Canada, qui indique les liens de parenté entre les diverses entités commerciales au Canada et le lien entre une entité juridique et ses établissements, soit les unités d'observation des enquêtes sur la production. L'échéancier pour l'établissement de ces données reste à arrêter.

23.3 Méthodes

Au cours de la dernière décennie, la Division de la balance des paiements a fait de grands efforts pour effectuer la réingénierie de ses systèmes informatiques dans deux domaines : les séries chronologiques pour l'ensemble des comptes (FAME) et la base de données relationnelles pour les investissements de portefeuille (BP-2000). Vu les grands investissements faits récemment dans les

systèmes avancés, il y aurait lieu de faire des efforts pour exploiter plus à fond ces systèmes.

23.3.1 Système FAME de séries chronologiques

Dans le domaine des séries chronologiques, les travaux de développement de ces dernières années ont consisté à assurer la cohérence dans le temps et la convergence des comptes dans le FAME. Le système est exploité à fond pour les publications, mais il pourrait servir à d'autres fins d'analyse si la nomenclature des comptes était raffinée et reflétait les multiples caractéristiques associées à chaque série.

23.3.1.1 Nomenclature opérationnelle

Il y a eu des travaux de développement¹, qui ne sont toutefois pas encore mis en œuvre, pour le codage de chaque série selon 14 attributs. Ces travaux sont illustrés brièvement ici. À titre d'exemple, la série D21IN6.U.S., investissements étrangers directs dans des sociétés canadiennes en provenance des États-Unis, porterait le code F.STK##.U.S.A.A.IN.C####.ALL#.L..L., qui se traduirait par ce qui suit : un flux d'actions en provenance de sociétés affiliées américaines vers des sociétés canadiennes, tous les secteurs, ensemble des industries, type d'investissement inconnu, toutes les devises, dans une province inconnue, avec augmentation du passif, nationalité des capitaux majoritaires inconnue, d'une province détentrice des capitaux majoritaires inconnue, échéance à long terme.

On ne s'attendrait pas que les analystes mémorisent ces noms, ni même les positions ou leur signification. Ils utiliseraient plutôt des numéros de série abrégés (appelés alias comme D21 ING.US), qui maintiennent, mais en les cachant, tous les aspects d'un compte et présentent une vue plus cohérente et logique à l'utilisateur. Le codage des attributs n'était pas en œuvre au moment de la rédaction et seuls les alias servent à désigner les séries. Désormais, une plus grande part des données sera chargée directement à partir des systèmes de microdonnées, ce qui facilitera par ailleurs le codage des séries selon leurs attributs. Le codage des attributs de chaque série permettra à l'utilisateur de découvrir des choses comme l'ensemble des opérations dans une devise ou une branche particulière, etc.

1. Voir Gerard, Meagher, *Le développement de la nomenclature de la balance des paiements* (travail de recherche n° 10, www.statcan.ca/francais/services, Statistique Canada, 1996).

23.3.1.2 Liens entre les positions, les flux et les revenus de placements

Il y aurait moyen d'exploiter davantage le système par l'opérationnalisation des liens de série entre les flux et les positions ainsi que des liens entre les revenus de placements et les positions. Il existe des programmes pour relier ces séries, mais on n'en a pas encore utilisé les résultats de façon continue pour vérifier et analyser la relation entre les flux, les positions et les revenus de placements.

23.3.2 Système de portefeuille (BP-2000)

Dans les investissements de portefeuille, les faits nouveaux récents ont consisté en l'adoption d'un modèle de données où les divers aspects des agents économiques (résidents comme non-résidents) et des titres transigés étaient désignés, traités et stockés en un même endroit (BP-2000). Le système traite les investissements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes et comprendra bientôt les instruments du marché monétaire détenus par des non-résidents, titre par titre (voir le chapitre 13, « Flux d'investissements de portefeuille »). Il faudrait en élargir la portée pour couvrir les investissements étrangers en actions canadiennes et les investissements canadiens en titres étrangers et, en bout de course, traiter tous les investissements de portefeuille au Canada.

23.3.2.1 Investissements étrangers en actions canadiennes

Il y aurait moyen d'obtenir les données sur les actions canadiennes des sociétés publiques canadiennes (c'est-à-dire les sociétés canadiennes dont les actions se transigent en bourse) pour dresser la liste des noms et adresses de leurs actionnaires ultimes, avec les genres de titres ainsi que le montant détenu; cette demande nécessiterait probablement l'intervention des agents de transfert des sociétés, vu que ces dernières ne tiennent pas nécessairement ce genre de listes. Les statisticiens du Royaume-Uni ont fait une recherche poussée dans ce domaine, et leur expérience pourrait servir de point de départ. Une fois établie, cette position repère pourrait par la suite être mise à jour à l'aide des données mensuelles sur les opérations sur valeurs qui sont recueillies titre par titre dans Opérations internationales du Canada en valeurs — BP-30F. Les positions repères devraient être rétablies de temps à autre.

On utiliserait aussi une autre source pour améliorer la répartition géographique des actions et des obligations de portefeuille canadiennes détenues par des non-résidents. Comme expliqué au chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille », le Fonds monétaire international a produit les résultats pour tous les pays participants de l'enquête de portefeuille coordonnée sur les investissements pour l'année de référence 1997. Cela donne une nouvelle source de données pour repérer les détenteurs de portefeuilles étrangers d'obligations et d'actions canadiennes. Ces données pourraient, par ailleurs, servir à améliorer la répartition géographique du passif de portefeuille. Cette source de renseignements devrait prendre de l'importance avec le temps, étant donné la mobilité croissante des capitaux de part et d'autre des frontières.

23.3.2.2 Investissements canadiens en valeurs étrangères

Un autre moyen à explorer pour augmenter le contenu des données de portefeuille est l'intégration des résultats d'enquêtes sur les opérations et des résultats d'enquêtes sur les positions d'investissements de portefeuille canadiens en valeurs étrangères (voir le chapitre 17, « Position d'investissements de portefeuille »). Ces deux sources sont actuellement traitées et utilisées indépendamment l'une de l'autre.

23.3.2.3 Une base qui englobe tous les investissements de portefeuille intérieurs et étrangers

Enfin, le système de traitement des investissements de portefeuille avec les non-résidents pourrait être étendu à toutes les opérations et positions de portefeuille, tant avec les résidents qu'avec les non-résidents. Cela exigerait une plus grande intégration des données gouvernementales sur les titres, établies par la Division des institutions publiques, et des titres des sociétés. L'intégration est déjà en cours, et il y aurait lieu de la poursuivre activement. Cette base de données pourrait servir aux fins des flux financiers et de l'établissement des revenus de placements et de la détermination de la valeur marchande (y compris des changements d'évaluation) pour le Système canadien de comptabilité nationale.

23.4 Produits

Depuis une décennie, l'accent a porté sur l'accroissement de l'exactitude, de la fréquence, de la portée, du niveau de détail et de la rapidité de publication des données et, grâce au présent document, sur la production d'une description complète de l'infrastructure utilisée pour établir les données, au profit des utilisateurs. Le principal objectif qui reste à examiner est l'amélioration de l'analyse des données. L'analyse fait partie intégrante du processus statistique, et elle doit être menée sur quatre fronts : description continue de l'infrastructure statistique, exploitations de données pour améliorer les statistiques, analyse des données pour fins d'information, et détermination des questions émergentes pour aider les décideurs des secteurs public et privé.

23.4.1 Description continue de l'infrastructure statistique

Comme l'explique le présent document, les données sont les produits finaux de processus statistiques complexes. La description des concepts, des méthodes et des processus qui constituent le fondement des statistiques est ce qu'il est convenu d'appeler les métadonnées. À notre ère de l'information, les métadonnées prennent de plus en plus d'importance pour les utilisateurs qui sont confrontés à une pléthore de statistiques et qui doivent évaluer la crédibilité des données en sachant par qui et comment elles ont été établies.

Cependant, la description de l'infrastructure des données a généralement été faite à l'extérieur du cycle de production des données, et elle nécessite donc un effort important de la part d'un personnel d'expérience. Cela sera de plus en plus difficile à faire, vu que le personnel connaît un roulement beaucoup plus élevé que jadis et que la matière et l'infrastructure statistiques sous-jacentes sont de plus en plus complexes. L'incapacité de maintenir une documentation descriptive risque de faire perdre la mémoire institutionnelle, de provoquer des difficultés d'adaptation des systèmes et des procédures aux problèmes émergents et d'empêcher d'expliquer les raisons du choix des méthodes, ce qui, par ailleurs, est à l'origine d'une compréhension insuffisante des processus et de la diffusion de renseignements partiels sur les métadonnées qui pourraient ne pas être compatibles dans le temps et entre composantes.

Il faut prendre des mesures pour intégrer la gestion des métadonnées dans les opérations quotidiennes de la Division. Les métadonnées devraient être centralisées de la même façon que la Division centralise actuellement les séries chronologiques (dans FAME). Le présent document pourrait constituer la base d'un dépôt central et être mis à jour lorsqu'il y aura des changements de normes, de conventions, de systèmes de traitement, de sources de données et de produits de données. Il y aurait moyen également de verser cette documentation centralisée dans d'autres systèmes ayant besoin de renseignements sur les métadonnées, pour veiller à ce que les changements apportés à un endroit soient automatiquement propagés par des hyperliens. Par exemple, la documentation centrale devrait être versée dans les sources de données et dans les sections consacrées à la qualité des données dans les diverses publications de la Division. À l'occasion, on pourrait publier les changements importants aux microdonnées d'un ou de plusieurs comptes dans des publications en série. À l'ère électronique, ces publications en série sont beaucoup plus faciles à réaliser que jadis, c'est-à-dire qu'à l'époque où elles étaient difficiles à gérer à cause des problèmes d'impression, des retards, du manque d'articulation, de l'obsolescence, des omissions et des incompatibilités. L'utilisation efficace de l'informatique permet désormais d'éviter certains de ces écueils.

La documentation centrale de la Division pourrait aussi mettre à jour le répertoire des enquêtes et le répertoire des produits et des services qui sont maintenus dans le cadre du répertoire d'ensemble de Statistique Canada. Elle pourrait aussi servir à alimenter la partie descriptive des données (métadonnées) de CANSIM II, le successeur de CANSIM, qui donnera aux utilisateurs des métadonnées ainsi que des logiciels pour manipuler les données. Cette approche permet de maintenir la souplesse offerte au niveau du programme de la Division, sans perdre les avantages de la coordination au niveau de l'ensemble du Bureau.

23.4.2 Développement de données

L'évolution rapide du marché ces dernières années au niveau international a signifié l'arrivée de nouveaux intervenants et la création de nouveaux instruments pour l'exécution d'opérations transfrontalières. Ces faits nouveaux ne sont peut-être pas toujours saisis par le système statistique existant, surtout si les

opérations s'effectuent par l'entremise de nouveaux canaux. Il faut une approche innovatrice pour en intégrer les incidences sur les comptes. Les activités liées aux instruments dérivés sont un exemple d'opérations complexes et relativement nouvelles qui ne sont pas parfaitement reflétées dans les statistiques externes du Canada. Cependant, l'expérience des autres pays montre que les opérations sur instruments dérivés ne sont pas importantes dans l'ensemble des opérations financières, et que les résultats sont difficiles à interpréter. Il y a, par contre, une grande demande de la part des utilisateurs qui estiment que les incidences de ces opérations sont considérables, car ils confondent souvent la valeur sous-jacente des contrats avec les opérations elles-mêmes. En raison de leur importance pour les utilisateurs, il faut des estimations pour les activités relatives aux instruments dérivés. Cela ne signifie pas nécessairement la réalisation d'une enquête. Il y aurait plutôt moyen d'effectuer des études pour réunir les renseignements disponibles, comme l'enquête sur les instruments dérivés, menée par la Banque du Canada sous les auspices de la Banque des règlements internationaux, et les rapports annuels des banques canadiennes. Les études devraient également tenir compte des contrats sur instruments dérivés des émetteurs d'obligations canadiennes en devises étrangères (qui couvrent probablement leur position de devises étrangères) ainsi que de l'expérience des autres pays dans ce domaine (par exemple le Bureau de statistiques de l'Australie et la Banque d'Angleterre). Autrement dit, une étude de développement de données pourrait viser à broser un tableau de ce marché. Certes, il y manquera certains éléments, et il y aura des chevauchements, mais les études donneraient quand même certaines estimations préliminaires à intégrer dans la balance des paiements. Les résultats ouvriraient la voie à la réalisation d'une enquête ultérieure, si cela se révélait justifié.

Outre qu'elles feront repérer les lacunes, le développement de données englobe également l'élimination des chevauchements qui peuvent naître de l'utilisation de sources multiples. Ces sources sont souvent exploitées dans différents systèmes travaillant indépendamment les uns des autres. En outre, plus les systèmes sont complexes, plus ils risquent de monopoliser les ressources existantes, sans laisser suffisamment de temps pour la vérification des résultats. De fait, les systèmes complexes ont tendance à favoriser un traitement mécaniste et rigide

des opérations, ce qui entrave par ailleurs l'intégration des phénomènes nouveaux. Un exemple de chevauchement possible dans la balance des paiements est celui des opérations sur titres des banques. Ces dernières années, par suite de la déréglementation, les banques ont acheté des maisons de courtage. Ces maisons font rapport, dans le cadre de l'enquête BP-30F, de leurs propres opérations ainsi que de celles de leurs clients. On n'a pas pu établir si les rapports d'enquêtes comprennent désormais les opérations sur titres des banques. Il faudrait examiner cela pour éviter le double emploi puisque les opérations sur titres des banques font déjà partie de leur bilan.

23.4.3 Analyse descriptive

Après avoir produit les données, il faut les analyser plus à fond pour produire de l'information sur les phénomènes nouveaux et expliquer comment et pourquoi ils sont survenus. La création d'un cadre d'analyse présuppose une bonne connaissance des diverses théories économiques et du fonctionnement du marché. Les théories aident à expliquer les observations existantes, à départager les causes et les effets des changements et à voir clair dans la masse d'observations que livrent les statistiques. À mesure que les circonstances changent, les variables nécessaires pour expliquer les phénomènes nouveaux changent également. Cela est particulièrement critique en période de changement économique rapide, comme dans le cas de la mondialisation de l'économie canadienne. La conjoncture externe du Canada touchait jadis un nombre relativement restreint d'entreprises canadiennes. Tel n'est plus le cas, car la conjoncture externe touche à peu près toutes les entreprises et tous les consommateurs au Canada. Cela signifie que l'analyse ne peut plus être limitée aux comptes externes, mais doit aussi englober les incidences sur les comptes intérieurs. Certes, l'analyse est déjà bien avancée, comme on peut le voir au chapitre 22, « Produits », mais il reste du travail à faire. L'objet ultime de l'analyse est d'expliquer le fonctionnement de l'économie.

23.4.4 Analyse des tendances émergentes

Il est essentiel de déterminer les tendances émergentes, c'est-à-dire celles qui comptent pour les décideurs, afin d'adapter l'appareil statistique pour les observer. Comme pour l'analyse descriptive, il faut situer les questions émergentes dans des cadres

d'analyse. Cela devrait aider à choisir un ensemble cohérent et économique de variables clés que l'on peut mesurer pour constituer une base solide pour la réalisation de travaux empiriques sur ces théories.

Ces dernières années, la déréglementation² et les améliorations technologiques dans les communications et les transports ont donné un rôle de plus en plus grand à l'économie de marché et ont accru l'influence des événements externes sur l'économie intérieure. Par ailleurs, cela a élargi le champ visé des décideurs, qui étaient essentiellement les responsables des politiques, mais qui comptent désormais des entreprises, des établissements de recherche, des universitaires et des personnes au courant, et qui ne sont plus essentiellement des décideurs canadiens mais aussi des décideurs qui sont en dehors de l'économie canadienne et dont l'influence sur cette économie a augmenté de façon spectaculaire. Les décideurs doivent avoir accès à des données beaucoup plus détaillées que celles fixées par les normes existantes en matière de comptes externes, et il est essentiel d'accroître la portée et les détails des statistiques pour répondre à ces nouveaux besoins. Les investissements directs et les investissements de portefeuille, par exemple, constituent deux domaines où il faut plus de renseignements. Les investissements directs sont le canal qu'utilisent les multinationales pour s'établir dans un autre pays. Dans leurs activités productives à l'étranger, les multinationales sont de grands employeurs et utilisateurs de technologies, et il importe de comprendre les forces qui sont le moteur de leurs activités. Les questions entourant leur avantage comparatif, comme le contenu du capital international et la composition industrielle, sont importantes pour l'évaluation de leurs effets sur l'économie.

Les investissements de portefeuille représentent l'envoi de l'épargne du secteur des particuliers. Les investissements de portefeuille étrangers au Canada constituent une grande source de financement, à la fois pour les entreprises et les gouvernements du Canada, d'où leur importance pour la stimulation des investissements, qui constituent un important moteur de la croissance de la production. Inversement, les investissements de portefeuille canadiens à l'étranger représentent essentiellement une consommation différée pour fins de retraite; il importe donc de suivre la structure et l'évolution de cette épargne canadienne

2. Voir l'annexe 3, « Chronologie des événements ayant influé sur le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944 ».

dans le contexte, surtout, du vieillissement de la population canadienne.

23.4.5 Gestion de l'analyse

Il faut accorder une grande priorité à l'analyse, qui est le moteur de tout produit statistique. Sur le plan de l'organisation, les programmes statistiques sont produits au niveau des divisions de Statistique Canada. L'approche spécialisée au niveau des divisions présente de nombreux avantages comme : la promotion d'une compréhension intime de la relation entre les statistiques et les phénomènes économiques et institutionnels, la souplesse d'adaptation de sources et de méthodes propres aux besoins en données, la rapidité des interventions en réponse aux changements de circonstances, le maintien d'une mémoire institutionnelle, et la facilitation de la détermination des sources de données pertinentes.

Elle présente, par contre, certains écueils pour l'analyse, qui englobe généralement des variables allant au delà de celles produites par les programmes des divisions. Cela signifie qu'il faut intégrer les statistiques dans un cadre d'analyse plus vaste. Statistique Canada l'a reconnu récemment, en lançant certaines initiatives visant à améliorer la gestion des activités d'analyse et à intégrer l'analyse entre les programmes. La Division de la balance des paiements et des flux financiers devrait participer activement à ces initiatives, compte tenu surtout des incidences omniprésentes de la mondialisation sur l'économie canadienne.

23.5 Conclusion

Les statistiques de qualité sont le reflet des connaissances, des compétences, de l'ingéniosité et du jugement du statisticien. Le statisticien a besoin de ces attributs pour accomplir toute la gamme des activités statistiques, depuis la détermination des sources de données jusqu'à la prestation du produit d'analyse, qui sont utiles pour les utilisateurs. En premier lieu, le statisticien doit maîtriser le cadre conceptuel et statistique pour bien définir les sources de données et les adapter aux systèmes de traitement existants. La détermination des sources de données l'oblige à rester au fait des phénomènes nouveaux et à être sensible au fardeau qu'il peut imposer aux répondants en menant des enquêtes; il se doit donc de

faire preuve d'ingénuité en recherchant dans la mesure du possible des sources alternatives comme les données administratives et d'autres indicateurs pour exploiter ces sources de données. En second lieu, il doit se tenir au courant de la technologie logicielle pour l'intégrer dans ses systèmes de traitement afin d'être plus efficace. En troisième lieu, il doit connaître l'économie, la comptabilité et les finances pour bien comprendre les complexités et le dynamisme des opérations à mesurer et avoir une bonne connaissance du contexte institutionnel et politique où ont lieu les opérations. En quatrième lieu, il doit aussi se tenir au courant des besoins existants et à venir des utilisateurs et user de jugement pour concentrer ses ressources limitées sur les produits pertinents. En cinquième lieu, après avoir rassemblé ses sources, le statisticien doit exercer un grand jugement professionnel pour traduire ces sources de données imparfaites et partielles en statistiques qui veulent dire quelque chose. Enfin, il a besoin de capacités d'analyse pour utiliser les théories économiques afin de transformer ces statistiques en renseignements utiles pour les utilisateurs.

Les efforts qu'exige le rassemblement des divers éléments d'un processus statistique, depuis les concepts jusqu'à l'analyse des produits, valent bien les résultats. Comme George Jaszi le décrivait avec lyrisme pour le Système de comptabilité nationale, il y a un sentiment de beauté dans les résultats d'un système statistique économique et cela vaut également pour les comptes externes :

L'impression d'ensemble qui se dégage fait du système un outil sans pareil d'analyse macro-économique[...]
L'aperçu d'ensemble a toujours été pour moi une chose de beauté, un peu comme la vue que l'on peut avoir à bord d'un avion. On peut observer le paysage dans ses proportions correctes : les montagnes et les collines et les plaines, dénudées ou recouvertes de végétation; les rivières qui y serpentent; les usines et les fermes, avec, ici et là, des champs de blé et des troupeaux³.

3. George Jaszi, *An Economic Accountant's Audit*, (Lecture on Economics in Government, American Economic Review, Papers and Proceedings of the ninety-eighth Annual Meeting of the American Economic Association, New York, December 28-30, 1985, vol. 76 n° 2), p. 5.

Annexes

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Annexe 1

Liste des questionnaires¹ de la Division de la balance des paiements

Questionnaires de la balance des paiements	SDDS ²	Périodicité	Titre
BP-11F	1501	Mensuelle	Transactions, avoirs et engagements-or et argent
BP-17F	1533	Annuelle	Transations internationales entre des courtiers d'assurance du Canada et de leurs sociétés affiliées étrangères, des agents et d'autres sociétés ou particuliers à l'extérieur du Canada
BP-20F	1505	Annuelle	Transport par eau - Grands Lacs et voie maritime du St-Laurent
BP-21F	1506	Annuelle	Transactions entre le Canada et les autres pays
BP-21AF	1507	Trimestrielle	Transactions entre le Canada et les autres pays
BP-21SF	1533	Annuelle	Opérations internationales de services commerciaux
BP-21SQF	1533	Trimestrielle	Opérations internationales de services commerciaux
BP-22F	1510	Annuelle	Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères
BP-22AF	1511	Trimestrielle	Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères
BP-24F	1513	Annuelle	Fret, bénéfices et dépenses des navires transocéaniques exploités par des sociétés non résidentes
BP-25F	1514	Annuelle	Fret, bénéfices et dépenses des navires transocéaniques exploités par des sociétés canadiennes
BP-26F	1515	Annuelle	Importations de pétrole brut et de produits pétroliers et autres opérations de transport maritime
BP-27F	1516	Annuelle	Transactions entre les sociétés d'assurance constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada
BP-28F	1517	Annuelle	Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurances étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada
BP-29F	1518	Annuelle	Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents
BP-30F	1519	Mensuelle	Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières
BP-30QF	1519	Trimestrielle	Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières
BP-30AF	1519	Mensuelle	Ventes de valeurs mobilières à court terme à des non-résidents du Canada

1. Les questionnaires sont disponibles électroniquement sur Internet au www.statcan.ca

2 Identificateur du Système de documentation des données d'enquêtes qui fournit la documentation enquêtes de Statistique Canada.

Annexe 1**Liste des questionnaires¹ de la Division de la balance des paiements**

Questionnaires de la balance des paiements	SDDS²	Périodicité	Titre
BP-30BF	1519	Mensuelle	Achats de valeurs mobilières à court terme de non-résidents du Canada
BP-31F	1520	Trimestrielle	Opérations à terme avec des non-résidents
BP-52F	1522	Annuelle	Répartition géographique du capital
BP-53F	1523	Annuelle	Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante
BP-54F (électronique seulement)	1538	Annuelle	Investissements de portefeuille canadiens
BP-55F	1525	Annuelle	Détails de certaines émissions de dette obligataire et de certains prêts consentis par les banques étrangères
BP-56F	1526	Annuelle	Répartition géographique de débentures enregistrées au Canada des banques canadiennes et des filiales canadiennes consolidées
BP-58F	1528	Annuelle	Opérations des lignes aériennes étrangères avec les résidents du Canada
BP-59F	1529	Annuelle	Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes
BP-59SF	1530	Annuelle	Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes
BP-60F	1531	Annuelle	Investissements canadiens dans des sociétés non canadiennes
BP-61F	1532	Annuelle	Investissement au Canada des sociétés étrangères en nom collectif

1. Les questionnaires sont disponibles électroniquement sur Internet au www.statcan.ca

2 Identificateur du Système de documentation des données d'enquêtes qui fournit la documentation enquêtes de Statistique Canada.

Annexe 2

Statistiques historiques

Tableau 1
Balance des paiements, tous les pays - annuel

Année	Comptes capital et financier											Divergence statistique
	Compte courant			Compte capital			Compte financier			Total		
	Recettes	Paiements	Solde	Entrées	Sorties	Net	Actif	Passif	Net			
<i>D N°.</i>	58000	58016	58032	58814	58815	58049	58051	58061	58050	58048	58071	
millions de dollars												
1926	1 650	1 522	128	15	-16	-1	
1927	1 618	1 629	-11	15	-14	1	-119	142	23	24	-13	
1928	1 773	1 808	-35	15	-12	3	-18	60	42	45	-10	
1929	1 632	1 945	-313	14	-12	2	94	243	337	339	-26	
1930	1 286	1 625	-339	11	-9	2	-44	375	331	333	6	
1931	967	1 142	-175	5	-4	1	95	78	173	174	1	
1932	804	901	-97	4	-3	1	42	32	74	75	22	
1933	831	833	-2	3	-3	-	2	-9	-7	-7	9	
1934	1 024	954	70	2	-4	-2	-62	-52	-114	-116	46	
1935	1 150	1 024	126	2	-3	-1	-32	-121	-153	-154	28	
1936	1 437	1 192	245	2	-3	-1	-32	-202	-234	-235	-10	
1937	1 601	1 419	182	3	-5	-2	-59	-110	-169	-171	-11	
1938	1 366	1 267	99	5	-5	-	-47	-58	-105	-105	6	
1939	1 461	1 338	123	10	-5	5	-34	-104	-138	-133	10	
1950	4 227	4 542	-315	57	-61	-4	-576	794	218	214	101	
1951	5 126	5 645	-519	77	-70	7	-17	467	450	457	62	
1952	5 643	5 447	196	85	-94	-9	-242	444	202	193	-389	
1953	5 456	5 899	-443	91	-96	-5	-26	640	614	609	-166	
1954	5 217	5 631	-414	89	-99	-10	-241	735	494	484	-70	
1955	5 840	6 497	-657	86	-116	-30	114	543	657	627	30	
1956	6 445	7 785	-1 340	99	-131	-32	-307	1 655	1 348	1 316	24	
1957	6 488	7 906	-1 418	124	-157	-33	-199	1 408	1 209	1 176	242	
1958	6 403	7 478	-1 075	97	-159	-62	-176	1 202	1 026	964	111	
1959	6 778	8 209	-1 431	109	-165	-56	-194	1 364	1 170	1 114	317	
1960	7 113	8 264	-1 151	102	-184	-82	-69	1 201	1 132	1 050	101	
1961	7 784	8 898	-1 114	104	-176	-72	-255	1 241	986	914	200	
1962	8 514	9 664	-1 151	124	-175	-51	-442	1 770	1 328	1 278	-127	
1963	9 342	10 249	-907	151	-185	-34	-625	1 488	863	829	79	
1964	10 895	11 384	-490	169	-201	-33	-1 359	1 731	372	339	151	
1965	11 629	13 416	-1 787	216	-211	5	59	1 941	2 000	2 004	-218	
1966	13 583	15 285	-1 702	268	-198	70	-478	2 300	1 822	1 892	-190	
1967	15 171	16 552	-1 381	329	-213	116	-1 196	2 919	1 723	1 840	-459	
1968	17 363	18 422	-1 058	370	-209	161	-2 042	3 688	1 646	1 807	-748	
1969	19 372	21 467	-2 095	366	-204	162	-3 720	5 855	2 135	2 297	-202	
1970	22 436	21 942	494	389	-199	190	-4 449	3 944	-504	-314	-180	
1971	23 167	24 214	-1 046	432	-185	248	-1 888	3 993	2 105	2 352	-1 306	
1972	25 428	27 813	-2 385	443	-162	281	-2 216	5 769	3 553	3 834	-1 449	
1973	32 999	35 054	-2 055	521	-176	345	-5 988	8 448	2 460	2 805	-750	
1974	42 098	46 573	-4 475	701	-163	538	-3 209	8 016	4 808	5 346	-871	
1975	43 038	51 357	-8 319	665	-170	495	-1 954	10 354	8 400	8 895	-575	
1976	48 067	55 611	-7 544	727	-204	522	-6 303	16 311	10 008	10 531	-2 987	
1977	56 058	63 465	-7 407	690	-235	456	-4 356	12 841	8 485	8 941	-1 534	
1978	66 872	76 222	-9 350	616	-484	132	-10 021	21 603	11 582	11 714	-2 365	
1979	84 918	94 750	-9 832	799	-255	544	-12 064	22 697	10 633	11 177	-1 345	
1980	98 419	105 540	-7 120	646	-150	496	-21 411	27 894	6 483	6 979	142	
1981	108 933	123 927	-14 994	789	-157	632	-22 459	41 250	18 791	19 423	-4 429	
1982	112 362	110 060	2 302	1 737	-179	1 559	-9 656	8 070	-1 586	-28	-2 274	
1983	115 409	118 541	-3 132	1 529	-191	1 338	-9 973	15 141	5 168	6 506	-3 373	
1984	143 435	145 109	-1 673	1 566	-194	1 373	-12 633	20 228	7 594	8 967	-7 294	
1985	151 338	159 166	-7 828	1 759	-304	1 455	-7 352	19 556	12 204	13 659	-5 831	
1986	155 323	170 836	-15 514	2 153	-331	1 822	-20 153	35 746	15 593	17 416	-1 902	
1987	162 736	180 542	-17 806	4 078	-361	3 717	-17 716	34 868	17 152	20 869	-3 063	
1988	181 791	200 120	-18 328	5 311	-491	4 820	-17 602	30 599	12 997	17 817	511	
1989	186 279	212 091	-25 812	6 033	-552	5 481	-19 745	41 882	22 137	27 617	-1 806	
1990	194 972	218 107	-23 135	7 229	-1 026	6 203	-19 699	38 664	18 965	25 167	-2 032	
1991	188 719	214 348	-25 629	6 951	-541	6 410	-15 128	34 509	19 381	25 791	-1 62	
1992	205 455	230 815	-25 360	9 013	-439	8 574	-14 411	27 727	13 316	21 890	3 470	
1993	235 576	263 670	-28 093	11 498	-794	10 704	-26 943	50 706	23 763	34 467	-6 374	
1994	285 601	303 331	-17 730	10 758	-516	10 241	-49 029	56 550	7 520	17 762	-32	
1995	330 978	337 078	-6 099	7 766	-982	6 784	-38 394	32 905	-5 489	1 294	4 805	
1996	350 700	346 170	4 530	8 542	-569	7 973	-72 988	53 223	-19 765	-11 792	7 262	
1997	378 789	393 054	-14 264	8 107	-566	7 541	-60 334	70 884	10 550	18 091	-3 827	
1998	403 629	420 014	-16 385	5 617	-641	4 976	-51 077	60 537	9 460	14 436	1 948	
1999	446 424	450 763	-4 339	5 774	-683	5 091	-39 901	26 590	-13 310	-8 220	12 559	

Tableau 2
Bilan des investissements internationaux avec tous les pays

Année	Actif										Total
	Investis- sements directs canadiens à l'étranger ¹	Investissements de portefeuille			Autres investissements						
		Obligations étrangères	Actions étrangères	Total	Prêts et provisions		Dépôts ³	Réserves internationales	Autres actifs ⁴	Total	
					Prêts ²	Provisions					
D n°.	65201	65202	65203	58096	65206	65210	65207	65205	65209	58097	65200
millions de dollars											
1926	397	242	251	493	36	-	370	-	-	406	1 296
1930	443	311	478	789	31	-	180	-	-	211	1 443
1933	467	300	534	834	31	-	91	-	-	122	1 423
1939	671	208	511	719	31	-	-	459	-	490	1 880
1945	720	167	454	621	707	-31	149	1 695	155	2 675	4 016
1946	767	159	392	551	1 362	-31	126	1 262	199	2 918	4 236
1947	822	153	426	579	1 816	-31	127	594	246	2 752	4 153
1948	788	156	449	605	1 884	-31	128	1 086	275	3 342	4 735
1949	926	161	477	638	2 019	-31	132	1 317	301	3 738	5 302
1950	1 043	150	448	598	2 000	-31	131	1 955	304	4 359	6 000
1951	1 228	142	467	609	1 932	-89	136	1 923	290	4 193	6 030
1952	1 333	161	669	830	1 876	-89	322	1 881	343	4 334	6 497
1953	1 556	179	690	869	1 788	-89	392	1 852	327	4 270	6 696
1954	1 706	203	723	926	1 717	-89	464	1 960	351	4 404	7 036
1955	1 835	224	767	991	1 646	-89	443	1 983	396	4 380	7 206
1956	1 992	221	785	1 006	1 609	-89	620	1 952	491	4 583	7 582
1957	2 184	257	811	1 068	1 570	-89	916	1 895	452	4 745	7 997
1958	2 264	250	868	1 118	1 544	-89	954	1 965	562	4 937	8 319
1959	2 409	249	934	1 183	1 551	-89	1 048	1 932	560	5 002	8 594
1960	2 600	265	1 050	1 315	1 521	-89	1 166	1 982	590	5 171	9 086
1961	2 735	276	1 167	1 443	1 563	-89	1 070	2 392	666	5 602	9 780
1962	2 933	273	1 370	1 643	1 460	-95	1 010	2 610	720	5 705	10 282
1963	3 247	266	1 426	1 692	1 948	-95	349	2 761	1 187	6 150	11 089
1964	3 447	275	1 504	1 779	2 364	-95	3 485	3 103	1 398	10 256	15 483
1965	3 655	280	1 617	1 897	2 413	-95	2 934	3 265	1 638	10 155	15 707
1966	3 910	372	1 866	2 238	2 496	-95	3 239	2 928	1 804	10 373	16 520
1967	4 246	472	2 094	2 566	2 344	-95	3 843	2 936	1 856	10 884	17 696
1968	4 865	475	2 410	2 885	2 407	-95	4 627	3 268	2 101	12 309	20 059
1969	5 490	459	2 517	2 976	2 519	-95	7 680	3 332	2 221	15 657	24 124
1970	6 520	474	2 345	2 819	2 777	-95	8 520	4 732	2 567	18 501	27 839
1971	6 889	520	2 490	3 010	3 415	-95	8 210	5 582	3 126	20 239	30 138
1972	7 075	545	2 810	3 355	3 998	-95	9 458	6 020	3 450	22 831	33 262
1973	8 255	601	3 040	3 641	4 580	-80	13 218	5 745	4 523	27 986	39 882
1974	9 704	620	3 225	3 845	5 967	-80	12 510	5 770	5 963	30 130	43 679
1975	11 091	680	3 570	4 250	7 224	-79	12 325	5 410	6 452	31 332	46 672
1976	12 107	648	3 970	4 618	8 213	-56	15 039	5 894	7 459	36 550	53 275
1977	14 233	742	4 570	5 312	9 827	-56	17 418	5 040	9 632	41 862	61 407
1978	17 303	873	5 535	6 408	11 474	-56	23 138	5 415	11 965	51 936	75 647
1979	21 595	834	7 383	8 217	13 634	-3 385	26 267	4 534	14 366	55 417	85 228
1980	28 413	932	8 558	9 490	17 677	-3 919	36 780	4 810	17 054	72 403	110 306
1981	35 662	973	8 997	9 970	21 255	-4 484	45 062	5 182	18 118	85 134	130 766
1982	37 464	1 334	9 312	10 646	20 938	-5 026	52 679	4 661	18 886	92 137	140 248
1983	44 587	1 996	10 735	12 731	20 744	-7 115	56 193	5 232	13 798	88 852	146 170
1984	52 778	3 723	12 109	15 832	23 350	-9 219	63 484	4 206	14 568	96 388	164 998
1985	60 292	5 146	14 048	19 194	23 784	-10 424	63 263	4 580	20 667	101 871	181 357
1986	64 794	5 841	16 444	22 285	21 092	-11 443	77 806	5 654	21 605	114 715	201 794
1987	74 137	7 612	19 164	26 776	23 756	-15 032	69 691	10 658	22 877	111 950	212 863
1988	79 763	7 665	23 246	30 911	26 664	-13 926	54 065	19 317	23 479	109 598	220 272
1989	89 851	9 982	26 063	36 045	27 142	-14 446	55 502	19 456	24 446	112 099	237 995
1990	98 402	10 177	30 017	40 194	25 865	-12 857	60 101	21 551	30 666	125 326	263 922
1991	109 068	11 270	39 314	50 584	25 621	-11 630	54 073	19 530	34 656	122 249	281 902
1992	111 691	12 934	44 748	57 682	28 364	-11 878	57 033	15 135	40 494	129 147	298 521
1993	122 427	17 501	52 936	70 437	30 211	-12 162	49 112	16 882	49 361	133 403	326 268
1994	146 315	18 317	62 182	80 499	30 840	-11 963	73 133	17 488	58 037	167 534	394 348
1995	161 237	18 822	65 405	84 227	43 221	-11 782	80 558	20 769	58 995	191 761	437 224
1996	180 616	21 263	79 100	100 363	49 087	-11 362	99 046	28 204	55 212	220 186	501 165
1997	209 678	27 823	90 429	118 252	71 289	-10 327	102 024	25 705	63 346	252 036	579 966
1998	246 313	34 835	109 178	144 013	60 645	-10 802	118 167	35 921	65 766	269 696	660 023
1999	257 408	36 408	127 276	163 683	56 080	-10 763	99 967	41 463	55 834	242 582	663 673

Voir note(s) à la fin de l'annexe 2.

Tableau 2
Bilan des investissements internationaux avec tous
les pays - fin

Année	Passif										Bilan net des investissements internationaux
	Investissements directs étrangers au Canada ⁵	Investissements de portefeuille				Autres investissements				Total	
		Obligations canadiennes ⁶	Actions canadiennes	Effets du marché monétaire canadien	Total	Emprunts ⁷	Dépôts ⁸	Autres passifs ⁹	Total		
D n°.	65212	65213	65214	65216	58098	65215	65217	65218	58099	65211	65219
millions de dollars											
1926	1 782	2 980	976	-	3 956	5	660	-	665	6 403	-5 107
1930	2 427	3 574	1 313	-	4 887	5	695	-	700	8 014	-6 571
1933	2 352	3 577	1 161	-	4 738	5	570	-	575	7 665	-6 242
1939	2 414	3 133	1 277	-	4 410	11	553	-	564	7 388	-5 508
1945	2 831	2 739	1 451	-	4 190	22	580	444	1 046	8 067	-4 051
1946	2 960	2 692	1 494	-	4 186	22	649	471	1 142	8 288	-4 052
1947	3 126	2 525	1 515	-	4 040	25	631	500	1 156	8 322	-4 169
1948	3 399	2 591	1 504	-	4 095	20	618	506	1 144	8 638	-3 903
1949	3 710	2 681	1 561	9	4 251	18	655	480	1 153	9 114	-3 812
1950	4 098	2 915	1 639	6	4 560	70	908	603	1 581	10 239	-4 239
1951	4 642	3 071	1 822	8	4 901	80	726	658	1 464	11 007	-4 976
1952	5 358	3 036	1 935	9	4 980	97	332	1 087	1 516	11 087	-5 357
1953	6 177	3 170	2 152	7	5 329	129	310	1 095	1 534	13 040	-6 344
1954	6 960	3 170	2 440	15	5 625	148	337	1 303	1 788	14 373	-7 337
1955	8 010	2 879	2 590	44	5 513	150	397	1 461	2 008	15 531	-8 325
1956	9 314	3 318	2 884	47	6 249	151	367	1 818	2 336	17 899	-10 317
1957	10 538	3 662	3 145	29	6 836	173	352	1 872	2 397	19 771	-11 774
1958	11 371	4 119	3 303	50	7 472	195	391	2 083	2 669	21 512	-13 193
1959	12 464	4 635	3 346	64	8 045	241	401	2 348	2 990	23 499	-14 905
1960	13 583	4 852	3 319	120	8 291	289	480	2 544	3 313	25 187	-16 101
1961	14 391	4 991	3 473	62	8 526	394	513	2 962	3 869	26 786	-17 006
1962	15 380	5 315	3 409	66	8 790	511	503	3 267	4 281	28 451	-18 170
1963	16 276	5 942	3 246	39	9 227	555	526	3 495	4 576	30 079	-18 989
1964	16 473	6 685	3 508	518	10 711	872	3 356	3 751	7 979	35 163	-19 680
1965	17 864	7 358	3 566	378	11 302	1 073	3 156	4 199	8 428	37 595	-21 888
1966	19 550	7 989	3 591	366	11 946	1 268	2 930	4 538	8 736	40 232	-23 712
1967	21 287	8 743	3 701	318	12 762	1 339	3 181	4 762	9 282	43 331	-25 636
1968	23 234	9 839	3 939	286	14 064	1 476	3 637	5 080	10 193	47 491	-27 432
1969	25 241	11 158	4 332	422	15 912	1 802	5 398	5 146	12 346	53 499	-29 375
1970	27 374	11 533	4 530	623	16 686	1 749	6 353	5 731	13 833	57 894	-30 054
1971	28 989	11 950	4 510	774	17 234	1 979	7 181	7 020	16 180	62 402	-32 264
1972	30 563	13 545	4 686	617	18 848	2 136	9 123	7 500	18 759	68 170	-34 908
1973	33 977	14 268	5 169	733	20 170	2 603	12 656	8 141	23 400	77 547	-37 666
1974	37 557	16 029	5 422	892	22 343	3 150	13 388	9 430	25 967	85 867	-42 188
1975	38 728	21 825	6 219	1 283	29 327	4 257	14 593	10 200	29 050	97 105	-50 433
1976	41 623	30 340	6 389	2 242	38 971	5 337	17 084	11 566	33 987	114 582	-61 307
1977	45 132	35 299	7 295	2 728	45 322	5 866	20 979	12 763	39 608	130 063	-68 656
1978	50 089	49 204	7 957	2 760	59 921	10 765	30 264	12 711	53 740	163 751	-88 104
1979	56 785	52 360	10 303	3 339	66 002	10 199	38 931	16 466	65 596	188 382	-103 154
1980	64 708	56 524	13 437	4 362	74 323	11 677	52 957	16 917	81 552	220 583	-110 277
1981	70 327	67 185	13 841	4 321	85 347	14 957	75 513	20 359	110 829	266 503	-135 738
1982	72 814	81 506	13 159	2 619	97 285	17 042	73 442	16 265	106 750	276 849	-136 601
1983	79 669	86 925	12 325	4 381	103 632	19 270	78 746	9 171	107 187	290 487	-144 317
1984	85 984	97 922	13 041	5 982	116 945	21 173	85 913	9 388	116 474	319 402	-154 405
1985	90 358	117 668	15 134	5 543	138 346	25 001	95 002	10 482	130 486	359 190	-177 833
1986	96 054	143 362	16 249	7 931	167 542	24 409	100 205	10 400	135 014	398 610	-196 816
1987	105 937	152 055	18 198	10 421	180 674	28 342	99 077	11 406	138 825	425 436	-212 572
1988	114 175	156 114	18 110	19 417	193 641	28 380	86 791	13 192	128 362	436 178	-215 905
1989	122 664	169 943	20 598	20 611	211 153	35 555	86 994	13 691	136 239	470 056	-232 061
1990	130 932	188 135	20 660	26 402	235 198	40 063	96 099	14 136	150 298	516 428	-252 506
1991	135 234	215 555	17 644	30 534	263 733	42 375	93 035	14 933	150 342	549 310	-267 408
1992	137 918	244 176	17 901	36 104	298 181	48 321	96 504	15 711	160 537	596 636	-298 114
1993	141 493	284 140	23 415	45 901	353 456	47 588	91 379	16 091	155 058	650 007	-323 739
1994	154 594	316 871	30 863	47 529	395 262	44 654	117 878	17 592	180 124	729 981	-335 633
1995	168 167	341 041	37 092	46 519	424 651	48 812	109 308	18 266	176 386	769 204	-331 980
1996	180 418	355 675	47 272	40 558	443 505	51 305	126 836	17 328	195 469	819 392	-318 227
1997	197 884	367 428	51 410	42 580	461 417	50 654	165 361	18 697	234 712	894 013	-314 048
1998	219 220	406 813	63 465	45 098	515 376	53 333	180 689	17 683	251 705	986 301	-326 278
1999	239 972	392 954	72 247	30 315	495 516	57 528	149 714	21 292	228 534	964 022	-300 348

Voir note(s) à la fin de l'annexe 2.

Tableau 3
Cours du change étranger (exprimé en monnaie canadienne), annuel

Année	Dollar É.-U.		Livre sterling	Franc français	Mark allemand	Franc suisse	Yen japonais
	Clôture	Moyenne à midi					
B n°.	3414	3400	3412	3404	3405	3411	3407
1926	1,0007	0,9998	4,8550	"	"	"	"
1927	1,0009	1,0000	4,8573	"	"	"	"
1928	1,0027	1,0002	4,8652	"	"	"	"
1929	1,0078	1,0076	4,8883	"	"	"	"
1930	1,0023	1,0015	4,8656	"	"	"	"
1931	1,2105	1,0432	4,6886	"	"	"	"
1932	1,1544	1,1358	3,9793	"	"	"	"
1933	0,9954	1,0916	4,5855	"	"	"	"
1934	0,9878	0,9902	4,9926	"	"	"	"
1935	1,0093	1,0054	4,9293	"	"	"	"
1936	0,9993	1,0006	4,9749	"	"	"	"
1937	1,0004	0,9999	4,9437	"	"	"	"
1938	1,0090	"	"	"	"	"	"
1939	1,1000	"	"	"	"	"	"
1945	1,1000	"	"	"	"	"	"
1946	1,0000	1,0025	4,0300	"	"	"	"
1947	1,0000	"	"	"	"	"	"
1948	1,0000	"	"	"	"	"	"
1949	1,0000	"	"	"	"	"	"
1950	1,0594	1,0134	2,9723	0,0030	0,2497	0,2416	"
1951	1,0119	1,0527	2,9471	0,0030	0,2507	0,2429	"
1952	0,9703	0,9790	2,7341	0,0028	0,2331	0,2266	0,002720
1953	0,9737	0,9834	2,7666	0,0028	0,2342	0,2293	0,002730
1954	0,9659	0,9733	2,7342	0,0028	0,2317	0,2270	0,002700
1955	0,9991	0,9863	2,7536	0,0028	0,2343	0,2301	0,002740
1956	0,9597	0,9841	2,5183	0,0028	0,2342	0,2297	0,002730
1957	0,9841	0,9589	2,6789	0,0026	0,2282	0,2237	0,002660
1958	0,9644	0,9706	2,7277	0,0023	0,2316	0,2265	0,002700
1959	0,9522	0,9590	2,6939	0,0020	0,2295	0,2220	0,002660
1960	0,9966	0,9697	2,7228	0,1978	0,2325	0,2245	0,002690
1961	1,0434	1,0132	2,8395	0,2065	0,2522	0,2345	0,002810
1962	1,0772	1,0689	3,0015	0,2181	0,2674	0,2472	0,002970
1963	1,0806	1,0785	3,0201	0,2201	0,2706	0,2496	0,003000
1964	1,0737	1,0786	3,0118	0,2201	0,2714	0,2497	0,003000
1965	1,0750	1,0780	3,0143	0,2200	0,2699	0,2491	0,003000
1966	1,0837	1,0773	3,0090	0,2193	0,2694	0,2490	0,002980
1967	1,0806	1,0787	2,9658	0,2193	0,2706	0,2493	0,002980
1968	1,0728	1,0775	2,5794	0,2176	0,2699	0,2496	0,002990
1969	1,0728	1,0768	2,5739	0,2078	0,2746	0,2497	0,003010
1970	1,0112	1,0440	2,5016	0,1889	0,2863	0,2422	0,002920
1971	1,0022	1,0098	2,4687	0,1833	0,2900	0,2456	0,002910
1972	0,9950	0,9950	2,4797	0,1965	0,3108	0,2494	0,003270
1973	0,9960	1,0001	2,4533	0,2257	0,3782	0,3175	0,003700
1974	0,9906	0,9780	2,2884	0,2035	0,3785	0,3295	0,003350
1975	1,0160	1,0173	2,2594	0,2377	0,4144	0,3942	0,003430
1976	1,0088	0,9861	1,7811	0,2067	0,3920	0,3947	0,003330
1977	1,0940	1,0635	1,8571	0,2165	0,4586	0,4444	0,003980
1978	1,1858	1,1402	2,1890	0,2535	0,5691	0,6432	0,005480
1979	1,1666	1,1715	2,4855	0,2754	0,6394	0,7046	0,005380
1980	1,1938	1,1690	2,7196	0,2771	0,6444	0,6986	0,005180
1981	1,1855	1,1990	2,4287	0,2307	0,5318	0,6122	0,005450
1982	1,2288	1,2341	2,1579	0,1885	0,5086	0,6091	0,004970
1983	1,2444	1,2324	1,8683	0,1624	0,4834	0,5873	0,005190
1984	1,3217	1,2948	1,7300	0,1487	0,4564	0,5527	0,005460
1985	1,3983	1,3652	1,7701	0,1533	0,4677	0,5615	0,005770
1986	1,3805	1,3894	2,0388	0,2010	0,6425	0,7769	0,008300
1987	1,2993	1,3260	2,1725	0,2208	0,7384	0,8905	0,009190
1988	1,1925	1,2309	2,1929	0,2072	0,7028	0,8443	0,009610
1989	1,1585	1,1842	1,9415	0,1858	0,6304	0,7246	0,008610
1990	1,1599	1,1668	2,0808	0,2147	0,7234	0,8430	0,008090
1991	1,1555	1,1458	2,0275	0,2039	0,6934	0,8027	0,008520
1992	1,2709	1,2083	2,1302	0,2288	0,7757	0,8687	0,009549
1993	1,3217	1,2898	1,9372	0,2279	0,7804	0,8734	0,011650
1994	1,4018	1,3659	2,0929	0,2469	0,8444	1,0024	0,013390
1995	1,3640	1,3726	2,1671	0,2754	0,9591	1,1633	0,014700
1996	1,3706	1,3636	2,1283	0,2667	0,9068	1,1051	0,012550
1997	1,4305	1,3844	2,2682	0,2375	0,7994	0,9548	0,011450
1998	1,5333	1,4831	2,4587	0,2520	0,8450	1,0258	0,011390
1999	1,4433	1,4858	2,4038	0,2416	0,8102	0,9901	0,013110

RENOIS

TABLEAU 2

Actif

1. Investissements directs canadiens à l'étranger

- Excluent avant 1983 les comptes à court terme entre sociétés apparentées qui sont compris dans Autres actifs et Autres passifs.
- Excluent avant 1983 l'avoir des banques canadiennes dans les filiales et sociétés associées étrangères qui est compris dans Dépôts de l'actif.
- Excluent avant 1979 les placements à l'étranger détenus, pour des raisons fiscales ou administratives, par les filiales canadiennes à part entière de sociétés étrangères.

2. Prêts

- Excluent avant 1964 les prêts d'actifs en devises qui sont compris dans Dépôts de l'actif.
- Comprennent, de 1964 à 1970, les valeurs non négociables du gouvernement des États-Unis acquises en vertu du Traité du fleuve Columbia.
- Comprennent à partir de 1995 la position d'actif pour les opérations avec clauses de rachat. Avant 1995, les clauses de rachat faites à partir d'obligations canadiennes sont comprises dans Obligations canadiennes.

3. Dépôts

- Comprennent avant 1964 les prêts et valeurs mobilières d'actif des banques. À partir de 1964, ces prêts sont compris sous Prêts de l'actif et ces valeurs mobilières sous Autres actifs.
- Comprennent avant 1963 la position nette en devises des banques canadiennes envers les résidents et non-résidents, de même que leurs avoirs d'or et, pour le secteur non-bancaire canadien, tous leurs dépôts en devises (détenus à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada) et leurs avoirs en bons du trésor étrangers (sauf ceux des autorités monétaires officielles). La classification était basée sur la convention qui traitait les banques canadiennes comme des non-résidents du Canada pour leurs transactions impliquant des devises. À partir de 1964, les avoirs de banques sont ainsi répartis: l'avoir dans les filiales et sociétés affiliées étrangères est compris dans l'investissement direct de l'actif, les prêts dans Prêts de l'actif et les valeurs mobilières dans Autres actifs; et, pour le secteur non bancaire canadien, les dépôts détenus au Canada sont exclus de toutes les séries.

4. Autres actifs

- Comprennent avant 1983 les comptes à court terme entre sociétés apparentées. À partir de 1983, ces comptes à court terme entre sociétés apparentées sont compris dans Investissements directs de l'actif.
- Excluent avant 1964 les valeurs mobilières étrangères des banques, qui sont comprises dans Dépôts de l'actif.
- Comprennent à partir de 1972 les actifs nets étrangers des immigrants.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans cette publication de Statistique Canada :

- .. chiffres non disponibles ou n'ayant pas lieu de figurer.
- néant ou inférieur à la moitié de l'unité exprimée.

NOTA: La somme des données peut ne pas correspondre aux totaux car les données sont arrondies.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Annexe 3**Chronologie des événements ayant influé sur le secteur extérieur de l'économie canadienne depuis 1944**

- 1944 Création à Bretton Woods d'un régime de taux fixes de change avec l'or et le dollar pour étalon (étalon de change-or) en juillet. Naissance du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en juillet.
- 1946 Création du système statistique onusien par la Commission de statistique des Nations Unies.
- 1947 Le FMI entre en activité en mars.
- 1950 Instauration d'un régime de taux flottants de change du dollar canadien à l'automne.
- 1951 Fin du régime de contrôle des changes au Canada.
- 1958 Création du Marché commun, appelé Communauté économique européenne. Les pays d'Europe rétablissent la convertibilité de leurs monnaies en dollars et en or pour les non-résidents.
- 1959 Une ruée vers l'or monétaire est à l'origine de la création du pool de l'or de Londres par les grandes banques centrales désireuses de garder le prix de l'or à de bas niveaux.
- 1960 *Dispositions relatives aux taux de participation canadienne*
Ces dispositions sont adoptées en 1960 dans le cadre du *Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada* et du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* en vertu de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur les concessions de terres domaniales*. Comme le prévoit le régime de taux de participation canadienne, les concessions pétrolières, gazières et minières ne vont qu'aux citoyens canadiens qui ont plus de 21 ans et aux sociétés canadiennes :
- a) dont au moins la moitié du capital-actions est détenue en propriété effective par des citoyens du Canada, ou
 - b) dont les actions sont cotées dans une bourse canadienne reconnue de sorte que les Canadiens aient la possibilité d'y prendre une participation.
- Loi sur la réglementation aérienne*
Pour qu'il y ait propriété homologuée d'un transporteur canadien, au moins les deux tiers des administrateurs d'une société doivent être citoyens du Canada.
- 1962 *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats (CALURA)*
Cette loi habilite le gouvernement à recueillir des renseignements financiers et autres sur les affaires des personnes morales et des syndicats exerçant leur activité au Canada.
Rétablissement d'un régime de taux fixes de change du dollar canadien.
- 1963 Dans le premier budget *de Walter Gordon*, de nouveau gouvernement libéral prend les mesures les plus strictes jamais adoptées concernant la propriété étrangère de sociétés commerciales canadiennes. Une taxe de 30 % doit être perçue sur la valeur des actions d'entreprises canadiennes cotées en bourse qui sont vendues à des sociétés non résidentes. Pour encourager encore plus la propriété canadienne, on ramène de 15 % à 10 % la retenue d'impôt sur les dividendes payés à des non-résidents dans le cas des sociétés dont au moins le quart des actions appartiennent à des Canadiens. On majore par ailleurs à 20 % cette même retenue fiscale dans le cas des entreprises dont le taux de propriété canadienne est moindre. M. Gordon

propose en outre un amortissement plus rapide pour les sociétés ayant atteint le seuil prévu de propriété canadienne de 25 %. Quelques jours après, il annonce, à la suite des fortes pressions exercées par les milieux financiers, qu'il retire la taxe sur les cessions de propriété et la seconde tranche des modifications des taux de retenue d'impôt, tout en conservant les autres dispositions.

Les États-Unis lèvent une taxe de péréquation d'intérêts sur les emprunts extérieurs de résidents américains.

1965 *Lois sur les sociétés d'assurance et les sociétés de prêts hypothécaires et de fiducie (modifications)*

Ces modifications imposent un plafond de 25 % à la proportion du capital-actions détenue par des non-résidents dans de telles sociétés, dont au moins les trois quarts des administrateurs doivent être citoyens et résidents du Canada.

Loi de l'impôt sur le revenu et Loi sur les douanes

La *Loi de l'impôt sur le revenu* influait sur la création de journaux et de périodiques appartenant à des intérêts étrangers et sur les prises de contrôle extérieures de journaux et de périodiques appartenant à des intérêts canadiens. Dans le calcul du revenu imposable, aucune déduction n'était permise à l'égard des frais d'une publicité destinée principalement au marché canadien dans les livraisons d'un journal ou d'un périodique non canadien. On a exempté le *Time* et le *Reader's Digest* de ces dispositions.

Accord canado-américain concernant les produits de l'industrie automobile en janvier.

Les fabricants peuvent importer au Canada des véhicules fabriqués aux États-Unis en franchise de droits s'ils maintiennent certains taux minimaux de production dans notre pays et respectent certaines exigences de contenu nord-américain.

1966 *Principes directeurs applicables aux filiales étrangères comme bons citoyens corporatifs (lignes directrices Winters)*

Ce sont des consignes communiquées à toutes les sociétés appartenant à des intérêts étrangers par Robert Winters, ministre du Commerce.

Loi sur les terres territoriales, Loi sur les concessions de terres domaniales et Règlement sur l'exploitation minière au Canada

Les concessions de terres domaniales et de terres des Territoires du Nord-Ouest ne doivent aller qu'à des citoyens du Canada ou à des sociétés appartenant au moins pour moitié à des citoyens canadiens.

Loi sur les terres territoriales, Loi sur les concessions de terres domaniales, Règlement sur les terres pétrolifères et gazières du Canada

Les concessions pétrolières et gazières ne doivent aller qu'à des citoyens du Canada ou à des sociétés appartenant au moins pour moitié à des citoyens canadiens.

1967 *Loi sur les banques (modifications)*

Au moins les trois quarts des administrateurs des banques doivent être citoyens du Canada. La proportion du capital-actions détenue par des non-résidents est limitée à 25 %. Personne ne peut détenir plus de 10 % des actions. Aucun étranger ne peut créer une banque. On impose en outre des limites de croissance aux banques appartenant à plus de 25 % à des intérêts étrangers. Cette règle vaut plus particulièrement pour la Banque Mercantile du Canada, alors propriété exclusive de la First National City Bank de New York. En 1971, la Mercantile et les autorités canadiennes s'entendent sur un projet de vente de nouvelles actions aux Canadiens devant porter à 75 % le taux de propriété canadienne d'ici 1980.

Une crise monétaire internationale suit la dévaluation de la livre anglaise.

1968 *Rapport sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne (rapport Watkins)* en janvier. Ce rapport émane d'un groupe d'étude formé de professeurs désignés par un comité du Cabinet et dirigé par Walter Gordon. On y recommande notamment :

- 1) de créer un organisme spécial de coordination des politiques relatives aux entreprises multinationales;
- 2) de créer un organisme gouvernemental de surveillance des exportations en vue de s'assurer de l'exécution des commandes à l'exportation lorsqu'elles sont conformes à la loi et à la politique extérieure canadiennes;
- 3) de créer une Corporation de développement du Canada qui serait une grande société de portefeuille aux fonctions d'entreprise et de gestion et qui jouerait un rôle de chef de file dans les milieux d'affaires canadiens.

Loi sur la radiodiffusion (modifications) en avril.

Il faut que le réseau canadien de radiodiffusion se trouve entre les mains des Canadiens (propriété et contrôle), ce qui doit « servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada ». Seuls les citoyens du Canada et les sociétés canadiennes admissibles ont droit à la délivrance et à la reconduction de permis d'exploitation (licences).

Crise du change du dollar canadien.

Ruée internationale vers l'or

Une nouvelle ruée internationale vers l'or monétaire oblige les gouvernements à instituer un marché de l'or à deux paliers en mars. Les banques centrales font leurs opérations au prix officiel, mais pour les autres investisseurs on crée un marché où ce prix fluctue librement. Les États-Unis instaurent un régime obligatoire de contrôle des investissements étrangers directs.

1969 Le mark allemand flote quelques semaines et est ensuite revalorisé à l'automne.

1970 Le FMI institue un régime de droits de tirage spéciaux (DTS) comme complément aux réserves internationales d'or et de dollars en janvier.

Rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au sujet des relations canado-américaines (rapport Wahn)

Recommandations sur la propriété étrangère et, entre autres, exigence que les grandes filiales cèdent 51 % de leurs actions à des Canadiens.

Loi sur les corporations canadiennes

- 1) Au moins les trois quarts de leurs administrateurs doivent être citoyens du Canada.
- 2) On limite à 25 % la proportion du capital-actions détenue par des non-résidents.
- 3) On interdit que les non-résidents exercent des droits de vote sur actions par procuration ou prête-nom.

Instauration d'un régime de taux flottant de change du dollar canadien en juin.

1971 *Loi sur les sociétés d'investissement* en avril.

On limite à 25 % le taux de propriété étrangère d'entreprises de financement des ventes constituées en vertu des lois fédérales.

Le 15 août, on abolit la convertibilité du dollar américain en or et le dollar flotte. Le 17 décembre, on prépare un nouveau système monétaire international à la Smithsonian Institution. L'entente de la Smithsonian prévoit un réalignement des devises des pays industriels et une majoration du prix de l'or. Le FMI institue un régime temporaire de taux centraux et de marges accrues. Le dollar américain fait l'objet d'une dévaluation et des taux centralisés voient le jour avec de larges marges de fluctuation (2,25 %) de part et d'autre. On ne rétablit pas la convertibilité du dollar américain en or. La parité et la convertibilité du dollar américain - deux grandes caractéristiques du régime de Bretton Woods - disparaissent.

1972 Les pays du Marché commun se joignent au Royaume-Uni et au Danemark en une Union monétaire européenne. Ces deux derniers pays délaissent vite le régime.

Investissements directs étrangers au Canada (rapport Gray)

On étudie trois grandes stratégies de traitement des investissements étrangers, dont on privilégie la première.

- 1) Un organisme public est appelé à écarter les investissements qui n'apportent pas une nette contribution à l'économie canadienne.
- 2) On doit délimiter d'autres « secteurs clés » où la propriété étrangère serait réglementée.
- 3) On doit adopter des règles générales de propriété (taux de propriété canadienne de 51 % de l'ensemble des entreprises) et d'autres modifications structurelles en ce qui concerne les directeurs et les administrateurs canadiens.

Projet de loi prévoyant l'examen des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des étrangers (projet de loi non adopté)

Tous les projets d'acquisition par des investisseurs étrangers d'entreprises canadiennes dont l'actif est de plus de 250 000 \$ ou les recettes brutes de plus de 3 millions de dollars seraient renvoyés au Cabinet à des fins d'examen.

1973 Les pressions monétaires internationales sont vives et le demeureront jusqu'en 1975. Un grand nombre de devises flottent alors que le dollar évolue en baisse. Un régime de flottement généralisé voit le jour lorsque les pays membres de la Communauté européenne laissent collectivement flotter leurs monnaies par rapport au dollar américain en mars.

1974 FMI adopte une nouvelle méthode d'évaluation des DTS à l'aide d'un panier de 16 monnaies.

Loi sur l'examen de l'investissement étranger en avril.

Cette loi est promulguée en première phase le 9 avril 1974 et en seconde phase en octobre 1975. Elle prévoit un examen gouvernemental de certaines formes d'investissement étranger au Canada, à savoir :

- 1) Certaines prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes;
- 2) Les investissements étrangers au Canada;
- 3) Les diversifications d'entreprises existantes sous contrôle étranger dans des domaines non liés d'activité.

En première phase, les dispositions visent les prises de contrôle d'entreprises canadiennes et, en seconde phase, les investissements de création d'entreprises assujettis aux prescriptions d'examen.

1976 On s'entend sur un nouveau système monétaire international en Jamaïque en janvier. On laisse flotter les monnaies et ne fait plus référence au prix de l'or en janvier.

1979 On instaure un nouveau système monétaire européen en mars où on maintient les parités entre monnaies européennes avec de faibles marges. Le « serpent » européen est en flottement par rapport à toutes les autres monnaies, et plus particulièrement par rapport au dollar américain. Il y a nouvelle attribution de DTS.

1980 Nouvelle attribution de DTS en janvier.

Loi sur les banques (modifications)

On conserve le régime de propriété dispersée des établissements bancaires existants maintenant appelés banques de l'annexe A. Les banques étrangères sont admises à établir des filiales au Canada, mais avec des restrictions quant à la taille globale de leurs établissements canadiens. On permet aux banques de l'annexe B qui sont des filiales de banques étrangères d'être indéfiniment en propriété restreinte.

Le Programme énergétique national

1981 Nouvelle attribution de DTS en janvier. Le FMI commence à utiliser un panier simplifié de cinq monnaies pour l'évaluation quotidienne des DTS, à savoir le dollar américain, le mark allemand, le franc français, le yen japonais et la livre sterling.

1982 En réaction aux difficultés qu'éprouve le Mexique à assurer le service de sa dette extérieure, le FMI appuie l'adoption de vastes programmes.

1985 *Loi sur Investissement Canada* en juin.

Reconnaissant les avantages découlant de l'investissement direct international, la loi reflète la politique du Canada d'encourager les investissements internationaux.

1987 *Loi sur les banques (modifications)*

On abolit les restrictions qui interdisent aux banques l'accès d'une grande partie du secteur des valeurs mobilières, en partie parce qu'on craint que les entreprises de ce secteur ne traitent avec des institutions financières étrangères. On ne fixe aucune limite aux investissements des institutions financières canadiennes dans les sociétés de valeurs mobilières; les non-résidents peuvent acquérir jusqu'à la moitié de telles sociétés en place à compter du 30 juin 1987 et jusqu'à la totalité à partir du 30 juin 1988.

1989 *Accord de libre-échange canado-américain* en janvier.

On institue diverses réductions tarifaires et prend d'autres mesures de libéralisation des services et des investissements sur une période de dix ans dans le cadre d'une entente canado-américaine.

L'Allemagne de l'Est s'unit à l'Allemagne de l'Ouest et sa monnaie est remplacée par le mark allemand. L'Union soviétique fait un premier pas dans la voie menant à une pleine convertibilité du rouble en ouvrant un marché des devises. Une vague de mesures de libéralisation et de réformes en Europe orientale conduit à une ouverture de l'économie et des marchés financiers d'un grand nombre de pays de la région.

1991 Le Conseil d'administration du FMI adopte la troisième modification de ses Statuts et déclare que les critères de majoration des quotes-parts ont été respectés dans le cadre de la neuvième révision générale des quotes-parts. Il approuve en outre l'adhésion d'un certain nombre d'États membres de l'ex-Union soviétique.

1992 *Loi sur les banques (modifications)*

On apporte d'importantes modifications aux mesures législatives régissant les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurance et continue d'abattre les barrières du passé en permettant aux institutions financières d'entrer dans des domaines où leur présence était auparavant limitée ou exclue.

1994 *Accord nord-américain de libre-échange* en janvier.

On relie les marchés canadien, mexicain et américain en réduisant tarifs et contingents et en éliminant d'autres entraves au commerce et à l'investissement sur une période de 15 ans.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation pour 12,1 milliards de dollars de DTS destinés au Mexique. C'est le plus grand engagement financier qu'il ait pris jusque-là.

1995 L'Organisation mondiale du commerce voit le jour en janvier.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un « mécanisme élargi de crédit » pour 6,9 milliards de dollars de DTS destinés à la Russie. C'est la plus importante opération du genre dans l'histoire du FMI. Ce dernier adopte une Norme spéciale de diffusion des données à l'intention de pays membres ayant ou recherchant un accès aux marchés internationaux des capitaux. On a prévu une Norme générale de diffusion des données.

Mesures législatives canadiennes d'application des accords de l'Uruguay Round (négociations commerciales multilatérales), et notamment du premier accord multilatéral sur les services.

1996 Le Fonds monétaire international établit les normes spéciales de diffusion des données sur base volontaire afin d'aider les pays membres qui ont, ou qui veulent, avoir accès au capital international.

1997 Le Fonds monétaire international établit les normes générales de diffusion de données sur base volontaire afin d'aider les pays membres à fournir au public des données économiques, financières et socio-démographiques qui sont complètes, à temps, accessibles et fiables.

1999 Onze pays remplacent leur monnaie nationale par l'euro en vertu d'un accord d'unification monétaire en janvier. Le mouvement s'était amorcé pendant les derniers jours du système de Bretton Woods au début des années 1970.

Loi sur les banques (modifications)

En vertu de ces modifications, les banques étrangères auxquelles on imposait de créer des filiales à capitalisation distincte pour exercer leur activité au Canada se voient accorder la permission d'établir directement des succursales dans notre pays sous réserve de certaines conditions. Le législateur rend publiques en 1998 les prescriptions relatives à l'implantation de banques étrangères et à l'établissement de succursales.

Le Fonds monétaire international approuve dans le cadre des normes spéciales de diffusion de données de nouvelles normes pour les réserves internationales et la liquidité en devises.

2000 Dans le budget fédéral, le contenu étranger permis pour les placements dans les régimes de retraite enregistrés et les régimes d'épargne-retraite augmente de 20 % à 25 % en 2000 et à 30 % en 2001. La limite avait été établie à 20% en 1994.

Le Fonds monétaire international ajoute une nouvelle catégorie de données sur la dette externe à être diffusée trimestriellement une trimestre après la période de référence. Les pays qui s'inscrivent aux normes spéciales de dissémination des données ont jusqu'à trois ans pour mettre sur pied la nouvelle catégorie.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

La date entre parenthèses renvoie à l'année dans la chronologie en rapport avec laquelle l'ouvrage de référence a été utilisé.

Légende :

<i>chap.</i>	<i>chapitre</i>
<i>C.R.C.</i>	<i>Codification des règlements du Canada</i>
<i>L.R.C.</i>	<i>Lois révisées du Canada (1985)</i>
<i>S.R.C.</i>	<i>Statuts révisés du Canada (1970)</i>
<i>S.C.</i>	<i>Statuts du Canada</i>
<i>T.R.</i>	<i>Textes réglementaires</i>
<i>D.O.R.S.</i>	<i>Décrets, ordonnances et règlements statutaires</i>

ALEXANDER, William E. *An Econometric Model of Canadian-U.S. Trade in Automotive Products, 1965-1971*, Banque du Canada, 1974. (52 p.).

ASKARI, Hossein. *Innovation financière et dette du tiers-monde : le cas du Chili et du Mexique*, Paris, Organisation de coopération et de développements économiques, Centre de développement, 1991. p. 15-20, (1982).

BLACK, Stanley W. *Floating Exchange Rates and National Economic Policy*, New Haven, Yale University Press, 1977. p. 47-48, (1971).

BORDO, Michael D. *The Bretton Woods International Monetary System: An Historical Overview*, Cambridge, Mass., National Bureau of Economic Research, 1992. p. 21, (1^{er} mars 1947).

CCH CANADIENNE LIMITÉE. *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et règlements*, section 19, 16^e édition, Montréal, 1987.

CHRISTAL, K. Alec. *International Money and the Future of the SDR*, Princeton, N.J., Princeton University, Department of Economics, International Finance Section, 1978. p. 17, (début de 1970).

COFFEY, Peter. *The World Monetary Crisis*, New York, N.Y., St. Martin's Press, 1974. p. 19-20, (entre le 30 septembre et le 26 octobre 1969).

Débats de la Chambre des communes, p. 2386, Honorable Walter L. Gordon, (14 juin 1965).

Décret fixant au 1^{er} janvier 1995 la date d'entrée en vigueur de certains articles de cette Loi, T.R. 5, 1995.

Directive au Conseil de la radio-télévision canadienne, D.O.R.S. 590, 1969.

DONNER, Arthur. *Evaluation Report: CALURA*, Division de l'évaluation des programmes, Statistique Canada, produit n° STC9062 au catalogue, Ottawa, 1989.

DUNN, Robert M. *Canada's Experience with Fixed and Flexible Exchange Rates in a North American Capital Market*, Washington, D.C., Canadian-American Committee, 1971.

FAYERWEATHER, John. *Foreign Investment in Canada: Prospects for National Policy*, Toronto, Oxford University Press, 1974.

FEDERAL RESERVE BANK OF BOSTON. *Canadian-United States Financial Relationships: Proceedings of a Conference held at Melvin Village, New Hampshire, September, 1971*, Boston, 1971. p. 28, (1963).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. « De 1979 à nos jours : le FMI dans un monde en mutation », *Bulletin du FMI*, publication du Fonds monétaire international, vol. 23, n° 14, le 18 juillet 1994. p. 217, p. 220-222, p. 221, (1982).

———. « Les 35 premières années d'existence du FMI », *Bulletin du FMI*, publication du Fonds monétaire international, vol. 23, n° 14, le 18 juillet 1994. p. 217, p. 217-219, (1944).

———. « Par ses concours, le FMI cherche à amortir les répercussions de l'ajustement », *Bulletin du FMI*, publication du Fonds monétaire international, vol. 25, supplément consacré au FMI, septembre 1996. p. 13, p. 12-16, (26 mars 1996).

———. « Plus d'un demi-siècle de défis et de mutations : les grandes dates de l'histoire du FMI », *Bulletin du FMI*, publication du fonds monétaire international, vol. 25, supplément consacré au FMI, septembre 1996. p. 26, p. 25-28, (1^{er} janvier 1981).

———. *Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice clos le 30 avril 1975*, Washington, D.C., 1975. p. 50, p. 25 et 47, (1975 et 1974).

———. *Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice clos le 30 avril 1976*, Washington, D.C., 1976. p. 16 et 45, (1976).

———. *Rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice financier clos le 30 avril 1979*, Washington, D.C., 1979. p. 60, (1^{er} janvier 1979).

———. *Rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice financier clos le 30 avril 1980*, Washington, D.C., 1980. p. 91, (1991).

- . *Rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice financier clos le 30 avril 1991*, Washington, D.C., 1991. p. 58, p. 59-60, (1990 et 1991).
- . « Résumé de la norme spéciale de diffusion des données », *Bulletin du FMI*, publication du Fonds monétaire international, vol. 25, supplément consacré au FMI, septembre 1996. p. 9, (16 avril 1996).
- FREEDMAN, Charles. *The Canadian Banking System*. Ottawa, Banque du Canada, 1998.
- GOVERNEMENT DU CANADA. *Accord de libre-échange Nord-Américain : Entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement des États-Unis du Mexique*, Ottawa, 1992.
- . *Commerce: Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (avec échange de notes)*, Ottawa, Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1991.
- . *Coup d'oeil sur l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*, Ottawa, 1993.
- . *Foreign Investment Review (Acquisition) Regulations*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services, le 11 avril 1975.
- . *Le Canada et l'Uruguay Round : trousse d'information*, Ottawa, 1994.
- . *Selected Readings in Laws and Regulations Affecting Foreign Investment in Canada, March 1972*, Ottawa, Agence d'examen de l'investissement étranger, Direction de la recherche et de l'analyse, Division des investissements étrangers, p. 2.
- . Agence d'examen de l'investissement étranger, Division de la recherche sur les politiques, *Extracts From Provincial Laws and Regulations Affecting Foreign Investment in Canada, December 1974*, Ottawa, 1975.
- . *Loi sur l'examen de l'investissement étranger, Rapport annuel 1974-1975*, Agence d'examen de l'investissement étranger, Ottawa, 1975.
- . *Propriété étrangère et structure de l'industrie canadienne : rapport du groupe d'études ad hoc chargé d'étudier la structure de l'industrie canadienne*, Bureau du Conseil privé, Ottawa, 1968.
- . *Rapport Annuel — Investissement Canada 1992-1993*, Investissement Canada, Ottawa, 1993.
- . *Extracts from Provincial Laws and Regulations Affecting Foreign Investment in Canada, December 1974*, Ottawa, Agence d'examen de l'investissement étranger, Direction de la recherche et de l'analyse, Division des investissements étrangers, 1975.
- GOVERNMENT OF THE UNITED STATES. *First Annual Report of the President to the Congress on the Implementation of the Automotive Products Trade Act of 1965*, Washington, D.C., United States Senate, Committee on Finance, Government Printing Office, 1967.
- GRAY, Herb, *Investissements étrangers directs au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1972.

GUY, David et Louise PELLY. *The 1996 Annotated Bank Act*. Scarborough, Carswell, 1995.

HEISEY, Alan. *The Great Canadian Stampede: The rush to economic nationalism—right or wrong*, Toronto, Griffin House, 1973.

JAMES, Harold. « The Historical Development of the Principle of Surveillance », *Staff Papers*, Washington, D.C., Fonds monétaire international, Vol. 42, N^o 4, décembre 1995. p. 762-791, p. 770-771, (janvier 1976).

KLEIN, Michael W. « European Monetary Union », *New England Economic Review*, mars-avril 1998. p. 3-12, p. 3 et 6, (mars 1979 et 1^{er} janvier 1999).

LAIDLER, David, et William B.P. ROBSON. *The Fix is Out: A Defence of the Floating Canadian Dollar*. Toronto, Institut C.D. Howe, 1990.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce, S.C. 1994. chap. 47.

Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances, S.C. 1964-1965. chap. 40.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, S.C. 1965. chap. 18.

Loi modifiant la Loi sur les compagnes de prêt, S.C. 1969-1970. chap. 17.

Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, projet de loi C-201, quatrième session, 28^e législature, 1972. (1^{re} lecture le 4 mai 1972).

Loi sur Investissement Canada, S.C. 1984-1985. chap. 20.

Loi sur la radiodiffusion, S.C. 1967-1968. chap. 25.

Loi sur les corporations canadiennes, S.R.C. 1970. chap. C-32.

Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques, S.R.C. 1980. chap. 366.

Loi sur les sociétés d'investissement, S.C. 1970-1971, chap. 33.

MAISEL, Sherman J. *Managing the Dollar*, New York, N.Y., W. W. Norton and Company Inc, 1973. p. 193-195, (15 mars 1968).

MARTIN, Paul. *Le budget en bref*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Finances Canada, site Web : <http://www.fin.gc.ca/budget00/brief/brief1f.htm>, le lundi 28 février 2000.

MARWAH, Kanta et Ronald G. BODKIN. *A Model of the Canadian Global Exchange Rate: A Test for the Seventies*, Ottawa, Université Carleton, Département de l'économie, 1984.

MASON, Edward S. et Robert E. ASHER. *The World Bank Since Bretton Woods*, Washington, D.C., The Brookings Institution, 1973. p. 11-12, (juillet 1944).

« NAFTA's Implications for Canada-Japan Relations », *Canada-Japan Trade Council Newsletter*, supplément spécial, 1994. p. 1-12.

NORRIE, Kenneth et Douglas OWRAM. *A History of the Canadian Economy*, 2^e éd., Toronto, Harcourt Brace Jovanovich Canada, 1996.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE. *Un commerce ouvert sur l'avenir*, Genève, Division de l'information, 1995. p. 1, (1^{er} janvier 1995).

RANDALL, J.D. « Guide de la statistique de la propriété et du contrôle étrangers au Canada », *Revue statistique du Canada*, Statistique Canada, produit n^o 11-003F au catalogue, vol. 56 n^o 4, avril 1981. p. vi-xi.

Règlement de l'Air, D.O.R.S.10, 1961.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., chap. 945, (1978).

Règlement de l'impôt sur le revenu — Modification, D.O.R.S. 123, 1992.

Règlement régissant l'exploitation minière au Canada, D.O.R.S. 241, 1960.

Règlements sur le pétrole et le gaz du Canada, D.O.R.S. 182, 1960.

SCHMIDT, Wilson E. *The U.S. Balance of Payments and the Sinking Dollar*, New York, N.Y., International Center for Economic Policy Studies, New York University Press, 1979. p. 110-112, (mars 1973).

WAHN, Ian G. *Onzième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au sujet des relations canado-américaines, deuxième session, 28^e législature*, Ottawa, Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1970.

WATKINS, Melville H. *Propriété étrangère et structure de l'industrie canadienne : rapport du groupe d'études ad hoc chargé d'étudier la structure de l'industrie canadienne*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Bureau du Conseil privé, 1968.

WINTERS, Robert H. *Lettre de l'Honorable Robert Winters aux dirigeants de filiales canadiennes de sociétés étrangères déposée à la Chambre des communes le 31 mars 1966*, Ottawa, 1966.

WONNACOTT, Paul. *The Floating Canadian Dollar: Exchange Flexibility and Monetary Independence*, Washington D.C., American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1972.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Annexe 4**Accessibilité des produits, notamment CANSIM**

Disponibilité des statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux					
Désignation	Produit	Le Quotidien et Infomat	CANSIM	Périodicité	Laps de temps écoulé après la période de référence
Balance des paiements internationaux du Canada	67-001-XPB 67-001-XIB	Analyse et données sur 5 ans	Depuis 1926	Trimestrielle	60 jours
Bilan des investissements internationaux du Canada	67-202-XPB 67-202-XIB	Analyse et données annuelles sur 11 ans	Depuis 1926	Annuelle	90 jours
Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières	67-002-XPB	Analyse et données mensuelles sur 2 ans	Depuis 1952	Mensuelle	60 jours
Transactions internationales de services du Canada	67-203-XPB	Analyse et données sur 10 ans	Depuis 1961	Annuelle – trimestrielle	180 jours
Documents de recherche	www.statcan.ca/francais/service/				
	Téléphone : (613) 951-1855 Télécopieur : (613) 951-9031				

Division de la balance des paiements

MATRICES DE CANSIM :

Annuelles : 43 (40 actives et 3 terminées)
 Trimestrielles : 14
 Mensuelles : 3
 Total : 60

N° de produit au catalogue	Titre	Matrices		Nombre total de matrices	Première(s) année(s)
		Actives	Terminées		
67-001-XPB	Balance des paiements internationaux du Canada	2325 à 2328 (4) 2355 (1) 2360 à 2377 (18)	2354	23	1926
67-002-XPB	Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières	2328 à 2330 (3) 2378 à 2380 (3) 4195 (1)		7	1952
67-202-XPB	Bilan des investissements internationaux du Canada	2325 (1) 2327 (1) 4180 à 4191 (12) 4194(1)	4192, 4193	15	1926
67-203-XPB	Transactions internationales de services du Canada	3178 (1) 3180 à 3186 (7) 3188 à 3190 (3) 3192 à 3195 (4) 3197 (1)		16	1961

Nota :

67-001 = 23

67-002 = 7

67-202 = 15

67-203 = 16

61 - 4 matrices qui se répètent (voir note dans le tableau) = 57 + 3 terminées = **60**

Division de la balance des paiements

MATRICES CANSIM :

N° de matrice	Titre	Périodicité	Source	Première(s) année(s)
2325	Revenus de placements entre le Canada et tous les pays par genre de placements et par secteur	Annuelle	67-001-XPB 67-202-XPB 67-508-XPB	1926, 1961
2326	Revenus de placements entre le Canada et tous les pays par genre de placements et par secteur	Trimestrielle	67-001-XPB 67-508-XPB	1961
2327	Investissements directs canadiens à l'étranger (IDC) et étrangers au Canada (IDE) à/par tous les pays et les États-Unis par industrie et flux bruts et nets	Annuelle, trimestrielle pour les séries 805 à 820.6	67-001-XPB 67-202-XPB 67-508-XPB	1946, 1970, 1975, 1979, 1983, 1987
2328	Transactions de portefeuille : obligations, actions, marché monétaire canadien; obligations et actions étrangères par les ventes et les achats bruts et nets, par secteur et par devise (pour les nouvelles émissions d'obligations canadiennes)	Annuelle	67-001-XPB 67-002-XPB 67-508-XPB	1952, 1970, 1978, 1995
2329	Transactions de portefeuille : obligations, actions, marché monétaire canadien; obligations et actions étrangères par les ventes et les achats bruts et nets, par secteur et par devise (pour les nouvelles émissions d'obligations canadiennes)	Trimestrielle	67-001-XPB 67-002-XPB 67-508-XPB	1970, 1995
2330	Transactions de portefeuille : obligations, actions, marché monétaire canadien; obligations et actions étrangères par les ventes et les achats bruts et nets, par secteur et par devise (pour les nouvelles émissions d'obligations canadiennes)	Mensuelle	67-002-XPB	1988, 1995
2354	Gouvernement du Canada, financement officiel net, réserves officielles de liquidités internationales et emprunts en devises du gouvernement du Canada	Annuelle, trimestrielle	67-001-XPB	1927, 1978
2355	Banques à charte canadiennes, transactions en avoirs et engagements libellés en devises et comptabilisés au Canada	Annuelle, trimestrielle	67-001-XPB	1964, 1975, 1979, 1996, 1997
2360	Balance des paiements internationaux du Canada, tous les pays	Annuelle	67-001-XPB	1926, 1927, 1946, 1952, 1961, 1964, 1970
2361	Balance des paiements internationaux du Canada, États-Unis	Annuelle	67-001-XPB	1946, 1952, 1961, 1964, 1970
2362	Balance des paiements internationaux du Canada, Royaume-Uni	Annuelle	67-001-XPB	1946, 1952, 1961, 1964, 1965, 1970
2363	Balance des paiements internationaux du Canada, pays étrangers autres que les États-Unis et le Royaume-Uni	Annuelle	67-001-XPB	1946, 1952, 1961, 1964, 1970

N° de matrice	Titre	Périodicité	Source	Première(s) année(s)
2364	Balance des paiements internationaux du Canada, Union européenne	Annuelle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2365	Balance des paiements internationaux du Canada, Japon	Annuelle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2366	Balance des paiements internationaux du Canada, OCDE	Annuelle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2367	Balance des paiements internationaux du Canada, tous les autres pays	Annuelle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2368	Balance des paiements internationaux du Canada, biens	Trimestrielle, annuelle	67-001-XPB	1946, 1961, 1971
2369	Balance des paiements internationaux du Canada, tous les pays	Trimestrielle	67-001-XPB	1946, 1961, 1971
2370	Balance des paiements internationaux du Canada, tous les pays	Trimestrielle	67-001-XPB	1946, 1950, 1952, 1961, 1964, 1970
2371	Balance des paiements internationaux du Canada, États-Unis	Trimestrielle	67-001-XPB	1946, 1950, 1952, 1961, 1964, 1970
2372	Balance des paiements internationaux du Canada, Royaume-Uni	Trimestrielle	67-001-XPB	1946, 1950, 1952, 1961, 1964, 1965, 1970
2373	Balance des paiements internationaux du Canada, pays étrangers autres que les États-Unis et le Royaume-Uni	Trimestrielle	67-001-XPB	1946, 1950, 1952, 1961, 1964, 1965, 1970
2374	Balance des paiements internationaux du Canada, Union européenne	Trimestrielle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2375	Balance des paiements internationaux du Canada, Japon	Trimestrielle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2376	Balance des paiements internationaux du Canada, OCDE	Trimestrielle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973
2377	Balance des paiements internationaux du Canada, tous les autres pays	Trimestrielle	67-001-XPB	1961, 1970, 1971, 1973

N° de matrice	Titre	Périodicité	Source	Première(s) année(s)
2378	Transactions de portefeuille : obligations, actions, marché monétaire canadien; actions et obligations étrangères par région et genre de transaction	Annuelle	67-002-XPB	1985
2379	Transactions de portefeuille : obligations, actions, marché monétaire canadien; actions et obligations étrangères par région et genre de transaction	Trimestrielle	67-002-XPB	1985
2380	Transactions de portefeuille : obligations, actions, marché monétaire canadien; actions et obligations étrangères par région et genre de transaction	Mensuelle	67-002-XPB	1988
3178	Services commerciaux par certains pays et zones géographiques	Annuelle	67-203-XPB	1990
3180	Voyages par catégorie et par zone géographique	Annuelle	67-203-XPB	1961, 1972, 1990
3181	Transports par catégorie	Annuelle	67-203-XPB	1961, 1988
3182	Services commerciaux par catégorie	Annuelle	67-203-XPB	1969, 1977, 1981, 1986, 1990, 1995
3183	Transactions internationales de services par catégorie	Trimestrielle	67-203-XPB	1995
3184	Services commerciaux par catégorie et par zone et affiliation, États-Unis	Annuelle	67-203-XPB	1961, 1988, 1990, 1995
3185	Services commerciaux par catégorie et par zone et affiliation, Union E	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3186	Services commerciaux par catégorie et par zone et affiliation, autres pays	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3188	Services commerciaux par catégorie, entreprises contrôlées au Canada	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3189	Services commerciaux par catégorie, entreprises contrôlées aux États-Unis	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3190	Services commerciaux par catégorie, entreprises contrôlées dans d'autres pays	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995

N° de matrice	Titre	Périodicité	Source	Première(s) année(s)
3192	Services commerciaux par catégorie, pays de contrôle et affiliation, Canada	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3193	Services commerciaux par catégorie, pays de contrôle et affiliation, États-Unis	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3194	Services commerciaux par catégorie, pays de contrôle et affiliation, autres pays	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3195	Services commerciaux par catégorie, pays de contrôle et affiliation, tous les pays	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
3197	Services commerciaux par catégorie et industrie	Annuelle	67-203-XPB	1990, 1995
4180	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, tous les pays étrangers	Annuelle	67-202-XPB	1920, 1926, 1945, 1946, 1952, 1966, 1970
4181	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, États-Unis	Annuelle	67-202-XPB	1920, 1926
4182	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, Royaume-Uni	Annuelle	67-202-XPB	1920, 1926
4183	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, pays étrangers autres que les États-Unis et le Royaume-Uni	Annuelle	67-202-XPB	1920, 1926
4184	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, autres pays de la CE (sauf R.-U.)	Annuelle	67-202-XPB	1958, 1970, 1973, 1983
4185	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, Japon	Annuelle	67-202-XPB	1920, 1961, 1970, 1983
4186	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, autres pays de l'OCDE	Annuelle	67-202-XPB	1961, 1970, 1973, 1983
4187	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, tous les autres pays	Annuelle	67-202-XPB	1920, 1926, 1946, 1970, 1973, 1983

N° de matrice	Titre	Périodicité	Source	Première(s) année(s)
4188	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, investissements directs canadiens à l'étranger, tous les pays, États-Unis, Royaume-Uni, autres CE, Japon et autres OCDE, autres pays, ancien code industriel et CTIC de 1980, variation de la valeur comptable	Annuelle	67-202-XPB	1927, 1961, 1983
4189	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, investissements directs étrangers au Canada, tous les pays, États-Unis, Royaume-Uni, autres CE, Japon et autres OCDE, autres pays, ancien code industriel et CTIC de 1980, variation de la valeur comptable	Annuelle	67-202-XPB	1927, 1961, 1983
4190	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, transactions de portefeuille, investissements canadiens en actions américaines, investissements étrangers en obligations canadiennes, investissements étrangers dans des sociétés et des entreprises gouvernementales canadiennes, investissements étrangers sur le marché monétaire canadien	Annuelle	67-202-XPB	1955, 1978, 1985
4192	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, capital à l'étranger sous contrôle canadien selon le lieu de l'investissement et selon l'ancienne classification industrielle et la CTIC de 1980	Annuelle	67-202-XPB	1979, 1983
4193	Bilan des investissements internationaux du Canada, fins d'année, capital employé dans les industries non financières au Canada, propriété et contrôle selon l'ancienne classification industrielle et la CTIC de 1980	Annuelle	67-202-XPB	1926, 1953, 1954, 1960, 1988
4194	Bilan des investissements internationaux du Canada, tous les pays, investissements de portefeuille et autres investissements étrangers au Canada, valeur marchande des obligations canadiennes, fins d'année	Annuelle	67-202-XPB	1926, 1980, 1985, 1989, 1990
4195	Bilan international du Canada, fins de trimestre, transactions de portefeuille, obligations canadiennes et marché monétaire canadien par secteur et région	Trimestrielle	67-002-XPB	1985, 1991

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Glossaire

Actif financier canadien	Regroupement de toutes les créances financières canadiennes des non-résidents dans le compte financier de la balance des paiements (opérations) et dans le bilan des investissements internationaux (position). L'actif financier comprend les investissements directs, de portefeuille et les autres investissements.
Actif non financier non produit	Poste du compte capital qui comprend les opérations de biens corporels qui peuvent être utilisés ou nécessaires pour produire des biens et services mais qui ne sont pas effectivement produits, ainsi que les biens incorporels non produits (par exemple les brevets, droits d'auteur, marques de commerce, franchises).
Actions	Titres qui réfèrent à la propriété d'une société au moyen d'actions représentant une partie de son actif et de ses bénéfices. Les actions sont traitées comme investissement direct et de portefeuille dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur est directe ou liée au portefeuille.
Ajustements de la balance des paiements	Ajustements apportés aux données sur les exportations et les importations de biens compilées sur la base douanière pour respecter les exigences relatives à la balance des paiements. Les ajustements comprennent la couverture, la période, l'évaluation du fret intérieur, de même que d'autres ajustements d'évaluation et de résidence.
Autres actifs ou autres engagements	Créances qui englobent les créances ou éléments de passif non négociables autres que les prêts et les dépôts. Les autres actifs ou autres engagements sont traités comme d'autres investissements dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux.
Autres investissements	Compte fonctionnel dans le compte financier et le bilan des investissements internationaux, qui n'est pas un investissement direct ni de portefeuille et qui comprend les prêts, les dépôts, les réserves (actif seulement) et les autres actifs ou passifs.
Avoir des actionnaires	Instruments financiers et registres constatant, une fois que les obligations de tous les créanciers ont été remplies, les créances à la valeur comptable nette des entreprises constituées en société. Les actions privilégiées, le capital social, les certificats représentatifs d'actions étrangères, les unités de fonds mutuels et les sociétés de placement en font partie. L'avoir peut être traité comme des investissements directs (capitaux propres) ou des investissements de portefeuille (titres en portefeuille) dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur est directe ou liée au portefeuille.
Balance des paiements	Relevé statistique résumant de façon systématique, pour une période déterminée, les opérations économiques d'une économie avec le reste du monde.
Bénéfices	Les bénéfices réfèrent aux gains d'exploitation d'une entreprise mesurés moins l'impôt sur le revenu ou des sociétés à payer sans pénalité pendant la période d'inscription. Les bénéfices sont traités comme des revenus de placement sur les investissements directs dans la balance des paiements.

Bénéfices non répartis	Parts des bénéfices que les filiales et les entreprises affiliées ne distribuent pas comme dividendes, et bénéfices que les succursales et autres entreprises non constituées en société ne remboursent pas. Si l'entreprise est une entreprise d'investissements direct, les bénéfices non répartis sont traités comme des investissements directs dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux.
Biens	Compte du compte courant qui réfère aux marchandises sur lesquelles des droits de propriété peuvent être établis et transférés. Ils comprennent les biens généraux, les biens à transformer, les réparations de biens, le crédit-bail de biens d'équipement, les satellites, les navires et les colis postaux (y compris les journaux et les périodiques).
Biens en transit	Biens qui traversent les frontières sans changer de propriété. Ils ne sont pas inscrits dans la balance des paiements.
CALURA	Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA). Registres liés aux données financières, aux droits de propriété, au contrôle (y compris le contrôle étranger) et à la concentration des états financiers des sociétés. Sujets : statistiques, pays de contrôle, actif, ventes, bénéfices et revenu imposable, concentration des entreprises et répertoire des liens de parenté entre les sociétés.
CANSIM	Le Système canadien d'information socio-économique (CANSIM), la plus importante des banques de données d'usage public de Statistique Canada, contient 700 000 séries chronologiques statistiques sur la population et l'économie du Canada, de même que certaines statistiques économiques internationales principales.
Centre d'intérêt économique	Une unité institutionnelle a un centre d'intérêt économique dans un pays si elle s'est déjà engagée envers l'intérêt économique: les activités et les opérations à grande échelle dans le pays pendant au moins un an, ou si l'unité compte agir ainsi.
Changement de propriété	Il y a changement de propriété quand un élément d'actif est reçu, un service est rendu ou un revenu est versé. Généralement, le changement est réputé survenir quand les deux parties (résident et non-résident) inscrivent leur opération dans leurs livres ou comptes respectifs.
Comptabilité de caisse	Les produits et charges sont inscrits dans les comptes pour la période au cours de laquelle les encaissements et les décaissements sont faits et non nécessairement quand les produits et charges surviennent (comptabilité d'exercice). La comptabilité d'exercice sert à compiler la balance des paiements.
Comptabilité d'exercice	Les produits et charges sont comptabilisés dans les comptes pour la période au cours de laquelle ils sont gagnés ou engagés et non nécessairement quand il y a encaissement ou décaissement (comptabilité de caisse). La comptabilité d'exercice sert à compiler la balance des paiements.
Comptabilité en partie double	Convention comptable de base par laquelle chaque opération inscrite (crédit et débit) correspond à une inscription de valeur égale. Cette convention sert à compiler le relevé de la balance des paiements.
Compte capital et financier	Compte principal de la balance des paiements qui est composé du compte capital et du compte financier. Dans le compte capital sont inscrits les transferts de capitaux et l'acquisition ou la disposition de l'actif non financier non produit et, dans le compte financier, figurent les opérations d'investissements directs, de portefeuille et autres (notamment l'actif de réserve). Toutes les opérations financières sont regroupées dans l'actif financier canadien et le passif financier canadien.

Compte courant	Compte principal de la balance des paiements qui comprend toutes les opérations (autres que celles des éléments financiers) comprenant l'échange de valeurs économiques (biens, services et revenus de placement) et les transferts de la valeur économique courante sans contrepartie (transferts courants). Toutes les opérations du compte courant sont regroupées sous les recettes et les paiements.
Conventions de rachat	Opérations sur valeurs qui réfèrent aux conventions comprenant deux opérations : une vente de titres et une entente simultanée de rachat des mêmes titres ou de titres semblables à une date et à un prix fixés au moment de l'entente. Les conventions de rachat sont traitées comme des prêts dans les autres investissements de la balance des paiements ou du bilan des investissements internationaux.
Crédit	Un crédit est l'inscription d'un produit (par exemple une exportation de biens ou de services), de la réduction d'un élément d'actif ou de l'augmentation d'un élément de passif. Un crédit est inscrit avec un signe plus (+) dans la balance des paiements.
Date d'échéance	Date à laquelle un titre (par exemple une obligation) ou autre créance est rachetable.
Débit	Un débit est l'inscription d'une dépense engagée (par exemple une importation de biens et services), de l'augmentation de l'actif ou de la réduction du passif. Le débit est indiqué avec un signe moins (-) dans la balance des paiements.
Dépôts	Créances qui comprennent les billets et les pièces de monnaie en circulation et toutes les créances représentant une preuve de dépôt. Les dépôts sont traités comme d'autres investissements dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux.
Dettes	Créance qui réfère au prêt de fonds par un créancier (prêteur) à un débiteur (emprunteur). La dette comprend les titres porteurs d'intérêt (généralement négociables) et d'autres titres de créance (généralement non négociables). La dette peut être traitée comme investissement direct, de portefeuille ou autre dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon le titre de la créance et selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur a trait à un investissement direct, de portefeuille ou autre.
Divergence statistique	Compte de la balance des paiements qui garantit que la somme de tous les comptes est égale à zéro en vertu du système de comptabilité en partie double employé pour comptabiliser les opérations. Cet élément de contrepartie représente le résultat net des erreurs et des omissions survenues pendant la compilation de la balance des paiements.
Dividendes	Bénéfices répartis versés aux détenteurs d'actions d'une entreprise privée constituée en société, d'une coopérative et d'une société d'État. Les dividendes versés aux détenteurs d'actions du portefeuille sont traités comme des investissements du revenu en portefeuille dans la balance des paiements.
Double comptabilisation	Opération entrée dans un compte donné de la balance des paiements et déjà couverte dans un autre compte. Cette opération crée une duplication des comptes et affecte la divergence statistique.
Droits de tirage spéciaux (DTS)	Éléments d'actif de réserve créés par le FMI comme complément à d'autres éléments d'actif de réserve qui sont alloués à intervalles réguliers aux membres du FMI dans des proportions correspondant à leur contingent respectif. La valeur des DTS est déterminée au moyen d'un panier pondéré de devises. Les opérations des DTS sont inscrites dans le compte financier.

Effet du taux de change	Facteur représentant la fluctuation de la position d'un élément d'actif ou de passif du début à la fin d'une période. L'effet du taux de change renvoie aux fluctuations de la valeur de la devise émise par rapport à la devise locale.
Émission en cours	Titres échangés sur les marchés secondaires après leur émission.
Entreprise d'investissement direct	Entreprise constituée ou non en société dont un investisseur direct, qui est une entreprise résidente d'une autre économie, possède au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote (dans le cas d'une entreprise constituée en société) ou l'équivalent (dans le cas d'une entreprise non constituée en société). Une entreprise d'investissement direct est composée d'entités apparentées qui peuvent être des sociétés affiliées, des filiales et des succursales.
Escompte	Montant associé à la différence entre le prix d'émission et la valeur à l'échéance quand le prix d'émission est inférieur à la valeur à l'échéance. Cette différence est traitée comme un intérêt et est inscrite, selon la méthode de comptabilité d'exercice, comme revenu de placement dans la balance des paiements.
Évaluation	La détermination de l'actif, du passif et des valeurs transactionnelles. Il existe diverses méthodes d'évaluation (valeur transactionnelle, prix du marché, prix d'émission, valeur comptable, valeur à l'échéance, etc.) qui représentent souvent les principes comptables applicables, les restrictions légales et la tradition, de même que des questions théoriques.
Évaluation FAB	Méthode d'évaluation recommandée dans la balance des paiements qui réfère à la valeur marchande des biens au point d'évaluation uniforme — la frontière douanière de l'économie d'où les biens sont exportés. Autrement dit, les biens sont évalués franco à bord à la frontière.
Exportations – importations	Regroupement dans le compte courant de la vente de biens et services (exportations) et de l'achat de biens et services (importations).
Filiale	Entité juridique commerciale dont une autre entité juridique commerciale possède au moins 50 % des actions ordinaires ou des droits de vote (dans le cas d'une entreprise constituée en société) ou l'équivalent (dans le cas d'une entreprise non constituée en société).
Instruments financiers	Titres de créance ou instruments de capitaux propres qui peuvent être convertis en espèces ou en un autre instrument financier. Les instruments financiers comprennent les titres (généralement négociables) et d'autres instruments financiers (généralement non négociables). Les instruments financiers peuvent être traités comme des investissements directs, de portefeuille ou autres dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon le titre de créance et selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur est directe, liée au portefeuille ou autre.
Instruments financiers dérivés	Instruments financiers qui représentent les titres produisant un gain dépendant de la valeur des autres éléments d'actif, comme le prix des biens, le prix des obligations et des actions, ou le cours du marché. Les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'option et les échanges financiers en sont des exemples. Les instruments financiers dérivés sont traités comme d'autres investissements (autres actifs ou passifs) dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux.

Intérêt	Revenu généré par un titre de créance pour une période donnée. L'intérêt est couru et peut être traité comme revenu de placement sur un investissement direct, de portefeuille ou autre dans la balance des paiements, selon le genre de dette et selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur est directe, liée au portefeuille ou autre.
Investissement de portefeuille	Compte fonctionnel dans le compte financier et le bilan des investissements internationaux qui réfère à un investissement d'une entité résidente dans une économie sous forme d'actions et de titres de créance (autres que des investissements directs) d'une autre économie réalisé pour obtenir un revenu de placement ou des gains en capital. Contrairement aux investisseurs directs, les investisseurs de portefeuille n'ont pas d'influence considérable sur l'orientation et la gestion de l'entreprise dans laquelle ils investissent.
Investissement direct	Compte fonctionnel dans le compte financier de la balance des paiements (opérations) et dans le bilan des investissements internationaux (position) qui réfère à un investissement d'une entité résidente dans une économie obtenant une participation durable dans une entreprise résidente d'une autre économie. La participation durable sous-entend l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et une grande influence de l'investisseur dans la gestion et l'entreprise.
Investissement international net	Compte du bilan des investissements internationaux qui représente le stock d'actif financier extérieur des investissements moins le stock de passif extérieur. La position nette indique ce que possède l'économie par rapport à ce qu'elle doit à des non-résidents.
Le Quotidien	Publication officielle des données statistiques et des publications produites par Statistique Canada quand les données sont diffusées pour la première fois. Elle présente l'analyse des données nouvellement diffusées avec de l'information sur les sources fournissant plus de détails sur les faits. Elle contient aussi les calendriers hebdomadaires et mensuels des principaux communiqués à venir et annonce les nouveaux produits non écrits et les nouveaux services.
Marchés secondaires	Marchés des valeurs mobilières établies ou hors cote où se font les achats et les ventes de titres cotés entre investisseurs.
Monétisation ou démonétisation de l'or	La monétisation réfère à l'acquisition par les autorités monétaires d'or-marchandise pour augmenter le stock d'or monétaire. La démonétisation réfère à la disposition par les autorités monétaires de l'or monétaire pour des raisons non monétaires afin de réduire le stock d'or monétaire.
Non-résident	Unité institutionnelle non considérée comme étant résidente.
Nouvelle émission	Opération de titres représentant le montant que reçoit l'émetteur au moment de l'émission. Dans la balance des paiements du Canada, les nouvelles émissions se limitent aux obligations et aux actions canadiennes nouvellement émises lancées directement à l'étranger, c'est-à-dire des émissions étrangères, et à la partie des émissions mondiales lancées sur les marchés étrangers.
Obligations	Titres de créance émis par un emprunteur qui oblige l'émetteur à faire des paiements précis au détenteur sur une période donnée. Les obligations peuvent être traitées comme des investissements directs ou de portefeuille dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon que la relation entre l'émetteur et le titulaire est directe ou liée au portefeuille.

Obligations coupons détachés	Titres créés par un courtier lorsqu'il acquiert un bloc d'obligations existantes et sépare ensuite physiquement certains coupons d'intérêt du résidu sous-jacent (on parle aussi d'« obligations à coupon zéro »). Ces deux unités sont ensuite vendues séparément à un prix bien inférieur à leur valeur au pair. Les obligations à coupons détachés sont traitées comme des obligations dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux.
Opération (Transactions)	Flux économique représentant la création, la transformation, l'échange, le transfert ou l'extinction d'une valeur économique. Les opérations comprenant des changements de propriété de biens, de services, de revenus de placement ou de créances sont inscrites dans la balance des paiements. Les opérations de la balance des paiements et les opérations de variation de change modifient le bilan des investissements internationaux d'une période à l'autre.
Or monétaire	Élément d'actif de réserve des autres investissements qui représente l'or que possèdent les autorités et qui est détenu comme actif de réserve. Les opérations en or monétaire se font seulement entre des autorités monétaires et leur équivalent dans d'autres économies ou entre des autorités monétaires et des organisations monétaires internationales.
Or non monétaire	Réfère à tout l'or non détenu comme actif de réserve.
Paiements du compte courant	Regroupement des opérations du compte courant qui produisent, pour des résidents canadiens, des dépenses avec des non-résidents. Ils comprennent les importations de biens et services, les dépenses liées à des revenus de placement provenant du passif financier canadien à des non-résidents et les paiements de transfert courants.
Parties apparentées ou liées	Entités juridiques commerciales distinctes qui ne sont pas indépendantes. Les parties apparentées comprennent les sociétés affiliées, les filiales et les succursales.
Passif financier canadien	Regroupement de tout le passif financier canadien (y compris les capitaux propres) et du passif des non-résidents dans le compte financier de la balance des paiements (opérations) et dans le bilan des investissements internationaux (position).
Position de réserve du fonds	Élément d'actif de réserve qui réfère à la somme des achats de tranches de réserve qu'un membre peut mobiliser et de l'endettement du fonds facilement remboursable aux membres.
Bilan des investissements internationaux	Relevé statistique de la valeur et de la composition de l'ensemble des actifs d'une économie par rapport au reste du monde, ainsi que de la valeur et de la composition de l'ensemble du passif d'une économie par rapport à la position du reste du monde.
Prêts	Créances qui réfèrent au prêt direct de fonds par des créanciers (prêteurs) à des débiteurs (emprunteurs) au moyen d'ententes dans lesquelles les prêteurs peuvent ou non recevoir un document ou un titre négociable. Les prêts sont traités comme d'autres investissements dans la balance des paiements.
Prime	Montant associé à la différence entre le prix d'émission et la valeur à l'échéance d'un titre quand le prix d'émission est supérieur à la valeur à l'échéance. Cette différence est traitée comme intérêt et est inscrite, selon la méthode de comptabilité d'exercice, comme un revenu de placement dans la balance des paiements.
Principe de débiteur – créancier	Genre d'affectation régionale dans la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux où les créances de l'économie déclarante sont attribuées au pays de résidence du débiteur non résident, et le passif est attribué au pays de résidence du créancier non résident.

Principe de l'agent économique transacteur	Genre d'affectation régionale dans la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux où les créances et le passif sont attribués au pays de résidence de la partie non résidente (l'agent économique).
Prix d'émission	Le prix d'émission représente les produits reçus par l'émetteur lorsqu'il émet un titre.
Questionnaires BP	Préfixe signifiant « balance des paiements » apposé sur les questionnaires envoyés aux fins de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux par la Division de la balance des paiements et des flux financiers de Statistique Canada.
Recettes du compte courant	Regroupement de toutes les opérations du compte courant qui produisent, pour des résidents canadiens, des recettes provenant de non-résidents. Ils comprennent les exportations de biens et services, les revenus de placement sur les créances canadiennes de non-résidents et les recettes de transferts courants.
Région géographique	Dans la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, les pays étrangers sont regroupés en six régions : États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE, autres pays (y compris les établissements internationaux).
Remboursements	Opérations sur valeurs représentant le montant du capital remboursé par l'émetteur à la date d'échéance des titres.
Remise de dette	Compte du transfert de capital du compte capital qui comprend les opérations où un créancier gouvernemental dans une économie accepte officiellement — au moyen d'une entente contractuelle avec un débiteur d'une autre économie — de remettre (renoncer) en totalité, ou en partie, les obligations du débiteur de ce créancier.
Rémunération des employés transfrontaliers	Comprend les salaires, traitements et autres avantages que reçoivent les personnes en échange de leur travail. Les travailleurs transfrontaliers dans la balance des paiements du Canada sont considérés comme leurs propres fournisseurs de compte et leur rémunération est traitée comme des services commerciaux dans le compte courant.
Réserve (avoirs)	Créances de non-résidents rapidement utilisables et contrôlées par les autorités monétaires. Elles peuvent servir à modifier le taux de change d'une devise ou à d'autres fins. Les réserves sont traitées comme d'autres investissements dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux.
Résident	Unité institutionnelle considérée comme étant résidente quand elle a un centre d'intérêt économique sur le territoire économique d'un pays.
Revenu de placements	Compte du compte courant qui englobe les revenus sur les avoirs et sur la dette. Les revenus sur les avoirs comprennent les bénéfices réalisés sur les investissements directs et les dividendes réalisés sur les actions en portefeuille, et les revenus sur la dette renvoient à l'intérêt sur les investissements directs, de portefeuille et autres.
Secteur émetteur	Le secteur émetteur d'un instrument financier s'entend de la nature du secteur sous-jacent de l'émetteur d'un titre. Dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux du Canada, les émetteurs canadiens sont classés en entreprises directes fédérales, entreprises provinciales et entreprises municipales et sociétés, et les émetteurs étrangers, en gouvernements et autres.
Services	Compte du compte courant qui réfère aux produits généralement incorporels qui ne peuvent être négociés séparément puisqu'ils sont habituellement consommés quand leur production s'achève. Ils comprennent les services gouvernementaux, commerciaux, de transport et de voyage.

Services commerciaux	Poste des services du compte courant qui comprend tous les services autres que les services gouvernementaux, de transport et de voyage et qui englobe les services suivants : communications, construction, assurance, autres services financiers, informatique et information, redevances et droits de licence, commissions non financières, location de matériel, gestion, publicité, génie et autres services techniques, divers services aux entreprises et audiovisuel.
Services gouvernementaux	Poste des services dans le compte courant englobant tous les services des gouvernements ou organisations internationales et régionales pour la représentation officielle, les activités militaires et les activités commerciales non incluses dans d'autres comptes de la balance des paiements.
SH (système harmonisé)	Système de classification établi pour garantir la meilleure harmonie et la plus grande uniformité qui soient dans les systèmes douaniers. Ce système sert à classer les échanges canadiens de biens.
Société affiliée	Entité commerciale détenue entre 10 % et 50 % par une autre entité commerciale.
Succursale	Entité commerciale qui n'est pas constituée en société et que détient une autre entité juridique commerciale.
Terme jusqu'à échéance	Période fixe correspondant à la durée de vie d'un titre ou d'une autre créance. Le terme jusqu'à échéance correspond à la période de temps qui s'écoule entre la date à laquelle la créance est émise (terme initial jusqu'à échéance) ou qui reste (terme restant jusqu'à échéance) et la date à laquelle la créance est rachetable (date d'échéance).
Titres	Instruments financiers négociables, comme les actions émises dans le public, les obligations, les titres du marché monétaire et d'autres instruments financiers. Les titres sont traités comme des investissements directs et de portefeuille dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur est directe ou liée au portefeuille.
Titres ou instruments du marché monétaire	Titres de créance qui réfèrent à tous les instruments facilement négociables dont le terme initial jusqu'à échéance est de moins d'un an et qui confèrent généralement au détenteur le droit inconditionnel de recevoir une somme d'argent précise et fixe à une date donnée. Ils comprennent des instruments tels que les bons du Trésor, les effets commerciaux et financiers, les acceptations bancaires, les certificats de dépôt et les billets à court terme négociables. Les titres du marché monétaire peuvent être traités comme des investissements directs ou de portefeuille dans la balance des paiements ou dans le bilan des investissements internationaux, selon que la relation entre l'émetteur et le détenteur est directe ou liée au portefeuille.
Titrisation	Regroupement de créances non-négociables (illiquides) sous forme de titres normalisés appuyés par ces créances, qui peuvent alors être négociés comme tout autre titre.
Transfert des migrants	Compte du transfert de capital du compte capital représentant des éléments compensateurs des fluctuations des éléments financiers découlant de la migration (changement de résidence pendant au moins un an) de personnes d'une économie à une autre.
Transferts courants	Compte du compte courant défini comme la compensation de la valeur économique courante acquise ou versée sans contrepartie en valeur économique.
Transferts de capitaux	Poste du compte capital de la balance des paiements défini comme la compensation des créances ou des immobilisations acquises ou versées sans contrepartie de valeur économique.

Transport	Poste des services dans le compte courant qui comprend les produits et charges découlant du transport des voyageurs et des biens internationaux, de même que les services de soutien liés au transport.
Valeur à l'échéance	La valeur à l'échéance d'un titre ou autre créance est le montant que l'émetteur paiera au détenteur de la créance à la date du rachat de la créance. On parle souvent de valeur nominale, au pair, principale et de rachat.
Valeur comptable	Valeur de l'actif et du passif fondée sur la valeur inscrite dans les livres de l'entreprise où l'investissement est fait (principe du débiteur). La valeur comptable sert à évaluer l'actif financier canadien et le passif financier canadien du bilan des investissements internationaux.
Valeur marchande	Montant que des acheteurs consentants paient pour acquérir quelque chose de vendeurs consentants; les échanges se font entre deux parties indépendantes et uniquement pour des raisons commerciales. La valeur marchande de certains investissements de portefeuille est présentée comme information supplémentaire dans le bilan des investissements internationaux.
Valeur transactionnelle	Valeur qui réfère au sens large au prix réel convenu par les agents économiques et qui sert généralement à inscrire les opérations dans la balance des paiements. Aux fins des douanes, la valeur transactionnelle est définie en des termes propres aux douanes.
Voyages	Poste des services dans le compte courant qui comprend les achats de biens et services, notamment ceux liés à la santé et à l'éducation, acquis d'une économie par des voyageurs non résidents pour leur usage commercial et personnel pendant leur visite. Le voyage doit durer moins d'un an, sauf dans le cas d'un voyage pour des raisons de santé ou d'éducation.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Bibliographie

BARZYK, FRED, ET LUCIE LALIBERTÉ. *La divergence statistique dans la balance des paiements du Canada — 1962 à 1991*, travail de recherche no 4, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB97004, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.

BOULAY, ÉRIC. *Les opérations de pension entre résidents canadiens et non-résidents, 1991 à 1995*, travail de recherche no 14, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB97014, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.

CANADA. BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *The Canadian balance of international payments, a study of methods and results*, publié sous l'autorité de l'Honorable W.D. Euler, M.P., Ministre du Commerce, Ottawa, Imprimeur de sa majesté le roi, 1939, 251 p.

CANADA. BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Canada's international investment position, 1926-1954*, ré-imprimé sous l'autorité de l'Honorable Gordon Churchill, Ministre du Commerce, Imprimeur de la Reine, Ottawa 1956 et ré-imprimé en 1958, 93 p.

CANADA. BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *The Canadian balance of international payments in the post-war years, 1946-1952*, publié sous l'autorité du Très honorable C.D. Howe, Ministre du Commerce, Imprimeur de la Reine, Gouvernement du Canada, Ottawa, 1953, 113 p.

CARDILLO, COLLEEN. *Services juridiques au niveau international du Canada, 1995-1996*, travail de recherche no 15, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB97015, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.

CARDILLO, COLLEEN. *La mesure des ventes des entreprises canadiennes à l'étranger*, document non publié, Statistique Canada, 1997, 7 p.

CHOW,FRANK. *Tendances récentes des investissements directs canadiens à l'étranger : l'essor des multinationales canadiennes, 1969 à 1992*, travail de recherche no 8, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB97008, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies, et Banque mondiale*. Système de la comptabilité nationale 1993, manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993, 773 p.

DOMINION BUREAU OF STATISTICS, *The Canadian Balance of Payments, 1926 to 1948*, published by authority of the Right Honorable C.D. Howe, M.P., Minister of Trade and Commerce, King's Printer and Controller of Stationery, Ottawa, 1949.

DILULLO, ANTHONY J., ET LUCIE LALIBERTÉ. *Rapprochement du compte courant du Canada et des États-Unis, 1995 et 1996*. Balance des paiements internationaux du Canada, produit no 67-001-XPB au catalogue, vol. 45 no 3, troisième trimestre 1997, Statistique Canada, p. 17 à 34, 1997.

FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL, *Articles of Agreement of the International Monetary Fund, Publication Services*, 700 19th Street, NW, Washington, DC 20431, États-Unis, 1992.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. *Balance of Payments Statistics Yearbook*, Part 1: Country Tables, Part 2: World Regional Tables et Part 3: Methodologies, Compilation Practices, and Data Sources, Publication Services, International Monetary Fund, 700 19th Street, N.W., suite 10-540, Washington, DC 20431, États-Unis, annuel.

- FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL. *Balance of Payments Textbook, Publication Services*, 700 19th Street, NW, Washington, DC 20431, États-Unis, 1996, 150 p.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. *Glossaire des termes de la balance des paiements utilisés par le Fonds monétaire international*, 2e édition, préparé par John Alves, Fonds monétaire international, Washington, DC 20431, États-Unis, 1979, 21 p.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. *Manuel de la balance des paiements*, 5e édition, Publication Services, 700 19th Street, NW, Washington, DC 20431, États-Unis, 1993, 188 p.
- HENDERSON, HUGH. *A Canadian perspective of linking services categories of the World Trade Organisation and the Balance of Payments compilers*, présenté au Tenth Meeting of the International Monetary Fund Committee on Balance of Payment Statistics, Washington, D.C., octobre 1997, Statistique Canada, 63 p.
- HENDERSON, HUGH. *L'application au Canada des normes internationales régissant les données du commerce international en services* : cinquième édition, le coup d'envoi, travail de recherche no 13, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97013, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.
- INSTITUT CANADIEN DES VALEURS MOBILIÈRES. *Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada*, 121 rue King Ouest, pièce 1550, Case postale 113, Toronto, Ontario, 1992.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND. *Coordinated portfolio investment survey*, Survey guide, Publication Services, 700 19th Street, NW, Washington, DC 20431, États-Unis, 1993, août 1996, 158 p.
- JASZI, GEORGE. *An Economic Accountant's Audit*. Lecture on Economics in Government. American Economic Review, Papers and Proceedings of the Ninety-eighth Annual Meeting of the American Economic Association, New York, December 28-30, 1985. Vol 76 no 2, May 1986, p. 411 à 417.
- KEMP, KATHARINE. *Achats outre-frontière – tendances et mesure*, Division des comptes nationaux et de l'environnement, Statistique Canada, série technique, no 21, janvier 1993.
- LAJULE, CHRISTIAN. *Collecting and Reporting FDI in the Canadian Balance of Payments*, (document non publié), présenté à la conférence de l'OCDE sur l'investissement direct, Istanbul, Turquie, décembre 1997, Statistique Canada, 12 p.
- LAJULE, CHRISTIAN. *Valuation due au taux de change des obligations canadiennes*, document non publié, Statistique Canada, septembre 1999, 4 p.
- LAL, KISHORI. *Écarts persistant entre le Système de comptabilité nationale du Canada de 1997 et le Système international de comptabilité nationale de 1993*. Présenté à la réunion des Experts de la comptabilité nationale de l'OCDE les 22-25 septembre, 1998, Paris. Statistique Canada, 18 p.
- LALIBERTÉ, LUCIE. *Mondialisation et le bilan des investissements internationaux, 1950 à 1992*, travail de recherche no 6, Division de la balance des paiements, 67F0001 MIB97006, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, Ottawa, 1997.
- LALIBERTÉ, LUCIE, LAJULE CHRISTIAN ET THIBAUT DIANE. *La dette publique du Canada détenue par les non résidents : perspectives historiques*, travail de recherche no 5, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97012, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.
- LALIBERTÉ, LUCIE, ET TREMBLAY RÉJEAN. *La mesure des placements de portefeuille étrangers en obligations canadiennes*, travail de recherche no 12, Division de la balance des paiements, 67F001 MIB97005, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, Ottawa, 1997.
- L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉES. *Manuel de l'ICCA*, 277, rue Wellington Ouest, Toronto, Ontario, M5V 3H2, décembre 1997.

- MEAGHER, GÉRARD. *Le développement de la nomenclature de la balance des paiements*, travail de recherche no 10, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97010, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.
- MEAGHER, GÉRARD, *Participation de la division de la balance des paiements au programme unifié des statistiques sur les entreprises*, document non publié, Statistique Canada, 12 décembre, 1997, 24 p.
- NATIONS-UNIES. *Classification centrale de produits (CPC) version 1.0*, Études statistiques, série M, no 77, Version 1.0 publié en 1998.
- NATIONS-UNIES. *International Trade Statistics, Concepts and Definitions*, Études statistiques, série ST/ESA/SER </52/Rev, 2, New York, 1998.
- OMIECINSKI, TERESA M. *Investissements étrangers, autres que de sociétés, dans l'immobilier au Canada*, travail de recherche, no 1, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB97001, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE. *Focus, Bulletin d'information no 20, juin- juillet 1997*, Genève : Division de l'information et des relations avec les médias, Organisation mondiale du commerce, 16 p.
- RANDALL, J.D. « *Guide de la statistique de la propriété et du contrôle étrangers au Canada* ». Revue statistique du Canada, Statistique Canada, produit numéro 11-003F au catalogue, vol. 56 no 4, avril 1981, pages vi-xi.
- REA, WILLA. *Services de conseil en gestion au niveau international du Canada, 1990-1996*, travail de recherche, no 16, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB/BPO016, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997
- STATISTIQUE CANADA. *Les transactions internationales de services du Canada avec les non-résidents*, produit no 67-203-XPB au catalogue, annuel.
- STATISTIQUE CANADA. *La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada, description des sources et des méthodes*, publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada, produit no 67-506-F, au catalogue mars 1981, 515 p.
- STATISTIQUE CANADA. *Touriscope, voyages internationaux, voyages entre le Canada et les autres pays, 1997*, produit no 66-201-X1B au catalogue, mai 1999, 152 p.
- STATISTIQUE CANADA. *La balance des paiements internationaux du Canada*, produit no 67-001-XPB, (version imprimée) et XIB (version électronique) au catalogue, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. *Le bilan des investissements internationaux du Canada*, produit no 67-202-XPB, (version imprimée) et XIB (version électronique) au catalogue, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. *Experlations, Commerce des marchandises 1998*, produit no 65-202-XPB, au catalogue, Ottawa, 1998.
- STATISTIQUE CANADA et U.S. BUREAU OF ECONOMIC ANALYSIS. *Rapprochement du compte courant Canada-Etats-Unis 1990 et 1991*, produit no 67-511 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1993, 22 p.
- THIBAUT, DIANE, ET EMMANUEL MANOLIKAKIS. *Les bénéfices au titre des investissements directs, au Canada et à l'étranger, 1983 à 1993*, travail de recherche no 9, Division de la balance des paiements, 67F0001MIB97009, adresse Internet : < www.statcan.ca/francais/services/ >, Statistique Canada, 1997.
- YONG WAI-YONG, < Nouveau traitement pour enregistrer les fonds des migrants > dans paie, *La balance des paiements internationaux du Canada, 1er trimestre 1991*, produit no 67-001 ou catalogue, 1991, 14 à 18.

Schéma 1

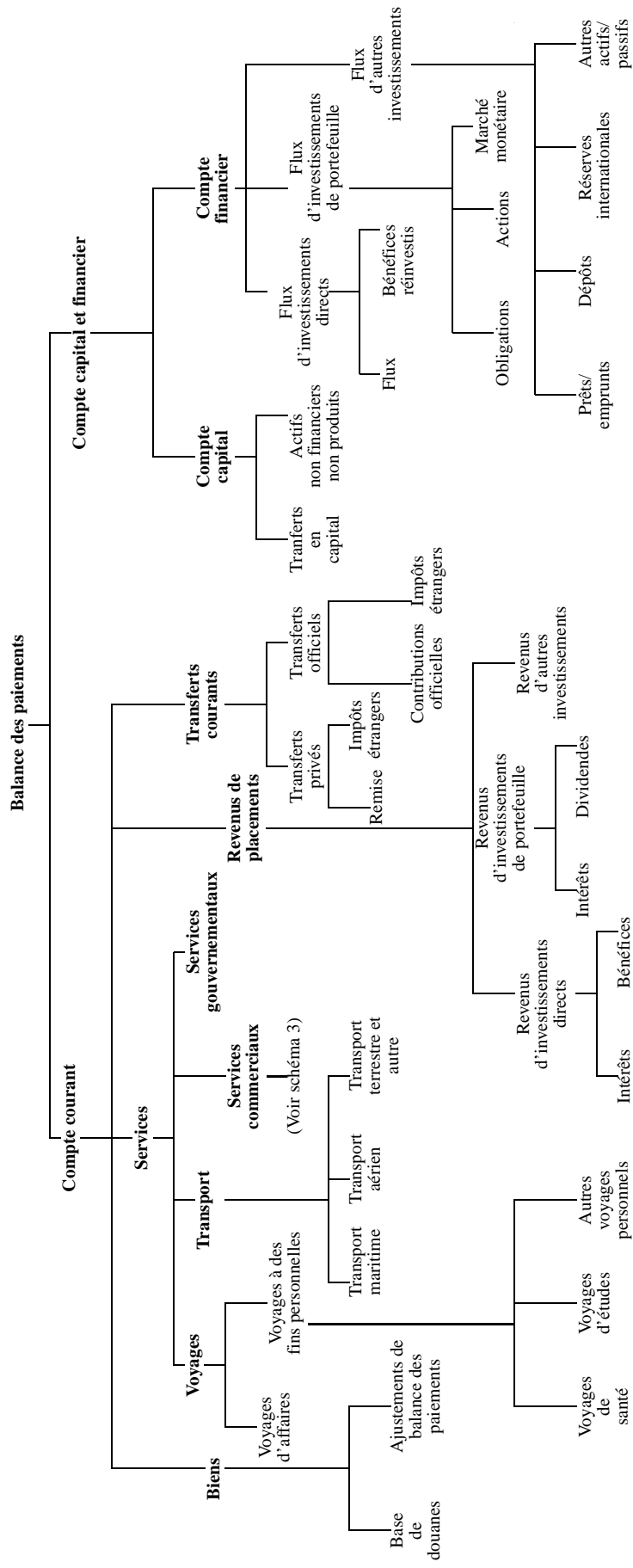


Schéma 2

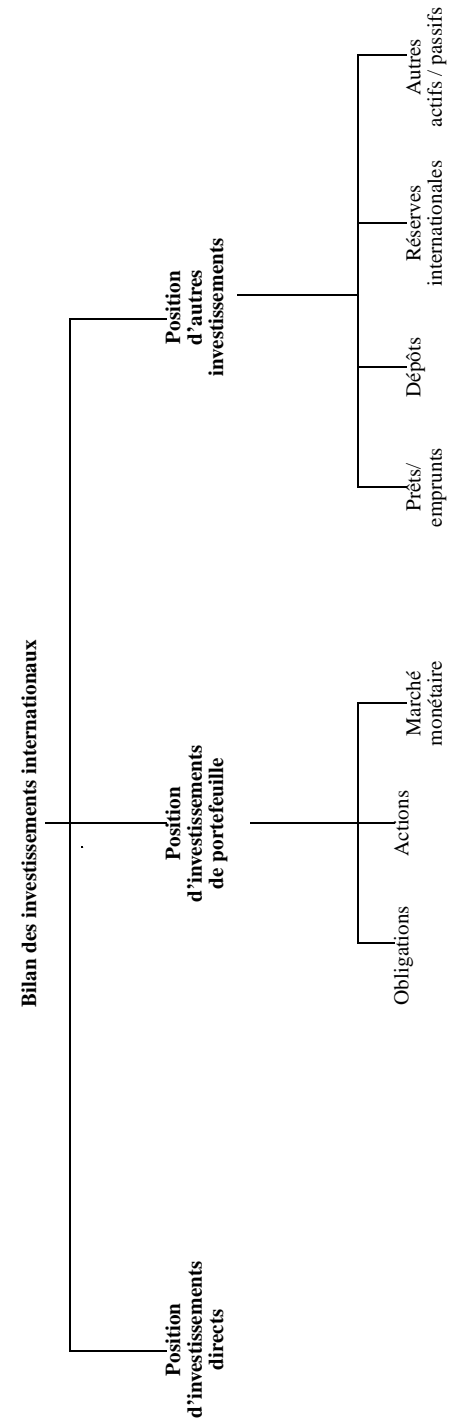
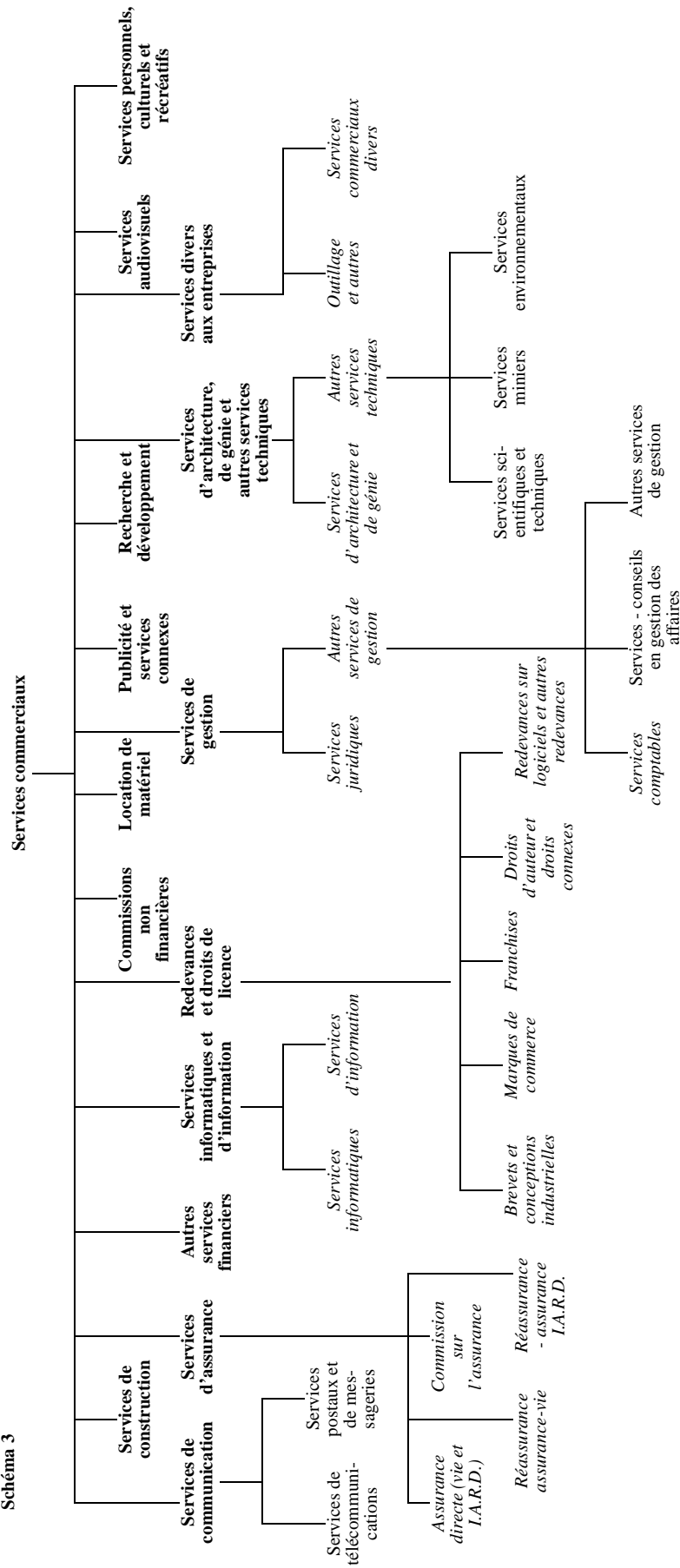


Schéma 3



Index

Notes :

'n' indique une note de bas de page

(g) indique une définition du terme dans le glossaire

(*) indique les principaux comptes, lesquels sont individuellement décrits par rapport aux concepts (définition, normes internationales et composition), sources des données, méthodes et produits (exactitude et accessibilité)

A

Accessibilité 3, 147 à 151

Voir aussi Produits

Voir aussi les principaux comptes spécifiques

ACDI. *Voir* Agence canadienne de développement international (ACDI)

Achats de tranches de réserve, description 110 à 111

Actifs financiers

définition 91

évaluation 92

opération 69

Actifs incorporels

Voir Actifs non financiers non produits

Actifs laissés à l'étranger 72, 87, 111, 119 à 120

Voir aussi Effets des migrants, Fonds des migrants

Actifs non financiers

Voir aussi Actifs non financiers non produits; Biens

immobiliers

compte capital et financier 20

Actifs non financiers non produits 20, 71, 93n, 125

Actions (g) (titres)

définition 77

évaluation 103

nouvelles émissions 79

sources 79 à 80

variation d'évaluation 92

Actions. *Voir* Capital-actions; Titres

Actualité 3, 147 à 148

Administration des services de liquidation (assurance) 49

Aéronefs, réparations et refontes 40

Agence canadienne des douanes et du revenu

commissions 52 à 53

voyages 35

Agence canadienne de développement international (ACDI) 68

Agents économiques

définition 7, 91

services commerciaux 46

Agrégation, transport maritime extérieur et intérieur 39

Aide. *Voir* Aide étrangère; Organismes internationaux

Aide au développement. *Voir* Aide étrangère

Aide au développement international. *Voir* Aide étrangère;

Organismes internationaux

Aide étrangère

Voir aussi Organismes internationaux

charges administratives 119

prêts 85, 109

transferts courants 67, 68

Ajustement de fret 25 à 27, 29 à 30

Ajustement de sous-observation

exportations de biens 25

importations de biens 28, 29

services commerciaux 58

Ajustements

Voir aussi Ajustements de période; Ajustements de rési-

dence; Ajustements d'évaluation; Ajustements d'obser-

vation; Ajustements relatifs aux remises

balance des paiements 19, 25 à 30

entreprise déclarante 99 à 101, 102

Ajustements de la balance des paiements (g). *Voir* Ajustements de

période; Ajustements de résidence; Ajustements

d'évaluation; Ajustements d'observation; Biens

Ajustements de période

description 25 à 26

pièces automobiles 29

Ajustements de résidence

biens 19

exportations 27

importations 24, 28

or 27, 28, 29 à 30

Ajustements d'évaluation

Voir aussi Évaluation

ajustements relatifs aux remises 27

exportations 23, 26 à 27

frais de transport et de manutention 27

importations 29 à 30

logiciels préemballés 27

transport intérieur 26, 28 à 29

Ajustements d'observation

exportations 25

importations 28

journaux et périodiques 20

services commerciaux 50

Ajustements relatifs aux remises 27

Aluminium, ajustements 27

Ambassades

biens 20

résidence 9

services gouvernementaux 61 à 62

terrains 71

voyages 33

Appartenance étrangère

Voir aussi Contrôle étranger; Position d'autres inves-

tissements; Position d'investissements de portefeuille;

Position d'investissements directs

déclarations 101 à 102

répertoire Lien de parenté entre sociétés 100 à 101

Argent. *Voir* Billets; Pièces de monnaie en circulation

- Arts (interprétation). *Voir* Services audiovisuels
- Assurance directe 49
- Assurance-vie 49
- Automobiles. *Voir* Voitures
- Autres actifs et autres passifs
description 86, 111
sources 87, 112
- Autres investissements (g)
Voir aussi Flux d'autres investissements; Position d'autres investissements; Revenus d'autres investissements
actifs incorporels 71, 93n, 125
définition 92
évaluation 92
- Autres services de gestion 53
- Autres services financiers, description 50
- Autres services techniques 55
- Autres voyages personnels 34
- Avoir des migrants. *Voir* Actifs laissés à l'étranger; Effets des migrants
- B**
- Balance des paiements (g)
Voir aussi les principaux comptes spécifiques
analyse 13 à 14
cadre 12
définition 1, 7
opérations 9 à 10
produits 147
régions géographiques 142 à 147
relations avec les autres systèmes 12 à 13
- Balance des paiements internationaux du Canada 147*
- Banques canadiennes. *Voir* Opérations bancaires
- Base de sondage 136, 155
- BEA. *Voir* U.S. Bureau of Economic Analysis (BEA)
- Bénéfices (g)
Voir aussi Bénéfices nets; Revenus d'investissements directs
exploitation 63n
investissements directs 13
sources des données 64, 64 à 65
système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) 13
- Bénéfices d'assistance sociale 67
- Bénéfices nets d'exploitation, définition 63n
- Bénéfices nets, filiales étrangères 46
- Bénéfices non répartis, flux d'investissements directs 63
- Biens (g) (*) 19 à 32
Voir aussi Ajustements; Crédits-bail; Données douanières; Exportations; Importations; Location de matériel; Or (marchandise)
attribution 23
biens retournés 20, 25
dépenses militaires 20
description 19 à 21
en transit 20, 24, 25
méthodes 24 à 30
normes 22 à 24, 118 à 119, 121, 123 à 124
produits 30 à 31
ré-exportations 22, 25
répartition géographique 23, 24, 30
- sources des données 21 à 24, 157
transformation et réparations 19
transport 39
- Biens d'usage personnel 20
- Biens en transit 20, 24, 25
- Biens immobiliers
Voir aussi Services de biens immobiliers
gouvernement 61, 71
particuliers 99
terrains 21
- Biens retournés 20, 25
- Bilan 93
Voir aussi Bilan national
- Bilan des investissements internationaux (g)
analyse 94
cadre 92 à 93
définition 1
description 69, 91 à 94
liens avec d'autres systèmes statistiques 93
normes 121, 124 à 125
produits 147
Système de comptabilité nationale du Canada 13
- Bilan des investissements internationaux du Canada 147*
- Bilan national 93
- Billets 20
- Billets de passagers, prix
sources des données 40
transfrontaliers 39
- Billets transfrontaliers de passagers 39
- BP-2000 80, 140, 157 à 158
- Brevets et conceptions industrielles 52
- Bris (séries chronologiques) 3, 150
- Bureau of Economic Analysis des États-Unis (BEA) 40, 42, 62
- Bureau fédéral de la statistique
Voir aussi Statistique Canada
histoire 144 à 145
- Bureaux de représentation, banques étrangères 54
- C**
- CALURA (g). *Voir* Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)
- Camionnage
sources des données 40 à 41
transfrontalier 40
- Camionnage transfrontalier 40
- Canada. *Voir* Économie; Gouvernement canadien; Gouvernement du Canada
- CANSIM (g)
application des normes internationales 117
dates de diffusion 147 à 148
accessibilité 186 à 191
- Capital-actions, définition 74
- CASTS 101 à 102, 140
- Census Bureau des États-Unis 21, 27, 40
- Centres de distribution commerciale 20
- Céréales, ajustements de période 25 à 26
- Change, définition 9

- Changement de propriété (g)
biens 19, 23
définition 9
- Charbon, ajustement 27
- Citoyenneté. *Voir* Résidence
- Citoyens étrangers. *Voir* Résidence
- Classification centrale des produits (CCP) 45
- Classification par industrie. *Voir* Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)
- Classification tarifaire, Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 22
- Code de la balance des paiements 140
- Cohérence 3
Voir aussi Divergences; Séries chronologiques
- COID. *Voir* Système d'identification des sociétés
- Commerce électronique 154
- Commission canadienne des grains (CCG) 25 à 26
- Commissions
assurance 49 à 50
autres services financiers 50
importations 123
intermédiaires financiers 50
non financières 52 à 53, 123
obligations 80
services immobiliers 55
sources des données 50
titres 50
- Commissions non financières 52
- Compagnie. *Voir* Sociétés
- Compositions musicales 57
- Comptabilisation directionnelle des investissements directs 69, 73, 95n, 97
- Comptabilité. *Voir* Méthodes de comptabilité
- Comptabilité d'exercice, balance des paiements, 9n
Voir aussi Méthodes de comptabilité
- Compte capital (*) (g) 13, 69, 71 à 72, 119
Voir aussi Actifs non financiers non produits; Transferts en capital
- Compte capital et financier (g) (*) 69 à 70
Voir aussi Compte capital; Compte financier
compte courant et position d'investissements internationaux 93
définition 1, 13
- Compte courant (g) (*) 17 à 18
Voir aussi Biens; Revenus de placements; Services; Services commerciaux; Services gouvernementaux; Transferts courants; Transport; Voyages
analyse 14
bénéfices 63
bilan des investissements internationaux 92
définition 1, 13
normes internationales 118 à 119
rapprochement 43, 58, 62, 66, 138, 149, 156
- Compte de la divergence statistique et des transferts entre régions 143
- Compte financier (*)
Voir aussi Flux d'autres investissements; Flux d'investissements de portefeuille; Flux d'investissements directs
actif des immigrants 72
bénéfices non répartis 63
bilan des investissements internationaux 91
classement 121
dérivés 86
description 13, 69
paiements échelonnés 118
- Comptes 1
Voir aussi Biens; Compte capital; Compte capital et financier; Compte courant; Compte financier; Flux d'autres investissements; Flux d'investissements de portefeuille; Flux d'investissements directs; Position d'autres investissements; Position d'investissements de portefeuille; Position d'investissements directs; Revenus de placements; Services commerciaux; Services gouvernementaux; Transferts courants; Transport; Voyages
- Comptes économiques et financiers nationaux 13
- Comptes nationaux. *Voir* Système de comptabilité nationale
- Comptes principaux. *Voir* Comptes
- Conceptions industrielles 52
- Confidentialité
Loi sur la statistique 2
services de communication 48
- Conseil. *Voir* Services de gestion
- Consulats. *Voir* Gouvernement
- Contrôle (investissement) 96 à 99
Voir aussi Appartenance étrangère; Contrôle étranger
- Contrôle étranger
Voir aussi Appartenance étrangère; Investissements directs étrangers
description 96 à 98
- Conventions
Voir aussi Méthodes de comptabilité; Normes internationales; Système de comptabilité en partie double; Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC)
cadre de présentation de la balance des paiements 11
débits et crédits 10 à 11
frontières douanières 39
- Conventions de rachat (g)
obligations 82 à 83
valeurs mobilières 77
- Corps diplomatique. *Voir* Ambassades
- Courtage sur marchandises
classement 123
définition 21, 53
limites des données 20 à 21
- Coût de la vie, voyages 36
- Créance (g), définition 75
- Crédits (g), définition 11
- Crédits-bail
Voir aussi Location de matériel
biens 19, 40

Critères. *Voir* Normes internationales
 CTI-C. *Voir* Système de classification des industries de
 l'Amérique du Nord (SCIAN)

D

Dates de diffusion, produits 147 à 148
 Débentures. *Voir* Obligations
 Débiteur net avec l'étranger, Canada 94
 Débits (g), définition 11
 Déclarations en double, liens de parenté entre les sociétés 102
 Déficit accumulé du compte courant, position nette des
 investissements internationaux 93
 Déficit, compte courant 14
 Déficit du compte courant, accumulé 93
 Dépenses militaires
 biens 20
 tableaux d'entrées-sorties 61
 voyages 33
 Dépôts (g) 85
 description 85, 109
 sources des données 87, 112
 Dépôts, actif et passif 87, 109
 Dépôts non bancaires à l'étranger 113
 Dérivés (financiers) 69, 86, 86n, 88, 120, 161
 Développement. *Voir* Gouvernement; Organismes internationaux;
 Recherche et développement
 Direction générale du système de comptabilité nationale 145
 Divergences
 Voir aussi Cohérence; Séries chronologiques
 compte de la divergence statistique et des transferts
 entre régions 143
 divergence statistique 11
 Divergence statistique (g)
 Voir aussi Compte de la divergence statistique et des
 transferts entre régions
 comptabilité en partie double 10 à 11
 Dividendes (g)
 investissement direct 13, 63
 rapprochement 66
 sources des données 64
 Division de la balance des paiements (Statistique Canada) 1n, 144,
 156
 Division de la démographie (Statistique Canada) 71
 Division des comptes et de la statistique de l'environnement
 (Statistique Canada) 47
 Division du commerce extérieur (Statistique Canada) 144
 Documents analytiques 148 à 149
 Données douanières
 ajustements de balance des paiements 19
 ajustements de période 25 à 26, 29
 ajustements d'évaluation 26 à 27, 29 à 30
 ajustements de sous-observation 25
 ajustements d'observation 25, 28
 normes internationales 21
 sources des données 21
 transport intérieur 118
 Dons 67
 Dons personnels 67
 Droits d'auteur et droits connexes 52
 Droits de distribution 57

Droits de licence. *Voir* Redevances et droits de licence
 Droits de propriété intellectuelle 52
 Droits de tirage spéciaux (DTS) (g)
 classement 109, 120
 description 110
 DTS. *Voir* Droits de tirage spéciaux (DTS)

E

Échange. *Voir* Biens; Données douanières; Exportations;
 Importations; Or (marchandise)
 Échanges dans le cadre d'une présence commerciale, définition 46
 Échanges de services sur place. *Voir aussi* Statistiques sur les
 échanges de sociétés étrangères affiliées (SECEA)
 définition 46
 Échanges des sociétés affiliées étrangères 156 à 157
 Voir aussi Échanges de services sur place; Statistiques
 sur les échanges de sociétés étrangères affiliées
 (SECEA)
 Économie
 bilan national 93
 passif net 94
 Édifices, services gouvernementaux 61
 Effet de commerce. *Voir* Instruments du marché monétaire
 Effet de taux de change (g)
 calcul 105 à 107
 classement 121
 Effet financier. *Voir* Instruments du marché monétaire
 Effets des migrants 20, 121
 Voir aussi Actifs laissés à l'étranger
 Électricité, ajustement 25
 Émissions de radio. *Voir* Services audiovisuels
 Émissions de télévision. *Voir* Services audiovisuels
 Employés. *Voir* Revenu du travail
 Employés transfrontaliers. *Voir aussi* Revenu du travail
 dépenses personnelles 33
 rémunération 56
 Employés transfrontaliers 46, 123
 Engagements externes en investissements de portefeuille, enquête
 104
 Ententes de crédit-bail, traitement 40
 Entreprises
 Voir aussi Sociétés
 déclarations 101, 102
 définition 75n, 99
 investissement direct 102
 Entreprises incorporées. *Voir* Sociétés
 Entreprises non incorporées. *Voir* Sociétés
 Entreprises publiques, résidence 8
 Équipage aérien 33
 Établissement. *Voir* Sociétés
 État de compte de la balance des paiements, système de comp-
 tabilité en partie double 10, 11
 États financiers, résidence 8

États-Unis

ajustement de transport 27
 camionnage 40, 42
 commissions non financières 52 à 53
 compte courant 138, 149
 données sur les services commerciaux 58
 exportation en transit 24, 29
 exportations 24 à 25
 fonds d'investissements 99
 services divers aux entreprises 123
 transport intérieur 26

Évaluation

Voir aussi Ajustements d'évaluation; Prix du marché
 actifs et passifs extérieurs 92
 actions (titres) 103
 balance des paiements 10
 biens 19, 22 à 23, 118, 121, 123
 investissements de portefeuille 92, 103
 investissements directs 92
 obligations 83
 opérations 10
 position d'investissements directs 95, 153 à 154
 services divers aux entreprises 123

Évaluation du taux de change 92, 105 à 107

Exactitude

Voir aussi Produits
Voir aussi les principaux comptes spécifiques
 définition 2 à 3

Exportations (g)

Voir aussi Ajustements; Biens; Données douanières;
 Importations
 ajustements du transport 26, 27
 dépenses de fret 39
 États-Unis 24
 évaluation 15, 118
 méthodes de comptabilité 9 à 10
 produits 30 à 31
 répartition géographique 23 à 24, 30

Exportations de transit, États-Unis 24

Exportations douanières, ajustements d'évaluation 23

F

FAME 141, 142, 157

Filiales (g)

Voir Sociétés

Filiales étrangères

définition 75
 profits nets 46
 sources des données 102

Flux d'autres investissements (*) 85 à 88

classement 120, 124

Flux d'investissements de portefeuille (*) 77 à 84

classement 120, 124

description 77 à 78

méthodes 80 à 83

répartition géographique 142

Flux d'investissements directs (g) 73 à 76

classement 120

Fonds des migrants 72, 87

Voir aussi Effets des migrants 72, 87, 111, 119 à 120

Fonds des sociétés d'investissement à capital fixe 99

Fonds d'investissements 99

Fonds d'investissements variables 99

Fonds monétaire international (FMI)

Voir aussi Droits de tirage spéciaux (DTS); *Manuel de la Balance des paiements* (FMI)

bilan des investissements internationaux 91

enquête portefeuille co-ordonnée 104

exigence statistique, position 150, 151

position 110

prêts 109

Frais 50 à 52

Voir aussi Commissions

Frais de fret 25, 26 à 27, 30, 118

Frais de mouillage 39

Frais d'intérêts 64, 82

Franchises 52

services commerciaux 46

Fret

Voir aussi Transport intérieur

ajustement d'évaluation 27, 29 à 30

camionnage 29, 42

transporteurs 39

Frontière douanière, convention 39

G

Gaz naturel, ajustement 25

Gouvernement

Voir aussi Ambassades; Entreprises publiques;

Gouvernement du Canada; Gouvernements étrangers;

Organismes internationaux; Services gouvernementaux

résidence 8 à 9

Gouvernement canadien

définition 8

résidence 8 à 9

services du secteur privé étranger 56

Gouvernement du Canada

Voir aussi Réserves monétaires officielles; Transferts

courants

billets à vue 111, 112

engagements en droits de tirages spéciaux 113

engagements en valeurs de portefeuille 77, 84

pensions 119

prêts 85, 86, 109, 111

souscriptions 86, 87, 111 à 112

Gouvernement fédéral. *Voir* Gouvernement du Canada

Gouvernements étrangers, prestations de retraite 67

I

IDCE. *Voir* Investissements directs du Canada à l'étranger

IISIS. *Voir* International Investment Statistical Information System Immigrants

Voir aussi Effets des migrants; Fonds des migrants;

Migrants

actif laissé à l'étranger 72, 87, 112

patrimoine 72

résidence 8

Importations 118

Voir aussi Ajustements; Biens; Exportations;
 Importations postales
 ajustements de résidence 27, 29 à 30
 ajustements d'observation 28
 commissions 123
 dépenses de fret 39
 évaluation 118
 méthodes de comptabilité 9 à 10
 produits 30 à 31
 répartition géographique 23 à 24, 30

Importations douanières, ajustements d'évaluation 23

Importations postales 29

ajustements de valeur 27
 journaux et périodiques 20, 51
 logiciels préemballés 28, 51 à 52
 normes 51

Impôts

Voir aussi Classification tarifaire; Redevances et droits
 de licences; Retenues fiscales; Taxes
 définition 67

Infomat 3, 147 à 148

Infrastructure (transport), réparation 40

Institut canadien de l'information sur la santé 35

Instruments du marché monétaire

Voir aussi Investissements de portefeuille
 canadien 77 à 78, 120
 étranger 77, 87, 103
 évaluation 103
 sources des données 78 à 79

Instruments du marché monétaire étranger 77, 87, 103

Instruments primaires (financiers), définition 69

Intelligibilité, définition 3

Intérêts courus 82, 120

Intérêts d'investissements de portefeuille. *Voir* Revenus
 d'investissements de portefeuille

International Investment Statistical Information System (IISIS)
 75, 102, 142

Investissement. *Voir* Autres investissements; CASTS; Compte
 capital; Compte financier; Flux d'autres
 investissements; Flux d'investissements de portefeuille;
 Flux d'investissements directs; International Investment
 Statistical Information System (IISIS); Investissements
 de portefeuille; Investissements directs; Investissements
 directs du Canada à l'étranger (IDCE); Position d'autres
 investissements; Position d'investissements de
 portefeuille; Position d'investissements directs;
 Revenus de placements

Investissement direct (g)

Voir aussi CASTS; Contrôle étranger; Flux
 d'investissements directs; Investissements directs du
 Canada à l'étranger (IDCE); Investissements directs
 étrangers; Position d'investissement direct; Propriété
 étrangère; Répertoire Liens de parenté entre sociétés;
 Revenus d'investissements directs
 assurance 102
 bénéfices réinvestis 63
 biens immobiliers 99
 contrôle 96 à 99
 définition 69, 73, 95
 dérivés 86n

dividendes 13, 63

évaluation 92, 95, 124, 154

fonds d'investissement 99

méthodes 101 à 102

produits 75 à 76, 102

répartition géographique étendue 142

sources des données 74 à 75, 100 à 101

Système de comptabilité nationale du Canada 12 à 13

Investissements de portefeuille (g)

Voir aussi BP-2000; Flux d'investissements de
 portefeuille; Instruments du marché monétaire;
 Obligations; Position d'investissements de portefeuille;
 Revenus d'investissements de portefeuille
 analyse 162
 définition 92
 évaluation 92, 103, 124, 153
 sociétés 99

Investissements directs du Canada à l'étranger (IDCE) 157

Investissements directs étrangers

Voir aussi Appartenance étrangère; Contrôle étranger
 définition 97
 méthodes 75

Investissements étrangers. *Voir* Appartenance étrangère; Contrôle
 étranger; Flux d'investissements directs;
 Investissements directs étrangers; Position
 d'investissements directs

Investissements internationaux de portefeuille. *Voir* Flux
 d'investissements de portefeuille; Position
 d'investissements de portefeuille

J

Journaux 20, 51

L

Laboratoires dentaires 55

Laboratoires médicaux 55

Laboratoires, médicaux et dentaires 55

Livres 56

Location de matériel

Voir aussi Location sans équipages
 description 53
 matériel de construction 48
 normes 123

Location de services, biens 20

Location, matériel de construction 48

Location sans équipages 39

Logiciels 51, 52

Voir aussi Logiciels préemballés, Logiciels sur mesure

Logiciels préemballés 28, 51 à 52

Logiciels sur mesure, ajustements d'évaluation 29, 51

Loi sur la statistique 2

*Loi sur les déclarations des personnes morales. Voir Loi sur les
 déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)*

*Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats
 (CALURA)* 57, 74, 98, 100 à 101

Lois. *Voir Loi sur la statistique; Loi sur les déclarations des
 personnes morales et des syndicats (CALURA)*

M

Macrodonnées, traitement 141
Manuel de la Balance des paiements (FMI) 2, 7, 11, 91, 117, 151
 Marché secondaire (g), obligations 82
 Marques de commerce 52
 Ménages, voyages 33
 Métadonnées 159 à 160
 Méthodes de comptabilité
 Voir aussi Système de comptabilité en partie double
 continuité historique (série chronologique) 150
 exportations et importations 9, 10
 services gouvernementaux 61
 transferts entre régions 143
 Microdonnées, traitement 140 à 141
 Migrants
 passifs 86
 revenus des télétravailleurs 56
 transferts en capital 71
 Modèle de données, systèmes informatiques (statistiques) 139
 Monétisation et démonétisation de l'or 118

N

Navires
 Voir aussi Location de matériel
 affrètement 39
 réparations et refonte 40
 Négociabilité
 Voir aussi Flux d'investissements de portefeuille;
 Investissements de portefeuille; Position
 d'investissements de portefeuille
 définition 77
 Non-résidents (g). *Voir* Résidence
 Normes. *Voir* Conventions; Méthodes de comptabilité; Système
 de comptabilité en partie double; Système de
 comptabilité nationale du Canada (SCNC); Normes
 internationales
 Normes internationales 117 à 132
 Voir aussi Balance des paiements; Conventions;
 Évaluation; *Manuel de la Balance des paiements*;
 Méthodes de comptabilité; Système de comptabilité en
 partie double; Système de comptabilité nationale du
 Canada (SCNC); Systèmes informatiques (statistiques);
 Résidence; *Voir aussi les principaux comptes*
 spécifiques
 ajustement d'évaluation du transport intérieur 29
 application 117 à 132
 assurance 39, 49, 122 à 123
 avoirs non financiers 20
 balance des paiements 7
 bénéfices nets d'exploitation et plus-values 63n
 bilan des investissements internationaux 91
 compte capital et financier 69
 courtage sur marchandises 20 à 21, 53, 123
 dérivés (financiers) 86
 données douanières 21 à 24
 effets des migrants 21
 employés transfrontaliers 56
 étalon-or 28
 évaluation au prix du marché (obligations) 80 à 82
 exportations 24 à 25, 118 à 119
 exportations de transit 24

importations 118
 instruments du marché monétaire étranger 77
 logiciels préemballés 51
 position d'investissements de portefeuille 103
 redevances et droits de licence 52
 revenus de placements 63
 services 118 à 119
 services de construction 48
 Services d'intermédiation financière mesurés indirecte-
 ment (SIFMI) 50
 transport 39
 vue d'ensemble 1

Nouvelles émissions (g)
 actions (titres) 79
 obligations 79, 82

O

Obligations (g) 77 à 83
 Voir aussi BP-2000
 évaluation 80 à 83, 103 à 107, 121
 évaluation du taux de change 105 à 107
 gouvernement du Canada 91
 répartition géographique 142, 143
 sources 79 à 80
 Obligations à coupons détachés (g) 83
 Obligations à coupons zéro 82 à 83
 Obligations canadiennes, évaluation 121
 Opérations (g)
 Voir aussi les principaux comptes spécifiques
 balance des paiements 9 à 11
 base brute et nette 17, 69
 évaluation 10
 Opérations bancaires
 bureaux de représentation 54
 classement 120
 dépôts, actif et passif 85, 109
 dépôts non bancaires à l'étranger 113
 opérations intersociétés 73
 prêts à l'étranger 109
 revenus d'intérêts 119
 Opérations de portefeuille. *Voir* Flux d'investissements de
 portefeuille
 Opérations de prise en pensions. *Voir* Conventions de rachat
Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières 148
 Opérations sur devises, frais 50
 Or (marchandise), ajustements de résidence 28, 29 à 30
 Or monétaire
 ajustements de résidence 27, 28
 définition 20
 description 110 à 111, 118
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 22, 45 à 46
 Organismes internationaux
 Voir aussi Fonds monétaire international (FMI);
 Organisation mondiale du commerce (OMC)
 actifs et passifs 87, 109, 112
 normes internationales 7
 paiements (gouvernement du Canada) 119
 résidence 9, 13
 services au secteur privé étranger 56

Origine des biens. *Voir* Biens; Répartition géographique
 Outillage et autres, services 55
 Outillage mobile 20

P

Paiements des tarifs de croisière 39
 Paiements échelonnés 118
 Paiements échelonnés 86, 87, 111, 112, 118
 Papier journal, ajustements de transport 27
 Particuliers 7 à 8, 93
 Particuliers, biens immobiliers 99
 Parties liées (investissement direct), définition 96 à 99
 Passif, définition 94
 Passifs financiers
 définition 91
 évaluation 92
 Pâte de bois, ajustements de transport 27
 Pays d'attribution. *Voir* Répartition géographique
 Pensions
 fonctionnaires fédéraux 119
 gouvernements étrangers 67
 Périodiques 20, 51
 Pertinence, définition 2
 Pétrole 25, 28
 Pièces de monnaie en circulation 20
 Pistes d'aérodrome, réparations 40
 Plus-values 63n
 Politique
 Voir aussi Normes internationales
 diffusion des données 2
 Position d'autres investissements (*) 111 à 113
 méthodes 112
 produits 113
 sources des données 111 à 112
 Position d'investissements de portefeuille (*) 103 à 107
 description 103
 méthodes 104 à 107
 produits 107
 sources des données 103 à 104
 Position d'investissements directs (*) 95 à 102
 Position nette des investissements internationaux (g) 91
 déficit accumulé au compte courant 93
 Poursuites (judiciaires) 55
 Presse financière 47, 57, 74, 101, 155
 Prestations de retraite. *Voir* Pensions
 Prêts (g)
 description 85, 109
 gouvernement du Canada 85, 109, 111
 remise 71
 sources des données 86 à 87, 111, 112
 Principe du débiteur (g) 121
 Principe du transacteur 120
 Prix à l'échéance (g) (obligations) 80
 Prix de cession interne 121
 Prix d'émission (g) (obligations) 80
 Prix des billets de passagers
 sources des données 40
 tarifs de croisière 33, 39
 transfrontaliers 33, 39

Prix du marché

actif et passif extérieurs 92
 biens 15, 19, 118
 description 10
 investissements de portefeuille 92, 124
 investissements directs 92, 102
 obligations 80 à 82
 Procédure de report 102
 Voir aussi CASTS
 Production cinématographique. *Voir* Services audiovisuels
 Production et enregistrements sonores. *Voir* Services audiovisuels
 Production sur contrat 56n
 Productions théâtrales. *Voir* Services audiovisuels
 Produit intérieur réel par industrie, définition 13
 Produits
 Voir aussi Accessibilité; Actualité; Cohérence;
 Confidentialité; Exactitude; Intelligibilité; Pertinence
 Voir aussi les principaux comptes spécifiques
 cadre 11
 CANSIM 186 à 191
 conventions 11
 description 147 à 148
 grands états économiques 3
 qualité et pertinence 2, 160
 régions géographiques 35
 système de comptabilité en partie double 13 à 14
 Produits de base, ajustement de fret 27
 Produits du blé, ajustements de période 25 à 26
 Programmes, Statistique Canada 1n
 Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales
 (PASEP) 154
 Propriété, biens 19 à 20, 24
 Propriété étrangère
 Voir aussi Contrôle étranger; Position d'autres investissements;
 Position d'investissements de portefeuille;
 Position d'investissements directs
 déclaration de structure 101
 Liens de parenté entre sociétés, répertoire 100
 Provisions de bord 19, 39, 122
 Publications
 Voir aussi Produits
 Documents analytiques 148 à 149
 Publicité et services connexes 54

Q

Qualité
 Voir aussi Accessibilité; Actualité; Cohérence;
 Exactitude; Intelligibilité; Normes internationales;
 Pertinence
 définition 2
Le Quotidien (g) 147 à 148

R

Rapprochement
 compte courant 43, 58, 66, 68, 138, 149, 157
 niveau des pays 143
 obligations 83
 Réassurance 49
 Recherche et développement 54 à 55

- Recherches documentaires assistées par ordinateur. *Voir* Services d'information
- Redevances et droits de licence 52
Voir aussi Logiciels
- Ré-exportations. *Voir* Biens
- Refonte, navires et aéronefs 40
- Registre des entreprises 136, 155
- Règlement des réclamations (assurance) 49
- Règlements (judiciaires) 55
- Régularisation, intérêts (pages)
- Régularisations multilatérales, méthodes de comptabilité 143
- Remboursements (g), obligations 82
- Remise de dette (g)
classement 71, 119
sources des données 75
- Rémunération (employés). *Voir* Revenu du travail
- Rémunération des travailleurs saisonniers et frontaliers 56
- Répartition géographique
Voir aussi les principaux comptes spécifiques
balance des paiements 35
méthodes 142 à 144
- Réparations
biens 19
infrastructure 40
navires et aéronefs 40
- Réparations de ports 40
- Répertoire Liens de parenté entre sociétés 100
Voir aussi Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)
- Réserve d'assurance, détenteurs de polices étrangers 102
- Réserves. *Voir* Réserves monétaires officielles
- Réserves (assurances) 100
- Réserves monétaires officielles
description 85 à 86, 109 à 111
sources 87, 112, 151
- Résidence
Voir aussi Ajustements de résidence
dépôts non bancaires à l'étranger 113
description 7 à 9
gouvernement 8 à 9
organismes internationaux 8, 8n
services commerciaux 46
transport 42, 43
voyage d'études 35
- Résidence canadienne. *Voir* Résidence
- Résiduels
divergences statistiques 10 à 11
effet de taux de change total 106 à 107
position nette d'investissement international 91
- Ressources naturelles. *Voir* Produits de base
- Reste du monde, bilan national 93 à 94
- Retenues fiscales 67, 68
revenus de placements 64
services commerciaux 47
- Retenues fiscales, services commerciaux 47 à 48
- Revenu du travail
Voir aussi Employés transfrontaliers
classement 123
revenus des migrants 56
services commerciaux 46
- Revenus. *Voir* Revenu du travail; Revenus d'autres investissements; Revenus de placements; Revenus d'investissements directs
- Revenus d'autres investissements 63 à 64
- Revenus de placements (g) (*) 63 à 66
Voir aussi Revenus d'autres investissements; Revenus d'investissements de portefeuille; Revenus d'investissements directs
classement 119, 123
description 63 à 64, 69
méthodes 64 à 66, 82
produits 66
répartition géographique 142
sources des données 17, 64
- Revenus d'intérêts, banques 119
- Revenus d'investissements de portefeuille (*)
calcul 64, 82
définition 63
dividendes 63, 65
intérêts 63, 64, 65, 82
- Revenus d'investissements directs 63 à 66
- S**
- SCE. *Voir* Système de contrôle des enquêtes (SCE)
- SCIAN. *Voir* Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
- Science. *Voir* Recherche et développement
- SCNC. *Voir* Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC)
- SECEA. *Voir* Statistiques sur les échanges de sociétés étrangères affiliées (SECEA)
- SERIE 74, 75, 101, 140, 142
- Séries chronologiques
continuité historique 150
FAME 157 à 158
intelligibilité 3
nomenclature opérationnelle 158
- Services (g)
Voir aussi Services commerciaux; Services gouvernementaux; Statistiques sur les échanges de sociétés étrangères affiliées (SECEA); Transport; Voyages
compte courant 17
normes 118 à 119
produits 148
sources des données 17, 58, 155
transport 119
- Services audiovisuels 56
- Services au secteur privé étranger, gouvernement du Canada 56
- Services aux entreprises.
Voir aussi Services divers aux entreprises
- Services auxiliaires (financiers) 50

- Services commerciaux (g) (*) 45 à 59
Voir aussi Autres services financiers; Commissions non financières; Location de matériel; Publicité et services connexes; Recherche et développement; Redevances et droits de licence; Services audiovisuels; Services d'architecture, de génie et autres services; Services d'assurance; Services de communication; Services de construction; Services de gestion; Services divers aux entreprises; Services informatiques et d'information; Services personnels, culturels et récréatifs
description 45
méthodes 57 à 58
normes 118, 122
répartition géographique 58
sources des données 17, 46 à 57
- Services commerciaux ou de formation sur les lieux de travail 55 à 56
- Services culturels 57
- Services d'agences de presse. *Voir* Services d'information
- Services d'architecture, de génie et autres services 55
- Services d'assurance
assurance directe (vie et I.A.R.D.) 49
commissions 49, 50
description 49
fret 39
normes 49, 49n
réassurance 49
- Services d'assurances du fret 39, 49, 123
- Services de banques correspondantes étrangères, frais 50
- Services de bases de données. *Voir* Services d'information
- Services de biens immobiliers 55
- Services de communication 48
Voir aussi Importations postales; Services de télécommunications; Services postaux et de messageries
- Services de comptabilité. *Voir* Services de gestion
- Services de construction
description 48
location de matériel 48
normes 122
services gouvernementaux 61
- Services de diffusion. *Voir* Services audiovisuels
- Services de film. *Voir* Services audiovisuels
- Services de formation du personnel 55
- Services de formation et de perfectionnement du personnel 55
- Services de génie. *Voir* Services d'architecture, de génie et autres services techniques
- Services de gestion
autres services de gestion 53
services juridiques 53
- Services de messagerie, classement 119
- Services de recherche documentaire en ligne. *Voir* Services d'information
- Services des sondages d'opinion publique. *Voir* Publicité et services connexes
- Services de télécommunications 48
- Services d'étude des marchés. *Voir* Publicité et services connexes
- Services d'information
description 51 à 52
méthodes 123
- Services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI)
- Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC)
13, 50, 123n
- Services divers aux entreprises
classement 123
description 55 à 56
outillage et autres 55
- Services environnementaux 55
- Services financiers
Voir Autres services financiers; Services d'assurance
- Services financiers intermédiaires 50
- Services gouvernementaux (g) (*) 61 à 62
- Services informatiques. *Voir* Services informatiques et d'information
- Services informatiques et d'information. *Voir aussi* Logiciels; Logiciels préemballés; Logiciels sur mesure
services informatiques 51
services d'information 51 à 52, 123
- Services juridiques 53
- Services médicaux, classement 118
- Services miniers 55
- Services personnels, culturels et récréatifs 57
- Services postaux et de messageries 48
Voir aussi Importations postales
- Services récréatifs 57
- Services scientifiques 55
- Services sociaux, assurance 49
- Services sociaux obligatoires, assurance 49
- Services techniques. *Voir* Services d'architecture, de génie et autres services techniques
- Services transfrontaliers, services de construction 48
- Services vidéo. *Voir* Services audiovisuels
- SH. *Voir* Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)
- SIFMI. *Voir* Services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI)
- SIS. *Voir* Système intégré de services (SIS)
- Sociétés
Voir aussi Appartenance étrangère; Contrôle étranger; Filiales; *Loi sur les personnes morales et les syndicats* (CALURA); Système d'identification des sociétés (COID)
bilan 93
consolidation 101
définition 99
entreprise individuelle 8
résidence 8
succursale 7
- Sources des données 133 à 138, 156 à 157
Voir aussi les principaux comptes spécifiques
- Sport organisé. *Voir* Services audiovisuels
- Statistique Canada
Loi sur la statistique 2
métadonnées 160
politiques 2
programmes 1n
structure organisationnelle 144 à 145
- Statistiques commerciales, Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 22

- Statistiques sur les échanges de sociétés étrangères affiliées (SECEA) 46, 157 à 158
- Structure (entreprises), déclaration 101
- Structure de déclaration, entreprises 101
- Structures, compte financier 69
- Successions
 - classement 119
 - estimations 71
- Syndicats 57
 - Voir aussi Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA)*
- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 144, 155
- Système de classification type des industries (CTI-C). *Voir* Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)
- Système de comptabilité en partie double (g)
 - état de la balance des paiements 14
 - description 10
 - divergence statistique 11
- Système de comptabilité nationale
 - contrôle étranger 96 à 98
 - évaluation 124
 - normes internationales 7
 - revenus de placements 63
 - voyages 33
- Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC)
 - définition 12 à 13
 - intégration 7
- Système de contrôle des enquêtes 136, 140
- Système d'identification des sociétés (COID) 136, 140 à 141
- Système général de statistique du commerce 21
- Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) (g) 22
- Système intégré de services (SIS) 57
- Systèmes. *Voir* Services informatiques et d'information; Systèmes informatiques (statistiques)
- Systèmes informatique (statistiques) *Voir aussi* BP-2000; CANSIM; International Investment Statistical Information System (IISIS); SERIE; Système de contrôle des enquêtes (SCE); Système d'identification des sociétés (COID); Système intégré de services (SIS)
 - bases de données 140 à 141
 - modèle de données 139
 - procédures 142 à 143
- T**
- Tableaux d'entrées-sorties
 - définition 13
 - évaluation 26, 27, 58
 - services gouvernementaux 61
- Taxe sur les produits et services (TPS) 156
- Taxes, données fiscales 155 à 156
- Terrains. *Voir* Biens immobiliers
- Titres (g)
 - Voir aussi* Actions (titres); Bénéfices; Comptabilité; Dérivés financiers; Fonds d'investissements variables; Instruments du marché monétaire; Investissements de portefeuille; Investissements directs; Obligations
 - définition 77, 78
 - produits 148
- Totalisation. *Voir* Agrégation
- Tourisme, promotion 54
- TPS. *Voir* Taxe sur les produits et services (TPS)
- Tranche de réserve d'un pays membre 110 à 111
- Transactions internationales de services du Canada* 148
- Transfert. *Voir* Transferts courants; Transferts en capital
- Transferts courants (g) (*)
 - définition 67 à 68
 - normes internationales 119
 - organismes internationaux 61, 119
 - sources des données 17
- Transferts en capital (g)(*)
 - classement 119
 - définition 67, 69
- Transferts officiels 67
- Transferts privés 67
- Transformation des biens (g) 19, 119
- Transport (g) (*) 39 à 43
 - classement 119
 - description 39 à 40
 - méthodes 42
 - normes 119, 122
 - répartition géographique 42, 43
 - sources des données 17, 40 à 41
- Transport ferroviaire, ajustement d'évaluation 29
- Transport intérieur
 - ajustements d'évaluation 23, 26 à 29
 - données douanières 118
- Transport maritime extérieur, agrégation 39
- Transport maritime extérieur, ventilation 39
- Transport maritime intérieur 39
- Transport maritime intérieur, agrégation 39
- Transport transfrontalier par camions 41
- Travailleurs frontaliers. *Voir aussi* Revenu du travail
 - biens d'usage personnel 20
 - voyages 33
- V**
- Valeur comptable (g) 81, 92, 103, 143
- Valeur marchande (g). *Voir* Prix du marché
- Valeur transactionnelle (g), biens 22 à 23
- Valeurs mobilières. *Voir* Titres
- Valeurs mobilières en circulation, obligations 79
- Variations d'évaluation 63, 92
- Versements institutionnels 67
- Versements institutionnels d'assistance 67
- Voitures
 - location de matériel 53
 - pièces 30
- Voyage d'affaires
 - définitions 33
 - sources des données 34
 - Système de comptabilité nationale 33

-
- Voyages (g) (*) 33 à 37
- biens d'usage personnel 20
 - dépenses militaires 33
 - description 33 à 34
 - méthodes 35 à 36
 - normes 118, 122
 - produits 36 à 37
 - répartition géographique 35, 36, 38
 - sources des données 17, 34 à 35
 - tarifs de croisière 39, 122
- Voyages à des fins personnelles 34
- Voyages de santé 8, 34, 35, 118, 122
- Voyages d'études 8, 34, 35, 122
- Voyages internationaux. *Voir* Voyages